UNIVERSITY
OF PITTSBURGH

LIBRARY

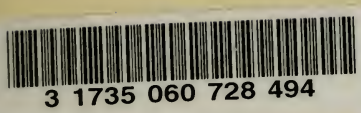
3 1735 060 728 494

843686

L'ACADIE FRANÇAISE

(Tous droits réservés, Canada, 1930)

VOLUME 16

Mélanges Historiques

L'Acadie Française

PAR

BENJAMIN SULTE

Annoté et publié par

GERARD MALCHELOSSE

Deuxième édition

EDITIONS EDOUARD GARAND
1423-1425-1427 Sainte-Elisabeth
MONTREAL
1930

Dar.
F1030
S954
v.16-18
cop.1

Avant-Propos

Il y a soixante-dix ans que des écrivains ont attaqué l'étude des origines du peuple canadien, tant français qu'acadien, et des ouvrages remarquables ont été produits sur ce sujet. Le premier en liste fut celui de M. Rameau, un érudit, un esprit profond, qui, des bords de la Seine où il résidait, s'occupa du Canada avec autant de sollicitude que s'il se fût agi de sa propre famille. M. Rameau et Benjamin Sulte, que des circonstances firent rencontrer, devinrent d'étroits amis. A l'apparition de UNE COLONIE FEODALE EN AMERIQUE, *il n'en fallut pas plus pour que l'historien canadien songeât à faire valoir les intéressants débats auxquels le livre de M. Rameau donnait lieu. Il en fit plus qu'une analyse. C'est ce travail modeste mais intéressant que, pour répondre aux désirs de quelques lecteurs, nous publions avec ce seizième volume des* MELANGES HISTORIQUES.

En somme, L'ACADIE FRANCAISE *c'est le texte comprimé d'articles parus dans* LA REVUE DE MONTREAL (1878), L'OPINION PUBLIQUE (*décembre* 1878 *et janvier* 1879), LE MONDE ILLUSTRE (*septembre* 1895), LA REVUE ACADIENNE (1917 *et* 1918), *et de fragments d'une conférence donnée aux Trois-Rivières en* 1881 *et répétée à Woonsocket, Rhode-Island, le* 9 *février* 1893, *conférence publiée au long dans* L'INDEPENDANT, *de Fall-River, Mass., et résumée dans* LA MINERVE. *Emile Lauvrière, Pascal Poirier, Placide Gaudet, John-Frederick Herbin, le Dr Ed.-D. Aucoin, le Dr A.-G.*

Doughty, l'abbé Azarie Couillard-Després, Mgr. J.-A. Richard, les RR. PP. Bourgeois, Dagnaud et Hugolin, d'autres encore sont venus après Benjamin Sulte et nous ont donné des ouvrages de différente valeur qui peuvent dépasser de beaucoup cet essai déjà demi-centenaire. Evidemment, on ne saurait attendre mieux ou même autant, parce que ce travail est antérieur à tous ceux de ces derniers.

Mais ces pages si pleines de l'érudition joviale de Benjamin Sulte, toutes vieillottes qu'elles puissent sembler paraître, sont une contribution, sinon copieuse, du moins personnelle, à l'étude de notre passé et ne sauraient périr avec les feuilles d'un jour. Il n'est pas moins vrai, non plus, qu'à l'époque où elles furent écrites, M. Sulte brillait parmi les écrivains de chez nous qui avaient entrepris de donner à notre jeune nationalité le rang qu'elle s'estime en droit d'occuper dans l'histoire de l'Amérique du Nord. Il a été en effet l'un de ceux qui ont le plus fait pour nous faire connaître à l'étranger. Dans ce volume, l'auteur démontre quelle a été la part de nos ancêtres dans la colonisation et la civilisation de ce pays, et qu'à venir jusqu'en 1760 *le peuple canadien dominait partout.*

L'histoire acadienne, on ne saurait le redire trop souvent, est toute une odyssée. Epopée de héros inconnus, il est vrai, car, par leur éloignement, les Acadiens sont restés à peu près étrangers à la province de Québec jusqu'en ces dernières années. Quand l'abbé H.-R. Casgrain, Edme Rameau de Saint-Père et Edouard Richard entr'ouvrirent le rideau qui cachait encore à nos yeux le passé des anciens habitants de l'Acadie, ce fut toute une ré-

vélation. Le "croissez et multipliez" avait accompli des prodiges. Les Acadiens, qu'on ne connaissait alors que par quelques groupes d'émigrés clairsemés autour de certains de nos clochers, se chiffraient à cent mille et ce nombre a quadruplé depuis soixante ans.

Qu'on nous permette de dire que le petit nombre des Acadiens primitifs, comme aussi celui des Canadiens français, étonne avec raison lorsque l'on voit les chiffres actuels de population de ces deux peuples. Pourtant, la postérité d'Abraham, celle des premières familles franques, ainsi que d'autres assez connues dans l'histoire, font bien comprendre un tel développement. L'influence du milieu explique ces choses. Prenons, par exemple, dix hommes arrivant en Acadie, il y a trois siècles, laissant en France dix cousins cultivateurs comme eux. Combien les cousins de là-bas ont-ils aujourd'hui de descendants? Quatre ou cinq fois moins que leurs cousins du Nouveau-Monde parce que, dans un monde nouveau, toutes les conditions de la vie étaient plus favorables à la multiplication et au développement physique de l'être humain. Ce qu'il y a de nos jours d'Espagnols, d'Irlandais, d'Ecossais, d'Anglais, de Français répandus sur le globe dépasse immensément le nombre qu'auraient pu atteindre ces nations en restant chez elles.

Qu'en serait-il de la race française en Amérique aujourd'hui si les pionniers s'étaient trouvés en Acadie, au début de la colonisation française, dans la même proportion que nos ancêtres de la Nouvelle-France? Il serait imposant le chiffre de notre population. Au lieu d'être à la queue d'une im-

migration anglaise toujours de plus en plus inconsidérément intense, nous dominerions.

A l'encontre des Canadiens français qui étaient un peuple composé de quatre ou cinq classes sociales formant un tout intellectuel à divers degrés, les Acadiens étaient uniquement cultivateurs et pêcheurs, ne formant par conséquent qu'une seule classe de paysans modestes et ne s'occupant de rien en dehors de leurs moissons et de leurs filets. Quand on parle du grand dérangement de 1755 *il faut envisager la simplicité des Acadiens de ce temps-là qui, sans clergé, se laissaient conduire par les émissaires français qui les exploitaient.*

L'expulsion des Acadiens! Ah! que de retentissement n'a-t-elle pas eu au siècle passé et depuis! Que l'on prenne fait et cause pour les malheureux de 1755 *ou que l'on cherche à exonérer les auteurs de cet affreux attentat à la vie d'un peuple honnête et loyal, il n'en est pas moins vrai qu'il était bien dans les moeurs moyen-âgeuses et même modernes. Et si certains peuples, de nos jours, entrevoient ces tueries avec horreur, il n'en était pas de même de leurs ancêtres. Les règnes sanguinaires d'Henri VIII et d'Elisabeth et de leurs successeurs, les Cromwell, avaient fait la mentalité des militaires à la Lawrence. Ce que les gens de Boston exécutèrent en Acadie, d'Iberville et Louis XIV voulaient le faire en* 1690 *pour le peuple du fleuve Hudson; c'est ce que fit le marquis de Denonville à Cataracouy en* 1689*; et que faisaient autre chose Louis XIV et Louvois en* 1688 *quand ils ordonnaient la dévastation du Palatinat par les Français? Dans le même temps les Anglais, en* 1692, *massacraient à*

Glencoe, en Ecosse, des montagnards patriotes, et ce n'est que plusieurs années après que les Londoniens s'en étonnent. Les Espagnols ont eu leur Fernand Cortez et leur François Pizarre qui, au début du seizième siècle, firent une boucherie des indigènes au Mexique et des Incas au Pérou; les Mexicains, de nos jours, ont eu Calles, et les Turcs, pendant la dernière guerre, ont massacré systématiquement les Arméniens paisibles. Nous-mêmes n'avons-nous pas regardé comme des héros les Hertel qui firent des raids terribles dans la Nouvelle-Angleterre, à la tête de Canadiens et d'Abénaquis, se ruaient à l'improviste sur les villages du Maine, du New-Hampshire, du Massachusetts, des bords de l'Hudson, et tuaient sans pitié ceux qui tombaient sous leurs coups.

Semblables tueries, heureusement, ne sont plus possibles chez nous. Ces sombres jours sont du domaine de l'histoire. Il reste à l'historien intègre et impartial de peser la part de responsabilités de chaque nation. S'il n'est pas bon d'aviver ces souvenirs pénibles, il est utile de les connaître pour en mesurer l'ignominie.

Ces pages si pleines du patriotisme de Benjamin Sulte nous appellent à fraterniser avec les Acadiens. Ne perdons pas de vue l'importance qu'il y a d'unir nos deux peuples dans de communes aspirations afin de nous fortifier l'un et l'autre et de maintenir la place que notre nombre et les travaux civilisateurs de nos pères nous ont acquise sous ce ciel privilégié d'Amérique.

Gérard MALCHELOSSE.

20 septembre 1929.

AUX ACADIENS

Frères de l'Acadie, un jour viendra peut-être
Où rien n'arrêtera vos élans généreux, [être
Où nous ne serons plus qu'un seul peuple, un seul
Comme l'âme et le corps, heureux ou malheureux!

Car notre destinée est unie à la vôtre,
Le Ciel n'a pas voulu nous séparer toujours;
Votre foi reste ferme, et vous verrez la nôtre
Vous témoigner partout de constantes amours.

Si des jours du passé vous gardez souvenance,
Vous trouverez d'accord notre esprit, notre coeur;
Le culte des aïeux, la langue de la France
Sont restés parmi nous dans leur noble splendeur.

Dans la patrie commune un devoir nous rassemble,
Un même but appelle et gouverne nos pas.
Espoir en l'avenir! nous lutterons ensemble.
Il n'est point de succès sans livrer de combats.

Restez, restez unis! apprenez de l'histoire
Les durs enseignements qu'elle porte chez vous;
Et sans jamais, plus tard, en perdre la mémoire,
Repoussez toutefois de vos coeurs le courroux.

La lutte qu'il vous faut est toute pacifique:
Armez tous vos talents pour conquérir vos droits.
Après les coups portés en champ clos politique,
Le vaincu maudira l'esclavage des lois.

Le sang des vieux Gaulois se réveille à l'épreuve,
Il coule fièrement partout dans l'univers;
Aux terres d'Acadie, aux rives du grand fleuve,
Il est resté le même, en dépit des revers.

Sur ce sol d'Amérique où le vent des tempêtes
Vous dispersa jadis, accablés de malheur,
Un astre plus clément s'est levé sur vos têtes
Et vous apporte enfin la paix et le bonheur.

Croyez en l'avenir! Si Dieu qui vous protège
A voulu vous tremper dans votre adversité,
C'est qu'Il veut de vos maux composer un cortège
Qui retiendra sur vous l'oeil de la Liberté.

Octobre 1869. Benjamin SULTE.

L'ACADIE FRANÇAISE

Il est bon que, de temps à autre, quelqu'un cherche à ternir nos antiques vertus. Cela nous rappelle à nous-mêmes. **B. S.**

Le peuple de qui Longfellow disait:

Son histoire est écrite en plus d'un cimetière

est ressuscité et, de plus, il a son histoire dans des livres tout autrement racontée que du temps de Longfellow, puisque les écrivains de langue française étaient encore à venir et, bien entendu, les gens de Boston, ou plutôt de la Nouvelle-Angleterre, avaient eu le soin de prendre les devants afin de peindre en noir le caractère du peuple condamné. Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son, aussi la renommée des victimes était-elle mince.

Cependant, la clairvoyance du poète bostonnais parvint à pénétrer ces ténèbres. La conscience, chez lui, parlait haut. Il écrivit *Evangéline*[1] pour montrer la contre-partie de ce que racontaient ses concitoyens et plusieurs de ses compatriotes. Le

1. La première édition d'**Evangéline** date de 1847.

charme de ses vers causa à la fois un plaisir et un malaise. On ne pouvait se refuser à l'admiration que ces pages inspirées provoquaient, mais était-ce bien réel au fond, pouvait-on dire de pareilles choses des Acadiens tant décriés? Si le poète n'avait pas trop abusé du privilège de faire beau, il disait vrai, et alors, les autres, comment les croire? Or, du temps de Longfellow, les autres c'étaient des plumitifs ou copistes des anciennes narrations qui, ne pouvant ni se défendre ni s'expliquer, restèrent, comme on dit, le bec à l'eau. Un doute s'éleva, mais les écrivains des Etats-Unis ne se donnèrent pas la peine de chercher. Ils préféraient le silence. Longfellow l'emportait puisqu'il avait produit ce résultat. Je ne puis que m'étonner, par exemple, de ce qu'il n'a pas composé un peu de prose à la suite de son triomphe, pour dire: "eh bien oui! les Acadiens ont été calomniés." Cela n'aurait pas du tout gâté sa gloire et bien des âmes sensibles y auraient trouvé leur compte. Je m'en souviens.

Le doute s'était répandu pareillement au Canada et en France. Des chercheurs se mirent à l'oeuvre aussitôt et la lumière se fit par éclairs d'abord, puis intense, puis rayonnante. N'étant plus sous le boisseau on pouvait la promener partout dans les recoins de la mystérieuse affaire. C'est ainsi que Rameau, l'abbé Casgrain, Richard parvinrent à introduire le grand jour dans ce passé qui semblait clos à toute investigation, que dis-je! l'idée même d'une enquête avait longtemps paru absurde, inutile, même dommageable aux Acadiens.

Je dois dire ici que, aux alentours de l'année 1800, les Canadiens étaient sous le coup de nom-

bre d'accusations à peu près semblables et ne songeaient guère à s'en défendre. Les historiens nous ont sauvé du mépris public, du mépris de nous-mêmes. Et voilà ce qui est arrivé aussi, plus récemment, au sujet des Acadiens. On avait voulu nous faire périr par la plume, mais la plume nous a vengés et nous a remis en honneur.

Pour en arriver au résultat que nous avons sous les yeux, c'est-à-dire à la connaissance des pièces révélatrices, il a fallu combattre la mauvaise foi des dénigreurs, briser leur résistance, tout comme le peuple acadien lui-même a dû lutter pour sortir du tombeau. Ceux qui avaient commis le crime de 1755 étaient parvenus — du moins on le croyait — à ternir la mémoire de leurs victimes et l'esprit qu'ils avaient inspiré régnait chez les gardiens des archives.

N'est-il pas singulier que ce sentiment défavorable aux Acadiens ait partout animé les archivistes à tenir leurs portes fermées aux chercheurs, car, de deux choses l'une: si les documents étaient, ainsi qu'on le proclamait, de nature à faire déconsidérer les Acadiens, il fallait les laisser voir et, par là, en finir avec les visions de Longfellow, mais non! tous les moyens furent mis en oeuvre pour écarter les curieux. Alors, c'est que la vérité était connue des geôliers qui la tenaient captive et ils ne voulaient pas la laisser échapper. Ces choses ont eu lieu de mon temps.

Il y a soixante ans,[2] quand M. Rameau com-

2. C'est-à-dire vers 1859. M. Sulte a revisé ce chapitre en 1917. On tiendra compte qu'il diffère sensiblement de ceux parus en 1878 dans la **Revue de Montréal** et **l'Opinion publique**, déc. 1878 et janv. 1879.

mença à publier des articles sur l'Acadie et le Canada "du temps des Français," il était considéré comme l'homme de l'Europe le mieux renseigné sur l'histoire de l'établissement des deux colonies françaises du nord de l'Amérique: l'Acadie et le Canada. Les journaux de France en parlaient, mais non pas tel que des journaux canadiens pourraient le faire, car ils ne semblent pas avoir compris autre chose dans ces études que le fait tout simple de la perte des colonies françaises par suite de la guerre de Sept Ans et du traité de 1763 qui en avait réglé les résultats. Les renseignements et les commentaires de l'écrivain passaient inaperçus. Pourtant, c'était la partie essentielle de son oeuvre. Au Canada, nous n'avons pas connu ces articles.

En 1859 parut *la France aux Colonies*[3] en 1861, *la Colonie de Détroit*[4] un gros et un petit volumes qui furent l'objet de diverses mentions dans les journaux de France, mais il y eut de bons articles dans ceux du Canada, parce que nos gens comprenaient mieux, infiniment mieux, que les journalistes de Paris, la portée de ces ouvrages et le champ nouveau qu'ils ouvraient à la méditation.

Ensuite, M. Rameau nous visita et publia *Une colonie féodale en Amérique*[5]. Quelques - uns de

3. **La France aux Colonies. Etudes sur le développement de la race française hors de l'Europe. Les Français en Amérique. Acadiens et Canadiens. Paris, 1859, XXXIX-355 p., in-8, carte.**

4. **Notes historiques sur la colonie canadienne du Détroit.** Lecture prononcée le 1er avril 1861. Montréal, 1861, 68 p., in-12.

5. L'auteur avait soulevé dans **la France aux Colonies** (1859) le voile qui a recouvert pendant si longtemps l'histoire de notre colonie soeur, mais il sentait qu'un effort nouveau devenait nécessaire et il le tenta. Les deux ouvrages présentaient des faits et des aperçus qui ont modifié assez notablement le caractère de l'histoire écrite du Nouveau-Monde. Ils ont été commentés en

nos hommes publics s'étant montrés curieux de lire ce que la presse française avait dit de ces ouvrages, M. Rameau me fit voir ces articles, et je les ai eus sous les yeux. Voici l'analyse que j'en fis à cette époque.

Le Journal Officiel de la république française est très sympathique à l'ensemble de la *France aux Colonies,* mais il ne l'interprète qu'au point de vue de l'histoire de France. Pour lui, toute l'Amérique et surtout la région nord de ce continent n'existe que derrière un nuage qu'il ne cherche nullement à pénétrer. L'auteur de cet écrit, fort bien rédigé d'ailleurs, ne soupçonne pas les problèmes que nous offre l'histoire de la colonisation américaine, encore moins celle de l'Acadie et du Canada, ni le but que M. Rameau s'était proposé. L'ignorance de notre presse y est flagrante. Notre existence, acadienne et canadienne, ne compte en aucune manière. La révélation d'un retour à la vie ou d'une survivance, si vous aimez mieux, de nos deux peuples, ne frappe point le liseur parisien de ce livre surprenant. L'Acadie a existé, nous l'avons perdue, il paraît qu'elle n'est pas morte, eh bien! cela ne signifie que peu de chose, et le Canada de même.

La Revue Politique et Littéraire se met en frais d'érudition pour exposer des principes fort opposés à ceux de M. Rameau, et il en sort des dissertations sur nombre de sujets absolument hors

---

France, aux Etats-Unis et au Canada, trois pays intéressés dans les questions qu'ils soulèvent. **Une colonie féodale en Amérique. L'Acadie, 1604-1710.** Paris, 1877, XXXIV-367 p., in-12. Nouvelle édition en 1889, 2 vols. XXXII-364-425 p., in-12, cartes.

de la question, ce qui me fait rire[6]. Il y a pourtant des touches qui montrent une certaine entente des premiers temps du Canada. Elle a compris ce que cherche l'auteur ; elle a comme le sentiment de la situation et le pressentiment des différentes appréciations qui peuvent se rencontrer sur l'occupation de la race blanche dans le Nouveau-Monde.

L'Univers, l'Union, le Moniteur universel, la République française ont des banalités pour accuser réception du volume. Ils ne paraissent pas se demander si cet exposé contenait des nouveautés ou des redites, ni s'il y avait là quelque point controversé ou controversable[7].

Pas un mot sur le fait principal, savoir : l'existence en plein dix-neuvième siècle de deux peuples français dans le nord de l'Amérique. Pas un mot sur cet autre fait : la perte des deux colonies par la France, ou plutôt les causes de cette perte. M. Rameau donne du neuf et il enseigne à pleine page : on ne veut pas de cette instruction.

Cependant ces articles ne sont pas restés sans fruits. J'ai observé, au cours des vingt ou trente années suivantes, que de jeunes écrivains, en petit nombre il est vrai, se sont occupés du livre de M. Rameau et ont saisi sa pensée. C'était la nouvelle école historique qui faisait ses dents, et, par bonheur, c'est elle qui domine aujourd'hui. En 1860 aucun écrivain en vogue n'était assez au courant

6. Preuve son article (même livraison) paradoxal et absurde sur les cathédrales et une diatribe déplorable et calomnieuse sur le loyal et brave McMahon, qui n'a qu'un tort, celui d'être trop bon.

7. Ils montrent néanmoins que l'ouvrage de M. Rameau a attiré l'attention de tous les partis.

de l'histoire du Canada et de l'Acadie pour comprendre le livre dont nous parlons—et c'était facile à deviner; aucun traité ou manuel à l'usage des écoles de France ne parlait de ces deux pays. C'est encore la même chose, mais les revues publiées par la nouvelle génération et plusieurs livres récents commencent à faire la lumière sur ce sujet.

Pour retourner à 1860, il faut dire que, par exception, *la Revue Politique et Littéraire,* aussi bien que *le Journal de l'Instruction Publique* de Paris, ont sonné la note juste, mais sans appuyer par trop, pas assez même. Mon idée est que dans le premier de ces deux journaux, Pierre Margry était l'inspirateur et que, pour l'autre, on avait coupé dans une lettre privée de M. Rameau un passage tout entier qui donnait le thème clairement, mais, pour le reste des deux articles c'était du bavardage sur des théories passé fleur depuis longtemps.

Soyons heureux du développement qui se manifeste de nos jours en France dans l'étude de l'histoire coloniale. C'est un commencement qui mènera loin. On fait la guerre aux vieilles méthodes des écrivains et les recherches se portent vers le fond des choses. Ce n'était pas encore la façon en 1860, de contredire, ou du moins de mettre en doute l'ancienne manière d'exposer les événements. On ne les expliquait ni on ne les commentait. Personne ne s'avisait de rectifier les vieux préjugés. L'ignorance ne connaissait pas ce que nous appelons l'étude. Tout se prenait à vue de nez, sans aller plus loin. La nouvelle école veut savoir avant que

de parler. La mine de richesses historiques mise au jour par M. Rameau ne disait rien à l'esprit de ses contemporains. Il me l'a expliqué plus tard, durant sa seconde visite en Canada. En 1860, la presse ne s'était occupée que des points rattachés aux discussions courantes sur l'histoire de France parce que, après tout, c'étaient les seuls qui fussent entendus par les écrivains français.[8]

Les opinons énoncées par M. Rameau dans *la France aux Colonies* et *Une colonie féodale en Amérique* lui ont été révélées par l'étude de nos institutions seigneuriales comparée avec les études spéciales qu'il avait faites sur les origines et les développements de la propriété en France. Dans une sorte de tableau qui lui sert d'introduction, M. Rameau expose quelles relations unissaient l'état social européen au seizième siècle avec la colonisation de l'Amérique du Nord. En second lieu, il développe les procédés et les méthodes qu'ont suivis les cultivateurs pour s'établir ici à la même époque. Enfin, il décrit l'état spécial des colonies françaises, et la valeur réelle de ces colonies et de leurs habitants, trop oubliés et trop méconnus par la mère-patrie.

On a bien souvent écrit l'histoire à l'aide de quelques renseignements incomplets découverts par hasard; des traditions sont venues s'y intercaler; les auteurs, se répétant les uns les autres, y ont ajouté chacun leur quote-part d'illusion, de

8. Ces écrits avaient un certain mérite; ils ont fini par nous mettre en lumière dans un milieu tout nouveau, où l'on ne pouvait que gagner à se faire connaître puisque l'état et la ramification de notre groupe n'étaient pas remarqués en France.

théories, de suppositions. Le tout forme un amas sans consistance, mais qu'il n'est pas facile de détruire, parce qu'il y est entré une dose considérable de préjugé, et le préjugé fait presque loi.

Abandonnant la routine qui consiste à remettre au jour ce que les auteurs ont bien voulu dire sur le sujet, M. Rameau est allé demander aux documents authentiques la vérité sur l'ancienne Acadie,

En vain par tant de gens cherchée,

comme dirait Marc Lescarbot, et il a écrit un ouvrage solide.

Il est temps de sortir de la vieille ornière où le dix-huitième siècle a engagé l'histoire de l'Amérique. On veut absolument chercher la source de cette histoire dans un affreux mélange de considérations philosophico-politiques, dans un marais trompeur, tandis que, semblable au ruisseau pur et limpide, elle trouve son origine plus haut, dans la montagne, c'est-à-dire dans les moeurs, les besoins et les croyances des hommes simples et laborieux que l'on rencontre au commencement des sociétés humaines.

La philosophie de l'histoire est excellente, mais elle n'est que le couronnement des recherches et trouvailles historiques; c'est elle qui permet de les voir au net, de les saisir dans leur ensemble et dans leur portée logique. Or, on oublie trop facilement que cette philosophie et la politique sont des sciences d'expérience, postérieures à l'histoire,

au moins dans l'ordre du temps;[9] elles suivent les faits, mais ne les précèdent pas. Il faut, dans ces études historiques, se demander quels sont les hommes, d'où ils viennent, ce qu'ils croient, ce qu'ils désirent, ce qu'ils veulent et ce qu'ils font. L'histoire répondra à toutes ces questions, car les sociétés les plus rudimentaires, aussi bien que les plus perfectionnées, n'ont jamais pu se passer de croyances, de moeurs, et de cette sorte de volonté qui est à vrai dire la force morale, l'énergie intérieure de l'âme, la vie de l'homme, le caractère propre de l'humanité.

Ne donnons à la philosophie et aux institutions politiques que le rang et le degré d'importance qui leur appartiennent. Mais, de même que l'on se passionne plus pour le luxe que pour l'utile, on se porte aussi à l'excès vers ces sciences, et volontiers on dédaigne l'essentiel. C'est là, sans doute, une des grandes causes des folies, du fanatisme et des sottises de l'époque moderne (chaque époque a les siennes), aussi bien dans la conduite des sociétés que dans les études et dans les sciences.

Voilà bien de la philosophie pour contester la valeur d'une certaine philosophie. Je voulais seulement dire que dans les travaux historiques, on doit commencer par l'examen des hommes et des faits: c'est le seul moyen de créer des oeuvres utiles et originales, comme le livre dont il est ici question.

La masse de nos archives est en Europe, elle ne nous est pas connue, quoique depuis un demi-siècle

9. Elles ne se produisent dans leur élaboration que lorsque l'humanité s'est fait des loisirs.

nous ayons beaucoup travaillé pour obtenir les renseignements indispensables à la base de notre histoire. Faisant fausse route, la plupart du temps, nous nous sommes passionnés pour le luxe des théories, lorsqu'il fallait s'attacher aux faits, à l'utile, aux documents authentiques. De là vient que notre histoire fourmille de passages qui sont à refaire.[10]

M. Rameau aura le mérite d'avoir imprimé la direction logique à ses travaux. Aussi, à part de rares faiblesses, a-t-il produit des oeuvres originales et qui resteront parce qu'il faudra toujours y recourir pour connaître des faits dont tout le monde a parlé et que personne n'avait étudiés à la source même. Il n'y a pas de volumes sur l'histoire du Canada et de l'Acadie qui seront plus à leur place dans les bibliothèques. Les origines des groupes canadien et acadien sont clairement mises sous les yeux du lecteur, et à côté de mille détails intéressants, on touche, de page en page, à la question du patriotisme, sous ses formes multiples et constamment émouvantes.

Les opinions de M. Rameau, je le répète, ont surgi dans sa pensée à la suite de l'étude de nos institutions seigneuriales, qu'il avait toujours le soin de comparer avec les origines et les développements de la propriété foncière dans l'ancienne France. Un autre que lui se serait contenté de cette

10. Nombreux en effet sont les écrivains du milieu du dix-neuvième siècle qui apportaient en premier lieu un plan tout conçu, que leurs successeurs ont développé et adopté, quittes après cela à reconnaître qu'ils s'étaient trompés, qu'ils avaient commencé par la fin. Il est indispensable de recourir aux sources d'informations premières. Nos archives, tant à Québec qu'à Ottawa, sont aujourd'hui fort considérables, que des index et des publications rendent de mieux en mieux consultables.

dernière connaissance et il aurait envisagé le système colonial de l'Acadie et du Canada comme une affaire comprise d'avance puisque cela se nommait "régime en seigneurie," et il se serait trompé du tout au tout, comme la plupart de ceux qui agissent d'après une idée préconçue.

Echappant à cette erreur fondamentale, M. Rameau a cherché à savoir avant que d'écrire. Par là, il est arrivé à la découverte du fait réel, constant, indéniable: que nous n'avons jamais eu d'organisation féodale, malgré l'expression courante parmi nous: système seigneurial qui porte comme une ressemblance avec système féodal. Il a très bien vu et il a su expliquer la différence entre ceci et cela. Tout au plus aperçoit-on dans notre tenure des terres un vague rapprochement avec ce qui existait dans le royaume depuis Charlemagne jusqu'à 1789, où la propriété immobilière prit la forme actuelle et où les lois à cet égard subirent un changement radical.

Cette base essentielle de raisonnement pour comprendre notre colonisation, il l'a parfaitement saisie, comme avait fait, en 1854, le tribunal de légistes canadiens chargé de la modification des lois seigneuriales. Admettons même que M. Rameau, après un bon examen des documents et plaidoiries de cette commission, ait vu clair dans le système et se soit servi de ces lumières pour guider sa marche future, comment en est-il arrivé à écrire en tête de son deuxième ouvrage: *Une colonie féodale en Amérique?* Le titre contredit le livre.

Supposons que je publie un article ou un volume pour démontrer que nous n'avons jamais possé-

dé d'école des Beaux-Arts et que j'intitule ce travail : *Ecole des Beaux-Arts en Canada,* on me demandera où je veux en venir.

M. Rameau a fort exactement compris que notre habitant tenait la terre en toute propriété et que le seigneur n'y pouvait prétendre, ce qui est le contraire du régime seigneurial de France. Tout découle de ce point de départ. L'habitant de l'Acadie ou du Canada n'offre aucune ressemblance avec le paysan français des temps féodaux, précisément parce que les deux étaient régis par un régime absolument inverse l'un de l'autre. Nos colonies n'étaient donc pas féodales.

Le malentendu provient du mot seigneur. D'autres que M. Rameau y ont été pris. Ce qu'était un seigneur sous Henri IV, on le sait, mais personne ne s'avise de rechercher le sens que ce terme pouvait avoir en Canada. Coûte que coûte, du moment où il y a seigneur, il faut l'assimiler aux vieilles coutumes françaises — alors tout s'embrouille.

Notre seigneur devrait être qualifié simplement d'agent de colonisation. Il était moins que cela, à tout prendre. Ceci, encore, M. Rameau le fait voir, sans toutefois oublier de sonner la haute note sur le seigneur. Il ne rencontre pas de colonie féodale, néanmoins il lui semble qu'elle est dans l'air. Le seigneur hante son imagination.

Autre point. L'auteur de *la France aux Colonies* et de *Une colonie féodale en Amérique* donne d'excellents exposés sur la classe d'hommes qui prirent des terres de famille et les firent valoir. C'étaient des cultivateurs-nés. Il le dit, pourtant

vous le voyez qui s'accroche à ce rêve de Talon et de Colbert: faire des cultivateurs avec des soldats "à la manière des Romains."

S'il y a quelqu'un inapte à devenir cultivateur ou habitant canadien ou acadien, c'est un militaire. S'il y a une différence absolue entre deux choses, c'est bien entre la colonisation romaine et celle de nos pays. Les Romains subjuguaient une contrée propice et donnaient à leurs soldats des propriétés en plein rapport arrachées aux peuples vaincus, comme on passe à son propre fils une ferme avec le matériel roulant. Allez donc comparer un tel avantage avec la tâche du défricheur pauvre qui aborde la forêt la hache à la main pour se créer un domaine! Quand on nous montrera des soldats romains, ou même français, faisant en pays sauvage le travail des pionniers du Canada, alors la comparaison prendra couleur, mais il faudra trouver cela pour se justifier de dire que l'on aurait pu défricher nos terres en licenciant des troupes sur les bords du Saint-Laurent.[11]

11. Pour réfuter l'opinion généralement répandue que nos ancêtres n'étaient pas soldats, de même que pour compléter certains points d'histoire traités par M. Sulte, (**le Régiment de Carignan,** M.S.R.C., et **Mélanges historiques,** vol. 8; **B. R. H.** 1898, p. 177; **Histoire du Canada,** par les Frères des E. C., p. 191), nous avons essayé de retracer les noms des soldats du régiment de Carignan. Des 403 hommes restés au pays, la campagne terminée (1667-68). environ 250 se sont faits habitants et s'établirent dans les seigneuries de leurs capitaines respectifs. M. Sulte a pu se méprendre en disant que ces recrues n'apportaient point un apport considérable à la colonisation de la Nouvelle-France. De 1684 à 1687, il vint quelques compagnies de troupes qui nous laissèrent de nouveaux colons. Quant aux soldats venus sous Montcalm, de 1754 à 1758, il est juste de dire que ceux qui restèrent au Canada après la cession devinrent plutôt des artisans de métiers. C'est ce que nos enquêtes ont révélé. **Régis Roy et Gérard Malchelosse, Le Régiment de Carignan,** Montréal, 1926.

Malgré l'extrême différence qui place M. Rameau en dehors et au-dessus des écrivains français parlant des débuts de notre histoire, il reste chez lui, ça et là, des touches de l'éducation de son pays et, par conséquent, des manières de voir qui lui échappent en contradiction avec ce qu'il dit quelque part ailleurs. Ceux qui traitent des contrées lointaines sont généralement dans le même cas. Nous en avons des exemples nombreux. Ainsi, n'a-t-on pas dit et répété que le Canada du temps des Français vivait du trafic des peaux de castors? Je dis qu'il en mourait. Les écrivains français voient la situation en ce qui regardait le commerce des Français et pas du tout en ce qui concernait les Canadiens. La colonie était une exploitation au bénéfice du royaume. La vision française diffère de la nôtre.

* * *

L'Amérique a changé de face depuis le traité d'Utrecht, en 1713. Antérieurement à cette date, l'influence française y était prédominante.[12] Des bouches du Mississipi et des sources de l'Ohio, en remontant jusqu'aux Grands Lacs du Haut-Canada, et de ce point, coupant le Vermont et le Maine, la ligne des possessions françaises atteignait l'Atlantique, embrassant l'Acadie, Terreneuve, le

12. A défaut des documents de l'époque, on en juge par la carte des possessions françaises.

Labrador,[13] et, se dirigeant à l'ouest, courait sur la hauteur des terres, au nord du Saint-Laurent, jusqu'au-delà de la baie d'Hudson. La France commandait le coeur de ce vaste continent, au milieu duquel sont les plus grands lacs du monde et deux des plus beaux fleuves: le Saint-Laurent et le Mississipi.

L'élément anglais fixé sur les côtes de l'Atlantique, entre le Maine et les Carolines, n'osait s'aventurer vers l'intérieur des terres. L'activité de nos pères, le développement de leurs familles, assuraient à notre race l'empire de ce continent. De la province actuelle de Québec partaient des explorateurs, des marchands, des colons et des guerriers qui répandaient le nom français dans ces immenses contrées. Par la manière dont avait été entrepris ce travail, jamais plus vaste conception coloniale n'était sortie du cerveau des hommes d'Etat; et, s'il fallait chercher dans les sociétés américaines l'origine de presque toutes les grandes choses qui se sont accomplies de ce côté-ci de l'Atlantique depuis cent vingt-cinq ans, on aboutirait à cette date néfaste pour nous: 1713. Ce fut le point tournant des destinées de l'Amérique: avant cela, tout était français; depuis, graduellement, tout est devenu anglais.

L'influence française, toujours grandissante sur ce continent, de 1604 à 1713, ne fut maintenue,

---

13. Quelques lambeaux de ce royal domaine furent arrachés en 1713, parmi lesquels l'Acadie, à jamais regrettée. En même temps qu'il cédait comme un troupeau de bêtes les quatre mille Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, Louis XIV faisait banqueroute aux Canadiens et refusait de racheter sa monnaie de carte qui montait à deux millions de francs.

après cette dernière date, que par les seuls Canadiens-français; il est vrai que ceux-ci accomplirent des merveilles dans les découvertes, le développement de leurs postes avancés, et dans les guerres, mais la mère-patrie ne les secondant presque plus, chaque nouveau triomphe, pacifique ou militaire, diminuait leurs épargnes en tous genres. Quand se présenta l'Angleterre avec ses légions, nous étions littéralement épuisés.

Quoique le Canada proprement dit (province de Québec) ne se trouvât pas abandonné par la France à cette heure déplorable, il n'en est pas moins vrai que la cession de l'Acadie devint d'un poids énorme dans la marche des événements qui allaient aboutir à 1760.

Ce que l'on appelle de nos jours la Nouvelle-Ecosse et une partie du Nouveau-Brunswick constituaient sous le gouvernement français, de 1604 à 1713, une colonie distincte, dont le peuplement, déjà fort avancé, ne dépendait point du Canada. Les colons en étaient venus de France, vers l'époque où Québec s'établissait; de sorte que, sur les bords de l'océan aussi bien que sur les rives de notre fleuve, des groupes de populations actifs, intelligents et hardis, avaient créé deux véritables puissances françaises.

> Le Canadien et l'Acadien sont frères
> Qu'ils aient en main ou le sabre ou des verres.

C'est du sentiment, de la poésie et de la grandeur. C'est de l'histoire et elle est remplie de beautés comme la nôtre, mais plus triste de beaucoup.

Proscrits éparpillés sur l'Amérique entière,
Leur histoire est écrite en plus d'un cimetière.

On parle souvent des Acadiens et des Canadiens comme étant une seule famille française. Rien de la sorte! Nos deux groupes se sont formés indépendamment l'un de l'autre, vers la même époque, et sans se connaître pour ainsi dire à cause de la trop grande distance entre Port-Royal et Québec. Songez qu'il y a trois siècles de cela. Nos deux histoires ne se ressemblent que de loin. Il y avait déjà cent ans que les choses marchaient ainsi lorsque certains rapprochements se produisirent mais de peu de conséquence. Par la suite, on vit des Acadiens se réfugier en Canada et alors, les deux peuples n'en firent qu'un seul, en ce sens que nous avons absorbé les rares nouveaux venus, mais nous étions encore séparés et tout à fait étrangers du foyer primitif des Acadiens, savoir: les provinces maritimes. Nous avons toujours été deux nations françaises distinctes.

La race acadienne est sortie d'une cinquantaine de familles arrivées des côtes ouest de la France entre les années 1604 et 1680, et fixées au centre de la Nouvelle-Ecosse, soit le bassin des Mines et Port-Royal. C'étaient des pêcheurs maritimes, comme ceux du golfe de Gascogne, par exemple, des hommes des champs, tels que ceux de la Saintonge et du Poitou ou ceux des bords de l'embouchure de la Loire, gens paisibles, industrieux, moraux, connaissant la terre et sachant s'en servir, en un mot ne respirant que la paix et la concorde, ce qui, entre parenthèses, ne se voyait guère en France dans certaines provinces.

Le groupe acadien, constamment détaché du nôtre, a donc son histoire séparée. C'est le champ d'étude vers lequel M. Rameau s'est dirigé, et, nous devons le dire, avec un succès qui efface tout ce qui s'est écrit en ce genre avant lui. Voulant se rendre compte des luttes engagées entre les colonies anglaises et les fondateurs de l'Acadie, il a examiné de près les sources, les tendances, l'organisation des deux peuples. Les merveilles de la résistance des Acadiens aux attaques si souvent répétées de leurs voisins, bien que connues dans l'ensemble, étaient à peu près inexplicables. Encore un peu de temps, et cela devenait de la légende, puis disparaissait des pages de l'histoire. En recherchant les causes de cette série d'événements remarquables, on s'aperçoit que plus d'un rapprochement pourraît être fait entre les aventureux pionniers de l'Acadie et les colons des bords du Saint-Laurent. De part et d'autre, il y a un fond, un caractère, une pensée dont les peuples exclusivement commerçants, comme les Anglais, ne paraissent pas avoir senti l'importance : choisir de bons cultivateurs, les transporter dans les terres nouvelles de l'Amérique, et faire en sorte qu'ils s'y créent de toutes pièces une patrie, telle est l'idée que les Espagnols n'ont pas connue, que les Anglais ont affleurée, et que la France a réalisée avant 1734.[14] Le sol du nouveau pays, partagé en grands blocs entre les seigneurs, qui étaient les promoteurs et les chefs du mouvement, se subdivisait en terres accordées aux colons et se couvrait promptement de fermes et

14. Tant au Canada qu'en Acadie.

d'habitations, qui, par là-même, prenaient un caractère de stabilité et de permanence mille fois préférable aux entreprises décousues que les autres races tentaient sur différents points du continent et des îles.[15] Aussi, profondément attachés à leurs établissements, les anciens Acadiens et Canadiens surent-ils les défendre, pendant de longues années, contre les invasions incessantes d'adversaires nombreux et puissants.

Contrairement à ce que l'on a toujours dit, le peuple acadien ne fut pas une réunion d'aventuriers, de boucaniers ou de chasseurs de pelleteries, un ramas d'écumeurs de mer, vivant au jour le jour dans des camps volants et pliant ses tentes à l'approche du danger. Il était avant tout agriculteur, ne spéculant pas sur les hasards de la guerre, mais cherchant à se faire un avenir par le moyen le plus droit et le plus honorable: le travail. Si les gens du Massachusetts, du Rhode-Island, du Connecticut n'avaient pas commis d'agressions dès les premières années du dix-septième siècle, nous n'aurions pas vu les habitants de Port-Royal et du bassin des Mines se mettre en armes contre eux, devenir corsaires, "courir sus aux mauvais garçons", et tenir tête à plus fort qu'eux.

Les historiens de langue anglaise n'ont jamais cessé de nous peindre les Acadiens primitifs comme des ravageurs, des brigands, des pirates, des gens de sac et de corde, mais, à présent, on découvre que c'est tout le contraire qui est vrai et que Longfellow n'a rien exagéré en dotant ce peuple

15. L'esclavage n'a jamais existé parmi nous à l'état d'institution.

de la qualification de paisible, en lui attribuant, d'autre part, toutes les vertus domestiques. Le poète a parlé avec un coeur et une voix d'expiation parce qu'il se voyait en face d'une grande injustice infligée à l'innocence et au mérite. Il a des accents qui tirent les larmes et tout son récit est à la fois touchant et véritable malgré la forme d'une apparente imagination.

Contents de leur sort, songeant au bonheur que d'abondantes récoltes répandaient autour d'eux, les Acadiens n'étaient pas hommes à franchir les bornes de leur horizon et à s'introduire d'eux-mêmes dans cette existence de périls, de calamités, de misères, de déboires qui leur fut imposée par la suite.

Rien n'est plus certain que cela. Les Canadiens et les Acadiens se suffisaient à eux-mêmes, non seulement par la culture du sol mais par l'industrie domestique qu'ils poussaient à un degré surprenant. Tous les métiers usuels leur étaient connus. Ils travaillaient la terre, le bois, la maçonnerie, le cuir, le fer, la laine, le lin et se pourvoyaient de toute chose selon le besoin, sans avoir recours aux magasins des compagnies comme le faisaient les colons de la Nouvelle-Angleterre. Si l'on veut—et c'est ce que l'on cherche à faire—établir un contraste entre les deux races il n'y a qu'à relever ces faits patents et la supériorité de l'élément français se montre ici tout aussi visible que dans l'ordre de la guerre. Ce que nous n'avions pas c'était la liberté du commerce et de l'industrie publique, mais sachons bien que nos voisins n'avaient là-dessus qu'une fausse liberté et voici comment. Il leur était défendu de fabriquer pour le

commerce tout comme chez nous. Alors ils achetaient des marchands anglais, n'étant pas capables par eux-mêmes de s'habiller ni de meubler leurs maisons de leurs propres mains, mais ils exportaient du grain, du lin, de la laine, du tabac, du sucre sur des navires anglais, et c'était encore un monopole contre eux. La situation examinée et comparée, il n'y avait pas de quoi se vanter; c'est même à cause de cela qu'ils ont fait leur révolution.

Français et Anglais étaient vis-à-vis l'un de l'autre comme chien et chat en Europe, à cause de la langue, du commerce, de la religion qui différaient, et aussi par suite des anciennes luttes à main armée qui laissaient un souvenir haîneux d'une nation à l'autre. Assurément, les Acadiens étaient loin de s'attendre que ces animosités allaient traverser l'océan et les rejeter dans les misères, les inquiétudes, les conflits du temps passé qui semblaient ne devoir appartenir qu'à l'ancien monde.

Les colonies anglaises étaient plutôt marchandes qu'agricoles. Les navires ne pouvaient se rendre en Europe qu'en effleurant les côtes de l'Acadie où ils eussent pu se ravitailler, mais où ils n'osaient descendre parce que c'était territoire français. Selon les moeurs de cette époque, on ne voulait pas croire qu'il fut possible à deux ou trois nations différentes de fouler le même sol par occasion ou même de vivre en paix dans le voisinage l'une de l'autre. De plus les eaux de la colonie française renfermaient les riches pêcheries que nous savons et les Acadiens les exploitaient, en faisaient commerce avec la France, mais Boston tenait pour principe que la mer lui appartenait avec ce qui est dedans.

Alors, en temps de paix entre les couronnes, des hostilités avaient lieu. Les historiens de la Nouvelle-Angleterre ne manquent jamais de nous représenter les Acadiens faisant de la peine aux saints de leur pacifique contrée, attendu qu'ils accordent aux susdits saints le droit de tout faire et veulent que l'Acadien se soumette, mais sa résistance les scandalise.

Cet animal est très méchant:
Quand on l'attaque il se défend.

Jugez de ce qui se passait en temps de guerre. On se battait en Europe, il fallait se battre en Amérique. Pour quelle raison? Parce que.. vous comprenez... Les Acadiens ne se regardaient nullement comme rivaux des Bostonnais, mais les Bostonnais se croyaient obligés de répandre la terreur parmi les Acadiens, de leur faire le plus de mal possible, de les conquérir, afin de leur imposer la "kultur" dont ils étaient si fiers.

Les campagnards et les pêcheurs de l'Acadie ne possédaient pas un seul navire digne de ce nom lorsque vint le moment de baisser la tête ou de se redresser en face de l'agression. Ils furent terrassés du premier coup, mais il se fit parmi eux un changement comme on en voit au théâtre chez certains personnages. La riposte fut dure. Les Acadiens construisirent des bâtiments de tonnage appropriés à la course en mer, et alors ces oiseaux prirent leur vol de partout, allant couper la route des vaisseaux chargés qui passaient au large du Cap Sable, de la Hêve, du Cap-Breton. La terreur envahit les établissements du Maine et du reste

du littoral en gagnant au sud jusqu'aux Carolines. Oui, voilà la légende des corsaires acadiens, seulement on oublie de dire d'où elle a surgi à l'aide de l'écriture imprimée.

Rien n'égalait la beauté des fermes, des champs et des vergers des Acadiens; on en a tant parlé que je n'en dirai pas davantage. Les occupations de la pêche maritime n'étaient pour eux qu'un métier accessoire et productif; ils y ont gagné aussi cette connaissance de la navigation, cette adresse dans le péril qui faisait souvent le désespoir des Anglais. Si les bons habitants de Port-Royal et de la Grande-Prée, exportant la morue et le hareng, n'avaient pas été tracassés, assaillis et persécutés par leurs fanatiques voisins, ils n'auraient pas d'histoire écrite, puisque les historiens n'écrivent que pour raconter des horreurs, et nous n'aurions pas le poème de Longfellow qui est une lamentation demandant pardon pour les coupables.

En laissant les colons cultiver tranquillement leurs terres, un royaume français, paisible et vigoureux, se dessinait sur les plages baignées par l'océan. Telle était la pensée des fondateurs de l'Acadie. C'était précisément ce qui contrariait les gens établis dans la Nouvelle-Angleterre; ils voulurent détruire ces établissements si bien commencés et dont les progrès promettaient de faire surgir à leurs côtés une influence rivale, tant dans le commerce que dans la possession des territoires. Des vaisseaux armés allèrent, au mépris de toute loi et de toute justice, saccager les campagnes acadiennes. Les malheureuses victimes de ces iniquités, sentant qu'elles avaient du sang français dans les

veines, se mirent en devoir de venger leurs désastres. C'est alors que commença, répétons-le souvent, cette épopée dont le caractère n'a pas été bien saisi par les premiers historiens, mais que des révélations tardives nous forcent à étudier. Les fils des laboureurs, bannis de leurs chaumières, se construisirent des barques; en peu de temps on les signala partout, et comme les caps de leur pays commandaient en quelque sorte la mer, on les vit couper la route des marchands qui allaient de l'Angleterre à Boston.

Alors, plus de repos, plus de nuits, plus de sommes !

Toujours le grand air, la course et le combat!

Cette poignée de Français devint la terreur des colonies anglaises, dans la deuxième moitié du dix-septième siècle.

A l'intérieur de l'Acadie on cultivait des champs d'une fécondité prodigieuse; à la frontière, sur la ligne d'eau, dans les brouillards et sur les vagues de l'océan, on se battait, sans jamais faiblir. C'était comme une seconde nature, une habitude terrible dont les Acadiens finirent par se montrer orgueilleux.

Si la France eût eu la main plus ferme, si elle eût compris combien il importait à son prestige et à son pouvoir de soutenir ses intrépides enfants, il ne resterait rien aujourd'hui de la Nouvelle-Angleterre, car les efforts combinés et persistants de l'Acadie et du Canada l'auraient effacée de la carte de l'Amérique. On sait ce qui arriva: les colonies fondées par nos pères, laissées à elles-mêmes

dans une lutte inégale, furent emportées, l'Acadie en 1713, le Canada en 1759.

Le spectacle d'une si longue résistance, malgré d'aussi faibles moyens, intéressera toujours les hommes portés vers l'étude du passé et qui recherchent les causes des succès et des décadences des races. Il est visible que la France avait définitivement adopté une fausse politique à l'égard de ses colonies, mais que ses colons, organisés admirablement par eux-mêmes, selon leurs besoins, exécutaient des merveilles, tandis que l'Angleterre arrivant à se sentir sagement inspirée, dictait à ses dépendances une ligne de conduite habile que celles-ci semblaient prendre plaisir à méconnaître et à fausser.

Il est assez curieux de voir que la France, qui avait si intelligemment commencé ses colonies, les ait perdues par indifférence, tandis que l'Angleterre, qui ne comprit rien aux débuts de ses propres entreprises en ce genre, parvint à en saisir toutes les conséquences.... et par saisir aussi les possessions françaises.

En résultat final, l'Angleterre a eu le dessus, parce que son esprit pratique jugea la situation, et qu'elle employa toutes ses forces dans la lutte. William Pitt était un grand homme qui voulait la gloire de sa patrie; la marquise de Pompadour aurait voulu voir le Canada au fond de la mer Glaciale.[16]

16. Sur cette expression malheureuse et sur cette autre attribuée à Voltaire, "les arpents de neige", voir **Mélanges historiques**, vol. 3, p. 31 et suivantes.

* * *

Il en a été des premiers travaux de l'établissement de l'Acadie comme de ceux du Canada: la couronne ne les prit pas assez sous sa protection. L'initiative individuelle pouvait donc seule les faire réussir, et c'est ce qui arriva. On rencontre, dans l'histoire, de ces hommes d'élite dont le dévouement est, pour ainsi dire, illimité et qui apparaissent à l'heure voulue, dépassant de toute la tête ceux qui les entourent, créant, fécondant une oeuvre nouvelle, puis s'éteignant sans laisser de fortune, sans presque laisser un nom, tandis que les fruits de leurs efforts nourrissent et ensemencent un sol conquis par eux. Tels furent Poutrincourt, Biencourt, son fils, Charles de LaTour, Razilly et d'Aulnay, pour n'en citer qu'un petit nombre, intimement liés à la fondation de l'Acadie. De 1605 à 1670, nous les voyons lutter avec une énergie incroyable pour établir Port-Royal, Saint-Sauveur, la Hêve, Jemsek, malgré leur peu de ressources pécuniaires ,malgré les dissensions de leurs associés en France et les contre-temps qui mettent leurs entreprises à un doigt de la ruine, enfin, malgré les ravages à main armée des Yankees.

Dès 1636, d'Aulnay guidait les colons dans leurs défrichements; il veillait à approvisionner les familles à mesure qu'elle prenaient des terres et se mettaient à les cultiver, "rassurant les uns, modérant les autres, encourageant et soutenant tout le monde." Nicolas Denys avait pris le côté commercial de la situation. Il tenait les magasins, il expédiait en France des produits du pays, pour

couvrir les achats que nécessitaient les établissements. La Tour battait les bois, vivait avec les Sauvages, attirant la traite des pelleteries. Razilly, leur chef à tous, déployait une activité sans cesse en éveil, toujours utile, jamais ralentie. Les seuls colons établis à poste fixe égalaient presque en nombre la population du Canada qui se livrait aux mêmes occupations, et on peut dire que ceux qui parcouraient les forêts, tout en conservant des rapports étroits avec ces "habitants", étaient au moins aussi nombreux que ceux des bords du Saint-Laurent. Et pourtant, la guerre avait déjà promené l'épouvante dans ces humbles fermes: Port-Royal avait été détruit; une colonie écossaise était venue s'emparer du pays. En moins de trente années, tous les maux s'étaient abattus sur les compagnons de Poutrincourt et de La Tour, mais la France avait fait le traité de 1632, et les courages s'étaient relevés. En peu de temps, de nouveaux colons étaient arrivés de France; les anciens, dispersés dans les bois, avaient reparu; les cendres des habitations brûlées avaient été emportées par le vent; enfin, les Ecossais s'en étaient allés en grande partie; le reste se laissait absorber par l'élément français.

Puis vingt ans après, autre guerre. Sauf les ports occupés dans le nord par Nicolas Denys, toute l'Acadie tomba au pouvoir des Yankees, en 1654. Il fallut attendre treize ans avant que la France reprit possession de cette terre, à la faveur du traité de Bréda (1667). On conçoit la situation dans laquelle le pauvre petit peuple acadien se trouvait.

A partir de 1670, un changement s'opère pour le mieux. La colonie semble n'être plus oubliée. Colbert, ministre de Louis XIV, a l'oeil sur elle. Des forces, de l'aide lui surviennent un peu de partout. C'est l'ère de la grande prospérité agricole et l'époque des exploits de Saint-Castin. Les Yankees tremblent à leur tour. On les poursuit sur mer, on les harcèle par terre. Soeur du Canada, l'Acadie se fait respecter, elle aussi, en refoulant chez lui un adversaire encore dix fois plus fort, mais lourd dans son action et tout stupéfait de la hardiesse de ceux qui lui portent ces coups.

Mais le grand ministre mort, on se remit à négliger les colonies. Vers 1700, l'Acadie se trouva tellement privée de certains articles indispensables, que ses marchands les achetèrent des Anglais. En apprenant cela, le chef du bureau des colonies s'écria que c'était très mal. Il y avait en germe, dès lors, dans la tête des ministres de Versailles, le thème des fameuses dépêches par lesquelles, durant la guerre de Sept Ans, on nous enjoignait de mourir jusqu'au dernier, bien que le roi jugeât à propos de ne nous envoyer ni soldats, ni poudre, ni argent, ni vivres!

Le soleil de Louis XIV se couchait en Amérique comme en Europe. Trop engagé sur ses propres frontières, le roi sacrifiait ses colonies, tandis que l'Angleterre, loin de suivre le même système, appuyait ses gens de Boston et d'ailleurs.[17] Pour couronner les misères des Acadiens, qui avaient à supporter l'abandon que la mère-patrie faisait

17. L'Angleterre, le Maine, le Massachusetts se saignaient à blanc pour triompher en Amérique.

d'eux, et à payer seuls la gloire qu'ils avaient acquise pour la France, la guerre éclata encore une fois. Des forces imposantes bloquèrent Port-Royal, en 1710. Subercase, enfermé avec quelques hommes, s'y défendit avec une ténacité et une adresse admirables; il fit une résistance héroïque, digne du sol où il se battait; mais écrasé par le nombre, il capitula, si l'on peut appeler capitulation l'acte d'un capitaine qui abandonne ses retranchements tout à fait ruinés,[18] en sort tambour battant, l'arme au bras, bannières au vent, et s'embarque après avoir tiré de l'ennemi tous les secours dont il manquait pour prendre la mer. L'Acadie française était finie.

Je me trompe: elle devait revivre. Ses courageux enfants ne la quittèrent pas. Ils étaient comme nous, les Canadiens français, sans désir aucun de retourner en Europe. Quarante ans ne s'étaient pas écoulés après le traité d'Utrecht, qu'ils comptaient une quinzaine de mille âmes et possédaient des cultures sans égales, en leur genre, sur ce continent. On sait ce qui arriva. La déportation en masse (1755) vengea leurs anciens ennemis d'une prospérité si noblement acquise. Pendant des années, on put dire avec le poète:

Sur la croix des tombeaux leur histoire est écrite !

18. Le fort qu'il abandonnait était littéralement un amas de ruines. Nicholson, surpris du courage de cette petite troupe lui acheta ses canons, argent comptant, au lieu de les prendre. Et c'est ainsi que nos soldats purent acquitter leurs dettes personnelles avant que de s'embarquer pour la France. Trois ans plus tard, le traité d'Utrecht accordait l'Acadie à l'Angleterre.

Mais il n'y a pas de cause perdue. Les Acadiens[19] l'ont bien prouvé. Tous les efforts des bureaux anglais furent inutiles pour les transformer. Bientôt,[20] il fut question de les réduire par la force à abandonner leur religion et leur langue. La France, réveillée un instant de son assoupissement, songea à l'île du Cap-Breton qui lui restait et y attira nombre d'Acadiens en fondant la forteresse de Louisbourg. Jusqu'alors l'île Saint-Jean (aujourd'hui île du Prince-Edouard) était restée inhabitée. On y appela les Acadiens persécutés, qui répondirent à cette voix toujours si chère de la vieille France; et voilà comment le petit arbre planté par Poutrincourt à Port-Royal se trouva, cent-vingt ans plus tard, avoir couvert de ses rameaux une partie de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'île Royale (Cap-Breton) [21] et de l'île Saint-Jean (Prince-Edouard).

En dépit des menaces des Anglais, les Acadiens refusèrent de prêter serment d'allégeance à la couronne britannique. Ils se qualifient de neutres entre les deux pouvoirs; aussi les documents de cette époque les nomment-ils fréquemment: *The Neutrals.*

Lorsque la guerre de Sept Ans commença, le gouvernement anglais et surtout le Massachusetts se montrèrent inquiets de l'attitude des Acadiens. Le général Lawrence n'hésita pas à trancher la question. Il les fit assembler et les embarqua de force sur des navires qui les portèrent en France,

19. Les Acadiens après 1713, les Canadiens après 1760.
20. C'était vers 1720.
21. L'île Royale prit le nom de Cap-Breton en 1720.

en Angleterre, au Massachusetts, à la Virginie et au golfe du Mexique. Ceux qui échappèrent à cet enlèvement de tout un peuple se réfugièrent dans les forêts de l'intérieur, et de là un bon nombre gagna le Canada.

Graduellement, par la suite des temps, quelques familles retournèrent sur les lieux qui les avaient vues jadis heureuses et prospères. Elles s'y établirent de nouveau et fondèrent partout dans les provinces maritimes des établissements qui ont résisté à tous les assauts.[22] Cela ne se fit pas en un jour, on le comprend. C'était l'Acadie française qui recommençait, aussi péniblement que la première fois. De 1763 à 1867, ces courageux descendants de la vieille France ne remplirent qu'un rôle, mais un rôle important dans ce monde; croître et se multiplier.

Oui, les voilà qui reparaissent! En 1867, ils étaient cent mille; aujourd'hui, ils sont plus de deux cent mille,[23] dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard. N'est-ce pas le moment d'écrire leur histoire, de la débarrasser des erreurs dont on l'a chargée avec complaisance, et de rendre à ce peuple fidèle des pages qui cadrent si bien avec les traditions qu'il a conservées et dont il a tant droit d'être fier?

22. L'île Royale et l'île Saint-Jean étant passées à leur tour sous le gouvernement anglais par le traité de 1763, les Acadiens s'y trouvent de cette manière mêlés aujourd'hui aux colons anglais et écossais, comme leurs frères de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et comme le sont aussi leurs autres frères de la province de Québec aux Canadiens-français.

23. Nous n'avons aucun chiffre officiel sous les yeux pour appuyer cet estimé.

Le développement de la race acadienne, son immense force d'expansion, son honnêteté, sa fidélité aux saines traditions des ancêtres, lui ont valu de se maintenir, contre les vents et marées, dans ces colonies où dominent nécessairement des races étrangères.

Que l'exemple de leur passé les soutienne; ils ne pourront que grandir et se fortifier. La famille canadienne-française, qui leur est fortement attachée, ne manquera jamais, espérons-le, de se joindre à eux pour assurer leur avenir et faire rendre hommage aux belles qualités qui les distinguent.

* * *

Si la France n'a pas assez compris les travaux de M. Rameau, si le Canada français les a peu étudiés, il n'en est pas de même des Etats-Unis où ils ont soulevé de vives réclamations dans quelques revues de langue anglaise.[24] Les Yankees sont de ceux qui croient que, en criant bien fort contre la vérité, on s'en débarasse.

Rien de difficile à faire accepter comme une donnée historique qui froisse ou renverse des préjugés. Or, de préjugés sont pétris nos bons voisins; la constatation des faits historiques ne paraît pas troubler leur sommeil. Sur les questions du passé ils se repaissent l'esprit de chimères.

N'était-il pas de mode, il y a cinquante ans, de dire que l'histoire du Canada ne valait pas la

24. M. Sulte a parlé au début de ce travail, et il en parle encore plus loin, des journaux et revues de langue française qui se sont occupés du sujet en question.

peine d'être écrite, attendu que ce pays avait été peuplé par un ramas d'aventuriers français qui ne tenaient à rien parce qu'ils ne tenaient de rien?

Quel changement depuis lors! Il ne se rencontre plus d'étrangers instruits pour nous jeter l'insulte à la face: nos historiens en ont eu raison. On sait maintenant d'où nous sommes venus, ce que nous venions faire en Amérique, comment nous avons travaillé à la civilisation de ce continent et pourquoi nous avons été conquis. Le passé, révélé par l'étude et le courage de nos écrivains, nous protège contre les dénigrements de l'ignorance et de la malice.

Eh bien! la même chose restait à faire pour l'Acadie, cette terre tant de fois spoliée, cette population si souvent persécutée et diffamée. *Une colonie féodale en Amérique* accomplira cette oeuvre méritoire, mais non pas sans que l'on s'en plaigne en certains quartiers.

Dans un chapitre des plus remarquables, l'auteur a hardiment soutenu que les colonies françaises de l'Amérique du Nord étaient, par leur organisation et le choix des colons, supérieures à celles des Yankees. Ce n'est plus seulement la question acadienne qui est en jeu, c'est le principe, l'esprit même de nos établissements qu'il faut mettre en regard des entreprises d'une autre race.

Puisque nos devanciers dans les lettres ont amené les étrangers à respecter nos gloires anciennes, il reste aux hommes d'aujourd'hui à démontrer que nos voisins ne nous valaient pas.

Aussi, comme les revues américaines se fâchent! M. Rameau dérange la petite chapelle que

les préjugés publics ont consacrée aux Yankees, en exagérant leurs mérites. C'est la manie de l'heure présente. On va jusqu'à admirer les vices qui rongent les Etats-Unis.

Les historiens de la grande république ne reviennent pas de l'audace de ce Français qui porte des jugements sur leurs ancêtres. Une revue de New-York, *The Nation,* publie à ce sujet un article que l'on peut qualifier de malveillant. A quoi sert de s'échauffer la bile quand il s'agit de l'histoire? Peut-on contredire les faits? A force de se dire les uns aux autres qu'ils sont le premier peuple du monde, nos voisins ont fini par le croire, et, ce qui est plus fort, ils ne se contentent pas du présent, il leur faut encore le passé!

Cette lutte nous concerne, nous Canadiens,plus que M. Rameau, car le vrai point à débattre, c'est la supériorité que son livre attribue aux colonies françaises sur les anglaises; derrière les difficultés de détail qu'ils soulèvent en ce moment, il est visible que c'est là le fait essentiel qui frappe nos voisins. J'ai même reçu des lettres qui l'attestent ouvertement. Donc voici le point sensible.

Au lieu de toujours répéter que nos colonies étaient inférieures à celles des Yankees, les écrivains du dehors feraient mieux de comparer froidement les deux situations. En ce qui nous regarde, des préjugés cent fois réfutés sont encore reçus chez nos voisins.

Je l'ai dit plus haut, la France agissait de manière à ne pouvoir conserver ses colonies, mais les colons canadiens réparaient ses fautes et maintenaient sa position dans le Nouveau-Monde. L'An-

gleterre commença pareillement par abuser de ses possessions américaines; elles finit par avoir des vues plus élevées et plus sages, mais ses colons gâtaient constamment les opérations commencées.

Sur divers détails, on peut soutenir que les deux couronnes ont eu, alternativement, l'honneur de bonnes conceptions et le désavantage de faux calculs remarquables. A tout prendre, je crois que l'Angleterre agissait mieux que sa rivale, dans ses intérêts propres et même à l'égard des colons. Le résultat l'a démontré, car tout n'est pas hasard et accident. [25]

On me comprendra si je nomme les Yankees et les Anglais séparément, comme aussi il faut distinguer entre les Acadiens, les Canadiens et les Français. Le nom de Yankees a été donné par les Sauvages aux premiers Anglais établis dans le Massachusetts et il s'est conservé jusqu'à notre siècle. Les Canadiens, qui avaient constamment battu ceux qui portaient ce nom, le tournèrent en ridicule, avec un tel succès qu'il ne s'en est pas relevé. Plus tard, l'émigration ayant apporté dans les territoires qui nous avoisinent une multitude de colons et d'artisans, la politique du cabinet de Washington voulut embrasser toute l'Amérique et elle imposa le mot Américains, qui est d'une grande hardiesse, puisque, sans parler des sujets britanniques, il y a sur ce continent au moins autant d'Espagnols que d'Américains. Quoiqu'il en soit, puisque nous nous occupons d'événements anté-

25. Les treize Etats révoltés avaient déjà fait des pas de géants comparés au Canada.

rieurs à 1760, c'est aux Yankees que nous avons affaire. [26]

Sur les bords de l'Atlantique, les Anglais ont établi Boston; les Français, Port-Royal; et, sur le Saint-Laurent, les Français encore, Québec, le tout presque en même temps. Ces trois germes ont grandi les uns à côté des autres. Il est facile de les suivre chacun dans ses phases particulières et de s'expliquer pourquoi l'un d'eux (Boston) a étouffé les autres.

Mais, durant un siècle et demi, de quel côté a été le beau rôle? Les Yankees veulent que ce soit de leur côté. Nous allons voir.

Dans le commerce? Oui, si le fait d'apporter constamment d'Europe des marchandises, que l'on sacrifiait pour sustenter les colons, peut s'appeler du commerce, et si, parfois, quelques bâtiments anglais se chargeaient dans le Maine ou les Carolines de certaines denrées. Mais qui a exploité le premier, [27] les produits naturels du nouveau continent? qui a lié amitié avec les sept huitièmes des nations sauvages? qui a réuni dans sa main le monopole de la traite des pelleteries? qui a ouvert des

26. Sur le terme "Américains" voir **Mélanges historiques,** vol. 5, p. 5 et suivantes, où M. Sulte étudie l'origine de ce mot. Il croit qu'il est né en France car, en Angleterre, on disait entre 1700 et 1760 par exemple: Virginiens, colons de Pennsylvanie, de New-York, gens de Boston, et, pour l'ensemble, les coloniaux, tandis que les Français de France n'y voyaient qu'un bloc anglais aisément qualifié d'Américains.

D'autre part le mot "Américains" paraît avoir une origine anglaise. Dans des correspondances se rapportant à nos voisins, de 1762 à 1783, ces derniers sont constamment appelés Américains, ce qui indique que l'expression n'était pas neuve puisque d'un usage courant.

27. Avant 1763, sur une petite échelle.

cultures et s'est mis sans retard à l'abri de la famine? Les Canadiens. Dès leur débarquement, ils apprirent à se suffire à eux-mêmes. Ils fabriquaient tous les objets d'habillement; [28] ils avaient des artisans dans tous les métiers. On construisit bientôt des navires, [29] qui exportèrent le surplus des céréales récoltées; on établissait de puissantes forges;[30] les bois, les fourrures, le poisson, les huiles prenaient le chemin de la France ou des îles, et tout cela avait lieu à une époque où nous ne comptions pas six mille âmes. Et que faisaient les Yankees pendant ce temps? Craintivement cabanés près du rivage, ils seraient morts de faim, si leurs amis en Angleterre n'y eussent pourvu; ils attendaient d'Europe de quoi se vêtir; ils ne tiraient presque rien du sol et encore moins de la forêt, où ils n'osèrent jamais s'aventurer, à tel point que leurs récits mentionnent comme un fait des plus extraordinaires le voyage d'un de leurs ministres à trente lieues dans l'intérieur, alors que les Canadiens avaient parcouru tout le continent et traitaient au pied des Montagnes-Rocheuses! Tous ces contrastes sont accablants pour nos voisins.

Dans le choix des colons? Ce n'est pas chez nous, Dieu merci, que l'on a envoyé des chargements de repris de justice et de filles équivoques. Notre population a été puisée à une source telle-

28. Sur les industries au Canada sous le régime français on peut consulter le travail en deux volumes de Noël Fauteux.

29. Les colonies du Maine et du Massachusetts construisaient des navires avant que cette entreprise ne fut établie dans la Nouvelle-France.

30. Voir **les Forges Saint-Maurice**, vol. 6 des **Mélanges historiques.**

ment pure et si parfaitement appropriée aux exigences du pays où on l'envoyait, qu'elle n'a presque rien demandé à la mère-patrie, tout en exécutant, bien au-delà des espérances que l'on avait conçues d'elle, le plan de colonisation et d'extension préparé par ses chefs. Cinquante ans avant la conquête, nous fournissions de colons, d'artisans, etc., sans l'aide de la France, la longue ligne de forts et d'établissements qui se prolongeait jusqu'aux bouches du Mississipi. Nos voisins ont-ils quelque chose de semblable à montrer, même en petit?

Dans les découvertes? Nul Yankee n'avait encore perdu de vue son campement, que déjà nous avions remonté l'Ottawa, visité les Grands Lacs, atteint le bas Wisconsin, et enfin pénétré au coeur du continent. Va-t-on croire que, par la suite, nos voisins se sont mis à nous imiter? Pas du tout. Leur part dans la découverte de l'Amérique du Nord est représentée par zéro, ou à peu près, car si Hudson[31] a fait connaître la baie qui porte son nom, ce sont les Canadiens qui l'ont occupée. De Terreneuve aux Montagnes-Rocheuses, et des Alleghanys à la Nouvelle-Orléans, il n'y a pas un pouce de terrain qui ait été connu des Yankees avant la conquête. Ainsi, une population qui avait peine à se suffire à elle-même, faute d'industrie et d'organisation, dans les débuts, ne sut pas, non plus, étendre son influence au-delà de son mince territoire et ne fit rien pour la civilisation. L'idée de vouloir la comparer aux groupes acadien et canadien fait sourire.

31. Hudson n'était pas Yankee.

Dans les fondations? Où sont les Yankees descendant des fondateurs du Massachusetts, le groupe le plus noble dont puissent s'enorgueillir les Etats-Unis! Ils sont aussi clairsemés que la noblesse des croisades. Pourquoi? Parce que leurs pères sont venus ici au hasard, sans ordre, sans plan, sans rien de ces grandes vues qui marquent le type canadien. Ils ont flotté au gré des événements, et bien que plus nombreux que nos pères, leurs contemporains, ils n'ont jamais été capables de rivaliser dignement avec eux. Tandis que nous nous établissions, nos voisins tâtonnaient. Tandis que nous nous pourvoyions du nécessaire, puis du luxe, ils attendaient les vaisseaux d'Angleterre. Il a fallu des séries d'années pour mettre quelques éléments de vigueur parmi ce peuple flottant et cela n'a eu lieu qu'à force d'immigration et parce que les Anglais ont pris la chose à coeur. Jusque-là, rappelons-nous quelle était la faiblesse, la gaucherie et même la timidité des Yankees, comparée à notre élan. L'habitant canadien cultive aujourd'hui la terre défrichée par son septième ou huitième grand-père; il n'a pas été supplanté, comme le Yankee, par des individus plus vigoureux, plus courageux, plus intelligents. Il est de la famille de ceux qui ont fondé cent postes dans des contrées où la conquête a tout balayé, croit-on: Haut-Canada, Nord-Ouest, Louisiane, et où, cependant, on voit reparaître, de nos jours, de fortes branches canadiennes. Sans l'espèce de marée humaine que l'Europe a refoulée sur les Etats-Unis ils n'existerait pas de Yankees. Et, précisément nous, les Canadiens, nous n'avons rien reçu de France de-

puis 1760. Où est la gloire des fondateurs yankees, qui n'ont rien fondé?

Dans la guerre? Vais-je prendre la peine de répondre à cette question? On saura toujours que nos chefs, avec quelques centaines d'hommes, ont établi et soutenu l'influence française dans un rayon immense, et qu'ils pesaient sur les colons yankees de manière à paralyser leurs forces. A toutes les époques, ceux-ci ont été plus nombreux que nous et toujours battus. Sans l'intervention si ferme et si patriotique de l'Angleterre durant la guerre de Sept Ans, la conquête du Canada n'avait pas lieu. Les Yankees ont tenté dix fois de franchir nos frontières et ils n'ont pu y réussir. En revanche, pendant les trois quarts de siècle qu'ont duré nos guerres, nous avons semé la terreur et la ruine dans leur pays.

Bref, on s'est mépris sur l'histoire des premiers colons de la Nouvelle-Angleterre, parce que l'on a actuellement sous les yeux le spectacle d'un développement industriel et agricole énorme, lequel n'est nullement le fruit de leurs labeurs, mais le résultat produit par les contingents nombreux d'hommes attirés plus tard de tous les points du globe vers ce sol privilégié; on est porté à ne voir qu'une seule et même chose, du commencement à la fin de leur histoire. Avant 1760, c'était tout le contraire d'aujourd'hui : nous les dominions de beaucoup.

Qu'étaient, territorialement parlant, les Etats-Unis en 1760, au jour de la conquête du Canada? Une petite lisière de terre sur les bords de l'Atlantique, rien de plus. Si l'Angleterre, active, pré-

voyante, prête, en ce temps-là, à des sacrifices pour s'assurer l'avenir, n'avait pas décidé de reculer, coûte que coûte, cette barrière restreinte, jamais, au grand jamais, les Yankees ne l'auraient pu, et pourtant le chiffre de leur population était alors vingt fois plus considérable que celui de la nôtre. Un siècle et demi de défaites leur pesait sur la tête. Comme auxiliaires des Anglais, dans la guerre de la conquête, les quelques mouvements qu'ils ont tentés les ont fait battre par nos gens: demandons-en des nouvelles à Washington et à ses Virginiens. Pas un seul Yankee n'a pu mettre le pied sur notre sol avant la capitulation de Montréal, dans l'automne de 1760. On ne voit nulle part que l'élément yankee ait eu, à ces époques, du poids, de la valeur de l'esprit d'entreprise. Alors, pourquoi chercher à les défendre? Mieux vaut "garder de Conrard le silence prudent."

Que l'on nous rende ces parties du Maine, du Vermont, de l'Ohio, du haut Mississipi comprises autrefois dans nos limites, et que l'on appelle pour les protéger, d'une part, les descendants des fondateurs du Canada, de l'autre, les descendants des pionniers des colonies anglaises. Cette démonstration vaudrait des volumes de raisonnements, car nos voisins auraient à peine assez de sentinelles pour couvrir leurs postes, et pas d'armée, tandis que nous aurions trois cent mille hommes sous les armes. Est-ce assez concluant?

Ceux qui n'ont pu nous battre, ceux que nous avons sans cesse battus, ceux qui n'ont laissé ni souvenirs de gloire, ni travaux civilisateurs, presque pas de familles, ne peuvent être mis en compa-

raison avec la race formée dans la Nouvelle-France sous le nom canadien.

Que des hommes qui ne sont pas leurs descendants écrivent des articles avec la prétention d'être fort adroits ou méchants, cela ne changera rien à la vérité. Comme le dit un proverbe, le sang est meilleur que l'encre. Or, c'est notre sang qui a tout fait dans la période de découvertes, de colonisation et de civilisation de nos deux pays. Il n'y a pas assez d'encre pour ternir ou dénaturer cette page incomparable.

Nos guerres contre les colonies anglaises ont duré trois quarts de siècle, se terminant en 1760; mais, comme il s'agit dans cet article autant de l'Acadie que du Canada, il faudrait mettre en toute exactitude un siècle et demi (1613-1760).

L'Acadie française réclame cent années (1613-1710) durant lesquelles ni la France ni le Canada ne lui ont prêté main forte; [32] tous les efforts de ses adversaires ont été impuissants à la déraciner. A cette dernière date (1710), on lança contre elle autant et plus de soldats que le chiffre total de sa population, hommes, femmes et enfants; elle disparut du rang des colonies françaises.

Le Canada eut d'abord contre lui l'indifférence de Mazarin (1642-62); il prit son essor sous la surveillance active de Colbert (1662-80). En 1672, la fondation du fort Frontenac (aujourd'hui Kingston) ouvre la série de nos difficultés avec les Yankees, qui ne devaient se terminer qu'en 1760.

32 Seulement un peu d'aide.

Nous commencions la lutte avec une population de 7,000 âmes; nos voisins en avaient 45,000. Néanmoins, ils ne furent jamais capables, non seulement de nous conquérir, mais même de nous intimider. Nos forts, avancés jusqu'aux sources de l'Ohio, se maintinrent soixante ans contre toutes leurs démonstrations hostiles; à plusieurs reprises nous avons été ravager leur territoire; et, quand ils ont fait mine de recourir aux représailles, des échecs éclatants les ont arrêtés en route. Les fils du baron de Bécancour et du baron de Longueuil, Le Moine d'Iberville, Hertel de Rouville, Boucher de Niverville et d'autres, les ont constamment tenus sous l'empire de la crainte et du découragement.[33]

Lorsque, sous la décadence de la monarchie française, l'Angleterre songea sérieusement à prendre l'ascendant dans les colonies, il lui fut impossible de confier à ses sujets, nos voisins, la tâche, en apparence facile, de nous écraser: elle employa à cette oeuvre de toute importance ses meilleures troupes (1755). Les Yankees comptaient beaucoup plus qu'un million d'âmes; nous n'en avions que soixante mille. On vit se renouveler ce qui avait eu lieu cinquante ans auparavant en Acadie: l'Angleterre envoya contre nous autant de soldats que nous avions d'hommes de tout âge, de femmes et d'enfants réunis, et, spectacle que l'histoire n'a presque jamais présenté, ces forces imposantes furent

33. Les raids barbares des Hertel jetaient la terreur dans les colonies anglaises de la Nouvelle-Angleterre, tout comme les Iroquois la semaient parmi les habitants de la Nouvelle-France. Ces choses étaient dans les moeurs du temps. Gérard Malchelosse. **Généalogie de la famille Otis, branche canadienne, p. 12.**

retenues par des défaites trois ans sur nos frontières. La campagne de 1759 fut sur le point de tourner comme les précédentes. Au printemps qui suivit nous remportâmes la victoire de Sainte-Foye; ce dernier coup d'épée nous permit de dicter en quelque sorte mot à mot la capitulation à la suite de laquelle nous mîmes bas les armes. Les historiens reconnaissent tous qu'il est impossible de pousser l'héroïsme plus loin que l'ont fait les Canadiens. En supposant que la France nous eût aidés seulement de dix autres mille hommes, la fortune changeait complètement.

Disons avec M. Rameau: "Que fût-il arrivé en 1690, en 1706, en 1756, si les Canadiens, au lieu d'être un contre vingt, eussent été seulement un contre cinq, ou si même la France eût secondé leur vaillance et leur habileté par un secours convenable?"

Ah! si l'on avait su comprendre, à Versailles, ce que pouvait produire pour l'honneur du nom français

Tout ce monde de gloire où vivaient nos aïeux ?

Quelle fut la conséquence des deux batailles d'Abraham? Le drapeau anglais flotta sur le Saint-Laurent et le Mississipi. Prenez la carte et voyez ce que cela veut dire. Depuis cent ans, toutes ces contrées nous étaient connues, étaient à nous. Les Yankees n'avaient jamais su en tirer parti; ils arrivèrent juste à point pour recueillir les fruits de nos immenses travaux, grâce à l'énergie et au coup d'oeil des hommes d'Etat anglais.

De quelque manière que l'on retourne l'histoire, il faut en arriver à cette conclusion, que les Canadiens ont su découvrir, fonder,, coloniser et protéger très longtemps par leurs armes la moitié de ce continent, et que lorsque les deux couronnes — France et Angleterre—se virent au moment suprême où il fallut trancher leurs différends séculaires, le fruit de tant de persévérance, de labeurs et d'énergie passa, par un caprice du sort, aux mains de ceux qui n'avaient rien fait pour le mériter. De cette heure date l'existence des Etats-Unis tels que le monde les connaît. Que les citoyens de la grande république soient fiers des progrès qu'ils ont accomplis depuis ce temps, nous n'y voyons rien que de légitime, mais qu'ils ne parlent pas de l'époque antérieure! Ni rhétorique, ni jactance, ni sophismes ne leur serviront. Enfants gâtés d'une race qui a tout fait pour eux, il leur sied mal de parler de leur jeunesse à côté d'un petit peuple qui, à part sa confiance en Dieu, a tiré tout de lui-même, et a laissé des monuments uniques dans l'histoire de la colonisation américaine.

* * *

Au moment de signer cet article, je me suis aperçu qu'il y avait d'autres considérations à faire valoir.

En effet, quelques-uns de nos meilleurs écrivains ont relevé, ça et là, dans les journaux et les revues, la prétention si étrange des Yankees au titre de race supérieure dans l'oeuvre de la coloni-

sation de l'Amérique. [34] C'est bien la lutte que je prévoyais, mais sans espérer de la voir se produire si tôt.

M^xxx dans les pages de *la Revue de Montréal* (1878),[35] et M. l'abbé Casgrain, dans *l'Opinion Publique,* viennent de s'inscrire contre la fausse donnée dont je me plains et qui nous fait tant de mal à l'étranger.

Au lieu de toujours répéter que nos colonies étaient inférieures à celles des Yankees, les écrivains du dehors feraient mieux de comparer froidement les deux situations.

Des idéologues, des coureurs d'aventures, des gens de la traite, des mercenaires blancs, des repris de justice, des nègres esclaves, tel fut le fond des colonies anglaises. Faut-il s'étonner qu'un peuple ainsi composé n'ait pas valu ce que son chiffre semblait représenter? Faut-il chercher longtemps pour se convaincre qu'il ne valait rien comme colonisateur? Il avait le nombre, mais non les qualités requises.

Nous n'étions qu'une poignée au Canada, mais chaque homme comptait. Voilà la différence. Que l'on saisisse bien cette vérité, et les préjugés répandus de nos jours sur ce sujet ne tiendront pas un instant.

34. Avec la résurrection des Acadiens par M. Rameau et la mise au jour depuis cinquante ans de documents qui reflètent leur passé et le nôtre, il a fallu que l'on sache ce que vaut cette illusion mensongère.

35. Articles sur Colbert et le Canada, réunis en volume et publiés à Paris en 1879, in-12, 84 pages, sans nom d'auteur. Ces pages sont de l'abbé Desmazures.

Dix ans ne s'étaient pas écoulés après la mort de Champlain, que déjà un esprit public très fort, un sentiment populaire irrésistible régnait parmi les colons. Ces gens n'étaient déjà plus Français, mais Canadiens. La nouvelle patrie était tout pour eux. On les voit, en 1645, former la compagnie dite *des Habitants,*[36] en opposition à celle des Cent-Associés, laquelle ne représentait que le monopole de la traite et s'écartait de l'idée qui avait présidé à l'envoi d'une émigration agricole au Canada. Les colons étaient venus de France comptant sur des promesses qui ne se réalisaient pas. Les seigneurs qui les avaient amenés étaient aussi trompés qu'eux-mêmes. Plutôt que de se laisser opprimer par des marchands, des spéculateurs, des bailleurs de fonds, ils se redressèrent. Le patriotisme "canadien" germa dans leurs coeurs; il produisit tout de suite des résultats.

L'observation suivante m'a été faite par M. Rameau: "Il y a une différence notable entre les colonisateurs français et anglais au dix-septième siècle. Les seigneurs français concessionnaires venaient mettre eux-mêmes la main à l'oeuvre, se plaçaient au milieu de leurs censitaires dont ils partageaient les dangers et les travaux; ils étaient les premiers colons parmi les colons; les premiers pionniers parmi les pionniers. La plupart des seigneurs des colonies anglaises (George, Mason, Alexander, le duc d'York, Shaftesbury, Berkelay, etc., voire même lord Baltimore), expédiaient en Amérique des tenanciers et des engagés, surtout

36. Sur la compagnie des Habitants, voir **Mélanges historiques, vol. 1, p. 44-49.**

des engagés, et restaient grands seigneurs, en Angleterre. Ceci explique le mode primitif de formation et les difficultés postérieures; on comprend ainsi comment les Canadiens vécurent toujours en grande union avec leurs seigneurs, tandis que les Yankees étaient toujours en lutte et en désaccord avec les leurs." De là sont sorties deux nations bien distinctes l'une de l'autre; un peuple moral, sociable, et à côté un peuple anormal, étrange, qui a dû sa fortune bien plus aux circonstances qu'à ses qualités.

Les seigneurs canadiens avaient fait choix de jeunes hommes nouvellement mariés, adonnés aux travaux des champs, la meilleure population qu'il fût possible de se procurer, la seule qui fût nécessaire, celle qui devait, avant longtemps, produire des défenseurs pour la colonie et des pères nourriciers pour les nouveaux venus. Cette pensée fructueuse et si juste était bien différente de celle qui présidait à la formation des colonies de la Nouvelle-Angleterre, où l'on voyait se réfugier une foule de personnes sorties des villes à la suite de dissensions religieuses ou politiques, incapables de se maintenir par le travail de l'agriculture, sans compter que la plupart n'étaient plus d'un âge à fonder des familles.

Les colonies seigneuriales de l'Acadie et du Canada, que les auteurs américains ont si fort travaillé à faire passer pour des rêves ou des institutions qui se sont éteintes sans laisser de trace, dominent pourtant l'histoire de l'Amérique du Nord, le Mexique excepté.

Sommes-nous d'accord avec l'histoire, oui ou

non? Quel est donc ce noyau insignifiant d'aventuriers, comme on veut le désigner, qui n'a rien laissé sur ce continent sans y imprimer sa marque? Comment, à côté des pages qui racontent ses faits et gestes, ose-t-on écrire un commentaire rancuneux? Pourquoi ne pas aller droit au but et dire que la vérité ne plaît pas à une certaine école?

Le groupe canadien est inattaquable. Ce rameau transplanté du vieil arbre français s'est développé malgré les circonstances exceptionnellement difficiles qui paraissaient s'opposer à son acclimatation. A l'instar de l'érable, dont la feuille compose, avec le castor, nos emblèmes nationaux, il a crû parmi les rochers, sur le flanc abrupte des montagnes, comme le disait Denis-Benjamin Viger,[37] mais sa vigueur n'en est que plus grande, ses racines plus tenaces, son fil plus solide et son poli plus attrayant. Fidèles au passé, industrieux comme le castor, les Canadiens, après un siècle et demi de domination britannique, sont aussi fiers de leur origine française que jaloux à maintenir le rang honorable qu'ils se sont acquis au milieu de races étrangères qui leur furent souvent hostiles.

Le bon choix des sujets, un système de colonisation judicieux, l'excellence du climat, la moralité soutenue de génération en génération, les rendements faciles d'un sol nouveau, les exercices de la guerre, un peu de la vie des bois, une instruction générale, tel est le tableau que présente l'histoire du Canada sous l'ancien régime, celui que l'on est convenu de voir finir à la conquête. De

37. Voir **la Saint-Jean-Baptiste**, vol. 15 des **Mélanges historiques**, p. 56.

puis lors, traversant une phase nouvelle remplie de dangers, en butte aux dénigrements des uns et à l'oppression des autres, si nous avons fourni une carrière qui étonne tout le monde, cela est dû à nos origines. Avant que d'être soumis aux épreuves que nous avons rencontrées sous le régime anglais, nous formions déjà un peuple avec des attributs de force et de solidité, avec des traditions, une expérience, des idées et des sentiments propres. Nous occupions le sol. Nos chefs étaient instruits et pleins de l'idée nationale. Aussi, avons-nous été les premiers à comprendre le mode d'administration qu'il fallait adopter sous ces circonstances nouvelles [38] tandis que, à côté de nous, les marchands, les immigrants, les bureaucrates anglais, population flottante sans lien ni expérience, ne faisaient que des bévues.

L'Europe actuelle, digne fille de l'Europe d'il y a deux siècles, n'étudie pas l'Amérique. Elle accepte des opinions habilement couchées dans certains livres et que les écrivains de la grande république ne se gênent pas de ressasser sans relâche. Il en est résulté un quiproquo complet, dans lequel les étrangers tombent facilement, sans réflexion, sans calcul, sans se douter de rien. L'ensemble du siècle et demi qui va de 1604 à 1760 est, on peut le dire, totalement lettre morte pour ces derniers.

Sans parler de Fenimore Cooper, qui a exploité notre histoire de l'Ohio, du Mississipi et de l'Ouest, mais qui s'est bien gardé de faire sentir que tout, absolument tout, y était canadien, et sans

38. Sur nos luttes parlementaires voir **Papineau et son temps**, vol. 13 des **Mélanges historiques**.

faire trop de reproches à Bancroft, qui a enjambé si lestement les faits qui l'embarrassaient, nous avons sous les yeux quelques hommes de plume renommés, notamment Francis Parkman, qui continuent la même tradition, quoique leurs procédés soient, en apparence, plus généreux. Le temps n'est plus, en effet, où l'on pouvait nous "ignorer", selon l'expression anglaise. Il faut mettre de l'eau dans son vin; on en met—avec une pointe de vinaigre. Parkman en est arrivé au persiflage, genre de la petite presse. C'est triste. Ses livres, que l'on nous dit écrits dans un esprit de libéralité digne d'éloge, sont huilés de jalousie, pour ainsi dire. Les compliments qu'il nous adresse trempent dans une encre amère, et c'est ce qui lui nuira le plus, car tout se découvre, tout finit par être connu; et, pour avoir été le plus érudit des écrivains de sa nation, il n'en subira pas moins le mépris de ceux qui ne voudront plus accepter ses réticences. Ah! si Parkman osait écrire l'histoire des puritains avec le ton de sarcasme qu'il a adopté pour parler des fondateurs du Canada, comme il n'amuserait pas ceux qui, aujourd'hui, se plaisent tant à consulter ses livres!

Il nous rend un service, cependant. Il met au jour des faits qui parlent d'eux-mêmes,[39] et que ses successeurs sauront interpréter sans tenir compte de son faux point de vue. Dès que l'on cessera de nous traiter avec "libéralité", on arrivera à la pure vérité! Inutile de se montrer généreux; nous ne demandons que la justice. Quand on commence par

39. Bien que Parkman cherche à en détruire l'importance.

vouloir agir libéralement, c'est que l'on est préjugé et que l'on n'a pas compris les faits. L'histoire se compose de faits; étudions-les et ne faisons grâce de rien. Cette condescendance est humiliante.

Il n'est pas mauvais, après tout, que l'on nie de temps à autre nos antiques vertus. Cela nous rappelle à nous-mêmes. Nos historiens feront reparaître dans les débats des livres, des arguments, des observations, des faits trop souvent négligés. L'idée nationale sera moins en danger d'être oubliée, de faire fausse route. Dans une lettre qu'il m'adressa M. Rameau s'en réjouit: "Montrer tout ce qu'il y avait de forces sociales, intellectuelles et morales en germe dans les temps primitifs du Canada; faire voir comment des circonstances fortuites en ont retardé le développement, et reporté à longue échéance le résultat des promesses que contenait l'aurore; signaler aux Canadiens ce qu'ils peuvent faire pour poursuivre l'essor logique de cette destinée, que leur présageaient la sagesse et la vertu de leurs ancêtres, voilà, ce me semble, quel doit être l'objectif de l'histoire du Canada aujourd'hui, si l'on veut que l'étude de l'histoire soit non seulement la fantaisie intellectuelle de quelques antiquaires, mais un enseignement vivant et fécond dans lequel les peuples sages et intelligents vont préparer les forces de leur avenir par l'observation du passé.

"Notez bien que c'est ainsi que l'Allemagne a été préparée par les travaux patients et silencieux de deux ou trois générations laborieuses. Personne, en Europe, n'ignore le rôle considérable que l'école historique, patronisée par les rois

de Prusse depuis un siècle, a joué dans la régénération et l'organisation du peuple allemand.

"C'est maintenant à tous les travailleurs de bonne volonté de savoir s'entendre et de faire de l'histoire non pas seulement une satisfaction intellectuelle, mais une force patriotique."

Il me reste à parler des journaux français des Etats-Unis, non pas de ceux qui sont rédigés par des Canadiens, mais par "des Français de France", comme nous disons chez nous. Les plus marquants sont *le Courrier des Etats-Unis,* de New-York, *l'Abeille* et *le Propagateur catholique* de la Nouvelle-Orléans. Il existe, de plus, dans cette dernière ville, une société qui s'appelle *l'Athénée louisianais,* dont le but est d'assurer le maintien de la langue et de la tradition françaises en Louisiane; elle publie tous les deux mois un compte-rendu assez considérable, luxueusement édité.

Ce n'est pas de New-York que nous viendra la lumière sur le sujet qui nous occupe. Les souvenirs français n'y existent pas, et pour cause. Les familles de notre race qui habitent cette grande ville s'y considèrent, avec raison, comme en pays étranger; elles n'y ont rien trouvé qui puisse les induire à se croire chez elles. La France est pour elles le seul pays français du monde. *Le Courrier des Etats-Unis,* tout habilement rédigé qu'il est, n'a pas encore porté ses regards au-delà de la ligne 45^{e}.Quand il parle du Canada moderne, il rivalise avec les géographes, les historiens et les savants de tous genres qui nous amusent tant et que nous avons perdu l'espoir de remettre dans le bon chemin. A plus forte raison est-il complètement hors de la voie lorsqu'il

touche au temps passé. Rien n'est "impossible" comme ce qu'il a publié sur les anciens Canadiens.

Mais à la Nouvelle-Orléans le terrain change. Ce pays était autrefois peuplé de Canadiens. Il a été français pendant un siècle, avant de devenir yankee. Ensuite, une population partie directement de la France a continué à s'y diriger. C'est encore une contrée presque française, aussi comprendrons-nous que les études de M. Rameau y aient été accueillies avec empressement et qu'il se soit manifesté un désir de voir naître des relations plus suivies et plus intimes entre la Louisiane et le Canada. M. Rameau en a été frappé. Il m'écrit: "Cette sympathie des journaux de la Louisiane m'a d'autant plus touché que je n'ai eu que de très rares relations avec ce pays....Leurs articles et quelques lettres que j'ai reçues m'ont révélé un fait nouveau; c'est que, depuis quelques années, il se manifeste dans cette partie de l'Amérique une revivification de l'idée française et de la langue nationale. Peut-être serait-il à propos de voir les journaux du Canada et ceux de la Louisiane nouer des relations plus étroites et plus fréquentes; si je puis, sous ce rapport, être de quelque utilité comme intermédiaire pour les journaux du Canada, je le ferai volontiers."

Vers 1865, quelques jeunes journalistes du Canada s'étaient donné le mot pour échanger leurs feuilles avec celles de la Louisiane. Nos envois, nos avances sont restés sans réponse. Les temps sont probablement changés; si c'est le cas, ne perdons pas l'occasion. En attendant, voici un extrait de

l'article que M. Tujague [40] publie dans *l'Athénée louisianais.*

"On a écrit depuis longtemps que les Français ne sont point colonisateurs. M. Rameau constate un phénomène curieux: il démontre que de tous les gouvernements qui se sont succédé en France, depuis Henri IV jusqu'à Louis XV, aucun n'a sérieusement favorisé ni même compris la colonisation, mais que les Français, comme individus, sont d'habiles et d'énergiques colons. [41]

"L'histoire si intéressante, si poétique de l'Acadie fait ressortir en traits éclatants cette vérité. Elle fait même entrevoir, par induction, que si le peuple français eût été soutenu et stimulé par ses rois, l'Amérique du Nord, à l'heure qu'il est, n'appartiendrait peut-être pas à la race anglo-saxonne.

"L'oeuvre de M. Rameau est l'odyssée du brave petit peuple acadien. Elle est, par ses écrits de guerre, une épopée aux proportions restreintes; elle est aussi une pastorale par ses détails champêtres, une idylle par ses harmonies bucoliques, un livre des plus agréables par son style simple et élégant, qui, de la première à la dernière page, intéresse le lecteur et soutient son attention sans jamais la fatiguer. Mais c'est avant tout un ouvrage sérieux, fait de documents authentiques, et trahissant des recherches laborieuses et intelligentes.

---

40. F. Tujague répondit à M. Sulte par une lettre ouverte très sympathique que **la Revue de Montréal**, 1878, p. 428, a reproduite du **Propagateur catholique** de la Nouvelle-Orléans.

41. M. Sulte parle dans ce sens aux pages 35 et 36 de ses **Mélanges historiques**, vol. 3.

"Ajoutons que l'écrivain, entraîné par les questions sociales et philosophiques qui naissent de son sujet, s'élève parfois à de magnifiques hauteurs et joint au mérite du style l'énergie de la pensée.

"M. Rameau a le don qu'ont seuls les bons écrivains de grandir les perspectives, d'élargir les horizons. Il trouve dans l'histoire d'une petite et obscure colonie l'occasion de toucher aux plus difficiles problèmes économiques qui s'imposent au penseur et à l'homme d'Etat, et il exprime sur ces questions capitales des idées qui se distinguent, à la fois, par leur justesse et leur profondeur.

"Mais où M. Rameau excelle surtout, c'est dans la peinture des scènes de la vie rurale. Quel luxe de détails charmants! quelle série de jolis tableaux champêtres! On peut dire de lui, sous ce rapport, ce que l'on a dit d'un illustre auteur: "Sa plume est un pinceau," mais un pinceau qui ne vise point à l'effet, qui copie simplement et fidèlement, conservant au paysage ses imperfections mais aussi ne lui ôtant aucune de ses beautés.

"Un fait qui frappe et domine l'attention dans cette partie du récit, c'est la sympathie spontanée, l'amitié profonde qui s'établit à première vue et qui se continue sans nuage pendant deux siècles, entre les Français de l'Acadie et les Indiens qui habitent la contrée. L'homme de la nature fraternisant, au milieu des forêts vierges du Nouveau-Monde, avec l'homme de la civilisation, c'est là un tableau d'une poésie suprême, que le pinceau a déjà reproduit.

"Ce rapprochement, sur lequel insiste avec raison M. Rameau, est dû sans doute au tempérament français, si expansif et si liant. On ne voit pas, en effet, que les Anglais, flegmatiques, et après eux, les Américains, — particulièrement ces derniers, — aient inspiré aux Sauvages une affection bien profonde. Il est vrai qu'en leur faisant une guerre d'extermination, on n'a guère cherché le chemin de leur coeur que dans le but d'y diriger des balles....

"Les Français de l'Acadie trouvèrent dans l'amitié des Indiens un précieux renfort contre les Anglais de Boston, dont la jalousie complotait sans cesse et exécuta plusieurs fois la ruine de la colonie. Au lieu de traiter en ennemis les Peaux-Rouges, comme d'autres colons, les Acadiens, mieux avisés, s'en firent des auxiliaires et les organisèrent militairement sous les ordres d'officiers français qui prirent le titre de *Capitaines de sauvages.*

"Parmi ces capitaines se produisit un homme remarquable à plus d'un titre, dont la personnalité tranche dans le cadre et dont les aventures joignent à la vérité historique tout l'attrait du roman. Ce type étrange, que notre auteur prend plaisir à décrire, est le baron de Saint-Castin, originaire du Béarn.

"Leste et vigoureux comme tous les Basques, dit M. Rameau, il était doué d'une de ces natures vives et fougueuses qui sans agitation et sans imprévu ne connaissent pas de plaisir ; il était expert dans tous les exercices du corps, âpre à la fatigue, plein de sang-froid dans le danger et tout rempli d'esprit de ressources dans le besoin. C'était un hom-

me prédestiné pour les aventures et pour les expéditions difficiles....

"Saint-Castin devint l'idole des Indiens abénakis au milieu desquels il vivait et dont il avait adopté le genre de vie nomade et presque le costume. Ce gentilhomme doublé d'un trappeur est certainement l'une des individualités les plus puissantes et les plus originales qui aient paru dans les premiers temps de la colonisation américaine. C'est un héros de roman des mieux réussis, avec cet avantage que son existence et ses aventures sont très réelles. Étudié avec soin dans les chroniques du temps, il présenterait aux jeunes talents le sujet d'un beau livre. M. Rameau n'a pu parler, pour ainsi dire, qu'incidemment de cet être bizarre, bien qu'il l'ait, en quelques traits, finement dessiné. L'histoire ou plutôt le poème de ce héros fantastique est donc encore à faire. A celui qui entreprendrait de le dépeindre, il paraîtrait aussi étrange au physique qu'au moral lorsque, ayant à décrire un gentilhomme français, il trouverait un "seigneur fauve habillé de peaux de bêtes," et ayant au bras sa femme indienne, fille d'un grand chef abénaki. Saint-Castin rendit à ses compatriotes de l'Acadie de signalés services en contribuant, avec ses fidèles Sauvages, à repousser les invasions des Anglais.

"Nous avons dit que M. Rameau excelle dans la description des scènes champêtres. Nous ajouterons que ses récits atteignent, sur certains sujets, à la perfection d'un chef-d'oeuvre. Pour démontrer, par un exemple, qu'il n'y a rien d'exagéré dans notre assertion, détachons de son fameux cha-

pitre du meunier Thibaudeau une véritable perle.

"Bien que la presse louisianaise ait déjà signalé ce morceau ravissant, nous croyons devoir le reproduire, parce qu'il met vivement en relief le talent de M. Rameau, comme styliste et comme conteur.

"En 1702, dit l'écrivain, la fenaison devint l'occasion d'une fête en l'honneur de Thibaudeau. Quand tout fut fauché, ramassé en meules et presque rentré, la dernière voiture, attelée de quatre boeufs, fut ornée de fleurs et de feuillages; le vieux meunier, encore vigoureux malgré ses 74 ans, se hissa au sommet avec sa femme et sa future bellefille; toute la jeunesse, hommes et femmes, se groupa autour du chariot, tandis que Jean François Brossard et Germain Savoye, les doyens d'âge, se mettant à la tête des boeufs, ouvraient la marche. Le cortège arriva ainsi jusqu'au manoir, riant, chantant, folâtrant et poussant des hourras....

"Le soleil, quoique déjà sur le penchant, était encore dans tout son éclat; le paysage resplendissait de vie; la voiture, que le soleil prenait de flanc, était enveloppée de ses rayons dorés, et les cheveux demi-flottants du patriarche, légèrement agités par le zéphyr, brillaient sous cette lumière en reflets argentés. Ce vieux pionnier aux habitudes rustiques, d'un caractère rude et peu familier avec les délicatesses du sentiment, se trouva pourtant ému par cette scène. En remerciant ses enfants, ses amis, ses censitaires, en jetant un long regard fier et satisfait sur toute cette oeuvre qui était la sienne, les larmes le gagnèrent avec une sorte de mé-

lancolie, comme s'il eût prévu que cette fête était sans lendemain et cette bénédiction la dernière qu'il eût à donner aux hommes et aux choses de ce pays, qu'il ne devait plus revoir!"

"Ce tableau, où le fluide poétique abonde, rappelle les plus heureux traits des *Géorgiques* de Virgile et présente à l'esprit une image souverainement belle. Cette nature sereine ensoleillée, ce patriarche aux cheveux blancs bénissant, du haut de son trône rustique, les générations qui lui succèdent, cette joie si naïve et si franche de ceux qui l'entourent et qui lui forment un cortège respectueux, tout cet ensemble de bonheur et de pureté d'où se dégage une douce émotion, repose les yeux et dilate le coeur!

"Dix pages comme celle-là font la fortune d'un livre. L'oeuvre de M. Rameau en est richement pourvue. On n'est donc point surpris que la presse française et franco-louisianaise lui ait fait un si chaleureux accueil.

"L'histoire de l'Acadie, comme celle du Canada, nous offre un rare exemple d'énergie et de persévérance. Elle nous met en présence de deux centres de colonisation représentant deux nationalités dont l'antagonisme séculaire, après avoir commencé en Europe, se continue dans le Nouveau-Monde. L'un de ces centres, alimenté par un mouvement régulier et très important d'immigration, est de plus soutenu par toute la puissance de l'Angleterre; l'autre, quoique le premier en date, reste numériquement faible par l'absence de recrues et par la déplorable apathie des gouvernements français. Cependant, malgré une énorme dis-

proportion de forces, ce dernier centre, qui est l'Acadie, résiste avec succès pendant cent cinquante ans à l'absorption et maintient son autonomie: il ne succombe que dans la suite des temps et sous l'effort répété de masses vingt fois plus nombreuses.

"Dans cette lutte inégale,—lutte homérique, pourrions-nous dire, d'un contre vingt, où de glorieuses défaites servirent à rehausser l'héroïsme des vaincus,—dans cette lutte, dont la possession de l'Amérique du Nord était le prix, les colons français de l'Acadie et du Canada déployèrent contre leurs puissants adversaires des merveilles de courage et de ténacité.

"Si la France, moins absorbée par sa politique européenne, eût consacré au développement de ses possessions d'Amérique une part sérieuse de ses moyens d'action, si, jetant dans la balance le poids de son épée, elle eût rendu les chances égales, cette fameuse dispute aurait eu, sans doute, un autre dénouement, car ces robustes et hardis colons étaient de taille à conquérir le Nouveau-Monde."

Il est intéressant de lire un article publié par le *New England Almanach,* en 1758, pendant la guerre de la conquête, au moment où Montcalm, remportant toujours des victoires, désespérait l'immense armée qui cherchait à nous envahir. En voici des extraits:

"...Les Français ont érigé une ligne de forts depuis l'Ohio jusqu'à la Nouvelle-Ecosse, englobant dans leur domaine toute cette riche contrée, le jardin de l'univers, qui se trouve à l'ouest de nos établissements... Il fut un temps où nous eussions

pu nous mettre en possession de ce territoire, grand comme la France, l'Allemagne et la Pologne réunies... Deux grands rois ont aujourd'hui tiré le sabre pour remporter ce prix de si haute valeur.... L'occasion, dit le poète, n'a qu'une mèche de cheveux: saisissons-la! N'avons-nous pas jusqu'ici trop compté sur notre nombre? Le loup qui attaque un troupeau ne se préoccupe pas de la quantité de moutons qu'il renferme (le loup, c'est le Français) Sachons que le nombre bien préparé par la grâce de Dieu, ferait des merveilles, et que la science militaire et la discipline conduiraient comme un seul homme nos légions armées. Le chiffre de notre population ne nous servira à rien tant que nos colonies ne s'entendront pas pour agir, car, divisés, nous ressemblons aux petits royaumes de l'Afrique. Si nous ne nous coalisons, corps et âmes, contre notre ennemi triomphant, si les disputes nous éloignent les uns des autres, il arrivera ce que le gouverneur de la Pennsylvanie prédisait: "Nous n'aurons plus rien à nous disputer, ni de pays pour y continuer nos chicanes."

Que d'aveux dans ces quelques lignes! Rien qu'avec cela, on pourrait répondre à toutes les comparaisons blessantes dont on a été si prodigue envers nous. Et certes! s'il fallait imprimer un volume de citations de cette nature, elles ne nous manqueraient pas!

Enfin, le grand mot qu'on nous lance pour témoigner que nous étions inférieurs aux colonies rivales ne renverse rien, ne prouve rien, et n'a d'importance qu'aux yeux des gens préjugés et des ignorants absolus: "Les Anglais vous ont écrasés!"

Oui, nous sommes les vaincus; oui, nous avons été conquis, mais à qui la faute? Les Alsaciens et les Lorrains, passés, en 1871, sous le joug de la Prusse, sont-ils blâmables? Va-t-on refuser à cette population le titre de "pépinière de braves" que Napoléon lui a décerné? Qui a droit de nous arracher nos gloires? Que Louis XIV et Louis XV aient abandonné les Canadiens, que le second empire ait provoqué et causé l'abandon de deux provinces de France, qu'est-ce que cela fait à l'histoire de nos petits peuples: Alsaciens et Lorrains, Acadiens et Canadiens?

Qui a fait mieux que nous et qui peut nous ôter l'honneur? Soyons sans crainte: la mémoire de nos pères ne périra pas. Dans le grand procès qui s'instruit, on les verra surgir avec éclat, dignes, de plus en plus, de notre amour et des égards de la postérité.[42]

Honneur à la patrie où reposent ces braves !
Honneur au nom français, qu'ils ont si bien porté !
Leur courage éclairé ne connut point d'entraves,
Et, sans jamais fonder des "Etats à esclaves",
Ils pratiquaient la liberté.

* * *

En 1878, lorsque j'écrivais les lignes qui précèdent, à l'apparition de *Une colonie féodale en Amérique,* nous n'avions pas encore l'explication détaillée des événements qui ont abouti à la trop fameuse expulsion des Acadiens, en 1755, expul-

42. Ici s'arrête le manuscrit publié en 1878 et donné en conférence aux Trois-Rivières en 1881, et répétée à Woonsocket, R. I., le 9 fév. 1893. Ce qui suit est de 1895.

sion qui a tant préoccupé le monde des lettres, et c'est pourquoi je n'en ai alors que peu parlé. Chacun imaginait une manière de tout expliquer, mais personne encore ne pouvait nous fournir la clef qui ouvre les portes ténébreuses du passé. Il y régnait un mystère dans le narré des faits. A quoi l'attribuer? Edouard Richard s'est donné la mission d'en découvrir la cause—et il a trouvé ce qu'il cherchait. Sans lui tout un côté de notre histoire serait encore dans l'ombre, et c'est précisément la partie qui exige le plus de travail, le plus de recherches, le plus de dévouement de la part de celui qui choisit ce lot patriotique.

Acadia, tel est le titre du nouveau livre, ne cède en rien à ce que nous pouvions attendre de la plume de M. Richard. C'est un document important pour l'histoire de l'Acadie, du Canada, nous pourrions dire mieux: pour l'histoire de l'Amérique.

Rendons-nous compte du pourquoi de ce livre. Nos bibliothèques renferment plusieurs ouvrages traitant de la même matière, avions-nous besoin d'être renseignés davantage? Oui, il fallait surtout que l'on nous expliquât ce que les hommes sans préjugés soupçonnaient et, j'ajouterai, que l'on démolît les arguments de ceux qui ont écrit pour excuser l'expulsion des Acadiens. Jusqu'ici, personne n'a été satisfait de ce qui nous est raconté par les auteurs. Il y avait donc place pour un ouvrage donnant la clef du mystère, car le mystère existait.

La supercherie a joué, dans l'histoire d'Acadie (1713-55), un rôle dont nous avons été dupes. M. Richard prouve que les écrivains qui ont con-

nu les pièces favorables à la cause des Acadiens les ont laissées dans l'ombre. Voilà pourquoi il met au jour deux volumes,[43] qui vont confondre les conspirateurs, tels que Akins et Parkman, dont les travaux ont eu pour objet de fabriquer une fause croyance à l'égard de la conduite des Acadiens.

Résumons en quelques lignes la situation de ce peuple, après qu'il eût été livré à l'Angleterre, par le traité d'Utrecht (1713).

La première pensée des Acadiens fut de quitter l'Acadie (Nouvelle-Ecosse) et d'aller rejoindre leurs frères du Cap-Breton, mais Vetch, le gouverneur, ne voulut pas entendre parler de ce départ. Ses successeurs agirent de même. Les Acadiens demandèrent à partir sur des vaisseaux anglais; on leur en refusa la permission. Ils prièrent que l'on autorisât les Français à les venir chercher; ceci ne fut pas accepté. Bien plus, leurs barques sur lesquelles ils auraient pu prendre la mer, côtoyer les côtes et gagner soit vers Québec où la France, furent saisies. Ils ouvrirent des routes, au bassin des Mines et à Port-Royal, pour charroyer leurs effets jusqu'à proximité des transports par eaux; les routes tombèrent sous la condamnation des autorités. Enfin, voulant, coûte que coûte, ne pas rester sous le joug de ceux qui les traitaient "comme des nègres," ils offrirent de tout abandonner, de partir de chez eux les mains vides et de laisser au vainqueur terres, maisons, mobiliers, animaux, tout! afin d'être libres d'aller où bon leur

43. **Acadia.** Montréal, 1895, in-8, 392-384 p.

semblerait; défense fut faite de bouger, et l'on édicta une peine contre les propriétaires de navires qui favoriseraient l'émigration de ces braves gens.

Pourquoi donc ces horreurs? Les hauts fonctionnaires de la colonie ne se gênent pas pour l'expliquer, et les écrivains coupables[44] ont eu le soin de ne point parler de cela. Il y avait au fond de cette politique des gouverneurs une question d'intérêt matériel.

Ce sont les gens du Massachusetts qui ont mené les affaires de l'Acadie, de 1710 à 1775. Ce sont eux qui avaient besoin de la présence des Acadiens pour les protéger contre les Sauvages, pour nourrir leurs garnisons, pour faire aller le commerce, pour peupler le pays.[45] Cette vérité est maintenant éclatante: elle renverse la vieille histoire du serment d'allégeance qui nous a bercés depuis un siècle et qui n'arrive plus sur la scène que sous la forme d'un truc vulgaire. Les gouverneurs écrivaient qu'il serait bon de toujours insister pour obtenir des Acadiens ce serment qui répugnait à la plupart d'entre eux (car ils voulaient s'en aller du pays) et que la principale question semblerait ainsi concentrée sur une simple formalité, tandis que l'on attendrait l'arrivée et l'établissement dans la colonie de sujets anglais qui remplaceraient les Acadiens. Mais il fallait garder les Acadiens tant que les nouveaux colons ne seraient pas installés.

—Et alors, oh! nous les ferons déguerpir!

Le lecteur m'arrête ici et me demande si je

44. M. Richard les dévoile.

45. Ces différents points sont clairement exposés dans les documents que nous montre M. Richard.

n'exagère pas l'expression des gens du Massachusetts. Non, certainement: ils écrivent ces infamies en toutes lettres lorsqu'ils parlent des Acadiens.

L'exportation du peuple acadien, exécutée en 1755, était déjà conçue en 1720. En 1720 on espérait se procurer bientôt un bon nombre de cultivateurs anglais pour remplacer les Acadiens et, comme le dit F.-X. Garneau, les gens du Massachusetts convoitaient les belles fermes des colons français, mais les Anglais n'arrivaient pas assez vite, il fallait retarder l'expulsion des anciens possesseurs du sol. Le projet de 1720 ne devint exécutable que trente-cinq ans plus tard. Voilà la froide et cruelle politique des maîtres de l'Acadie.

La divulgation de ces menées criminelles produit un effet inattendu sur nous: le gouvernement britannique n'entre pour presque rien dans la responsabilité de ces actions. L'affaire s'est tramée parmi les gens du Massachusetts, lesquels, avant 1720, ne voulurent pas laisser partir les Acadiens et ensuite se déterminèrent à les chasser de chez eux dès que les colons anglais seraient assez nombreux pour subsister par eux-mêmes.

Le traité de 1713 a été ouvertement méconnu par tous les gouverneurs de l'Acadie, jusqu'à la mort de Lawrence, en 1760. Les Acadiens étaient prisonniers dans leur propre pays et néanmoins passaient aux yeux de l'Angleterre pour avoir adopté carrément les conséquences de leur situation. Les gouverneurs écrivaient aux ministres que, nulle part on ne trouvait un peuple plus tranquille, plus fidèle à ses devoirs, plus moral, moins incommode à gouverner, mais ils ne disaient pas que ce

peuple avait toujours voulu partir et qu'on avait mis embargo sur tous ceux de ses mouvements qui tendaient à quitter la colonie.

En 1730, les Acadiens avaient prêté le serment de fidélité, avec la réserve que, le cas de guerre advenant, on ne les obligerait pas à prendre les armes contre la France ou contre les Sauvages.

Vers 1740, les terres des Acadiens étaient morcelées à l'infini; ils demandaient de nouvelles concessions, mais on leur répondait que le gouvernement n'en accordait pas aux catholiques. D'autre part, les protestants ne se pressaient pas de s'établir dans la colonie, par crainte des Sauvages.

Les prêtres qui allaient en missions chez les Acadiens, ou qui résidaient parmi eux, étaient des Français, dont la situation n'était pas rassurante, au milieu d'une administration anglaise et protestante, qui savait que, forcément, ces prêtres étaient en rapport avec les Français du Canada, de l'île Saint-Jean et du Cap-Breton. On voit des gouverneurs comme Armstrong, qui travaillaient à imposer aux Acadiens des prêtres irlandais et même des pasteurs protestants, mais français!

La guerre de 1744-48 donna aux Anglais l'appréhension que les Acadiens pourraient se soulever. Ces braves gens, tous cultivateurs, ne demandaient qu'à vivre en paix, aussi eurent-ils le courage de repousser les émissaires français qui, depuis trente ans, ne cessaient de les stimuler pour les mettre en révolte contre les Anglais.[46] Néanmoins, ceux-ci

46. Nous croyons plutôt que les pauvres Acadiens, de 1714 à 1754, auraient pu éviter le malheur s'ils avaient eu assez d'instruction pour ne pas subir l'influence de certains émissaires français qui les ont si longtemps travaillés.

restèrent fidèles à leur serment et furent vraiment des "neutres", selon le terme consacré à leur égard. Ils étaient dix mille âmes et les Anglais deux mille.

Selon la coutume qui durait depuis 1710, les autorités de la colonie, surtout Shirley, de Boston, s'évertuèrent à décrire sous des couleurs lamentables la question acadienne et à proposer le renvoi des prêtres, des mesures de restriction, puis la déportation pure et simple, mais à l'honneur des ministres du roi, ces projets furent toujours désapprouvés. Le duc de Newcastle écrivit, en 1747, à Shirley, d'avoir à annoncer officiellement aux Acadiens que les bruits de déportation qui couraient étaient sans fondement et que leur religion continuerait d'être respectée.

Les deux volumes de M. Richard sont pleins des subterfuges employés par les gouverneurs pour tromper les Acadiens et les forcer à rester sur leurs terres. En 1750, une partie de ces braves gens demandèrent la permission de tout abandonner et de partir les mains vides. Cornwallis leur répondit: "Semez d'abord vos champs, ensuite, nous verrons." Bien entendu qu'ils ne reçurent jamais la permission de quitter le pays. On était cependant à la veille de la déportation violente, implacable, inhumaine, que tout le monde connaît.

La reprise de la guerre, en 1754, vit renaître les appréhensions des quelques Anglais qui exploitaient l'Acadie et amena la déportation des habitants français et catholiques.

Comment cela? Les Acadiens avaient pourtant tenu une conduite exemplaire durant la période de 1744-48 où toutes les colonies du nord de l'A-

mérique se faisaient la guerre, aussi verrons-nous dans l'instant que, sans l'intervention du gouverneur Lawrence, rien n'eût été changé dans le sort de ce peuple.

Ce qui est très bien expliqué par M. Richard ce sont les événements de 1749 à 1754, laps de temps compris entre les deux guerres et par conséquent de toute importance pour l'étude qui nous occupe.

Le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) contenait que les limites des possessions anglaises et françaises seraient fixées par une commission déléguée des deux gouvernements et, comme les travaux traînaient en langueur, M. de la Jonquière envoya le chevalier de la Corne bâtir un fort à l'endroit où il estimait que devait être la frontière de la Nouvelle-Ecosse, du côté du Nouveau-Brunswick, c'est à dire entre la baie Verte et Beaubassin. Ce fort, érigé en 1749 et appelé Beauséjour, était situé à une courte distance de la petite rivière Messagouetche destinée à servir de barrière entre les deux couronnes.

L'abbé Le Loutre employa toute son énergie, même la violence, pour diriger du côté de Beauséjour les Acadiens de Beaubassin, ce que voyant, Lawrence bâtit un fort sur l'emplacement de ce village à moitié détruit, à deux milles du fort Beauséjour.

En octobre 1751 le capitaine Edward Howe fut tué par un Sauvage au bord de la rivière Messagouetche

En 1749 Cornwallis avait débarqué deux mil-

le cinq cents personnes à Chibouctou et fondait Halifax

Ces choses avaient lieu simultanément aux deux extrémités de l'Acadie

Dès son arrivée, Cornwallis recommença la tracasserie du serment d'allégeance. Les Acadiens lui représentaient qu'ils avaient déjà prêté ce serment; il leur répondait qu'il fallait le renouveler et cette fois n'y mettre aucune restriction. Il n'y eut pas moyen de s'entendre. Cette affaire du serment devenait très grave.

D'un autre côté, les officiers canadiens du fort Beauséjour, et surtout l'abbé Le Loutre qui demeurait avec eux, insistaient vivement auprès des Acadiens pour leur faire passer la frontière, tandis que les Anglais suppliaient ces derniers de ne point partir. Tout Acadien allant aux Français paraissait à Cornwallis, à Lawrence, à Scott, un ennemi de plus à combattre prochainement, car la guerre grondait en Europe et en Amérique.

La colonie d'Halifax augmentait. L'Acadie devait renfermer alors cinq mille Anglais et douze mille Acadiens. La situation se dessinait sous un jour nouveau, qui permettait de songer aux sinistres projets conçus en 1720.

L'assassinat du capitaine Edward Howe fut attribué aux Français, particulièrement à l'abbé Le Loutre, et cela ne pouvait qu'exciter les passions des Anglais.

A partir de 1749, les Micmacs[47] s'étaient mis

47. Les Micmacs étaient nombreux. Des agitateurs français exercèrent sur eux beaucoup d'influence. Hélas! les coups portés par eux et les Abénaquis étaient autant de griefs que les Anglais mettaient au compte des Acadiens.

à attaquer leurs anciens ennemis, les Anglais, partout en Acadie. On voulait obliger les Acadiens à prendre les armes contre ces Sauvages, ce qu'ils refusaient de faire. Encore ici se créait une source de mécontentements et de haînes.

Cornwallis proposa aux ministres d'anéantir les Micmacs afin de s'en débarrasser; il lui fut répondu qu'il résulterait de ce massacre une guerre générale des Sauvages de l'Amérique du Nord contre les colonies anglaises, et qu'il ne fallait pas s'attirer un tel malheur.

Dans les années troublées de 1749-52, Cornwallis apparaît l'auteur de tout le mal. Lorsqu'il repartit pour l'Angleterre, l'automne de 1752, il semblait se rendre compte du résultat que produisaient sa hauteur, ses exigences et son système de terreur aussi maladroit qu'injuste. Sans les actes de Cornwallis, l'abbé Le Loutre n'eut pas cherché à attirer les Acadiens de Beaubassin dans les territoires français.[48]

Hopson, qui succéda à Cornwallis, mais ne resta en place que durant quinze mois, fit presque briller l'âge d'or parmi les Acadiens. Le féroce Lawrence le remplaça. Il est étrange, observe M. Richard, que l'on écrive sur l'Acadie ayant toujours le gouvernement anglais sous les yeux et ne voyant pas les petits gouverneurs qui faisaient le bien ou le mal, selon leur nature. Hopson possédait le secret de se faire aimer, parce qu'il avait du coeur et se mettait dans la situation de ceux qu'il administrait.

48. C'est du moins ce que M. Richard était porté à croire.

Lawrence paraît avoir conçu son plan de déportation l'été de 1754, car, à partir de ce moment, il ne cessa de chercher à exaspérer les Acadiens par des mesures cruelles ou humiliantes et des plaintes futiles, mais celles-ci donnaient couleur de raison aux actes sévères qu'il commettait contre ces braves gens. Le tout fut un complot pour s'emparer des terres des Acadiens.

Au mois de juin 1755, tandis que Shirley assiégeait et prenait le fort Beauséjour, des soldats enlevaient les armes des Acadiens au bassin des Mines, à Port-Royal, etc. Il y avait deux mille neuf cents fusils pour une population de douze à quinze mille âmes. Personne ne fit de résistance, ce qui désappointa grandement Lawrence, car il comptait sur un soulèvement pour saisir les habitants et les déporter. Les Acadiens envoyèrent des pétitions pour faire connaître qu'ils n'avaient pas le moindre désir de causer du trouble. A cela Lawrence répondit avec colère en dénaturant le sens de leurs expressions et les traitant comme des rebelles en révolte ouverte. Une délégation se rendit chez lui dans l'espoir de dissiper ses craintes: il la fit emprisonner.

Pendant que ceci avait lieu, on préparait les bâtiments destinés au transport. Les ordres concernant cette affaire sont d'une cruauté incroyable. Lawrence voulait s'approprier les terres et les maisons des Acadiens: il était sans pitié pour eux, car ce n'est pas la politique, c'est le vol qui inspira sa conduite.

Le 5 septembre, le hideux Winslow commen-

ça l'oeuvre à la Grande-Prée. Je ne raconterai pas ce que les lecteurs connaissent si bien.

Acadia frappe principalement sur Parkman, le plus récent des historiens[49] qui ont traité de la question acadienne, le plus populaire parmi les lecteurs de langue anglaise, le plus à même de dire la vérité, mais qui n'a pas voulu se réserver cette gloire. Il faisait autorité, ayant vu toutes les sources accessibles de renseignements; sa parole, quoique fausse, mais réputée véritable, allait devenir un Évangile. Un enfant du pays d'Evangéline vient de le condamner. Avant que d'exposer les moyens dont Parkman s'est servi pour donner de la consistance aux assertions des adversaires des Acadiens, voyons ce que disaient ses prédécesseurs.

Le premier homme qui eut qualité d'historien pour parler du "grand dérangement" fut le pasteur Andrew Brown. Il recueillit, de la bouche même des officiers de Lawrence, de Winslow et de Boscawen des témoignages précieux et y ajouta, sur le caractère des Acadiens, sur leur comportement, les déclarations des Anglais, des Ecossais, des Irlandais, des Allemands qui composaient la colonie nouvellement établie, à côté de la race infortunée dont il étudiait la situation. Cet homme d'honneur assimile Lawrence et ses complices à des bandits de haut rang et il montre que, trente années après l'exportation, les cinq ou six personnages encore existants de cette clique vivaient,comme on dit, dans l'eau bouillante, sous l'imputation du forfait

49. A venir jusqu'à 1895. Depuis, Pascal Poirier, Placide Gaudet, le P. Dagnaud, John Frederick Herbin, Emile Lauvrière, l'abbé Az. Couillard-Després et autres ont écrit tour à tour de la question acadienne.

de 1755. N'y eut-il que l'oeuvre de Brown pour nous éclairer que cela suffirait aux honnêtes gens.. mais pas à Parkman! Parkman ne veut pas même nommer Brown, afin d'écarter ce formidable témoin.

Dans notre siècle est venu Haliburton, esprit lucide, droit, pénétrant, juste, qui a dit: "Je distingue une immense canaillerie dans cette affaire; rien ne justifie la déportation d'après les pièces qui sont restées, et probablement les vides des archives indiquent des actes criminels supprimés par les auteurs mêmes."

Smith, Bancroft, Rameau et l'abbé Casgrain pensent comme Haliburton. L'abbé Casgrain a fait mieux; dans son *Pèlerinage au pays d'Evangéline* il exhume nombre de pièces qui montrent, 1o que les Acadiens ont été retenus malgré eux dans la colonie, de 1710 à 1755 et, 2o que la rapine et le vol ont seuls inspiré la déportation. Parkman n'a tenu compte de rien:[50] il a persisté à vouloir blanchir ses nègres du Massachusetts et voici jusqu'où il est descendu pour soutenir cette mauvaise cause.

Il cite toutes les phrases qu'il rencontre ayant un air défavorable aux Acadiens, alors qu'il sait

50. Les protestations de M. Sulte parurent du vivant de Parkman. Les premières furent publiées en 1877 et 1878. Peu après, il a paru des écrits contre le système de l'historien américain, un surtout qui l'accuse d'avoir traduit servilement ou paraphrasé un bon nombre de ses meilleurs passages, qu'on peut lire dans les livres canadiens, mais que les lecteurs de langue anglaise ne sont pas sensés avoir vus. Le fait est que Parkman n'a jamais employé son talent qu'à dénaturer notre histoire pour flatter les préjugés des Américains, ou copier nos bonnes pages de littérature en les mettant sous son nom. Shea, O'Callagham et Thwaites n'ont pas agi de cette manière.

parfaitement ce que veulent dire ces phrases quand on les laisse à leur place. Il taxe d'ignorance des paysans qui étaient aussi instruits que la plupart des paysans de l'Europe. Il les représente imbus de préjugés, tels qu'ils pliaient toujours devant les mots "l'autorité, le roi, etc.," et cependant il veut que ces hommes aient couvé la révolte et soient devenus un péril pour les Anglais. Il a vu les pétitions si humbles, si franches, si loyales des Acadiens, écrites (et très bien signées) un mois avant l'exportation, mais il n'en parle pas et préfère redire les paroles insolentes de Lawrence à leur adresse, de Lawrence qui tâchait, par mille provocations honteuses, d'exaspérer ces pauvres gens.

Au chapitre des "pichonneries," Parkman donne la mesure des procédés qu'il emploie pour en imposer au lecteur. Voilà vingt ans que j'ai signalé ces tours malhonnêtes, mais Parkman était déjà mis au rang des dieux, et l'on s'est moqué de moi.

Il y avait, en 1750-54, un officier français nommé Pichon qui révélait aux Anglais la situation militaire et politique des Canadiens et des Français. Cet homme haïssait l'abbé Le Loutre (il le dit en toutes lettres et s'en vante) ; il cherchait à assouvir sa rage contre lui en le chargeant des méfaits de tout le monde. Ainsi, il l'accuse d'avoir fait assassiner le capitaine Edward Howe; il est vrai que personne ne voulut le croire. Il communique à Cornwallis des dépêches du gouverneur du Canada, que Cornwallis transmet à ses chefs en disant que cela peut être une invention de cette canaille de Pichon.. Enfin, Pichon est connu.

Parkman tire de la correspondance de ce traî-

tre cinq ou six fragments venimeux, et les sème dans son texte en disant: "Les lignes suivantes sont d'un officier français"; plus loin il dit "un garde-magasin français nous raconte..."; ou encore "quelqu'un qui était sur les lieux s'exprime ainsi." Le lecteur s'imagine avoir affaire à cinq ou six bons témoins français, qui s'accordent les uns avec les autres, pour confondre l'abbé Le Loutre, quoiqu'ils ne se connaissent probablement pas entre eux. Et dire que c'est de la "pichonnerie" tout le temps!

L'abbé Le Loutre étant donc convaincu de tous les crimes, il devient facile à Parkman de dire que les Acadiens le suivirent aveuglement, ce qui les rendit dangereux et leur valut la peine de l'exil, l'expatriation. Horreur! trois fois horreur! Parkman nie la vérité, utilise un témoignage plus que méprisable et invente une révolte pour exonérer Lawrence et ses complices.

L'abbé Le Loutre avait la tête chaude. Voyant que Cornwallis ramenait la question d'un serment plus rigide que par le passé, il invita les habitants de Beaubassin à traverser la ligne frontière afin de se grouper autour du fort français. La distance n'est pas d'une lieue. En supposant que tout le village de Beaubassin eut émigré sur le territoire français, ce qui n'est pas le cas, quelle brèche ces quelques familles faisaient-elles dans une population de plus de douze mille âmes? presque rien en somme. Il est prouvé que pas un Acadien ne suivit les conseils de l'abbé Le Loutre, à part les gens de Beaubassin.

Qui se serait figuré que toute la déportation tenait dans l'épisode de Beaubassin! A l'époque

où émigrèrent ceux de Beaubassin et jusqu'à 1755, Lawrence ne cessa de cajoler les Acadiens, tant il avait besoin d'eux, d'après ses propres lettres, mais dès l'heure où il vit la guerre d'Amérique éclater, il conçut le projet de piller ces colons industrieux et il changea de ton dans le dessein de les faire se soulever. L'abbé Le Loutre était déjà loin l'automne de 1755 lorsque les bâtiments arrivèrent pour embarquer tout le peuple acadien et le disperser vers le sud.

L'embarquement en masse n'était pas terminé que Lawrence signait des billets distribuant à ses associés les trente mille têtes de bétail, les vingt mille chevaux, les milliers d'acres de terres des proscrits. Est-ce assez théâtral ce vol en grand? Un seul des associés se contenta de terres: il prit vingt mille acres de bonnes cultures.

Et l'on écrit pour découvrir des motifs à l'expulsion des Acadiens, comme si tout n'était pas découvert! Les criminels sont connus, marqués, et le dernier d'entre eux, Parkman, ne sera pas le moins notoire. Dans son livre *The old regime in Canada,* il emploie plus de six cents fois le mot *but.* Il constate un fait, puis: "mais... mais... mais.." S'il est vrai que ses écrits nous vaudront une part plus grande que jamais de l'attention des lecteurs étrangers, on peut aussi lui appliquer les vers de Corneille:

> Il nous fait trop de bien pour en dire du mal;
> Il nous fait trop de mal pour en dire du bien.

Il est dans l'ordre des choses que des écrivains s'exercent à dénaturer l'histoire des Canadiens-français, comme leurs prédécesseurs ont travaillé à travestir le caractère des Acadiens. Mais l'histoire impartiale finit par s'émanciper à la honte de ceux qui veulent en faire leur esclave.

Rameau, l'abbé Casgrain, Richard et autres ont contribué à faire comprendre aux Canadiens l'importance de ne pas désassocier les souvenirs de nos deux peuples. Les Acadiens si éloignés de nous pendant deux siècles et demi se soudent maintenant avec nos petites colonies du bas du fleuve. La chaîne française va de l'isthme de Shédiac jusqu'au centre d'Ontario. Evidemment, nous avons gagné du terrain.

(1878 et 1895)

APPENDICE

Worcester, Mass., les journaux, 25 janvier 1881.

L'INFLUENCE DES CANADIENS AVANT 1760

Résumé de la conférence donnée dernièrement par M. Sulte, aux Trois-Rivières:

"Depuis que de laborieux écrivains ont remis en lumière les grandes lignes de notre histoire sous la domination française, nos voisins des Etats-Unis, peuple nouvellement formé, ont vu avec un certain déplaisir la part honorable qui revient à nos ancêtres dans la découverte, la colonisation et surtout la civilisation par l'église catholique dans ces contrées, tandis que les Yankees, prétendus fondateurs de tant de choses, n'ont rien fondé de comparable à notre oeuvre. Depuis quelques années, la tendance des auteurs américains est de miner la tradition d'ailleurs bien établie de la supériorité de notre colonie sur celle de la Nouvelle-Angleterre.

"Dans ce but, ils ne se font pas faute de donner des entorses à l'histoire, et comme leurs livres sont beaucoup lus en Europe, où les nôtres n'ont encore pénétré qu'en petit nombre, nous courons le risque de voir se former à notre détriment une légende historique en désaccord avec les faits les moins contestables.

"L'agrandissement des Etats-Unis depuis près d'un siècle et leur prospérité matérielle actuelle donnent prise à la croyance que les Américains ont toujours tenu la tête des grandes entreprises et de la civilisation en Amérique. Or, pour la période qui va de 1600 à 1700, rien n'est moins vrai. C'était le peuple canadien qui alors dominait partout grâce à son admirable organisation, à ses vertus natives, à son clergé.

"Si la France, dans un jour d'égarement, n'eût pas oublié ce qu'elle se devait à elle-même, l'Angleterre ne se serait pas rendue maîtresse de nos destinées, et les Etats du Massachusetts, de New-York, du Connecticut, de New-Jersey, du Rhode-Island, du Maine et du Vermont n'eussent pas vu quintupler leurs forces à l'aide de sa puissante protection. Les Américains ont donc tout bonnement hérité de nos travaux, et cela non par leur vaillance et leur esprit d'entreprise, mais parce que l'Angleterre les leur a procurés au prix de son or et du sang de ses meilleurs soldats.

"Lorsque, plus tard, devenus prospères sous cette égide favorable à leur foi religieuse et à leur langue, les Etats se séparèrent de la Grande-Bretagne, ils attirèrent à eux cette marée d'émigrants qui se répandit dans les territoires ouverts à la civilisation par les enfants de la France et du Canada. Telle est la ligne nette et tranchée qui sépare l'époque présente d'avec les temps antérieurs à 1760.

"Notre passé n'en reste pas moins l'une des plus belles pages de l'histoire de l'humanité, et le faire connaître ou le défendre quand on l'attaque est un devoir de premier ordre pour tout Canadien instruit. C'est nous qui avons graduellement formé la longue ligne de ces paroisses et de ces forts partant des rivages de l'Acadie pour remonter le Saint-Laurent, les Grands Lacs, le Nord-Ouest et l'Ohio, puis descendant le Mississipi jusqu'au golfe du Mexique où nous avons fondé la Nouvelle-Orléans.

"Ce sont les Jésuites, nos interprètes, nos traiteurs, nos coureurs de bois qui ont parcouru presque toute l'Amérique du Nord et l'ont conservée sous la foi française pendant un siècle et demi. Au sud, ils joignirent les Espagnols du Mexique, à l'ouest leurs établissements s'arrêtèrent au pied des Montagnes-Rocheuses, au nord ils disputèrent très longtemps la baie d'Hudson et Terre-Neuve aux Anglais, à l'est ils refoulèrent dans leurs étroites limites les sept ou huit colonies yankees.

"Non contents de porter partout sur ces immenses frontières le drapeau de la France, nos pères développaient au coeur même de leur pays la plus complète et la plus énergique organisation provinciale que l'historien puisse étudier. Chez nous, toutes les forces étaient utilisées; chez nos voisins, au contraire, tout marchait à l'aventure et les moindres efforts nécessitaient des levées en masse.

"Si l'Angleterre ne s'était pas enfin décidée à conquérir l'Amérique sur les Français, l'Amérique qu'elle espérait garder pour elle seule, jamais nos voisins ne se seraient vus en possession de nos territoires. Qu'ils en jouissent en paix, mais qu'ils ne cherchent pas à nous persuader de leurs titres aux éloges de l'histoire!"

Index Général

Pages

Abadie de Saint-Castin, Jean-Vincent,.. .. .. 39, 68, 69
Abénaquis, Sauvages du Maine,.. .. .. 69, 82
Acadiens,.. .. .. 6, 7, 28-35, 41-43, 87
Acadiens, dispersion des, 1755, 8, 13, 31, 34, 40-42, 74-80, 84, 85, 88, 89
Acadiens, serment d'allégeance des,.. .. .. .. 41, 77, 79, 80, 82, 88
Akins, Thomas-B.,.. 76
Alexander de Menstrie, sir Wm.,.. 58
Américains, ce terme,.. .. .. 46, 47
Américains,.. .. .. 26, 30, 31, 39, 45-50, 68, 91, 92
Archives,.. .. .. 13, 20, 21, 76, 79
Armstrong, Lawrence,.. 79
Arpents de neige et Voltaire, les,.. 36
Aulnay, Charles de Menou Charnisay d',.. 37
Baltimore, George, lord.. 58
Bancroft, Georges, historien.. .. .. 62, 86
Beaubassin.. .. .. 81, 83, 88
Beauséjour, fort,.. .. .. 81, 82, 84, 88
Bécancour, voir Robineau de.
Biencourt, Charles de, fils de Poutrincourt,.. 37
Biencourt, voir Poutrincourt.
Berkelay, lord, seigneur anglais,.. 58
Bestiaux.. 89
Boscawen, amiral,.. 85
Boston, gens de,.. .. .. 32, 33, 39, 47, 68
Boucher de Niverville,.. 54
Brossard, Jean-François.. 70
Brown, Andrew, pasteur.. .. .. 85, 86
Canadien, naissance du sentiment,.. 58
Canadiens, origine des.. .. .. 30, 44, 48, 49, 59, 60
Canadiens, leur influence avant la conquête,
25-27, 31, 40, 44-51, 56, 57, 61, 62, 91, 92
Cap-Breton,.. .. .. 41, 42, 76, 79
Carignan, régiment de.. 24
Carteret, sir George, seigneur anglais,.. 58
Casgrain, abbé H.-R.,.. .. .. 6, 12, 57, 86, 90
Castor, le,.. 60
Cataracouy,.. .. .. 8, 53
Cent-Associés, Compagnie des,.. 58
Codification des lois civiles,.. 22
Colbert, ministre.. .. .. 39, 53, 57
Colonisation du Canada négligée.. .. .. 24, 27-29, 39, 58, 66
Colonies, françaises et anglaises,
26, 29, 32, 35, 36, 44, 46, 56-59, 66, 71, 72, 91, 92

Pages
Colonies, insouciance de la France à l'égard des, 18, 35-39, 45, 53, 72
Colons, se recrutent d'eux-mêmes,.. .. .. 37, 58
Colons, premiers 23, 24, 27-29, 58
Colons, choix des 44, 48-50, 59
Commerce, ... 31, 32, 37-39, 47, 48
Cooper, Fenimore, romancier 61
Cornwallis, Edward, gouverneur 80-83, 87, 88
Cortez, Fernand 9
Cultures.. .. .. 31, 34, 35, 40, 48
Denonville, Jacques-René de Brisay, marquis de 8
Denys, Nicolas.. .. .. 37, 38
Desmazures, abbé 57
Erable, arbre, feuille 60
Esclavage au Canada 30
Espagnols 9, 29, 46, 92
Etats-Unis en 1760, les 50-56
Féodalité 18, 21-23
Filles, immigration des 48
Forges Saint-Maurice 48
Forts de l'Ouest 49, 54, 72, 92
Fourrures, voir Traite.
Français colonisateurs, les 66
Frontenac, fort, fondation, 1672 53
George, sir, seigneur anglais, voir Carteret.
Grande-Prée, ... 34, 85
Guerres 32, 33, 38, 40, 41, 51, 53, 79
Guerre de Sept Ans 14, 39, 41, 51, 55, 80
Habitants, Compagnie des 58
Haliburton, T.-G., historien 86
Halifax, fondation de, 1749 82
Hertel, exploits et raids des 9, 54
Hopson, Peregrine Thomas, gouverneur 83
Howe, assassinat du capitaine Edward 81, 82, 87
Hudson, Henry 49
Industries 31, 32, 48
Jonquière, Jacques-Pierre de Taffanel de la 81
Kingston 53
La Corne, chevalier de 81
La Tour, Charles de Saint-Etienne de 37, 38
Lawrence, Charles, gouverneur 8, 41, 78, 81-89
Le Loutre, abbé Louis-Joseph.. .. .. 81,-83, 87-89
Le Moyne d'Iberville 8, 54
Lescarbot, Marc 19
Lois civiles, codification des 22
Longfellow, Henry-Wadsworth 11-13, 30, 31, 34
Longueuil, baron de, ses fils 54
Louis XIV, roi de France 8, 26, 39, 74
Louisbourg 41

Pages
Louisiane .. 65
Maine, Etat .. 33, 34, 39, 47, 48
Margry, Pierre .. 17
Mason, seigneur anglais .. 58
Massachusetts, Etat .. 39, 41, 46, 48, 50, 78
Mazarin, son indifférence à l'égard de la N.-F. .. 53
McMahon .. 16
Métiers .. 24, 31, 48
Micmacs, Sauvages de l'Acadie .. 67, 68, 82, 83
Mines, bassin des .. 28, 30, 76, 84
Missionnaire étrangers en Acadie .. 8, 79
Monnaie de carte .. 26
Montcalm, marquis de .. 24, 72
Montréal, capitulation de .. 52
Navires, construction des .. 33, 48
Newcastle, duc de .. 80
Nicholson, Francis, général .. 40
Nouvelle-Angleterre, premiers colons de la .. 26, 50, 51, 57-60
Nouvelle-Orléans, la .. 64, 65
Paix, voir Traités.
Palatinat, dévastation du .. 8
Parkman, Francis, ses livres .. 62, 76, 85-89
Pêcheries .. 32, 34, 48
Pelleteries, voir Traite.
Pichon, Thomas .. 87
Pitt, William, ministre .. 36
Pizarre, François .. 9
Pompadour, marquise de .. 36
Population .. 6, 7, 26, 40-42, 54, 80, 82, 84, 88
Port-Royal .. 28, 30, 34, 37, 38, 40, 41, 47, 76, 84
Poutrincourt, Jean de Biencourt, baron de .. 37, 38, 41
Prince-Edouard, île du .. 41, 42, 79
Raids des Hertel .. 9, 51, 54
Rameau de Saint-Père, Edme,
5, 6, 12-23, 29, 43-45, 55-58, 63-71, 86, 90
Razilly, Isaac de Launoye de .. 37, 38
Richard, Edouard .. 6, 12, 75, 77, 80, 81, 83, 85, 90
Robineau de Bécancour, baron de, ses fils .. 54
Romains, système colonisateur des .. 24
Royale, île, voir Cap-Breton.
Saint-Castin, voir Abadie de.
Sainte-Foye, victoire de .. 55
Saint-Jean, île, voir Prince-Edouard.
Saint-Sauveur .. 37
Savoye, Germain .. 70
Scott, George .. 82
Seigneuries, tenure des .. 18, 21-23
Seigneurs, les .. 23, 29, 58, 59
Shaftesbury, seigneur anglais .. 58

Pages
Shirley, Wm., gouverneur du Massachusetts 80, 84
Smith, Philips H., ... 86
Subercase, Daniel d'Anger de 40
Sucre 32
Sulte, Benjamin 5, 6, 9, 24, 86
Tabac 32
Talon, Jean, intendant 24
Tenure seigneuriale 18, 21-23
Thibaudeau, meunier 70
Thwaites, Ruben Gold 86
Traite des Pelleteries 25, 38, 47, 48, 58
Traités: Aix-la-Chapelle, 1748 81
" de Paris, 1763 .. .. 14, 42
" d'Utrecht, 1713 .. .. 25, 40, 76, 78
" Saint-Germain-en-Laye, 1632 38
" de Bréda, 1667 38
Troupes 24
Tujague 66
Vetch, colonel Samuel, gouverneur 76
Viger, Denis-Benjamin 60
Virginiens 47
Voltaire et les arpents de neige 37
Winslow, John 84, 85
Yankees, ce nom 46
York et d'Albany, Jacques, duc d', ... 58

Défense de nos Origines

(Tous droits réservés, Canada, 1930)

VOLUME 17

Mélanges Historiques

Défense de nos Origines

Etudes éparses et inédites

de

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GERARD MALCHELOSSE

Préface de M. Aegidius Fauteux

DE LA SOCIETE ROYALE DU CANADA

EDITIONS EDOUARD GARAND
1423-25-27, rue Sainte-Elisabeth
MONTREAL
1930

Préface

S'il y a quelqu'un à qui il est permis d'appliquer la parole connue: Defunctus adhuc loquitur, *c'est bien Benjamin Sulte. Sept ans se sont déjà écoulés depuis que nous l'avons conduit à sa dernière demeure, et cependant il n'a pas encore cessé de parler, c'est-à-dire d'écrire. Du fond de son tombeau, il semble déployer la même activité inlassable qui faisait de son vivant l'étonnement de tous; il continue à illuminer des indestructibles rayons de son intelligence les vastes champs de l'histoire canadienne, semblable à ces astres qui ont pu s'éteindre il y a longtemps au fond des firmaments, mais dont les ondes lumineuses persistent et se propagent jusqu'à nous à travers l'éther. L'ouvrage que nous avons l'avantage de présenter aujourd'hui au public est le dix-septième que nous devons à ce mort qui ne fut jamais plus vivant, et il est loin d'être le dernier. Il n'y a plus de raison pour que son oeuvre posthume ne dépasse pas, avant longtemps, celle pourtant immense qu'il a vue grandir sous ses propres yeux pendant les soixante ans de sa vie active.*

Il convient cependant d'ajouter que cette heureuse survie dont bénéficie sa mémoire, Benjamin Sulte ne la doit pas tout entière à ses propres mérites, quelque imposants et quelque considérables qu'ils soient. Il la doit pour une large part à l'action incessante du plus fervent des héritiers littéraires. Nous avons nommé M. Gérard Malchelosse.

Chacun sait en effet avec quelle constance admirable M. Malchelosse poursuit depuis bientôt dix ans la pieuse mission qu'il s'est donnée. Pour mettre au jour, en un aussi court espace de temps et dans un milieu encore si peu propice à l'éclosion des oeuvres de l'esprit, dix-sept volumes d'un même auteur, quelque réputé qu'il puisse être, il faut assurément un courage et une détermination dont on ne trouve pas souvent d'exemple. Qui dira ce qu'un semblable résultat représente d'obstacles vaincus, de difficultés surmontées, et d'apathies secouées, ce qu'il représente surtout d'heures de labeur acharné? Compulser des manuscrits dont cinquante ans de travail ont fait un amoncellement formidable, reviser un texte quelquefois vieilli, le contrôler au moyen des découvertes récentes, le collationner avec plusieurs autres afin d'en trouver la leçon définitive, le compléter même au besoin s'il est resté inachevé dans le brusque arrêt de la mort, voilà seulement qulques-unes des opérations à la fois ardues et délicates auxquelles a dû se livrer le consciencieux éditeur de M. Sulte et qu'il n'a eu le loisir d'accomplir qu'en prenant chaque soir sur ses heures de repos, après la dure tâche quotidienne accomplie.

Dans la plénitude de son désintéressement, M. Malchelosse, je le sais, ne pense qu'à s'effacer derrière son héros, et je crains qu'il ne m'en veuille d'avoir voulu signaler la part qui lui revient dans l'oeuvre présente et dans les autres qui l'ont précédée, mais il m'a semblé que c'eût été une véritable injustice que de manquer de le faire en cette occasion. J'irai même jusqu'à dire que c'eût été com-

mettre une ingratitude. M. Malchelosse, en effet, en prolongeant l'oeuvre du plus personnel et du plus convaincu de nos historiens canadiens, en s'en faisant non seulement l'éditeur, mais pour ainsi dire le continuateur, n'a pas simplement voulu faire acte de disciple et honorer la mémoire d'un maître qu'il admire et qu'il aime, mais il a prétendu surtout faire acte de patriote et contribuer à une plus grande glorification de son cher Canada par la diffusion des plus belles pages de son histoire.

Cette préoccupation première de servir la patrie est visible déjà dans le choix de chacune des pièces qui ont composé jusqu'ici les Mélanges historiques, *mais il nous semble qu'elle apparaît plus clairement encore dans la publication présente qui a précisément pour objet de revendiquer la pureté primitive de notre race canadienne-française. Ce n'est pas sans raison que, dans le vaste arsenal mis à sa disposition et où il pouvait indifféremment puiser, M. Malchelosse a choisi cette vivante et ferme réplique de Benjamin Sulte à l'une des attaques qui visent le plus directement notre honneur national. Il y a vu une opportune leçon de fierté dont nous ne ferons jamais trop notre profit.*

La question de nos origines est une de celles qui ont le plus constamment attiré Benjamin Sulte, et, pour l'avoir abordée sous toutes ses faces à plusieurs reprises, on peut dire qu'il est un des rares historiens qui en ont fait complètement le tour. Tout le monde connaît la légende, née d'une page amusante de La Hontan, d'après laquelle la Nouvelle-France aurait été, au milieu du XVIIe siècle, colonisée par une immigration féminine plus

que douteuse, mais bien peu se sont donné la peine ou ont eu à leur disposition les moyens de démêler ce qu'il peut y avoir de vrai ou de faux dans cette fâcheuse assertion du trop fameux officier gascon. Chez nous, pour qu'elle fût rejetée du premier coup et sans examen par la plupart, il a suffi qu'elle blessât notre sentiment en salissant l'honneur de nos grand'mères, mais le plus grand nombre des historiens étrangers, qui n'avaient pas les mêmes raisons d'être offusqués, l'ont au contraire acceptée avec la même légèreté correspondante et sans plus d'examen. Or, il est toujours dangereux en histoire de peser les questions quelles qu'elles soient dans la balance du sentiment. Il y a d'autres populations dont on ne peut contester la tare originelle quoiqu'elles ne s'en portent pas beaucoup plus mal aujourd'hui que des siècles de civilisation ont plus ou moins filtré la souillure de leur commencement. Est-ce que tel serait aussi le cas du peuple canadien-français? Du moment que le problème est posé, il ne sert à rien de l'éluder, et nous n'avons plus qu'à l'examiner froidement à la lumière crue des faits. Et c'est ce qu'a fait Benjamin Sulte avec son ordinaire conscience d'historien. Que dans l'étude de ce problème il fut uniquement soucieux d'arriver à la vérité et prêt à en accepter toutes les conséquences, il n'y a pas à en douter et nous n'aurions pour nous en convaincre qu'à nous rappeler ce qu'en plus d'une occasion lui ont coûté de repos et, même, momentanément, de considération, sa franchise d'expression et son audace à aller contre quelques opinions généralement reçues. Mais il est arrivé cette fois qu'après une enquête appro-

fondie, sa conviction d'historien s'est trouvée complètement d'accord avec sa fierté patriotique, et il n'en a été que plus heureux. Aussi faut-il voir, dans son travail, avec quelle ardeur redoublée il monte à l'assaut de la stupide calomnie lancée par La Hontan et en démolit pièce par pièce tout l'échafaudage. Nous ne croyons pas que le vigoureux écrivain ait jamais écrit beaucoup de pages où une verve plus brillante s'allie avec un raisonnement plus serré.

Avec ce travail de M. Sulte qui complète si heureusement celui déjà consacré à la même question par J.-Edmond Roy, et avec les deux chapitres si nourris que M. Malchelosse y a fort à propos ajoutés sur Mme Bourdon et sur les faux-sauniers, il n'est personne qui fera maintenant difficulté d'admettre que le procès de nos origines est enfin et définitivement jugé à l'encontre de La Hontan et de ses trop nombreux échos. Mais les légendes, surtout celles qui sont défavorables, ont la vie dure et on ne les tuera jamais trop souvent. Et c'est pourquoi M. Malchelosse aura rendu à notre histoire un service particulièrement apprécié en publiant l'excellent mémoire de M. Sulte sur les origines canadiennes. Nous ne pouvons que l'en féliciter et que l'en remercier, en souhaitant qu'il continue pendant longtemps encore à enrichir de travaux d'une semblable valeur sa déjà précieuse collection de Mélanges historiques.

Aeg. FAUTEUX.

DÉFENSE DE NOS ORIGINES

Dans cette série d'articles nous allons raconter comment s'est formée la première population française du Canada et, de cette manière, mettre chacun de nous en position de répondre aux attaques que les étrangers dirigent parfois contre nos origines.

Le nombre des colonies dont les familles fondatrices prêtent à la critique est assez considérable, et il en résulte que, pour les lecteurs en général, toute colonie a une tare, un péché originel. Il est grandement temps que le Canada français produise ses papiers, s'il ne veut pas que l'Histoire continue de le confondre avec tout le monde.

I—Au Brésil, aux Antilles, en Australie, 1555,1650, 1788.

La première tentative d'établissement des Français au Brésil ressemble tout à fait à ce qui s'était passé en Canada. Elle date de 1555, au moment où Jacques Cartier expirait en France sans avoir, malgré ses insuccès éclatants, ouvert les yeux à ses compatriotes sur la nature des pays nouveaux et la façon de s'y établir. Le chef de l'entreprise

du Brésil [1] se nommait Nicolas Durand de Villegaignon; il avait été d'abord chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mais, devenu calviniste, il se fit partisan de Coligny et, ensuite, fut fait vice-amiral de Bretagne. Son historien le plus complet et le plus récent est Paul Gaffarel, professeur d'histoire à Dijon (France). Le livre [2] est très bien écrit et a de l'attrait pour le lecteur, lorsqu'on ne soupçonne pas quel tissu de fausses notions se trouve au-dessous des mots, car l'auteur est régulièrement à côté du chemin qu'il s'imagine parcourir. En cela, il ne fait qu'imiter ce qui se débite si souvent devant le public européen au sujet des colonies.

"L'entreprise s'annonçait mal, écrit M. Gaffarel. A l'exception de quelques gentilshommes et des volontaires, catholiques ou protestants,[3] on n'avait encore recruté que des mercenaires, et encore dans les bas-fonds de la société... D'un autre côté, on s'exposait à un échec certain en ne conduisant au Brésil qu'une poignée d'hommes. Villegaignon recourut alors au moyen suprême. Il se présenta de nouveau à Henri II et lui demanda l'autorisation de débarrasser la France des criminels entassés dans les prisons, qui voudraient bien échanger les

1. Des traditions, rapportées par Descaliers, mais qui ne s'appuient sur aucun document authentique, et qui ont d'ailleurs été très discutées, attribuent la découverte du Brésil au navigateur dieppois Jean Cousin. Il est en effet fort douteux que Cousin ait été le précurseur de Christophe Colomb dans la découverte de l'Amérique. Voir Paul Gaffarel, **la Découverte du Brésil par Jean Cousin**, Paris, 1874.

2. **Le Chevalier de Villegaignon**, Paris, 1874.

3. Villegaignon agissait entre 1555 et 1558. Son intention réelle fut d'ouvrir un lieu de refuge aux protestants; il était assisté dans ce dessein par Coligny. Voir Paul Gaffarel, **Histoire de la Floride française**, p. 8.

horreurs de la captivité et la crainte du dernier supplice contre la perspective de la réhabilitation par le travail et au besoin de la libération au Brésil...[4] C'était déjà la salutaire pensée que les Anglais reprirent deux siècles plus tard, quand ils créèrent leurs colonies pénitentiaires d'Australie: expatrier les criminels, mais en leur donnant l'occasion de se régénérer par une bonne conduite, et de renaître pour ainsi dire à une vie nouvelle par l'expiation et la persévérence dans le travail. On sait quels ont été pour les Anglais les merveilleux résultats de ces colonies pénitentiaires... Combien est-il à regretter que nous n'ayons pas profité plus tôt de cette excellente idée, conçue par un Français, et que le projet de Villegaignon n'ait jamais été repris, sauf à une époque tout à fait contemporaine!...

"Villegaignon n'avait oublié aucune profession... Il ne s'était pas même contenté du nécessaire, il avait songé au superflu... Ce qui l'excuse jusqu'à un certain point, c'est qu'il entendait fonder au Brésil un établissement durable, et croyait avec la naïveté de l'inexpérience qu'il fallait y implanter tout d'une pièce et les nécessités et les raffinements de la vie européenne.

"Par une singulière imprévoyance qui dénotait non seulement sa profonde ignorance en matière coloniale, mais aussi celle de ses supérieurs immédiats, Villegaignon avait oublié le principe essentiel de toute société en formation: il n'avait pas

4. Les Portugais semaient alors la terreur chez les indigènes qu'ils désiraient soumettre ou anéantir.

songé à la famille.[5] Tous ces colons étaient en effet des hommes, et comment espérer qu'ils s'attacheraient à cette nouvelle et lointaine résidence, s'ils ne s'y créaient pas un intérieur aimable, et si leurs enfants, Français d'origine, mais Brésiliens de naissance, n'étaient pas retenus en Amérique par les mille attaches qui rendent toujours si cher le pays natal?"

M. Gaffarel est dans l'erreur depuis sa première ligne jusqu'à la dernière; néanmoins je doute qu'il y ait beaucoup d'hommes en Europe pour le contredire, tant les fausses idées sur les colonies sont en faveur dans l'enseignement scolaire et chez les auteurs.

Sur le texte qui vient d'être cité, il faut observer: 1o que le premier objet de l'entreprise eût dû consister à défricher le sol et à en tirer de la nourriture; le reste serait venu par surcroît; 2o le mélange de catholiques et de protestants, à l'heure où les guerres religieuses désolaient la France, était une faute grave; 3o le choix de repris de justice ne pouvait produire aucun bien, mais plutôt un mal inévitable; 4o l'Australie s'est peuplée dans des conditions qui ne ressemblent en rien à la tentative du Brésil ni à celle du Canada; 5o Roberval avait essayé le même système que Villegaignon quatorze ans avant celui-ci et sans succès.

---

5. Il est cependant mentionné que dans la seconde expédition (1557), commandée par Bois-le-Comte, neveu de Villegaignon, il y avait quelques femmes et des enfants, de même que des pasteurs envoyés par Calvin. Les disputes de religion firent avorter cette tentative de colonisation.

Choisir de force des condamnés, rebuts des villes; rien que des hommes; les transporter dans les forêts du Nouveau-Monde; les employer aux mines, à la chasse, à la pêche, à la traite; vivre des provisions achetées en Europe; n'étudier ni le climat ni les nécessités de la vie sous un ciel étranger; gouverner la colonie par la bastonnade, l'emprisonnement et la potence; épuiser toutes les ressources apportées d'Europe, avant que de songer à se pourvoir dans le pays nouveau; passer le temps en discussions religieuses; maltraiter les Sauvages, et finalement retourner en France dans un état affreux de misère, après avoir perdu la moitié de son monde—telle est l'histoire des expéditions en pure perte de Roberval et de Villegaignon.

Voyons un tableau tout différent du premier: Recruter, par la persuasion, quelques jeunes cultivateurs avec femmes et enfants; les placer sur une terre et leur aider au début; leur défendre le commerce; les mettre en état de vivre bientôt des produits de leur culture; savoir se conformer au climat en inventant le logement et le costume nécessaires; gouverner la colonie "en bon père de famille"; bannir tous les mauvais sujets qui arrivent; ne jamais compter sur les ressources de l'Europe, mais utiliser celles du jeune pays; n'avoir qu'une religion; traiter les Sauvages doucement—telle est l'histoire de la colonisation du Canada à partir de Richelieu et de Champlain (1632).

La colonisation du Canada avait été tentée en 1541, et jusque vers 1627 on a voulu l'exécuter d'après les faux principes que Roberval, Villegaignon et les administrateurs de leur temps avaient adop-

tés.[6] Chaque effort de ce genre se terminait par un désastre. Il ne pouvait en être autrement.

Vers 1630, Richelieu adopta la seule idée pratique dans ces sortes de choses, et alors commença, en petit, mais sûrement, cette colonisation qui, tout mal conduite qu'elle fût, est cependant une merveille. N'allons pas dire que Richelieu employa des moyens plus grands, plus considérables que ceux dont avaient disposé Roberval et Villegaignon, mais son idée était juste, voilà tout.[7] Sa combinaison était si conforme à la nature, si correctement calculée pour atteindre le but, qu'elle a réussi. Je me hâte de répéter qu'elle a été malgré tout très mal conduite. Champlain ne fit qu'assister aux débuts de cet ordre de choses; il mourut en 1635.

Ne me parlez pas de Roberval, c'était Villegaignon II. Tous deux étaient aussi maladroits l'un que l'autre.

Dans tout cela, direz-vous, comment expliquer le succès des colonies pénales de l'Australie?

Je réponds: Depuis un siècle, on accomplit avec facilité des travaux qui ne pouvaient s'exécuter il y a trois cent cinquante ans. Par exemple, au lieu d'un pauvre petit navire à voiles de soixante-quinze tonneaux qui arrivait à Québec ou au Brésil une fois l'an — quand il arrivait — il allait constamment sur les côtes de l'Australie nombre

6. De 1562 à 1569, Jean Ribaut et René de Laudonnière entreprirent l'établissement de huguenots dans la Floride et la Caroline. Mal organisées, ces tentatives échouèrent toutes. Voir Paul Gaffarel, **Histoire de la Floride française**, Paris, 1875; abbé Ferland, **la France dans l'Amérique du Nord**, p. 38-45.

7. Nous ne croyons pas que Richelieu et la Compagnie des Cent-Associés qu'il forma dépensèrent autant d'argent sous ce rapport que Coligny, Villegaignon et Roberval.

de grands navires du port de plusieurs centaines de tonneaux, à marche rapide, qui vont et viennent chargés de provisions, habillements, instruments d'agriculture, outils pour les métiers, troupes de soldats et services publics, de manière à faire de Botany-Bay un faubourg de Londres. Cette colonie pénale s'est trouvée, dès le début, sous le pouce des autorités civiles, militaires et religieuses de la métropole, par suite de la facilité des communications. C'était autre chose à Québec en 1541 et au Brésil en 1555-1558!

Mais les criminels d'Australie? Eh bien! de quoi se seraient-ils montrés mécontents? On leur faisait un paradis terrestre plus commode que celui d'Adam. Tous les calculs tournaient à leur avantage. Et notez qu'ils amenaient avec eux leurs femmes, tandis que Roberval et Villegaignon avaient oublié cet *item*.[8]

Ici nous abordons un autre passage du livre de M. Gaffarel. Il dit: "Si Villegaignon avait eu le bon sens de sanctifier par le mariage les unions des Français avec les femmes du pays, une race franco-brésilienne vive et hardie, intelligente et féconde, comme toutes les races métisses, se serait vite acclimatée autour de son fort, et une véritable France américaine aurait été fondée... Si, plus tard, nos compatriotes réussirent à fonder au Canada un établissement sérieux, ce fut uniquement par la fusion des races: à cette seule condition une colonie a des chances sérieuses de prendre racine dans un pays."

8. Voir la note 5.

On peut être certain d'une chose: c'est que M. Gaffarel ne sait absolument rien des origines de la population franco-canadienne. S'il est une question qui soit clairement réglée pour nous, aujourd'hui, c'est bien celle-là. En Europe, il paraît que l'on pense autrement. Nous n'avons pas même eu cinquante mariages mixtes parmi nous, et encore ceux-ci datent presque tous d'une époque où la colonie était fondée, prospère, et vivait de sa vie propre.

Ce qui embrouille les historiens européens, ce sont les Métis du Nord-Ouest. Ceux-là ne sont pas des Canadiens, mais on persiste à vouloir les placer dans notre milieu. Nous en parlerons en leur temps.

Ces Métis sont les descendants des coureurs de bois, partis de chez nous il y a cent cinquante ans,[9] alors que nous en étions à notre troisième génération dans le Bas-Canada. Ces hommes, pour la plupart, ne nous sont pas revenus. Les Métis issus d'eux vivent à plus de quatre cents lieues de notre groupe. Les femmes des tribus sauvages les ont absorbés. Ces gens sont depuis un siècle et demi perdus pour nous. Ils n'ont pas conservé d'attaches avec nos familles; j'irai plus loin: ils ne nous aiment pas.[10] J'ajouterai aussi que, loin de former

9. M. Sulte veut parler des coureurs de bois qui, de 1675 à 1725, ne sont jamais revenus des pays d'En Haut. Les traiteurs au service de la Compagnie du Nord-Ouest et de celle de la Baie d'Hudson ont puissamment contribué, de 1770 à 1825 surtout, à la naissance de la race métisse.

10. M. Sulte n'exagère pas. N'a-t-on pas vu, à deux occasions, en 1870 et 1885, les Métis ayant à leur tête Louis Riel prendre les armes contre nous pour briser les liens qui les rattachaient à leurs ancêtres de la province de Québec? Gens à demi civilisés, ils préféraient la vie des bois.

une race "vive, intelligente et féconde," comme le veut M. Gaffarel, ils sont lourds, bornés et se multiplient lentement. Ce sont de hardis chasseurs, mais une sous-race à tous égards.

Le lecteur ne devinerait jamais ce qui se publie de contes en l'air, sous la signature de savants de l'Europe, au sujets des Sauvages, des criminels transportés, de la formation des races, etc... C'est inouï, c'est renversant, c'est à faire douter si la science a le droit de se montrer parmi les gens de bon sens. Voilà, par exemple, M. de Quatrefages, trente ou quarante fois décoré, qui prétend que les Canadiens-français ne possèdent plus de vigueur physique et sont incapables de travaux fatigants parce que, ajoute-t-il, un long séjour en Amérique leur a fait perdre le nerf et le muscle que leurs pères avaient apportés de France, car il est entendu qu'une race transplantée finit par disparaître dans l'épuisement. Le milieu primitif lui manquant, elle ne saurait se multiplier et conserver son type de force ou physique ou mental!

Un autre savant, qui abonde dans le même sens, tire la conclusion suivante: "Si donc nous nous amoindrissons intellectuellement et physiquement en quittant le foyer de la race, si donc nous marchons par cette voie à l'anéantissement, il faut admettre que nous allons contre nature, et que, à l'origine, Dieu n'a pas créé qu'un homme et une femme pour tout le globe, mais bien plutôt un homme et une femme dans chaque pays."

Qu'on décore davantage cet héritique, malgré qu'il le soit déjà trop!

Il va sans dire que ces étonnants penseurs ne

connaissent pas l'existence des Etats-Unis, de l'Australie et de tant de contrées où les Anglais se sont "transplantés" et se trouvent mieux qu'en Europe.

Dans la science de certaines personnes, il paraît que le savoir est inutile. Puis, une fois une théorie lancée, elle fait boule de neige jusqu'à ce qu'une autre *idée* vienne l'arrêter en chemin, mais on ne s'avise pas de pénétrer dans le sujet même. L'histoire de la Guyane et des Antilles est délicieusement transformée par cette école.

Ainsi, au XVIIe siècle (en même temps que le Canada) Louis XIV approuvait le plan d'une colonie à la Guyane, et il s'en tira avec un fiasco bien conditionné. A présent, on proclame que, vu la nouveauté du milieu, les influences fâcheuses de ces terres nouvelles, les colons ne purent s'y maintenir, et l'on en déduit cette vérité éblouissante, à savoir que les Européens arrivant dans le Nouveau-Monde doivent calculer qu'il périra huit cents hommes sur mille, à cause de tout ce qui vient d'être dit et, par conséquent, si vous voulez fonder une colonie durable, il ne faut pas cesser d'y envoyer des masses de recrues et de toujours prévoir qu'il en périra huit sur dix!

Comment faisaient donc les cinq ou six mille Français du Canada qui sont devenus deux millions et demi en deux siècles et demi!

L'histoire de la Guyane, la voici dans toute sa nudité: 1o des bandes de vagabonds sortis des faubourgs des villes, impropres à cultiver le sol; 2o des hommes travaillant aux mines; 3o tous gens nourris de salaisons apportées de France d'année

en année; 4o pas de femmes; 5o la guerre contre les Sauvages.

Nous pensons bien, en effet, qu'il a dû périr huit hommes sur dix.

II — Au Canada avant 1608, et jusqu'à 1632.— Le baron de Léry, 1518. — Premiers colons.

Le 3 juillet 1608 Samuel Champlain commença la construction d'un poste de traite à Québec.

Est-ce à partir de cette date que la colonie française du Canada compte son origine, son installation? Oui, incontestablement, quoiqu'elle soit restée dans un état insignifiant jusqu'à 1632.

N'y avait-il pas déjà des Français dans les parages du golfe? Oui, les pêcheurs basques, bretons et normands fréquentaient les côtes longtemps avant les voyages de Cartier. De plus, en 1604, un poste s'était formé en Acadie, aujourd'hui la Nouvelle-Ecosse.

Y avait-il des Français sur les bords du Saint-Laurent quelque part entre Gaspé et Montréal, par exemple? Non, cette croyance n'est pas soutenable du moment où l'on examine les écrits du temps, c'est-à-dire les livres de Champlain, Lescarbot, des missionnaires, etc. Le présent chapitre traitera de ce dernier point: l'absence complète de tout groupe français sur le Saint-Laurent avant 1608.

N'en déplaise aux écrivains qui vont reprendre de temps en temps certaines fausses notions

dans les livres démodés et réfutés dix fois; n'en déplaise également à ceux qui "pensent" l'histoire mais se gardent bien de la "savoir", les Français n'ont pris pied au Canada que depuis 1608, et encore en si petit nombre, dans des circonstances tellement précaires, que cela ne compte presque pas avant 1632.

Nous allons remonter un siècle avant Champlain... pour prouver un vide absolu, tandis que, en logique, ce serait à nos contradicteurs à produire des preuves.

Plusieurs colonies ne commencent leur histoire que sur des suppositions. Le Canada marche sur des documents positifs. C'est le cas de dire que notre histoire a horreur du vide. Elle s'affirme d'une manière certaine dès ses débuts. Le doute ne saurait mordre sur elle. Il est facile à qui que ce soit de s'instruire de cette vérité.

Les entreprises antérieures à 1608 n'ont aucune portée en ce qui regarde le présent objet. Accordons-leur un instant d'attention, néanmoins.

Le baron de Léry avait tenté, en 1518, d'établir une colonie française dans le nord de l'Amérique. Sa démarche aboutit à l'échec de l'île de Sable. Personne n'osera dire que, "peut-être," quelques hommes, échappés de la bande de malheureux qu'il déposa sur l'île, ont pu se rendre à la terre ferme, Acadie ou Cap-Breton, ou sur d'autres points du littoral, et y donner naissance à des métissages dont les Français, par la suite, auraient recueilli le bénéfice sous forme de colons ou de coureurs de bois. L'entreprise de de Léry ne dépassa jamais la mesure d'une tentative avortée en mer.

Sous le rapport de la colonisation elle ne compte pour rien.

Que sa troupe ait été composée de criminels ou de pauvres diables sans sou ni maille, ou de chercheurs de mines, de coureurs d'aventures, cela importe peu; l'essentiel est de savoir que personne d'entre eux n'a eu chance de pénétrer en Canada. Ceux qui se donnent le malin plaisir de faire naître des soupçons sur ce sujet seraient fort en peine d'invoquer là-dessus des pièces justificatives, ou même un raisonnement plausible. Ce fut un coup manqué sur toute la ligne. Il ne resta en Amérique aucune trace de ce débarquement, sauf les petits chevaux de l'île de Sable, et encore cela n'est pas prouvé.

Avec Jacques Cartier, il semble que la situation se prête davantage aux conjectures. Pourtant, il n'en est rien. Lisez ses narrations et tout ce qui peut servir à mettre ses travaux en lumière, nulle part vous ne trouverez l'apparence d'un fait qui ouvre la porte à de pareilles suppositions. La critique ne saurait indiquer aucun des hommes de Cartier ou de Roberval (1534-1544) qui se soit établi sur nos terres, et lorsque les écrivains font descendre une partie des Canadiens des équipages du navigateur malouin, ils disent une chose de pure fantaisie.

D'où provient cette résistance de tant d'auteurs à nous montrer, sans l'ombre d'une preuve, Cartier, Roberval et les criminels que ce dernier conduisait comme les fondateurs du Canada? Sait-on que l'injure s'adresse à plus de deux millions de personnes? On prend plaisir, semble-t-il, à ou-

blier que les expéditions de ces navigateurs se sont terminées par le retour immédiat vers la mère-patrie. De tous ceux qui s'y étaient engagés, aucun ne s'est fixé sur nos rivages—il n'y a pas à le contester. Alors pourquoi toujours et sans cesse recommencer ces contes désagréables qui n'ont plus même l'attrait de la nouveauté?

En histoire, il y a deux considérations qui dominent l'étude: les faits constatés et la connaissance des choses du temps. Il n'y a pas un seul fait constaté qui appuie l'assertion d'un métissage avant 1608, ni jusqu'à 1632 et même longtemps plus tard. Aucune femme française n'est signalée avant 1613.[11] Les détails infinis que nous possédons sur toute l'époque ne permettent pas de supposer l'existence de Métis, encore moins de Métis se faisant colons. Toutes les entreprises antérieures à 1608 avaient péri par le mauvais choix du personnel, et certes, s'il en est resté des débris, ce ne pouvait être des fondateurs de royaumes; ils étaient trop inaptes et trop misérablement situés pour cela. D'ailleurs, auraient-ils pu faire un mystère de leur colonie? Elle aurait été vue par quelqu'un si elle eut

11. C'est Marguerite Langlois, épouse d'Abraham Martin dit l'Ecossais; celui-ci était arrivé dès 1613, mais est-il bien prouvé que sa femme et une petite fille, née en 1612 ou 1613, l'y accompagnaient? La première mention que nous ayions relevée d'elles est de 1620, alors qu'arriva en la Nouvelle-France Hélène Boulé, épouse de Champlain.

La seconde femme qui vint en Canada est Marguerite Lesage, arrivée avec son mari Nicolas Pivert en 1614. Une troisième femme est mentionnée en 1616. Le 15 juillet, le P. Dolbeau lui donne l'extrême-onction et la nomme Marguerite Vienne, "arrivée avec son mari." Elle mourut le 19. Le Frère Sagard, qui note l'inhumation, ne donne pas le nom du mari, mais on sait qu'il s'appelait Michel Colin.

existé, et si personne ne l'a jamais découverte, comment se fait-il qu'on nous la mentionne comme une des sources de notre peuple?

Notons ici que la race acadienne,[12] s'étant formée à part, c'est-à-dire de gens venus directement de France, nous ne parlons point d'elle, car ses origines sont distinctes des nôtres. Restons au Canada.

L'abbé Ferland dit bien clairement ce que l'expérience nous enseigne: "la fondation d'une colonie demande, dans ceux qu'on y veut employer, la sobriété, l'obéissance, l'amour de l'ordre et du travail; il est bien rare qu'on trouve ces qualités dans des repris de justice."

Tels ont été, aux XVIe et XVIIe siècles, les commencements de plusieurs colonies, mais comme au Canada, ces commencements n'ont rien produit; il a fallu tout reprendre à neuf.

L'Australie, au XIXe siècle, paraît avoir réhabilité l'élément "criminel;" il est vrai que notre siècle ne fait rien comme les autres. En tous cas, Roberval et Cartier n'ont pas eu de bonheur sur les rives du Saint-Laurent!

Plus tard, le marquis de la Roche reçut permission de fonder une colonie quelque part dans le golfe Saint-Laurent, mais il n'y a aucun indice attestant qu'il ait donné suite à son projet. Cet homme n'a donc pas colonisé le Canada.

La famille Cartier, nantie du privilège de la traite des fourrures et du droit de pêche dans le

12. Les Acadiens descendent d'une soixantaine de familles, venues pour la plupart de la Touraine et du Berry au commencement du XVIIe siècle. Voir Pascal Poirier, **le Parler Franco-Acadien et ses origines.**

Saint-Laurent, y pratiqua son industrie jusque vers 1590, mais ne fit jamais de colonisation.

Il est absurde de prétendre que les compagnons de Jacques Cartier ou leurs descendants ont formé les premières familles canadiennes. Les Malouins n'ont laissé aucune trace de leurs visites au Canada, sauf que nous connaissons un peu leurs allées et venues durant le demi-siècle qui suivit la mort de Cartier, de 1555 à 1590. Un peu de traite de pelleteries avec les Sauvages, cinq ou six navires se chargeant de poisson chaque année, voilà tout. Jamais, de 1534 à 1608, il n'y a eu d'établissement stable dans nos parages. Les documents ne permettent pas de supposer à cette époque un commencement de colonisation, fût-ce même le plus mince, le plus défectueux.

Les lettres, narrations et rapports de Champlain, de 1608 à 1629, démontrent clairement: 1o que le Canada ne renfermait aucun habitant de race blanche avant 1608; 2o que nulle colonisation n'avait pris racine ni laissé de représentant direct, ni de Métis sur les bords du Saint-Laurent 3o que tous les hommes venus ici, de 1608 à 1632, n'y travaillaient que temporairement au compte des compagnies de traite; 4o à la prise de Québec par les Kertk (1629) le pays ne renfermait que cinq familles[13] et un petit nombre d'individus em-

13. Nicolas Pivert et sa femme, Marguerite Lesage, arrivés en 1614.

Guillaume Couillard, arrivé en 1613, sa femme, Guillemette Hébert, et trois petites filles.

Guillaume Hubout et sa femme Marie Rollet, veuve de Louis Hébert.

Abraham Martin dit l'Ecossais, sa femme Marguerite Langlois, trois petites filles et un garçon.

ployés au commerce des fourrures, sur lequel une dizaine se marièrent après 1632 lorsqu'il arriva des jeunes filles de France avec leurs familles.

Ceux dont nous ne pouvons suivre la trace après 1629 étaient repassés en France,[14] ou bien se sont mêlés aux Sauvages, ce qui n'est mentionné par personne, quoique nous ayons de nombreux écrits datant de cette époque même. Ils devaient être une douzaine d'hommes tout au plus, et s'ils ont produit des métissages cela ne nous regarde pas puisque ces hommes sont allés se perdre dans la forêt et n'ont pu, en aucune façon, influencer par la suite les familles françaises venues toutes formées de France.

Rechercher les Français qui ont métissé du temps de Champlain est absolument impossible. Reste la supposition; cela ne vaut guère, surtout si l'on prend la peine de voir comment Champlain conduisait les affaires de ses trente ou quarante hommes, car il en a eu rarement davantage. Le plus savant des historiens est incapable de mettre au jour des révélations susceptibles de donner de la consistance à ces efforts d'imagination.

A partir de 1608, toutes nos familles ont leur lignée parfaitement établie. C'est Nicolas Marsolet qui ouvre la liste, et encore ne se maria-t-il qu'en 1636. En 1629 il n'y avait que cinq femmes mariées

---

Pierre Desportes, Françoise Langlois, sa femme, et leur fille Hélène.

14. Avec Champlain, qui s'embarqua sur le navire de Thomas Kertk, le 24 juillet 1629, partirent Olivier Le Tardif, Thierry Desdames, Jean-Paul Godefroy et Robert Giffard. Tous revinrent en 1632.

lorsque les Anglais s'emparèrent de Québec.[15] Lorsque les Français en reprirent possession, en 1632, il n'y avait que les seuls ménages Pivert, Martin, Desportes, Couillard et Hubout. C'est-à-dire, quatre-vingt-dix ans après Jacques Cartier, nous n'avons que cinq familles vivant de la traite et pas un seul cultivateur.

Les ignorants parlent de déserteurs de navires, de condamnés en cours de justice, de vauriens, d'aventuriers, de gens de sac et de corde, qui auraient composé la première population de la colonie. A quoi bon leur répondre?

Mais ici faisons un reproche à nos journalistes: ce sont eux qui maintiennent aujourd'hui cette légende des métissages,des criminels,des vagabonds, des réfractaires, prétendue source première de notre population. Oui! nos journalistes s'appliquent, sans se comprendre eux-mêmes, à faire entendre aux autres que les premiers Canadiens étaient des misérables, des vauriens, des expulsés de France. Le journalisme, au Canada, est absolument livré à la politique et n'a pas d'autre étude. Si nous examinons au hasard une année de ces journaux, nous y trouvons une fois par semaine, c'est-à-dire cinquante fois durant l'année, des phrases comme celles-ci:

"Nous, les descendants des compagnons de Jacques Cartier."[16] Pouvez-vous nous désigner un

15. Le petit poste de Québec composait alors toute la colonie française de la Nouvelle-France.

16. Et la plupart du temps, Jacques Cartier est immanquablement écrit avec un trait d'union, comme s'il s'agissait du carré Jacques-Cartier, de l'école Jacques-Cartier, de l'union typographique Jacques-Cartier, etc...

seul des compagnons de Cartier qui soit resté au Canada plus d'une année et qui nous ait laissé des descendants?

"Fils de la Bretagne et de la Normandie, les Canadiens-français chérissent toujours la France." Remarquez bien que, de 1632 à 1700, il n'est venu ici qu'exactement cent individus de famille bretonne. Nos journalistes disent "Bretagne" parce qu'ils sont hantés par cette croyance que Cartier a colonisé le Canada. Les premiers colons bretons sont arrivés sur le Saint-Laurent un siècle et demi après Cartier.

"Les pionniers de notre pays furent Roberval, Cartier, le marquis de la Roche, Chauvin, etc." Il faudrait dire découvreurs ou entrepreneurs de traite, afin de ne pas tromper ceux qui prennent avec raison le mot pionnier comme synonyme de colon.

Entrepreneurs de traite étaient Cartier, Roberval, Chauvin et autres, même Champlain, bien que ce dernier désirât toujours fonder une colonie stable, mais il en fut empêché par la compagnie dont il était l'employé.

"La foi chrétienne a été implantée sur les bords du Saint-Laurent par Cartier, Roberval, Champlain." Oui, Champlain, mais pas Cartier ni Roberval! Ne répétez donc plus ces faussetés, ces mensonges qui tendent à faire déshonneur à notre journalisme.

Le résultat de ces maladresses d'expressions, si fréquentes, je le répète, dans la presse de la province de Québec, est de porter les Européens, les Américains, les Anglais qui nous entourent à croire que nos origines sont impures.

Etant donné le fait incontestable que le baron de Léry, Cartier, Roberval, le marquis de la Roche projetèrent, à tour de rôle, de fixer ici des hommes tirés des prisons du royaume, il est tout naturel que, en lisant dans nos journaux des déclarations de parenté comme celles-ci, les étrangers en déduisent une conclusion brutalement logique et terriblement à notre désavantage.

Nous avons eu plusieurs fois occasion de déplorer cet état de choses. Quel plaisir prenons-nous donc à dire que nos ancêtres n'étaient que de la lie du peuple? Pourquoi cherchons-nous à noircir cette poignée d'honnêtes gens qui nous ont ouvert le Canada?

En 1896, le secrétaire de la Société historique du Wisconsin m'écrivait: "Je veux bien croire que, parvenu à 1632, lorsque le poste de Québec fut rendu à la France, et au moment où, d'après vos calculs, allait commencer sérieusement la colonisation du Bas-Canada, il n'existait aucune trace visible des hommes de Cartier ou des autres navigateurs, mais vous soutenez cela parce que vous n'avez pas retrouvé ces traces: il pouvait y en avoir quelque part." Sans doute que la chose est possible; en ce cas, cherchez parmi les Sauvages et non pas parmi nous.

Si des aventuriers ont pris terre sur les bords du Saint-Laurent et y sont demeurés, à une date antérieure à la fondation du poste de Québec, ils ont dû être absorbés par les tribus de ces contrées. En quoi cela pourrait-il avoir du rapport avec nos familles canadiennes qui, toutes, possèdent l'histoire officielle de leurs origines?

Si, pour vous complaire, nous concédons que des enfants sont nés d'un fort petit nombre de Français quelconques perdus dans les forêts du Canada, avant 1608 ou 1632 — les hommes de Chauvin, par exemple—ceux-ci n'ont point constitué un noyau de population blanche. Leur demi-sang français s'est perdu par des alliances subséquentes avec des Sauvages. La mère fait la nationalité, la langue, et l'on sait de plus que les Sauvages, à cette époque surtout, n'empruntaient rien de nos us et coutumes, tandis que les Français devenaient facilement de véritables enfants des bois. Sur quoi se fonde-t-on pour dire que nous avons plus tard recueilli ces cousins de la main gauche? Sur de simples suppositions, car les preuves manquent totalement.

Bien entendu, nous parlons à des gens versés quelque peu dans la connaissance de notre histoire et non à ceux qui demandent sans cesse qu'on les instruise, qu'on leur apporte une bibliothèque de textes, sous prétexte qu'ils ne se sont jamais donné la peine d'étudier le sujet sur lequel ils forment des opinions—et des opinions qu'ils osent défendre!

Maintenant, voulez-vous savoir pourquoi tant de gens se trompent en ces matières? C'est parce qu'ils ne tiennent aucun compte de la chronologie. Pour eux, tout ce qui est ancien porte la même date. Mais, de trente ans en trente ans tout change dans ce monde! Représentez-vous un homme qui parle de 1812 comme si nous étions à l'union des Canadas et qui mêle 1841 avec la confédération de

1867, ou encore l'arrivée des Irlandais en 1832,[16a] comme si ces pauvres gens étaient venus ici en 1760!

Vers l'année 1700 nos coureurs de bois ont commencé dans l'Ouest à épouser des Sauvagesses et de là sont sortis les Bois-Brûlés ou Métis qui n'ont que cela de commun avec nous. Ce fait connu embrouille toute l'histoire, car on le rapporte sans réflexion aux origines de la colonie, ne tenant compte ni des dates ni des événements antérieurs qui remplissent un siècle et demi. On croit, en France, même aujourd'hui,[17] que les Métis du Nord-Ouest habitent la province de Québec. M. Gaffarel le dit en propres termes et déclare que les hommes issus de ces mélanges de sang indigène avec celui des Français "tiennent le haut du pavé, à Québec et à Montréal, dans les arts, les sciences et la littérature."[18]

Nous n'avons pas l'espoir d'arrêter d'un seul coup les racontars de tant de connaisseurs qui "pensent" et ne cherchent pas à "savoir," mais au moins notre argumentation servira aux Canadiens qui se trouvent dans le cas de répondre à ces étranges créateurs de légendes.

16a. Les Irlandais commencèrent à venir au Canada vers 1817. Voir la note 48.

17. Jusqu'à Maurice Barrès qui nous a tant amusés avec ses histoires de Métis.

18. Il en nomme plusieurs, notamment Garneau, Gérin-Lajoie, Fréchette, David, Turcotte et Sulte.

III — De 1608 à 1663 — Les fondateurs de la race canadienne.

La compagnie des Cent-Associés, fondée en 1627, ne fit rien ou à peu près rien pour la colonisation et, jusqu'à 1663, elle resta maîtresse du pays, ne s'occupant que de la traite des fourrures.

De même qu'elle négligea de peupler la colonie, elle ne maintint aucune force armée pour protéger, contre les attaques des Iroquois, les rares cultivateurs qui venaient s'y établir. Dans ces conditions, les habitants n'arrivaient que par petits détachements de trois ou quatre familles par année et l'on peut dire que si en 1663 il y avait déjà sur les terres en culture le tiers de toute la population fondatrice du Canada au XVIIe siècle—soit à peu près deux mille âmes—les Cent-Associés n'y avaient contribué presque en rien. Or ceci explique précisément pourquoi les familles en question venaient pour la plupart des mêmes endroits de France.

Si les Cent-Associés s'étaient donné la peine de recruter les colons, ils auraient fait les choses sur une plus grande échelle quant au chiffre annuel des immigrants, et sans doute auraient fait appel à la classe agricole de la France entière, mais ils laissèrent cette partie de leurs obligations à l'état de lettre morte, et le recrutement se fit de proche en proche, principalement en Normandie, où les navires du Canada déchargeaient leurs pelleteries.

Le premier contingent qui forma cette population se composait de quelques hommes aux ga-

ges des compagnies de traite dirigées par Champlain, de 1608 à 1629: Nicolas Marsolet, Abraham Martin, Pierre Desportes, Jean-Paul Godefroy, Guillaume Couillard, Olivier Le Tardif, Jacques Hertel, Jean Godefroy de Lintot, Louis Hébert, Jean Nicolet, Robert Giffard, onze hommes qui nous ont laissé onze familles. Sept venaient de Normandie; Jean-Paul Godefroy et Hébert étaient Parisiens; Couillard, originaire de Saint-Malo, en Bretagne, dit-on, et Giffard, du Perche. Martin, Desportes et Hébert arrivèrent de France mariés. Couillard se maria à Québec avec la fille de Hébert.[19] Les autres épousèrent, après 1632, des Françaises venues de Normandie avec leurs parents. Nicolet laissa une fille dont la descendance a été nombreuse et remarquable. La descendance des autres familles existe encore au milieu de nous.

Marsolet arriva dans la colonie en 1608, Martin en 1613, Couillard en 1613, Hertel en 1615, Hébert en 1617, Nicolet en 1618, Le Tardif en 1620, Desportes en 1620; ils tiennent la tête parmi les pères de la race canadienne.[20]

En 1632, lorsque le Canada fut rendu à la France, il n'y avait de ce groupe que Martin, Couillard et Desportes de mariés. Hébert était mort.

19. Guillaume Hubout, non mentionné parmi ces personnes, se maria également à Québec avec la veuve de Louis Hébert.

20. A part ces personnes, il convient de mentionner comme fondateurs de la colonie, Nicolas Pivert et sa femme Marguerite Lesage, arrivés en 1614; Guillaume Hubout, qui épousa la veuve de Louis Hébert; Joseph-Marie-Etienne Jonquet, marié à la fille aînée de Louis Hébert; Adrien Duchesne, chirurgien; la plupart étaient de Normandie et n'ont pas laissé de descendance.

Sous l'influence de Robert Giffard, quelques fermiers du Perche, de la Normandie et de la Beauce, tous pays voisins, arrivèrent à Beauport. L'année 1634 commence véritablement le Canada agricole. De 1608 à 1629, on s'était borné à l'exploitation des fourrures. Champlain et Hébert, peut-être aussi Martin, avaient des petits jardins sur le cap de Québec.[21]

Le Jésuites étaient tellement mêlés à la direction des Cent-Associés qu'il faut leur attribuer une part notable dans les ordonnances qui furent promulguées, soit de bouche, soit autrement, sur certains points de l'administration. Ainsi, ils avaient prévu le danger de perdre les Français employés de la traite qui se marieraient avec des Sauvagesses, et l'on prohiba ces unions. Les Jésuites avaient qualité pour refuser de bénir ces mariages, et ils furent là-dessus d'une rigidité exemplaire. Un Français qui se serait "abandé" avec les Sauvages aurait pu se considérer comme proscrit. Les exceptions[22] sont en si petit nombre qu'elles restent à l'état de quantité négligeable.

Tant que dura le régime des Cent-Associés, il en fut ainsi et, par la suite, la coutume était si bien prise, puis la disparition presque absolue des Sauvages du Bas-Canada survenant, que nous n'avons que de rares exceptions à enregistrer.

Trois influences, qui en somme n'en for-

21. Guillaume Couillard avait un jardinage où il cultivait du blé-d'Inde, des citrouilles, etc., Nicolas Pivert cultivait aussi à la ferme du cap Tourmente où il élevait du bétail. Guillaume Hubout avait commencé vers 1626 à cultiver la terre à la bêche et s'en tirait passablement bien. **Mélanges historiques**, vol. 1. p. 28 et 29.

22. Il y eut des exceptions, en effet, mais autorisées.

maient qu'une, prévalurent de 1632 à 1663: les Cent-Associés, les Jésuites, les communautés religieuses de femmes. Retournons les papiers administratifs, les écrits et les relations de cette période; tâchons de lire entre les lignes; commentons et analysons en tous sens, partout reparaissent ces trois pouvoirs dominant la colonie. C'est au point que la religion couvre tout, et l'on ne se douterait pas que le commerce des fourrures était le grand objectif de la compagnie des Cent-Associés.

Ces derniers se proclamaient dévoués à la cause de la morale.[23] Les Jésuites étaient leurs conseillers. Les Ursulines et les Hospitalières se trouvaient dans le même plateau de la balance. Montréal allait plus loin: c'était un couvent dans la force du terme, quelque chose qui rappelle les Pères Trappistes.

Ces réflexions, inspirées par les nombreux récits du temps, suffisent à démontrer quelle classe de colons a dû être choisie pour commencer nos établissements. S'il y a place aux reproches, c'est plutôt parce que l'esprit religieux absorbait trop complètement la situation en paralysant les efforts individuels. Il est aisé de voir quelle sorte de gens se laissèrent attirer vers le Canada dans de pareilles conditions morales.

Ces colons vinrent tous de la Normandie, de l'Anjou, du Perche, du Poitou, de la Beauce et de la Picardie (1634 - 1663). C'étaient des cultivateurs pratiques, ayant de plus des métiers accessoires qui leur permettaient de s'entr'aider et de se passer du commerce des villes. Ja-

23. Ils étaient apparemment sincères.

mais un choix d'hommes et de femmes ne fut plus favorable à une colonisation éloignée de la mère-patrie.

Certains auteurs donnent à entendre que l'on voyait parfois toute une paroisse de France se lever et, le curé en tête, partir pour le Canada. Cette croyance est absolument fausse. Nous n'avons pas eu de curés résidents avant 1680 ou à peu près; les missionnaires jésuites déjà dans le pays desservaient nos petits établissements du Saint-Laurent et ils étaient les maîtres en cette matière. Quant à la question principale, celle de la paroisse arrivant ici toute ronde, elle tombe malheureusement devant les faits réels. Il ne venait par année que vingt-cinq ou trente personnes, à peu près autant de femmes que d'hommes, car les colons se recrutaient eux-mêmes. Les ménages amenaient leurs filles et leurs garçons, de sorte que les anciens employés, déjà fixés ici, comme Marsolet, Hertel, Godefroy et autres, se mariaient et maintenaient l'équilibre entre le chiffre des deux sexes. Nos calculs détaillés forment trois gros volumes là-dessus, c'est pourquoi nous les réservons pour une autre publication.

Montréal est la cause de la légende qui s'est établie à cet égard. Il y avait là une quarantaine d'hommes de l'Anjou soutenus assez misérablement par une société qui avait cru devoir prendre ce moyen pour évangéliser les Sauvages. Rien ne marchait. Il n'y avait ni cultivateur, ni chasseur, ni femme dans le premier groupe. On fut quinze ans au moins à se nourrir des salaisons et des farines apportées de France — et aussi des

charités de Québec. Jusque vers 1660 cette petite population se tint blottie en dedans d'une palissade où elle s'était fait des baraquements. Elle n'avait pas l'instinct de se retourner sur place et de faire quelque chose pour subvenir à ses besoins les plus rigoureux. Vers la fin de la période dont nous parlons, trois ou quatre de ses hommes allèrent à Québec épouser des filles du Perche et ramenèrent quelques habitants de leur nouvelle parenté. Alors ceux-là se mirent à défricher et devinrent véritablement colons. On a écrit cependant bien des pages pompeuses sur ces misères, et le manque absolu d'initiative des premiers Montréalais n'a pas été signalé.

Les choses se passaient autrement à Québec et aux Trois-Rivières. Si Montréal n'avait pas de femmes, si ses hommes négligeaient de se procurer de quoi manger, il ne s'ensuit pas que cet état de choses s'appliquait à tout le pays, pourtant on l'a affirmé plus d'une fois. Notre histoire a été écrite pour sauver les apparences, du moins on le croirait en lisant certains auteurs. Les descendants des habitants du XVIIe siècle ne trouveront pas mauvais que le jour se fasse sur la véritable situation des différents groupes qui occupaient alors la colonie.

Remarquons que les gens du Poitou commencèrent à arriver en plus grand nombre à partir de 1645, ceux du Maine à partir de 1652, ceux de La Rochelle à partir de 1659,[24] et que les individus qui composaient cette immigration étaient presque tous de la campagne; par conséquent ils se fondi-

24. Notons la forte recrue de l'Anjou en 1653.

rent dans la masse déjà existante des cultivateurs, comme nous l'expliquerons plus loin.

Dans un discours que je retrouve, imprimé il y a quelques années déjà (1892), l'un de nos orateurs les mieux posés dit que la colonisation commença à Québec, s'étendit jusqu'aux Trois-Rivières, puis à Montréal. Peu de personnes sont en état de voir du premier coup d'oeil la grave erreur que renferment ces lignes.

L'idée que les immigrants s'arrêtaient à Québec et que leur marche, en remontant le fleuve jusqu'à Montréal, s'est exécutée par la suite selon les besoins du pays, donne un aperçu incorrect du mode de colonisation adopté en premier lieu parmi nous. Les seigneurs, comme Giffard, Juchereau, Bourdon, Lauzon, placèrent sur leurs terrains, autour de Québec, des gens qu'ils avaient fait venir du Perche et du sud-est de la Normandie, le pays de Chartres. Ceci se passait en 1633-1636. Lorsque d'autres seigneurs, tels que les deux Le Neuf, Godefroy, Hertel, voulurent établir leurs terres des Trois-Rivières, en 1634-1640, ils recrutèrent dans le nord-est de la Normandie les familles dont ils avaient besoin, car on ne leur permettait pas d'enlever aux seigneurs du groupe de Québec les bras qu'ils s'étaient procurés à leurs frais et dépens. La même chose arriva, en 1641, lorsque la Compagnie de Montréal choisit dans la basse Loire, rive droite, le contingent de ses ouvriers et colons.

Cet état de chose, en trois divisions bien distinctes,donna immédiatement naissance à trois gouvernements ou administrations provinciales qui

ont subsisté près d'un siècle et demi. Il est donc absolument inutile d'aller chercher dans les greffes des Trois-Rivières les premières traces des habitants de Montréal, et tout à fait aussi erroné de vouloir que les archives de Québec nous expliquent la provenance des Trifluviens et des Montréalais.

De 1634 à 1664 il y a eu plus de soixante concessions de seigneuries, mais cela ne peut servir qu'à tromper le lecteur en lui faisant croire que le pays se développait rapidement. Cinquante de ces seigneuries restèrent sur le papier, ou pour mieux dire en bois debout, et les dix ou douze autres ne reçurent toutes ensemble pas assez d'habitants pour former le quart d'une moyenne paroisse. Les petits groupes ainsi dispersés étaient à l'île d'Orléans, l'Ange-Gardien,Château-Richer, Beauport, Québec, Cap-Rouge, Portneuf, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières, Montréal.

Un trait qui fait bien voir que nos premiers colons (1634-1663) étaient des habitants sérieux, c'est que les terres qu'ils prirent en arrivant sont demeurées invariablement en leur possession et que, dans la moitié des cas, ces fermes appartiennent encore à leurs descendants.[25] Ce n'est point là le caractère d'un peuple qui se trouve rassemblé par hasard sur un coin du globe et qui ne sait rien faire de durable.

L'histoire des établissements de toute l'Amérique du Nord démontre combien de couches suc-

25. On trouvera dans le volume sur **les Fêtes du Troisième Centenaire de Québec, 1608-1908,** une liste assez complète des familles dont les descendants occupent la terre ancestrale depuis deux cents ans ou plus. Les colonies de la Nouvelle-Angleterre ne peuvent pas nous montrer rien de pareil, même en petit.

cessives de populations il a fallu pour établir définitivement les meilleures terres. Un grand nombre de ces cultivateurs dans la Nouvelle-Angleterre, par exemple, n'étaient pas des hommes des champs, aussi à la première occasion laissaient-ils la place à qui voulait la prendre. Au Canada, il en fut autrement: chacun des colons savait ce qu'il venait faire ici, il se mettait à défricher parce qu'il entendait cette besogne et la recherchait de préférence à toute autre; nous savons qu'il s'en tirait à merveille. C'est qu'il ne sortait pas des faubourgs des villes. Ardent au travail, expert dans son art, il se créait un avenir sans tâtonner, sans rêver de mines d'or, mais creusant une mine plus riche que celles-ci. Cet homme ne se laissait remplacer par personne. Aux nouveaux venus il livrait l'espace non encore occupé et conservait son fonds.

Parlons maintenant des soldats, puisque l'on a insinué que cette classe d'individus nous a fourni un élément peu enviable à certains égards. Le malheur du Canada, jusqu'à 1663, c'était de ne pas avoir de troupes pour protéger les habitants contre les Iroquois. Champlain n'a jamais eu dix soldats à sa disposition; de Montmagny en eut une fois soixante, généralement dix-huit ou vingt. En 1662 il arriva soixante-dix militaires, et ce fut un grand événement. Pense-t-on que ce mince contingent semait le désordre dans une colonie sévèrement religieuse, corrompait la morale publique et bouleversait le foyer du juste? Ceux qui ont fait des allusions défavorables à ce sujet se figuraient, sans doute, que "du temps de la guerre des Iroquois" il devait y avoir des quantités de soldats

dans le pays, et ils ont gracieusement supposé des choses étranges là-dessus.

Pour repousser les Iroquois, il nous fallait des escouades armées, capables de courir la campagne, de naviguer sur le Saint-Laurent, de franchir les forêts, en un mot, attaquer ou se défendre dans les conditions naturelles du pays. Les colons en âge de porter les armes étaient tous de vrais miliciens, et on en a vu parfois une centaine se mettre en marche le fusil sur l'épaule, faire une battue de vingt ou trente lieues, afin de débarrasser nos habitations des visites de ces hardis Sauvages. Ces soldats citoyens, comme on dit à présent, ne sont pas dangereux du côté des moeurs; aussi, lorsque nous mentionnons de tels faits relatifs au nombre des femmes, des soldats et des miliciens, nous ne faisons que mettre en ordre les choses que l'on avait déplacées.

Notre population stable était de deux mille cinq cents âmes en 1663, et rien n'échappait à l'oeil du clergé; aussi n'avait-on vu, jusqu'à cette date, qu'un seul cas de naissance illégitime.[26]

De 1640 à 1664 la guerre fit constamment rage autour de nous; il en résulte que la colonie ne put se développer que très lentement, et que, d'autre part, les garnements n'étaient pas tentés de quitter la France pour étudier de près les habitudes des Iroquois.

Autre question. Un écrivain étranger nous disait un jour qu'il ne voyait pas l'importance que

26. Sur 674 baptêmes relevés par Mgr Tanguay, de 1621 à 1661.

peuvent avoir eu deux mille âmes, durant les premiers trente ans d'une colonie.

—Remarquons, lui dîmes-nous, que ces deux mille âmes venaient d'une même région de la France, s'adonnaient à l'unique travail de la terre et que la plupart des hommes amenaient ici leurs femmes et leurs enfants, tandis que les trois mille personnes qui survinrent de 1663 à 1680 se connaissaient moins bien en fait de culture du sol, n'étaient point mariées ou du moins peu d'entre elles, et se trouvèrent obligées de se fondre dans le premier groupe qui alors dépassait bien trois mille âmes. C'est donc une connaissance indispensable que celle de la période de 1634-1664, puisqu'elle a donné le moule dans lequel s'est formée la nation.

On nous a dit encore: "N'allez pas prendre en mauvaise part l'idée que j'exprime sur vos origines; il n'y a pas de honte à penser que des chenapans se sont faufilés parmi vos premiers colons: cela s'est vu dans toutes les colonies."

—Mais, lui avons-nous répondu, voilà précisément la question! ces faits n'ont pas eu lieu chez nous; nous soutenons derechef que notre cas est une exception: c'est à vous de prouver et vous ne ne le ferez pas, car c'est impossible. Oh! nous savons à quoi vous pensez: vous allez nous citer quelques textes bien faux, bien huilés d'ignorance, qui ont été vingt fois abandonnés des gens sérieux et, parce que vous ne les contrôlez en aucune manière, vous en faites des paroles d'Evangile. Les suppositions ou efforts d'imagination qui ont fait naître ces inepties vous seront connues, lorsque nous trai-

terons plus loin des époques auxquelles elles se rapportent; car remarquez encore ceci: vous placez entre 1634-1664 des écrits dont le sens manifeste vise les années 1667-1674 et 1700-1730. Vous êtes comme tant d'autres qui ne savent pas lire, ou pour mieux nous faire comprendre, si l'on vous donne une page d'histoire, vous ne savez où la suspendre dans l'ordre chronologique; vous ne trouvez pas la place qui lui appartient en propre, c'est pourquoi vous l'accrochez n'importe où, quitte à faire voir que vous n'y entendez rien.

Nous ferons l'inventaire de tout ce qui s'est imprimé sur ces divers points. Ceux qui expriment des opinions blessantes sur nos origines devraient songer une bonne fois à soumettre des preuves.

Résumons le mouvement de 1632 à 1663: l'influence religieuse prépondérante mettait obstacle au mauvais choix des colons; les colons étaient presque tous cultivateurs et en même temps gens de métiers; la situation militaire était peu attrayante pour les vagabonds et les coureurs des villes.

Les témoignages du temps sont unanimes à constater l'état moral admirable de la population. Les serrures n'avaient pas encore pris le chemin du Canada, attendu qu'elles n'étaient pas nécessaires en ce pays.

On a parlé des nombreux procès qui eurent lieu durant les années 1663-1665, mais sans expliquer quelle en était la cause. La voici: le monopole des Cent-Associés finissait en 1663; il y avait règlement de comptes entre les marchands et une

partie de la population, de là appels aux tribunaux. Nous avons lu cette procédure; elle roule sur l'ajustement des balances d'argent ou d'effets dues de part et d'autre. En 1666, plus rien devant la cour, et par la suite, jusqu'à 1760, de rares affaires locales, moins nombreuses que ne le ferait supposer le chiffre croissant des habitants. Cette statistique vient donc à l'appui de ce que nous avons affirmé touchant le caractère des premiers Canadiens.

IV — De 1664 à 1675 — Les soldats du régiment de Carignan. — Les racontars de La Hontan. — Les filles du roi.

Le régiment de Carignan arriva dans la colonie en 1665, et partie de ces troupes retourna en France à l'automne de 1667 et au printemps de 1668, moins quatre cents hommes qui, graduellement, se fondirent dans la population. Sur une centaine d'officiers, environ soixante repassèrent en France avec les troupes, quelques-uns allèrent servir en Acadie, une vingtaine s'adonnèrent exclusivement au commerce des fourrures, une dizaine devinrent fonctionnaires publics et dix ou douze seulement commencèrent des cultures selon leurs moyens, qui étaient des plus limités, par malheur.

On a dit que ces officiers du régiment de Carignan avaient en quelque sorte refondé la colonie ou lui avaient imprimé un essor agricole très remarquable. Leur influence était à peu près nulle parce qu'ils manquaient à la fois d'argent et de l'éducation du cultivateur. Tout ceci est d'une démonstration facile, car les preuves abondent, mais on veut que les militaires aient joué ici un rôle de

colonisateurs, et vous ne ferez pas entendre raison aux personnes qui sont imbues d'une telle idée.

Le contraire de cette légende est vrai: ce sont les colonisateurs qui ont fait le Canada, ensuite leurs enfants, de simples cultivateurs, des habitants, sont devenus militaires lorsque, en 1684, éclata la guerre des Iroquois, et lorsque, en 1689, commença la longue lutte contre les colonies anglaises.[27]

Après 1672, il ne nous a pas été envoyé de régiment, sauf en 1754, au début de la guerre de Sept Ans qui devait faire perdre le Canada à la France.[28]

Pour renouveler les garnisons, de 1670 à 1754, le roi nous expédiait irrégulièrement des petits détachements qui recevaient la recommandation, l'offre, le loisir de prendre des terres une fois que leur durée de service serait terminée. D'année en année, quelque coin de seigneurie en bois debout se peuplait de la sorte; nos Canadiennes épousaient ces nouveaux colons. Comme l'on peut l'affirmer avec certitude, chez nous, tous les hommes comptaient et il n'y avait pas d'oisifs ni de classe flottante ou indécise; la même chose doit se dire des femmes. A mesure qu'une fille devenait en âge de se marier, elle se casait, et cela avait lieu dans les conditions de son existence même, car en-

27. Nos luttes avec la Nouvelle-Angleterre durèrent jusqu'à 1711. Elles reprirent vers 1744 et se terminèrent avec la chute de la Nouvelle-France, en 1760.

28. Le régiment de Carignan est le seul qui soit venu en entier au Canada. De 1754 à 1760, sous Dieskau et Montcalm, il n'y avait que des bataillons appartenant à huit ou dix régiments restés en France. Roy et Malchelosse, **le Régiment de Carignan**, p. 13.

fant de la campagne, elle continuait de vivre dans son premier état et fondait cette robuste population qui fait notre orgueil.

On a répandu un sentiment d'admiration pour les livres de Francis Parkman, et ce n'est pas à tort, puisqu'ils sont admirablement écrits, mais l'huile de leur mécanisme est anticanadienne: c'est le Bostonnais se vengeant des défaites de ses ancêtres. Cet historien n'attribue qu'à la France les succès de notre élément sur tant de points divers de l'Amérique du Nord, tandis que les grandes choses dont il parle ont été accomplies presque toujours et uniquement par des Canadiens.[29]

Lorsqu'il nomme quelqu'un, il a le soin de dire que c'est un Français, et presque à tout coup c'est un Canadien de naissance, dont le père et parfois le grand-père étaient nés en Canada. Quand il se trouve embarrassé d'expliquer pourquoi nos milices, si peu nombreuses en tous temps, semaient la terreur parmi les masses de la Nouvelle-Angleterre, il dit que nos commandants étaient des officiers français et il donne leurs noms; or, tous, sans presque jamais d'exception, étaient des Canadiens qui n'avaient pas vu la France.[30] Cette manière de

29. Sur le système de Parkman de traiter si étroitement notre histoire, on peut consulter **l'Acadie française**, vol. 16 des **Mélanges historiques**, p. 62, 76, 85-89.

30. On trouvera une liste des officiers des troupes de la colonie (improprement appelées troupes de la marine) qui ont obtenu le rang de capitaine ou celui de lieutenant, de 1670 à 1760, dans le vol. I des **Mélanges historiques**, pp. 142-146. Lorsque Parkman dit que le succès de nos milices est dû au fait que celles-ci étaient commandées par des officiers français il commet une grave méprise: c'étaient presque uniquement des Canadiens. C'est la raison qui explique le succès de nos troupes sûr les Sauvages et les gens de la Nouvelle-Angleterre.

plaider une cause devant un tribunal de justice pourrait amener une réplique assez désagréable. Plus d'un procès d'histoire a été jugé à la Parkman, sans contre-preuve, mais il y a appel jusqu'à la consommation des siècles.

Nous allons retourner à cette partie de l'immigration de 1667-1672 qui concerne le contingent des jeunes filles. Il ne s'est rencontré qu'un seul écrivain pour exprimer une allusion blessante à cet égard et, après avoir examiné ce qui le concerne lui-même, c'est-à-dire la légèreté avec laquelle il se renseignait, nous ne pouvons lui accorder aucune créance, d'autant plus qu'il est en contradiction avec les documents historiques dont il n'a point soupçonné l'existence. Nous sommes en face d'un fantaisiste tâchant d'amuser ses lecteurs aux dépens de gens qui, dans le moment, n'auraient pas songé à se défendre, car il n'existait pas, comme aujourd'hui, une presse active et sur le qui-vive pour relever les coups de plume lancés au hasard dans l'intention de produire de l'effet.

Le baron de La Hontan, venu au Canada en 1683 comme officier dans une compagnie militaire, écrivait des lettres, datées de Québec, Boucherville, Montréal, même du pays des Grands Lacs, des bords du Mississipi, à mesure qu'il avançait au centre du continent. Son objet consistait à se faire bien voir de certaines familles de France qu'il avait trop effarouchées dans les années antérieures, par une conduite assez inconsidérée, et qu'il tentait de faire mettre en oubli au moyen de spirituelles observations sur la colonie canadienne. Il sut mêler à nombre de vérités et de traits justes

des racontars, des faits imaginés, dans le goût épistolaire de son époque, afin de piquer la curiosité des lecteurs. Nous devons observer qu'il ne se livre à ces écarts que pour parler des choses qu'il n'a pas vues. La Hontan est un livre en partie double. Faites de son oeuvre deux divisions: 1o ce qu'il connaît, 2o ce qu'il a entendu dire ou qu'il a supposé pour faire du remplissage — vous aurez deux auteurs distincts. Ainsi, rien n'est plus fidèle que certaines de ses descriptions des us et coutumes des Canadiens au milieu desquels il a vécu, mais s'il aborde des événements qui datent de trente, vingt ou même dix ans avant lui, il est perdu, il s'égare, il invente n'importe quoi plutôt que de rester court. Il faut, voyez-vous, que sa lettre porte un cachet de témoin oculaire pour émoustiller ceux à qui il s'adresse. C'est la manière d'agir des touristes qui nous visitent de nos jours, et qui vont par le monde racontant des insanités sur les hommes et les choses du Canada d'autrefois, qu'ils n'ont point vus nécessairement.

Dans une de ses lettres, La Hontan s'est amusé à dire que, plusieurs années avant son arrivée (à lui) dans le pays, on enlevait des grandes villes de France des femmes de réputation douteuse qui s'embarquaient par ordre et que l'on mariait à Québec aussitôt que possible. Du coup, il attaque la réputation des hommes qui épousaient ces "amazones", comme il les appelle, mais il n'a jamais fait cette réflexion. Si la lettre eût été connue en Canada du vivant de l'auteur, il est probable qu'on l'eût renvoyé en France à peu près sur le même ton qu'il avait été expédié de France en Canada. La

presse ne nous rendait pas alors le service de dévoiler les écrits de ce genre. D'ailleurs, il y avait vingt ans que la lettre en question était écrite lorsqu'elle fut imprimée, et il s'écoula peut-être encore vingt ans avant qu'elle ne fût signalée en Canada.

Les femmes et les filles venues avant 1663 ne sauraient être celles dont le facétieux officier entretient ses amis de France, puisqu'en ces temps-là les familles arrivaient la plupart toutes formées.[31] On voit par l'ensemble de son texte qu'il fait allusion à la période de 1663-1672, bien qu'il place le régiment de Carignan vers 1653, au lieu de 1665.

Par bonheur, nous avons sur la manière dont a été préparée et conduite l'immigration des jeunes filles, cent fois plus de renseignements qu'il n'en faut pour confondre La Hontan. Il est impossible d'admettre dans notre histoire la classe de personnes qu'il nous prête si allègrement. On ne saurait non plus la rattacher à aucun fait connu comme ayant eu lieu ici, et, chose curieuse, nous sommes peut-être plus éclairés sur ce qui se passait parmi nous à l'époque de cette immigration de femmes et de jeunes filles que sur n'importe quelle autre de notre histoire.

Pour se placer ainsi en contradiction avec la vérité historique, La Hontan avait-il perdu la tête? Non. Songeait-il qu'un jour on pourrait contester son dire? Cette possibilité n'a pas dû lui ap-

31. L'immigration des filles du roi, de 1663 à 1673, n'est pas la seule que nous ayions eue, comme on le dit généralement. Avant cette époque, la chose existait, et madame Bourdon n'a innové que dans le choix de filles instruites.

paraître, car on écrivait alors sans penser aux révélations de l'histoire, témoin tant de pièces mises au jour depuis deux siècles qui renversent ce que disaient les chroniqueurs du XVIIe siècle, et La Hontan n'est pas même un chroniqueur, puisqu'il a rédigé ses narrations pour ses amis personnels, sans chercher à prendre rang parmi les auteurs reçus du public.

Deux causes le poussaient à se tromper: 1o il ne savait pas un traître mot de l'histoire du Canada; ses lettres, sous ce rapport, ne montrent qu'un esprit inventif; 2o à la date où il écrivait (1684-1687) il se faisait à Paris un raccolage de filles incommodes destinées aux Antilles.[32]

Nous ne recevions presque plus d'hommes, de femmes ou de filles à cette époque. Le comité de Québec était dissous depuis dix ou douze années et il ne venait personne de France pour s'établir au Canada; la guerre des Iroquois, commencée en 1684, empêchait toute immigration. Il n'était plus question de la Nouvelle-France mais des An-

32. D'après **le Petit Journal**, 11 sept. 1903, qui reproduit un article d'un de ses confrères, **l'Echo de Paris**, M. Tesson, archéologue parisien, aurait retrouvé l'ancien registre de l'Hôpital Général ou autrement dit la Salpêtrière, qui échappa par hasard aux incendies de 1871. Ce registre a trait aux envois de filles dans les colonies.

Le 21 octobre 1680—Mlle la supérieure a disposé toutes choses pour l'envoi de 106 filles en Amérique.

Le 4 novembre 1680 — 128 filles sont embarquées au Pont-Rouge pour aller au Hâvre et de là être envoyées à la Martinique. Un autre envoi est pour Saint-Domingue.

30 septembre 1680—La soeur Saint-Joseph qui a mené autrefois (1673) des filles à Madagascar... est de retour...

Comme on le voit il ne s'agit pas là de filles destinées au Canada. D'ailleurs, nous n'avons plus reçu aucunes filles du roi après 1673, nous en avons la preuve.

tilles; tout l'esprit des administrateurs de Versailles se reportait vers "les Iles," comme on disait alors. Lisez la correspondance du fabuliste La Fontaine durant ces courtes années, vous apprendrez là-dessus des détails édifiants. Il ne savait probablement pas qu'il y eut un pays appelé la Nouvelle-France ou le Canada, quand il écrivait, le 18 décembre 1687, à son ami Saint-Evremond:

.....Le mieux est de me taire
Et surtout n'être plus chroniqueur de Cythère,
Logeant dans mes vers les Chloris,
Quand on les chasse de Paris.
On va faire embarquer ces belles;
Elles s'en vont peupler l'Amérique d'Amours.
Que maint auteur puisse avec elles,
Passer la ligne pour toujours!

On enlevait alors de Paris une foule de courtisanes qu'on envoyait en Amérique, mais les écrivains de cette époque parlent de notre continent comme les Européens de nos jours, confondant Panama avec Québec, et Montevideo avec la Nouvelle-Orléans.

La Hontan crut donner du relief à ses lettres en adoptant cette note et il raconta, lui aussi, sa petite histoire d'enlèvements et de mariages forcés, pour se tenir, en écrivain piquant, à la hauteur de son siècle. Nous le répétons, il ignorait le passé du Canada et en parle comme un aveugle des couleurs. Sa prose, vive et visant à l'effet, s'accorde avec la vérité lorsqu'il décrit ce qu'il a vu; sur les autres points, il bat la campagne.

Les filles envoyées aux Antilles et à la Louisiane, de 1680 à 1687, ont eu bien des malheurs. Celles des Antilles se sont vues rejetées et honnies

par les planteurs; celles du Mississipi ont eu, à peu près, le sort de l'infortuné Cavelier de la Salle, chef de l'entreprise: elles ont péri de misère et sous les coups des Sauvages.[33]

Les filles envoyées au Canada étaient reçues par des familles respectables qui les attendaient; rien d'étonnant si le résultat de ces envois a été tout autre que dans l'Amérique Centrale.

Maintenant, la lettre de La Hontan est-elle la seule pièce de ce genre? Oui, mais il a eu des échos nombreux. *Les Voyages dans l'Amérique Septentrionale* comptèrent quatorze éditions du vivant de l'auteur. Ils ont été traduits en anglais, en hollandais, en allemand. Les écrivains n'ont mis aucun doute sur le passage qui concerne les filles envoyées en Canada; des Canadiens même ont répété ces injures comme si c'étaient des vérités, bien entendu que leur ignorance seule les excuse. On peut lire sur cette partie de l'oeuvre de La Hontan le beau mémoire de Joseph-Edmond Roy imprimé par la Société Royale en 1894; c'est une réfutation écrasante des contes en l'air "de ce cadet de Gascogne aigri, frondeur, mauvais sujet, buveur et querelleur," qui nous ont fait un tort considérable.

Oui, La Hontan est le seul à jeter du louche sur les jeunes personnes choisies par le comité canadien, de concert avec le comité français, pour peupler le Canada (1663-1672), organisation formée sous les meilleurs auspices et qui obtint un

33. Les filles dirigées à Madagascar n'ont pas été plus heureuses. Plusieurs moururent peu de mois après leur arrivée; d'autres périrent dans le massacre de Fort-Dauphin, en 1674, et les survivantes cherchèrent un refuge sur la côte d'Afrique. **Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, LXVI, 235, 353, 598.**

succès complet. Durant huit ou neuf années ce bureau ne reçut de toutes parts que des félicitations sur sa manière d'agir. Tout-à-coup, le roi abandonna la colonie, arrêta l'envoi des colons, livra le commerce à la compagnie des Indes et, malgré les instances de Colbert, ne voulut plus rien entendre des affaires d'Amérique. Il venait de concevoir le plan de dominer toute l'Europe et se lançait à corps perdu dans cette folle entreprise. Adieu les colonies!

La première édition de La Hontan parut en 1703, et bientôt après, Alain-René Le Sage, auteur de *Gil Blas,* donnait au théâtre *les Mariages au Canada,* enrichissant sur le thème de La Hontan. Le badinage sous sa plume devient inintelligible, historiquement parlant. Il fait converser ensemble des personnes qui ne se sont jamais vues, attendu que les unes étaient décédées lorsque les autres sont venues au monde. Dans cette production irréfléchie, un couple nouvellement marié part de Québec pour se rendre sur la terre ou concession qui vient de lui être accordée; mais il faut que ces braves amoureux passent par le Mississipi avant que d'arriver au lieu du défrichement, un petit voyage de cinq ou six mille kilomètres! Ils sont vêtus de soie et couverts de dentelles pour entreprendre cette promenade; ils ne possèdent ni hache, ni pelle, ni rien de ce qu'il faut aux gens qui font de la "terre-neuve"; ils parlent sérieusement de vivre de poésie, de recommencer le paradis terrestre, etc.

Revenons à notre point de départ, savoir que, pour justifier sept ou huit répétiteurs de phrases

qui ont dit en passant un mot désagréable des filles et des femmes envoyées au Canada sous l'administration de Colbert, il n'y a qu'une seule source: La Hontan. Celui qui croit au dire de cet officier n'a certainement jamais débrouillé les contes ou les inexactitudes qui gâtent si souvent ses récits; et ajoutons que pour le croire sur le point qui nous occupe ici, il faut n'avoir lu ni les manuscrits ni les ouvrages imprimés qui traitent de l'histoire du Canada, c'est pourquoi son texte, colporté en France, en Angleterre, aux Etats-Unis, chez des peuples qui ne savent pas le premier mot de notre passé, a été pris au sérieux et il y fait autorité!

Ceux qui n'ont pas vu la bibliothèque de l'histoire du Canada s'imaginent que nous sommes des barbares et que l'on peut se permettre toute espèce de suppositions touchant notre passé. On a lu, ici et là, certaines pages de l'histoire de quelques colonies des Indes,[34] ou des Antilles, qui rappellent le souvenir des bévues et des abus des anciennes administrations, et l'on se croit justifiable de les appliquer au Canada! C'est là un trait de maîtresse ignorance qui dépare la plupart des ouvrages les plus renommés. Michelet est dans ce genre. Il a écrit sans rien savoir et avec un aplomb qui a lieu de nous surprendre. Voyez le tome XV de son histoire, chapitre VIII, où il ne rencontre le vrai qu'en disant que les filles publiques ont eu une influence pernicieuse sur les colonies. En effet, partout où l'on n'a pris que des femmes des villes ou des "incorrigibles" de la Salpêtrière pour

34. Dans son **Histoire des Indes Orientales,** Souchu de Rennefort parle des filles débarquées à Madagascar.

aller cultiver des champs dans le Nouveau-Monde, rien n'a réussi, et la misère, la débauche ont tout gâté. Mais, qu'il ne vienne pas faire entendre que ces choses ont eu lieu au Canada, car il trouvera à qui parler! Nous qui savons par les menus détails comment s'est peuplé notre pays, nous avons le droit, le devoir et le pouvoir de qualifier selon leur mérite les écrivains insensés qui affichent une ignorance si complète et si désagréable. Il n'y a pas de grande réputation qui tienne: Michelet est ici dans une erreur complète.

Qu'on nous envoie donc un Européen instruit pour consulter mille bons ouvrages sur l'histoire du Canada! Puis nous visiterons trois cent mille pages de manuscrits et peut-être plus, qui tous sont des témoins pour ainsi dire vivants de ce qui s'est passé autrefois parmi nous. Rien que Mgr Cyprien Tanguay, avec son *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes,* nous donne plus de trois cent mille notes. Il y a une longue série de livres sur l'histoire des vieilles paroisses, racontant l'origine des moindres familles et l'historique du plus petit coin de terre. Vous ne trouverez pas grand comme l'ongle dans notre histoire pour placer des suppositions: le terrain est entièrement couvert par des faits incontestables. C'est avec des documents de première main que nous expliquons chaque chose. Ceci est unique au monde; mais il ne manque pas de gens qui n'en savent rien et pour qui le texte de La Hontan est parole d'Evangile.

V — Origines du parler canadien. — Normands et autres.

Jusqu'à présent les chercheurs se sont contentés de constater le chiffre total de l'immigration que le Canada reçut au XVIIe siècle et comme tous ces gens étaient des Français il semble qu'il n'y ait que peu ou point de distinction à établir entre eux. Cet état ne nous permettait pas cependant d'expliquer, par exemple, l'uniformité du langage qui règne chez les Canadiens-français, parce que tout le monde sait combien sont différents les accents des diverses parties de la France. On se demandait ce que sont devenus ces accents une fois transportés au Canada et d'où vient que nous n'avons pas d'accent à nous. Il est évident que le problème ne peut être expliqué que par l'examen attentif de l'histoire: là se trouvent enfermés les secrets du passé et il est possible de résoudre la question si on les retourne de plus d'une manière.

En relevant par un travail long et fatigant les noms de tous les chefs de familles qui apparaissent dans nos archives durant le XVIIe siècle, on arrive forcément à comprendre d'où venaient ces personnes et à quelles dates tels ou tels groupes sont arrivés ici. C'est déjà la moitié de toute l'explication demandée.Ainsi, avant 1663, toutes les affaires du Canada se traitaient uniquement avec la Normandie: Rouen et Dieppe. C'est pourquoi il ne venait au Canada que des colons de Normandie, du Perche, de Picardie, de l'Anjou (ceux de Montréal), et quelques-uns du Poitou. Le fond normand s'était donc formé tout d'abord.

Si nous ajoutons à la liste des colons fondateurs (1608-1663) l'âge de chaque homme, celui de sa femme et de leurs enfants, nous arrivons à balancer les deux sexes comme chiffre (la colonie de Montréal exceptée) et nous avons en 1663 autant de filles à marier que de garçons en âge de se marier.

Mais en 1663 le commerce des fourrures[35] échappe à la Normandie;[36] il se transporte à La Rochelle. Le Poitou avec La Rochelle se mettent à la tête de nos affaires. Alors on voit arriver en bon nombre des immigrants de cette partie de la France: Poitevins, Rochelais, Saintongeois, Gascons,[37] qui diffèrent de langage avec les Normands, surtout par leurs accents. Les Poitevins, plus nombreux dans cette immigration, se rapprochent davantage du Normand et n'eurent pas de peine à entrer dans le monde des anciens habitants. La plupart des nouveaux venus sont des jeunes gens non encore mariés. On les place pour trois ans chez les cultivateurs, après quoi ils reçoivent une terre à défricher et ils ne tardent pas à épouser des Canadiennes, c'est-à-dire du stock normand. Pensez-vous que dans ces conditions les enfants acquerront l'accent du père, ah non! certainement.

A partir de 1665 il y avait plus d'hommes que de femmes dans la colonie; on recruta des jeunes filles en Normandie, au Poitou et dans la Gi-

35. Le seul commerce du Canada ou à peu près.

36. Il vint cependant encore beaucoup de Normands, par la suite. Voir Emile Vaillancourt, **la Conquête du Canada par les Normands.**

37. Ils ont fait souche ceux-là; ne nions pas leur existence parmi nous!

ronde (filles des champs), aussi à Paris et sur les bords de la Loire (filles de villes, instruites, bien élevées). Cette immigration cessa en 1673.[38] De tout le contingent en question, je ne vois pas qu'il renfermât un élément assez fort pour dominer le langage des autres parties et surtout s'attaquer avec succès au langage de la masse normande fixée à demeure.

La seconde partie de cet examen consiste à s'occuper des femmes dont nous n'avons pas encore calculé l'élément. Il se trouve que les Normands d'avant 1663 vinrent ici presque tous mariés et dans la force de l'âge. Leur population en 1663 s'équilibrait quant aux chiffres des hommes et des femmes, quant à ceux des garçons et des filles également. C'était donc une colonie normande fixée au sol, ayant déjà modelé toutes ses actions sur le nouveau pays et prête à servir d'école à quiconque viendrait s'installer auprès d'elle. Précisément, il vint très peu de ménages sous le régime de La Rochelle et par conséquent les hommes ne purent se grouper séparément: ils se fondirent, avec leurs accents, dans la masse normande. Une France américaine se forma ici comme il s'était formé autrefois une France européenne en englobant les Gaulois, les Francs et autres peuplades qui n'avaient entre elles que des rapports lointains de langue et de vie sociale.

Il va de soi que la législation suivit la même dictée et que pour ne point défaire ce qui existait de fait on continuait d'administrer la colonie d'après les idées qui régnaient alors. Est-il éton-

38. Voir appendice, p. 91 et suivantes.

nant après cela que les Canadiens-français soient tous un peuple de même langage, de mêmes habitudes et ayant les mêmes qualités et les mêmes défauts que les Normands fondateurs de cette colonie! Il est bien entendu que le contact d'une partie des Canadiens-français avec les Anglais depuis cent cinquante ans a modifié certaines habitudes mais le langage est resté le même et nous ne pouvons pas dire que, en toute condition, les Canadiens-français se sont transformés. Tels ils sont à présent, tels étaient les premières générations établies sur ce sol. Le phénomène de l'uniformité du langage sur un espace aussi vaste que de Gaspé au Détroit et de la Nouvelle-Angleterre au Mississipi, a toujours frappé les étrangers parce que l'on connaît sept ou huit accents divers au langage des provinces de France d'où sont venus nos ancêtres. La clef du mystère c'est que le Normand a agi sur les autres comme une éponge en les absorbant. Le mode de culture de la terre, nous le répétons, est chez nous identique dans ses caractères principaux à la pratique du Perche. Les Poitevins, Angevins, Saintongeois, etc., ont abandonné leurs manières de cultiver pour adopter celle des Percherons. C'est ainsi que quelques centaines d'hommes ont marqué de leur empreinte un peuple, qui compte à présent trois millions d'âmes.

Les Normands, outre qu'ils étaient cultivateurs, possédaient la plupart un métier accessoire. Les hommes de La Rochelle, des Girondes, du Poitou et les Gascons et les Saintongeois, qui survinrent après eux, comptaient dans leurs rangs nombre de campagnards, mais il n'étaient pas, pro-

prement parler, des cultivateurs comme nous en désirions. C'étaient des éleveurs de bestiaux, des vignerons, des maraîchers. Aussi, le Conseil Souverain de Québec s'empressa-t-il, dès la première année, de renouveler une ordonnance déjà en pratique, qui obligeait les nouveaux venus à faire un stage de trois ans chez les vieux habitants avant que de recevoir une terre à défricher. On comprend ce qui résulta de cette combinaison : les nouveaux Canadiens épousèrent la méthode de culture des Normands et des Percherons, et, de plus, une forte partie d'entre eux, étant célibataires, ne manquèrent pas non plus d'épouser leurs filles, s'incorporant ainsi à la race normande-percheronne. Les accents de provinces qu'ils apportaient du sud-ouest de la France furent perdus dès la naissance du premier enfant issu de ces mariages ou du moins disparurent après leur mort, car les enfants parlent généralement comme la mère, et de ce fait s'est produit l'uniformité de notre langue qui frappe tant les étrangers. Quant au sud de la France, il n'est venu ici que de rares personnes de ces régions.

La bonne instruction et l'éducation influencèrent aussi sur le langage. En Normandie, au Perche surtout, les femmes étaient les secrétaires des familles, vu que les hommes et aussi des femmes exerçaient divers métiers tout en cultivant la terre. La comptabilité, la correspondance que nécessitait cet état de choses étaient confiées aux femmes; aussi voyons-nous que, à peine y avait-il quarante ménages au Canada, que les Ursulines arrivaient pour ouvrir des classes aux petites fil-

les. Donnez-nous des femmes instruites et il sera impossible aux hommes de conserver leur grossièreté naturelle, tant dans le langage que dans les habitudes de la vie. C'est un fait remarquable que la plupart des femmes des premiers temps savaient lire et écrire, aussi comme l'instruction se transmettait alors par les familles en l'absence d'écoles, avons-nous eu toujours une population sachant lire et écrire dans la mesure de ses besoins, sans jamais nous targuer d'être le peuple le plus avancé du monde.

Ajoutons à ce tableau le grand nombre de missionnaires qui fréquentaient la colonie et se trouvaient sans cesse en contact avec cette population. Ce sont eux probablement qui ont extirpé du langage de nos ancêtres canadiens-français les mots de patois qui devaient s'y trouver et que l'on ne rencontre jamais nulle part dans les écrits ou les actes des premiers temps. Tous les mots actuellement en usage parmi nous sont du pur français ou l'étaient à l'époque de la formation du Canada.

Voyez! jusqu'aux chansons populaires de la France que nous avons policées, embellies et rendues acceptables, sans néanmoins altérer leur caractère primitif. C'est un peuple peu ordinaire qui fait une telle chose.[39]

---

39. Traiter la question du langage sans entrer dans l'examen de celui-ci et cependant le faire entendre d'une manière nouvelle, voilà la forme de la conférence de M. Sulte sur "l'origine des Canadiens-français," au Château Ramezay. La clef de toutes les questions posées à cet égard se trouve dans l'étude minutieuse de notre histoire, laquelle renferme encore des coins inexplorés, paraît-il. En tous cas la méthode de M. Sulte est neuve autant que lucide et cela en dit beaucoup (**Le Monde**), 26 mars 1897).

Qui étaient les immigrants arrivés entre 1665 et 1673? Ceux-là venaient de toutes les provinces qui forment l'angle nord, nord-ouest, ouest de la France. En somme, encore des Normands, des Picards, des Percherons, des Poitevins.

L'élan imprimé en 1662-1663 pour l'envoi de colons dans la Nouvelle-France, fut arrêté court, par ordre du roi, en 1673. Louis XIV tournait ses regards vers des conquêtes en Europe et ne voulait plus faire de dépenses pour la colonisation. Peut-être craignait-il, comme autrefois Sully, de voir se dépeupler le royaume! De sorte que nous n'avons à nous rendre compte que des groupes établis avant cette date.

On est d'accord à dire que les 9,700 âmes que nous donne le recensement de 1681 sont la base de la race canadienne, mais la période subséquente (1681-1760) nous fournit également des ancêtres. Doublons ce chiffre tous les trente ans et nous aurons un peu plus de 60,000 âmes en 1760; ensuite, doublons encore tous les trente ans, nous arriverons à notre population actuelle.

De tout ce qui a été exposé dans le présent travail, il résulte que nous sommes sortis de l'ouest de la France, prenant Paris comme pivot d'orientation. Paris même et ses environs ont contribué, en différents temps, une part assez notable.

En résumé, quatre groupes de provinces sont les fondateurs de la famille canadienne, disons de 1608 à 1750: 1o Normandie et Picardie, environ 1,000 âmes, soit 14%; 2o Perche, Beauce, Touraine, Anjou, Maine, Bretagne, environ 1,000

âmes, soit 14%; 3o Paris et ses environs, environ 800 âmes, soit 11%; 4o Poitou, Angoumois, La Rochelle, Rochefort, Aunis, Saintonge, environ 1,500 âmes, soit 21%. Donc, quinze provinces donnent: 60%. Restent cinquante provinces ou pays divers pour compléter 40 points de la centaine, ce qui tombe, pour chaque contrée, dans les chiffres sans importance. La région est de la France, comprenant Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté, Savoie, Dauphiné, Provence, et ajoutons Marseille et Toulon, ne donnent qu'un peu plus de trois par cent.

Nous avons, pour le bon tiers de nos colons fondateurs, un seul lieu d'origine, un seul accent dans la langue, parfaite uniformité de coutumes et de vie sociale, unité dans l'occupation principale —la culture de la terre—et de nombreuses parentés, partie formées en France, partie en Canada. Il est impossible de trouver un groupe plus compacte, aussi a-t-il mis son empreinte sur tous ceux de la seconde période. C'est lui qui a constitué la race canadienne.

VI — Nouveaux immigrants, 1675-1740 — Les faux sauniers, 1700-1740. — Captifs de la Nouvelle-Angleterre, 1689-1758.

Nous avons vu que lorsque le Poitou, La Rochelle, la Gascogne commencèrent à nous envoyer des colons, vers 1662-1665, le groupe déjà existant se trouvait être formé de Picards, Angevins, Beaucerons, Percherons et Normands, ces trois

derniers de beaucoup les plus nombreux.[40] Il existait donc dans la colonie une société constituée, des moeurs et des coutumes formées. Les troupes de Carignan, (1665), nous laissèrent quatre cents hommes dont la bonne moitié se groupèrent d'abord autour des centres déjà existant. "Beaucoup d'entre eux, dit l'abbé Ferland, épousèrent des filles du pays et entrèrent dans les rangs de l'ancienne population, à laquelle ils communiquèrent un levain de leur esprit militaire. Ils étaient devenus Canadiens par leurs habitudes et leurs affections quand d'autres compagnies du même régiment furent envoyées au Canada (1670) pour y recevoir leur congé. Ainsi, l'ancienne population s'est toujours maintenue supérieure en nombre aux accessions qu'elle recevait, et elle leur a communiqué son type original, tel qu'il s'était formé et développé sous Champlain, sous Montmagny et sous leurs premiers successeurs."

Tout ceci est fort juste, sauf que les quelques compagnies de soldats qui arrivèrent en 1670 ne paraissent pas avoir appartenu au régiment de Carignan.[41]

Dire que l'émigration des Français au Canada prit fin aux environs de l'année 1675, alors que la colonie ne comptait pas sept mille âmes, c'est

40. Après 1665, le Poitou nous fournit des colons en quantité égale avec la Normandie, puis ce fut au tour de la Saintonge, La Rochelle, l'Anjou, Paris et ses environs et la Bretagne.

41. Il est vraiment certain que ces soldats n'ont pas appartenu au corps du régiment de 1665. Les compagnies qui vinrent ici en 1670 étaient formées de nouvelles recrues, de sorte que ces gens ne doivent nullement être considérés comme d'anciens soldats de Carignan. Voir Sulte, **le Régiment de Carignan**, vol. 8 des **Mélanges historiques**, et Roy et Malchelosse, ibid.

ce qui est prouvé. Néanmoins, pour nous en tenir à la stricte vérité, ajoutons qu'il est venu plus d'une famille se fixer parmi nous après cette date. Les circonstances du temps expliquent l'ensemble de la question. Par exemple, un marchand de France, consultant ses intérêts personnels, s'établissait dans notre pays; un cadet, employé des bureaux de là-bas, passait dans la colonie pour y faire un stage et finissait par s'y marier; un artisan, que l'appât d'un salaire avantageux attirait, un homme de profession appelé d'urgence, adoptaient le Bas-Canada pour patrie et faisaient souche de famille. Les militaires pareillement.

Mais voici une autre affaire, en apparence scabreuse, à travers laquelle il va falloir passer. Nous sommes en face d'un autre genre d'accusation. Il n'est pas mauvais, après tout, que cela arrive puisque notre dossier est blanc et que chaque pointe poussée contre l'origine des Canadiens-français est parée avec plus de "raisons démonstratives" que dans la comédie de Molière.

Lorsque, après la mort de Colbert, c'est-à-dire de 1683 à 1715, Louis XIV, engagé dans ses longues et désastreuses guerres, négligeait de secourir le Canada, des plaintes partaient du Conseil Souverain de Québec. Nous demandions des hommes à la vieille France pour développer en Amérique une France nouvelle. Le roi répondait à ces justes demandes par l'offre de quelques condamnés: faux monnayeurs, voleurs, banqueroutiers, vagabonds, traîneurs de rues, galériens. Jamais nous n'avons accepté de pareils cadeaux. Jamais! Les lettres du monarque, celles de ses mi-

nistres existent, et il est vrai qu'on peut les citer; mais qui nous prouvera que les Canadiens les aient endossées? Les réponses et refus du Conseil Souverain de Québec,[42] sont là avec leur fierté native. Traditionnellement l'esprit de notre population s'opposait à cette classe de gens. Aussi l'avons-nous repoussée!"Pas de tête plutôt qu'une souillure au front!" Voyant l'impossibilité de nous imposer les rebuts du royaume, le ministère se rabattit sur les contrebandiers et les faux sauniers.[43] En ces temps de guerre à outrance, de crises financières, de pauvreté générale que fut la fin du règne de Louis XIV, un contrebandier était une sorte de gentilhomme né du peuple, sacré par le malheur, et tout à fait comparable à ce que nous appelons de nos jours "la loyale opposition de Sa Majesté." Les faux sauniers faisaient pour leur compte le commerce du sel, en dépit des ordonnances. La mère-patrie était à ce point épuisée que le revenu des taxes sur le sel devenait l'une des grandes ressources du Trésor. Lisez Vauban, vous frémirez au récit des misères du peuple français. Les contrebandiers et les faux sauniers, de 1693 à 1740, loin de mériter la réprobation de l'histoire, ont droit à nos égards. Eh bien! le Conseil Souverain de Québec demanda des contrebandiers et des faux sauniers. Il n'eut pas peur des mots. Il connais-

42. Le Conseil Souverain de Québec était devenu par ordre du roi le Conseil Supérieur.

43. Après un examen minutieux de correspondance et autres pièces conservées aux archives fédérales d'Ottawa, il nous est permis de croire qu'il ne vint pas de faux sauniers du temps de Louis XIV. En effet, les faux sauniers ne commencèrent à arriver dans la colonie qu'aux environs de 1730, c'est-à-dire sous Louis XV. Voir Appendice, note II.

sait le monde dont se composaient ces misérables; il les appelait à lui de préférence aux aventuriers des grandes villes. Laissons les écrivains qui ne comprennent rien à ceci s'effaroucher immensément et prétendre que de telles recrues devaient nous gâter. C'était au contraire un sang généreux qui pouvait s'infiltrer dans nos veines.

Alors, nous direz-vous, l'incurie de l'administration française ayant donné naissance à toute une classe révoltée contre les lois, le Canada s'est peuplé de ces gens. Ne dépassons point la réalité. D'après tous les renseignements que nous possédons, il n'est pas venu ici plus de deux cents de ces transportés, durant l'époque en question, soit de 1700 à 1740. [44] Et notez que notre population était en ce moment assise, formée, organisée de longue date. Les nouveaux colons se trouvaient être une goutte d'eau dans un fleuve. Mais ils sont venus; acceptons-les. Ce que nous n'acceptons pas, c'est l'accusation d'avoir été gâtés par eux. Ils n'étaient ni assez nombreux ni assez corrompus pour exercer sur nous une influence néfaste. Nous les avons absorbés, tout en retenant peut-être un peu de leur esprit d'opposition au pouvoir, ce qui n'est pas un mal.

Il a été parlé de Le Sage. L'auteur de *Gil Blas* ne savait pas grand'chose du Canada. Les fantastiques narrations du capitaine Beauchêne l'ont mis en verve à notre sujet. C'était en 1710 et 1715. Beauchêne a plutôt vécu sur mer que sur le con-

44. Nous le répétons, les faux sauniers ne vinrent au Canada que durant les douze années qui vont de 1730 à 1742. Voir nos statistiques, Appendice, note II.

tinent. Son histoire est de beaucoup plus particulière aux Antilles qu'au Bas-Canada. Le Sage confondait les tropiques avec le septentrion, à la mode du bon La Fontaine. Ce que Beauchêne lui a raconté des fils de famille exilés parmi nous, de 1690 à 1715, est en partie vrai, mais quelle surcharge, mon Dieu! Pour dix gentilshommes que des lettres de cachet ont relégués dans nos postes de traite, Le Sage a l'air de dire que la France avait été dépeuplée, vidée, récurée, nettoyée, déchargée, consolée par ces expulsions! C'est trop de propreté à la fois. A la même époque, un ministre du roi répondait, sur une demande d'expatriation forcée de la part d'une famille influente: "Nous n'envoyons personne par contrainte en Amérique." Et d'ailleurs, où prendre les traces de ces pauvres diables dans les généalogies si complètes de nos familles?

Lorsque Louis XIV mourut en 1715, le malaise des finances tourna en catastrophe. Law parut. Brouillant tout, réglant tout, il fit une banque à sa façon. Banqueroute sur toute la ligne vers 1720. Nous en avons payé cher l'expérience. Le régent répudia presque toute la dette du Canada. Des millions! Mais il acheta un diamant qui a fait sa gloire! Une nouvelle compagnie de traite, un autre monopole vit le jour. Cela recommençait plus mal encore. Qu'il se soit introduit alors au Canada des manipulateurs véreux dans les affaires du commerce, c'est croyable. Les détails nous manquent parfois. Prenons l'ensemble des événements, et adoptons l'idée d'un très pénible état de choses. L'administration de la colonie, concentrée

étroitement dans la main du cabinet de Versailles, a dû produire chez nous plus d'un mécompte. Ces financiers n'étaient pas des habitants, mais plutôt des oiseaux de passage.

L'abbé Louis Bertrand de La Tour, qui a vécu deux ou trois ans à Québec vers 1730,[45] dit, sans distinguer la moindre nuance et sans fixer aucune date, que le Canada s'est formé de gens ruinés et compromis en France. Il était aussi peu instruit que La Hontan qui, avant lui, avait exercé sa causticité sur les filles choisies par Colbert. L'abbé La Tour parle évidemment de ce qui s'est passé de 1715 à 1730, et, en bonne raison, ce n'est pas là la période du peuplement du Canada. Quelques individus, hommes de bourse ou autres, ont mis, en ce moment-là, le désordre dans le commerce du pays; voilà tout. Ils n'ont probablement pas ajouté une seule famille à notre population. Ne confondons plus autour avec alentour ou avec La Tour.

Après 1680, les émigrants ne sont pas venus en grand nombre. A quoi bon se figurer que les très petits groupes isolés de contrebandiers, de faux sauniers, de commis de banque, de cadets tapageurs ont imprimé leur caractère à notre peuple? Les faits historiques sont là qui démentent ces suppositions. Notre existence comme peuple ou na-

45 L'abbé de La Tour arriva à Québec avec Mgr Dosquet en 1729. Il fut grand-vicaire de l'évêque, official et doyen du chapitre, membre du Conseil Souverain (1729-1731), supérieur ecclésiastique de l'Hôtel-Dieu (1730-1731), et repassa en France en 1731. En 1741, il publia des mémoires sur Mgr de Laval. Ses nombreux ouvrages sont pleins d'une verve intarissable, mordante et parfois blessante. J.-B.-A. Allaire, **le Clergé canadien-français**, p. 313; Mgr Tanguay, **Répertoire du clergé canadien**, p. 88.

tion était faite. Le cadre était tracé. Nous existions. Nous dominions par le nombre. La volonté des Canadiens était la loi suprême dans l'ordre moral. Un aventurier de plus ou de moins ne changeait rien à notre situation, pas plus qu'aujourd'hui. Et, comme l'écrivait Pierre Boucher dès 1663, "on sait aussi bien pendre en Canada qu'en France." On savait fouetter pareillement, marquer au fer rouge, mettre au pilori. Les vauriens retrouvaient ici les mêmes "douceurs" qu'en Europe. Une loi ferme, bien appliquée, c'est une page d'histoire, et c'est ainsi que nous sommes depuis plus de deux siècles et demi.

Le Beau, qui fut enlevé de Paris par ordre supérieur, en 1729, avec quinze ou seize de ses pareils, des étourdis et des viveurs, et débarqué à Québec, tant bien que mal, raconte que M. de Beauharnois, gouverneur-général, les voyant arriver, et connaissant que ce n'était point là un choix d'hommes désirables, s'exclama: "Vos parents et ceux qui vous ont envoyés en ce pays ont perdu la tête!" Ces jeunes gens étaient impropres aux travaux de la colonie; ils devenaient un embarras; on en fit entrer quelques-uns dans les troupes; un autre devint teneur de livres; ceux-là maîtres d'école; ceux-ci barbiers, etc. Puisque l'événement surprit et indigna le gouverneur et l'évêque au point que nous dit Le Beau, concluons qu'il n'était pas dans les coutumes que ces sortes de gens fussent reçus ici.[46]

46. Répondant à une lettre de M. de Beauharnois, à ce sujet, le président du conseil de marine lui assure dans une dépêche datée du 28 mars 1730, qu'il "n'enverra plus de libertins dans les troupes." **Rapport sur les Archives, 1904, p. 127.**

L'histoire de la Louisiane de la même époque (1715-1745) nous enseigne que deux partis luttaient l'un contre l'autre dans cette province: les Français et les Canadiens. Bienville et Vaudreuil, deux Canadiens, gouverneurs de la Louisiane durant ces trente années, étaient sans cesse accusés de soutenir le parti canadien, que les commissaires et les marchands français qualifiaient de canaille et d'écume du Canada. Les antipathies des auteurs de ces accusations sont visibles; d'un autre côté, Bienville et Vaudreuil ne ménageaient guère les Français. Ces derniers avaient mis pied à terre sur les bords du Mississipi dans des conditions bien autrement louches que les Canadiens. A tout prendre, les gens de notre race qui, les premiers, s'établirent à la Louisiane ne valaient pas grand'chose, qu'ils fussent du Canada ou de la France.

De 1700 à 1750, on ne saurait dire comment se faisait l'émigration des Français au Canada, pour la bonne raison qu'il n'y en eut presque aucune, sauf que les troupes continuèrent à nous fournir quelques colons qui prenaient des terres, et encore en bien petit nombre: tout au plus vingt hommes par année.[47] De 1744 à 1760, ce fut une guerre continuelle contre l'Anglais. Toute notre histoire est alors comprise dans celle des batailles, des marches armées, des disettes, des malheurs innombrables qui annonçaient la conquête. Ainsi, n'en parlons pas.

47. Les tableaux que fit plus tard M. Sulte des mouvements d'immigration, de 1608 à 1750, et qui forment trois gros volumes à paraître dans un avenir prochain, indiquent que l'immigration se poursuivit à peu près régulièrement, de 1700 à 1750, dans la proportion de quarante à cinquante personnes par année.

Autre point qui a été soulevé assez souvent: n'avons-nous pas des Anglais, des Irlandais, des Ecossais dans nos rangs? Oui, dans nos rangs, pas dans nos origines.

Avec les guerres commencées en 1689 contre la Nouvelle-Angleterre et qui ne cessèrent, pour ainsi dire, qu'en 1760, nous voyons arriver par petites bandes des captifs enlevés dans le New-Hampshire, le Massachusetts, le Maine et qui (surtout les jeunes) s'acclimataient aisément et devenaient Canadiens; ils firent souches de familles mais n'influencèrent aucunement la langue ou les coutumes de notre peuple.

Vers 1765 on licencia tout un régiment de highlanders écossais pour coloniser des seigneuries en bas et autour de Québec, sans par exemple avoir eu la précaution de faire venir des "colonnes" écossaises pour accompagner ces nouveaux colons, de sorte que, par suite de leurs mariages avec des Canadiennes, la descendance de ces braves ne parle plus ni écossais ni anglais, mais français comme nous.

Dans notre siècle, après 1832, nous avons absorbé passablement d'Irlandais.[48]

Tous les jours encore, le Normand fait ici des conquêtes. Il y a quarante ans que nous avons vu recommencer l'immigration des "Français de

48. Il vint de nombreux Irlandais dans la colonie avant 1832, principalement en 1817. Deux ans plus tard, Robert Christie écrit qu'il y en avait 13,000 au pays, Nicholas Flood Davin (**The Irishman in Canada**), dit que, de 1819 à 1825, il en arriva environ 68,000, et, de 1825 à 1831, 50,000 autres qui s'établirent à Québec, Montréal, et surtout dans l'Ontario. Evidemment, ces chiffres sont exagérés. Olivier Maurault, **Marges d'histoire**, II p. 145 et suivantes.

France." Eh bien! comment parlent aujourd'hui leurs enfants? Ils sont semblables aux nôtres en tous points. Nous irons de cette manière jusqu'à la consommation des siècles. C'est le cas d'affirmer que le normand n'a pas dit son dernier mot!

Des études attentives sur les éléments ethniques qui se sont mêlés au peuple canadien "du temps des Français" nous procureraient des surprises, mais non pas quant au nombre des individus, — je puis l'assurer après avoir fait un examen soigné de cet unique sujet — car en fait de Hollandais, Allemands, Anglais, Irlandais, Espagnols, Portugais, Italiens, nous ne dépasserons guère cinq ou six personnes pour chacune de ces nations, ce qui réduit la question à presque rien, surtout si nous ne tenons compte que des fondateurs de famille, puisqu'en réalité les autres ne valent que zéro.

Le plus fort contingent me paraît être venu de la Nouvelle-Angleterre et je pense que les termes Hollandais, Anglais, Irlandais désignent souvent des personnes de ces colonies. Il serait donc nécessaire de connaître par le détail tout ce qui concerne les gens de ces trois nations arrivant parmi nous et y créant des familles. Déjà cinq ou six bons travailleurs nous ont donné le résultat de leurs recherches de ce côté. C'est une veine à suivre.

Au hasard des circonstances, un Espagnol ou un Italien est venu échouer au Canada. Rien d'étonnant. Mettons-en trois ou six, c'est le plus, et cela ne veut pas dire que nous sommes un peuple de sang mêlé. Si j'incline à croire que le Maine, le

Massachusetts, le New-Hampshire ont fourni davantage, ce n'est pas encore un appoint considérable, mais c'est là que nous pouvons glaner le plus de renseignements. Dans chaque cas, il se joint au personnage principal des parents qui n'ont pas fait souche parmi nous et il suffit de les mentionner en passant. Un jour viendra où nous en saurons toute la contenance — ce ne peut être un gros chiffre.

Deux périodes de notre histoire sont ouvertes à ces investigations: 1689-1711 et 1744-1758, durées de nos deux guerres contre les colonies anglaises. Il y a tout à parier que les étrangers surgissant en Canada à ces deux époques étaient des captifs. Nous savons que la plupart sont retournés chez eux la paix faite, et même qu'il y eut échange de prisonniers avant la fin des opérations militaires, de sorte que ceux qui restaient sur les bords du Saint-Laurent n'étaient jamais nombreux et tous n'ont pas fondé de familles, il s'en faut de beaucoup.

Sans aucun parti-pris, je maintiens que les mots "mélange de races" ne s'appliquent nullement à la période du régime français, du moins sous ce rapport. Ce qui a donné lieu à cette expression se rapporte aux années où les coureurs de bois émigrèrent dans l'Ouest et à celles écoulées depuis 1760, et vraiment y a-t-il de quoi se plaindre? D'un autre côté, nous avons absorbé, en cinq ou six quarts de siècle, des masses d'Ecossais, d'Anglais, d'Allemands dont la descendance est totalement de langue française et catholique.

Charles Gill, le Frère Elie, Gérard Malchelosse et d'autres ont bien fait en débrouillant l'ori-

gine et l'histoire de quelques-unes de ces familles de captifs amenés au Canada.[49] Ils nous ont donné du neuf et attirent de plus en plus l'attention sur les familles de la Nouvelle-Angleterre que le "malheur des temps" a égrenées dans le Bas-Canada. Il importe que le mystère dont ce chapître est recouvert nous livre ses secrets. Ce n'est pas tout de dire que, à telle date, les Canadiens ont enlevé des individus dans le New-Hampshire ou ailleurs, il faut tâcher de connaître ces personnes et voir ce qu'elles sont devenues.

Ayons les yeux fixés sur les points obscurs de nos annales, scrutons les archives avec soin, voyons ce que les Américains ont déjà imprimé sur ces enlèvements et le jour se fera, nous saurons la vérité au lieu d'une légende qui ne précise rien et nous trompe plutôt qu'elle ne nous instruit.

VII — Coureurs de bois, 1675-1750.

Nous allons maintenant nous entretenir d'un préjugé répandu contre nous aux Etats-Unis.

Il semble compris chez nos voisins que les voyageurs et surtout les coureurs de bois canadiens n'étaient pas de la croix de saint Louis. Le terme dont on se sert pour les désigner est tout un poème: c'étaient des *outlaws,* autrement dit des condamnés en rupture de ban. Il ne reste qu'un pas à faire pour affirmer que le Canada renfermait une

49. Voir **Notes sur la famille Gill, Nouvelles Notes sur la famille Gill, la famille Phaneuf-Farnsworth, Généalogie de la famille Otis, branche canadienne,** Montréal, 1921, chez G. Ducharme, et la collaboration de Gérard Malchelosse dans le livre de Wm.-A. Otis, **The Otis Family in America,** Chicago, 1924.

foule de mauvais garnements échappés du bagne, ou quelque chose d'approchant, venus de France, tolérés au Canada, et filant leur corde du côté de l'Ouest à la première occasion. Nous rencontrons cette croyance dans les livres américains et parmi plusieurs classes de lecteurs qui sont, du reste, très bienveillants pour nous. C'est le moment de la combattre.

La Compagnie des Cent-Associés avait eu la gestion des affaires du Canada pendant trente-sept ans, lorsque la couronne lui enleva ses droits en 1663. Jusqu'à ce moment, les hommes employés à la traite des fourrures s'étaient recrutés, partie chez nos habitants, partie en France, où un certain nombre de ces derniers retournaient après trois ou quatre années de service.

Ce commerce avait été gêné presque constamment, du côté du Haut-Canada, par les guerres des Iroquois; il en résultait que peu ou point de Canadiens ou de Français ne s'étaient arrêtés à demeure dans les territoires qui s'étendent à l'ouest, immenses au-delà de Montréal, et qu'ils avaient pourtant découverts de bonne heure.

La prise de possession de la Compagnie des Indes, que le roi autorisa en 1665, coïncidant avec l'arrivée des troupes de France, les Iroquois battirent en retraite, et, non seulement s'écartèrent du Bas-Canada, mais encore laissèrent la voie ouverte à nos courses vers l'est, le sud et l'ouest.

Des engagés, venus directement de France, continuèrent alors la tradition et se répandirent au loin. Toutefois, la masse de ceux qui, à partir de cette date, servirent la compagnie nouvelle, é-

taient des fils d'habitants. Le mot habitant, chez nous, désigne le cultivateur et pas d'autre. Cette jeunesse allait ajouter une curieuse page à notre histoire. Sans doute, la plupart comptaient retourner au foyer domestique, à l'expiration de leur engagement. Un sort tout différent les attendait.

Il y a dans la nature humaine des penchants, des aptitudes, des qualités qui ne se révèlent qu'à la faveur des circonstances, et plus d'un voyageur, enfant de la charrue, a senti avec étonnement poindre en lui le goût des aventures et le charme de la vie errante, dont il faisait par surprise l'apprentissage. Depuis les origines de la colonie, on appelait voyageurs ceux qui s'engageaient pour les voyages de l'Ouest.

Dix années s'écoulèrent. Une classe nouvelle, experte, hardie, vigoureuse, stylée à tous les hasards — celle des *coureurs de bois* — se trouva formée. Chacun de ces hommes manoeuvrait à part. Les attaches avec la compagnie de traite se relâchèrent. Ce n'étaient plus des engagés, des voyageurs, mais des gens libres qui voyageaient. Leur domaine était l'inconnu de la prodigieuse Amérique. Ni fleuve ni montagne ne les arrêtaient. Au contraire, un horizon entrevu les entraînait plus loin. Parlant toutes les langues, explorant, chassant, *partageant, cabanant,* se battant comme les plus adroits des Sauvages, ils fascinaient les tribus par leur témérité, par les récits de la vieille France, par leur gaieté, et ils remplissaient les wigwams du bruit de nos chants populaires. Sentinelles perdues de la race gauloise, ils réunissaient dans leur personne l'amour du merveilleux, les agréments

de l'imagination, et cette connaissance des métiers et des industries que l'Europe a toujours regardée comme son principal moyen de conquête sur les barbares. Avec la souplesse du caractère français, ils adoptaient les us et coutumes des nations au milieu desquelles ils passaient.

D'ancienne date déjà, les Sauvages fréquentaient les Espagnols au sud et les Anglais à l'est, sans avoir pu se façonner à leurs habitudes. La raison en est bien simple: ces peuples ne se transforment pas; il faut aller à eux; jamais ils ne viennent à nous. Les Français, seuls des races civilisées, savent devenir Peaux-Rouges, Arabes ou Patagons, et nègres au besoin!

Voilà pourquoi, à la dissolution de la Compagnie des Indes (1675), les autorités canadiennes s'inquiétèrent de la tournure des choses, et prirent ombrage du grand nombre de coureurs de bois qui ne réintégraient pas domicile, malgré les ordres lancés à cet effet.

D'autre part, le roi, abolissant le monopole dans les affaires de la traite (1675), rendait la liberté à tous ceux qu'un contrat quelconque avait liés à la Compagnie des Indes; d'autre part, le Conseil Souverain de Québec, se faisant l'interprète des besoins du Bas-Canada, exigeait le retour immédiat des fils de colons partis pour les voyages lointains.

La position ainsi tranchée, il s'opéra une sorte de triage parmi les coureurs de bois. Les uns reprirent les travaux des champs dans leurs paroisses natales; les autres voulurent qu'on les laissât maîtres de leurs destinées—et ils ne revinrent pas

au bercail. Ceux-ci devaient peser d'un poids considérable dans la balance des événements qui se présentèrent de 1675 à 1760, car ils nous assuraient l'amitié des nations sauvages les plus lointaines.

L'implantation des idées françaises au milieu des tribus si diverses qui peuplaient l'intérieur du continent eut pour résultat de nous rendre formidables aux yeux des colonies anglaises. De Québec, nous entretenions des rapports avec le pays des sources de l'Ohio, les Grands Lacs, le Mississipi, le Nord-Ouest, et cela grâce aux coureurs de bois principalement. Chose étrange, le Conseil Souverain intimait sans cesse à ces indisciplinés l'ordre de revenir au pays, et il tirait continuellement avantage de leurs courses et de leur influence chez les Sauvages pour consolider le prestige du nom français.

Dès 1680, il y avait huit cents hommes de cette classe dispersés dans l'Etat de New-York, la Pennsylvanie,[50] le Maryland, l'Ohio, l'Illinois, et, il faut le dire, leur rôle était immense. Nous n'étions pourtant qu'un peu plus de neuf mille âmes françaises en Canada.

N'indiquaient-ils pas à notre mère-patrie, ces coureurs de bois, la direction à suivre pour l'avenir? Avec une pareille avant-garde tout devient possible, si le corps de la nation s'agite et marche. On ne bougea aucunement. C'est même à cette heure si propice à nos intérêts que cesse, on peut dire pour toujours, l'envoi des colons de France.

50. Sur ce sujet, et aussi sur les Canadiens établis en Pennsylvanie qui s'étaient compromis en méprisant les lois, entr'autres Pierre Bisaillon, voir **Mélanges historiques**, vol. I, p. 89 et suivantes.

Franchissant tous les obstacles, nos coureurs de bois étaient arrivés aux confins des établissements anglais, qu'ils serraient de près, étant en quelque sorte devenus possesseurs d'un vaste territoire qui assurait leurs derrières et nous reliait à eux. Cette invasion, comparable à celle qui se voit de nos jours, (l'entrée de nos compatriotes dans les manufactures de la Nouvelle-Angleterre), mais plus efficace, en ce sens que nous prenions un terrain neuf, eût dû être soutenue. On chercha, de Versailles et de Québec, à la restreindre. Ce fut peut-être une faute; malheureusement, on en commettait une plus grave en abandonnant le Canada à lui-même au moment où, déjà prospère, il demandait d'autres colons à la France. A peine sortis des "temps héroïques," nous entrions dans la voie de nouveaux sacrifices.

Les restrictions portées contre les coureurs de bois atteignirent l'apogée de la menace vers 1690. On qualifiait ces hommes de transfuges; ils ne l'étaient aucunement, et, pour le prouver, ils se fortifièrent de plus en plus dans les contrées envahies contre tout ce qui n'était pas français.[51] Les Anglais en croyaient à peine leurs yeux. Les indigènes allaient de préférence traiter aux postes français. Les Anglais se plaignirent hautement. Louis XIV frappa d'anathème les braves qui semblaient vouloir lui conquérir l'Amérique tout entière.

Des peines rigides édictées contre les coureurs

51. Il en résultait souvent aussi que les coureurs de bois se détachaient de nous et de la couronne de France. **Mélanges historiques**, vol. 1, p. 92, 93.

de bois est sorti, dans le langage de nos voisins, le mot *outlaw* : hors la loi, contumace.

Voyant que le monarque français mettait à l'amende et à d'autres risques plus graves ses sujets qui trafiquaient sans sa permission au-delà du territoire canadien, on se croit maintenant autorisé à leur infliger un qualificatif outrageant, et à les assimiler aux repris de justice, voire même aux criminels échappés par évasion à la sévérité des lois. La vérité historique est tout à fait à l'encontre de cette assertion ; mais une fois qu'un mot est adopté, on connaît sa puissance. *Outlaw* vivra longtemps, nous le craignons.

Renversons les rôles. Supposons que les colons français se fussent cantonnés dans le Bas-Canada sans en sortir ; que les Anglais aient pénétré les premiers au centre du continent ou que, de proche en proche, ils soient arrivés chez nous. Nous nous serions effrayés de leur audace et de la prépondérance qu'ils obtenaient dans les contrées sauvages et jusqu'à nos portes. Le génie de ces coureurs de bois anglais nous eût étonnés et peut-être mécontentés ; mais il est douteux que, de nos jours, il eût pu se trouver un historien français capable de leur décocher l'injure.

Le lecteur attentif se demandera peut-être pourquoi ce chapitre sur les coureurs de bois, puisqu'ils étaient tous enfants du Bas-Canada et non pas de France, et vu que nous avons pour unique objet dans cette étude de parler des origines de la race. Attendez un peu ; lisez les historiens américains, vous verrez que les *outlaws* sont envisagés très souvent comme des Français de France vaga-

bondant chez les Sauvages en dehors des limites du Bas-Canada durant un certain nombre d'années, puis, finalement, allant fonder la colonie du Bas-Canada, tandis que la grande majorité de nos fondateurs étaient déjà fixés sur le sol lorsque la classe des coureurs de bois vit le jour. Il était donc important de ne pas laisser subsister et se perpétuer cette légende au rebours de la vérité historique et dommageable à notre réputation première..

La France n'a jamais envoyé ici de vagabonds ou de coureurs de bois, mais nos familles ont fourni à leurs dépens, hélas! les "voyageurs des pays d'En Haut" et aussi les coureurs de bois dont, après tout, nous sommes fiers — loin de rougir d'eux.[52]

VIII — Les Métis du Bas-Canada et du Nord-Ouest.

Qui de nous n'a entendu dire "Les Canadiens-français ont du sang sauvage dans les veines?"

Cette assertion se base, paraît-il, sur les données suivantes: 1o le petit nombre de femmes blanches au commencement de la colonie; 2o nos rapports fréquents avec les tribus indigènes; 3o la couleur des cheveux, de la peau et des yeux chez certaines familles canadiennes.

Durant la période 1608 à 1663, où le nombre des femmes françaises était moindre que celui des hommes, chacun des membres de nos familles a laissé des traces nettement indiquées de sa carrière. Toutes les alliances de ce temps nous sont con-

52. Sur les voyageurs, voir aussi un article de M. Sulte, **Mélanges historiques**, vol. 3, p. 83 et suivantes.

nues. Pas une personne en quelque sorte n'échappe au contrôle de l'histoire. De plus, nous savons quels soins prenaient les gouvernants pour empêcher les mariages mixtes, à cause de la facilité avec laquelle les Français se faisaient Sauvages, une fois habitués avec les frères de la forêt.[53]

Pendant l'intervalle en question, il y a eu sept mariages de Français avec des Huronnes et des Algonquines, par permissions spéciales. Cinq de ces mariages ont laissé des enfants,. La population blanche de la colonie était de 2,500 âmes en 1663.

Les arrivages si nombreux de colons, hommes et femmes, de 1663 à 1673, établirent une juste proportion entre les deux sexes. On constate cinq mariages mixtes dans le cours de ces dix années, et quatre autres de 1674 à 1700. Mettons-en trois fois plus, si vous le voulez, ce ne sera encore presque rien.

Voilà tout ce que de patientes recherches ont pu nous apprendre. Disons, en exagérant les chiffres, qu'en l'année 1700 nous avions trente mariages de ce genre, au milieu d'une population de seize mille âmes. Ce n'est pas la peine de discuter.

Le plus ancien de ces mariages est de 1644,[54] époque de la grande concentration des Algonquins autour de Montréal, Trois-Rivières et Québec, à cause des ravages exercés par les Iroquois dans les territoires de l'Ottawa. La race algonquine, déjà

53. Les Sauvages appelaient les Français leurs **frères**, et les Français disaient **mon parent.**

54. Martin Prévost, marié à Québec à Marie-Olivier-Silvestre Manitouabewich, Algonquine. Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique** I, 499; au vol VII, 687, on trouvera une liste de blancs mariés à des Sauvagesses; voir aussi vols. I et VII, au mot "Sauvages."

en décadence, fut presque anéantie trois ou quatre années après. Tout aussitôt les Hurons, chassés du Haut-Canada, arrivant par petites bandes, se réfugièrent sous les murs de Québec. Ces tristes débris de deux nations autrefois puissantes formèrent des bourgades sous la direction du clergé qui, on peut l'affirmer, car les preuves abondent, n'encourageait nullement le métissage. Les autorités civiles étaient de leur côté opposées à des unions de ce genre, à cause du penchant que manifestaient les Français pour la vie sauvage.

Les écrivains se payent souvent d'apparence. Combien de fois n'avons-nous pas lu que les Iroquois du comté de Brant, ceux du comté de Laprairie, les Abénaquis du comté d'Yamaska, les Hurons du comté de Québec sont maintenant des gens civilisés? Oui, d'après les apparences on pourrait croire qu'ils sont nos égaux, mais examinez - les dix minutes de temps, cela vous suffira pour faire disparaître vos illusions. Ces peuplades se logent misérablement, n'exercent que des métiers infimes, ne cultivent qu'un petit jardin de légumes, et font la chasse en grand. Ils sont restés sauvages, mais ne se mangent pas entre eux, voilà tout. Les recensements les classent parmi les illettrés du bas de l'échelle, c'est-à-dire les blancs qui vivent de pêche ou de la coupe des bois. Le clergé et les gouverneurs d'autrefois connaissaient cela, et ils ont mis tout en oeuvre pour empêcher les Français de s'allier aux familles des aborigènes. Les personnes qui se donnent la peine de faire des

suppositions à ce sujet attestent par là même qu'elles n'ont pas étudié notre histoire.

Vers 1680, nous voyons les Abénakis et les Sokokis, autres réfugiés, venant de l'est, se grouper à Sillery, Bécancour et Saint-François-du-Lac. Le poste iroquois du saut Saint-Louis et celui du lac des Deux-Montagnes,[55] datent aussi de ce moment. L'administration de ces bourgades était faite avec une telle sollicitude que le moindre individu se trouvait surveillé, comme dans les "réductions" des Jésuites de l'Amérique du Sud. C'est au XIXe siècle seulement que cette discipline s'est relâchée; aussi pouvons-nous dire que le nombre des blancs mariés avec des Sauvagesses est devenu considérable dans ces petits établissements. Mais, encore une fois, cela n'affecte point les cinq ou six générations qui les ont précédés.

A partir de 1650 il n'y eut plus de Sauvages errants dans le Bas-Canada, sauf les Têtes-de-Boule du haut Saint-Maurice et les Montagnais du Saguenay, réduits à l'insignifiance comme nombre et comme valeur intellectuelle.

Ce qui survivait, en 1700, de peuples réfugiés sous nos murs habitait des villages bien organisés, ceux qui sont nommés un peu plus haut. Souvenons-nous toujours que la ruine des indigènes était quasi complète en 1660 dans le Haut et le Bas-Canada; les familles dispersées erraient à l'aventure dans l'ouest et dans le nord; celles qui s'étaient rapprochées de nos habitations y vivaient comme il vient d'être dit.

55. Le poste d'Oka était beaucoup plus mélangé que celui du saut Saint-Louis (Caughnawaga).

C'est après la destruction des Sauvages alliés des Français que la colonie agricole du Bas-Canada prit son essor. Française elle était, française elle resta, car il n'y avait pas assez de femmes sauvages pour épouser la huitième partie de nos garçons, en supposant que la chose fût permise, ce qui n'est pas soutenable, puisqu'elle était défendue et qu'aucun document ne révèle, en ce sens, plus que nous en avons montré ci-dessus.

Par conséquent, nous sommes large en accordant trente mariages mixtes au dix-septième siècle. Il ne m'est pas permis d'en accepter encore qu'un moindre nombre pour le dix-huitième, vu que les Sauvages diminuaient rapidement et que nous augmentions dans des proportions étonnantes.

Mais, dira-t-on, à part ces alliances reconnues par l'Eglise et l'Etat, il devait y en avoir à la mode des Sauvages. Je le crois, c'est probable, c'est même à peu près certain pour le Bas-Canada, et très certain dans les territoires du Nord-Ouest.

Les enfants issus de ces rencontres ne pouvaient pas être Canadiens-français; ils ont dû suivre leurs mères dans les bois, car autrement nous les retrouverions chez nous, vu que les registres disent tout ce qui s'est passé à l'égard des mariages. Ce furent les Métis, dont les descendants sont aujourd'hui des Sauvages. Au lieu d'avoir sous ce rapport emprunté au sang indigène, nous y avons plutôt mêlé le nôtre en pure perte.

Parlons des Métis, puisque nous y sommes.

Il y a deux cents ans les Sauvages du Bas-Canada n'avaient plus guère d'importance comme

chiffre, mais il restait des tribus dans le sud, l'ouest et le nord-ouest. Nos coureurs de bois commencèrent à métisser rondement. Point de femmes blanches dans ces vastes contrées. La galanterie française y brilla sur tous les points. Une race nouvelle vit le jour, tenant le milieu entre la barbarie et la civilisation. Telle est l'origine des Métis ou *Bois-Brûlés*: père français, mère sauvage. Ces sangs mêlés ne sont pas venus se joindre à nous. Ils occupent encore le pays de leurs ancêtres. Impossible donc de les confondre avec les Canadiens-français.

Les Bois-Brûlés datent à peine de 1675; la principale période de leur création va de 1700 à 1740, et leur développement se calcule depuis la cession du Canada (1760), alors que, abandonnés à eux-mêmes, les Canadiens de l'Ouest firent corps plus que jamais avec les tribus des grandes plaines.[56]

Avons-nous bien déterminé les lignes de démarcation qui nous séparent des indigènes? Historiquement parlant, peut-on nous contredire là-dessus? Nous attendrons une réponse avec curiosité. Des faits, pas de suppositions.

Reste à parler de la couleur de la peau, des cheveux et des yeux. Ici, il n'y a plus besoin de l'histoire. La science d'observation suffit à résoudre ce problème dans tous les pays du monde.

Si nous possédions des renseignements détaillés sur la couleur de chacun des Français originairement établis au Canada, nous serions en mesure de les comparer, au point de vue de l'aspect phy-

56. Voir les **Canadiens de l'Ouest**, 2 vols., par Joseph Tassé.

sique, avec leurs descendants; mais cette ressource faisant défaut, envisageons les choses à la manière des savants. Depuis notre premier père, des transformations surprenantes ont eu lieu dans la taille et la couleur des hommes. C'est toujours et partout sous l'influence des milieux que ces phénomènes se produisent.

Depuis trois siècles, sous un climat bien différent de celui de la France, usant d'une nourriture abondante et saine, occupés à des travaux qui exercent immensément les facultés physiques, nous avons acquis une force dont les physiologistes reconnaissent toute la valeur. Notre expansion le prouve suffisamment, n'est-ce pas?

Dans ces conditions, la peau, les yeux, les cheveux peuvent bien avoir subi quelques changements de couleur. Il suffit des eaux que l'on boit, des émanations du sol, de la valeur chimique des légumes. Expliquez donc pourquoi cette fille est blonde, tandis que sa soeur est brune, et leurs frères châtains, cuivrés ou très blancs!

Au Canada comme en Europe, on remarque de semblables différences. Là-bas comme ici, les hommes et les femmes sont robustes dans certaines localités,et pourtant celles-ci sont souvent voisines d'un village ou d'une commune où règnent la débilité et la faiblesse du corps. Affaires d'influences locales. Les animaux sont soumis aux mêmes conditions. Nous ne nous attacherons donc pas à expliquer au long cette théorie, car elle est reçue de nos jours par la masse des lecteurs éclairés.

Maintenant, avons-nous des chevelures noires, des yeux noirs, des peaux foncées à l'excès? Non,

assurément non, pas plus que les autres peuples. On peut même affirmer que les individus dont les traits de la figure et la coloration de la peau rappellent le type sauvage sont rares parmi nous. Dans bien des cas, en remontant à deux ou trois générations, on constate que la couleur n'est pas aussi sombre; probablement, les petits-fils de ceux d'à présent retourneront à la teinte primitivement pâle.

Et l'on arrive ainsi à se demander si nous avons réellement des yeux noirs, des peaux bistrées, des coiffures ailes de corbeaux en plus grandes quantités qu'autrefois, proportion gardée avec le chiffre de la population. Celui qui pourra répondre et éclaircir ce doute aura trouvé une parfaite nouveauté. Et encore, la question ne sera pas résolue, puisqu'il faudra prouver l'ascendance sauvage, et ceci n'est pas du tout possible.

Nous nous sommes cru tenu de rappeler phase par phase les mouvements qui marquent le peuplement du Bas-Canada, ou province de Québec, depuis l'heure de Champlain. On peut être certain que nous n'avons rien caché ni rien exagéré. Il ressort d'un examen attentif du sujet que la masse des témoignages nous est favorable,et que les rares voix contradictoires, qui se rencontrent au cours du temps, ne comportent pas le caractère de véracité et d'exactitude indispensable pour former l'opinion de l'historien. Aimons néanmoins que l'on nous attaque; cela nous permet de faire un retour avantageux vers le passé.

(1897).

FIN

APPENDICE

Madame Bourdon et l'immigration des filles dans la Nouvelle-France.[1]

Le présent travail se propose d'étudier l'oeuvre de Mme Bourdon dans l'immigration des filles dans la Nouvelle-France, en s'aidant surtout des notes manuscrites laissées par Benjamin Sulte, l'historien par excellence de nos origines.

Il ressort des calculs de M. Sulte sur le nombre de filles arrivées seules et mariées en Canada, de 1634 à 1668, et qu'il n'a pu rattacher à aucune famille ou parenté canadienne déjà établie au pays, que l'oeuvre de Mme Bourdon n'est pas aussi considérable qu'on l'avait pensé jusqu'à ce jour. Cette liste de filles arrivées seules donne, pour la période de 1634 à 1658, le chiffre de 149. De 1659 à 1668, par conséquent peu avant l'action de Mme Bourdon, il en arriva 409 sans familles, ce qui porte le total à 558. De 1634 à 1750 il est arrivé seules environ 1100 filles dans la colonie. Le contingent de Mme Bourdon n'entre que pour un petit chiffre dans ce nombre.

Les historiens ont cru que Mme Bourdon innovait: en vérité, elle n'a fait que continuer un vieux système. Où elle a innové, c'est en recrutant des filles instruites. Les tableaux de M. Sulte rè-

1. Lue devant la Société historique de Montréal, le 31 mai 1922.

glent une question fort embrouillée. On ne s'était pas figuré que l'oeuvre de Mme Bourdon pouvait s'éclairer de la connaissance de ce qui s'était passé antérieurement, et qui s'est continué par après. C'est fait maintenant grâce au manuscrit inédit de M. Sulte sur les origines des Canadiens français.

Avant que d'aller plus loin, il convient de dire ce qu'était Mme Bourdon. Procédons par ordre chronologique.

Jean Bourdon naquit à Rouen, en Normandie, en 1602. Peintre, menuisier, boulanger, cartographe, soldat, homme de loi, arpenteur, il devint seigneur au Canada. Il arriva dans la colonie le 8 août 1634, peu après le contingent du Perche de Robert Giffard. Le 9 septembre 1635, Jean Bourdon épousait à Québec Jacqueline Potel, d'origine inconnue. Il leur naquit quatre filles, dont deux furent religieuses ursulines et deux hospitalières, et quatre fils, dont deux moururent enfants. Les deux autres vécurent chacun une quarantaine d'années sans se marier.

Le 19 mars 1637, à la fête de saint Joseph, patron du nouveau pays, Jean Bourdon et Jacques Gourdeau donnèrent un beau feu d'artifice. La gravure qui représente cette machine est reproduite dans *les Relations des Jésuites* de cette année. On voit que les deux hommes s'entendaient au métier.[1a]

Le 23 mai 1637, Jean Bourdon prend une terre de cinquante arpents dans la banlieue de Québec, en présence de Guillaume Couillard, d'Olivier Le Tardif et de Pierre de Laporte. Ce der-

1a **Relations des Jésuites, 1637, p. 8, 9.**

nier possédait une terre sur le chemin du Cap-Rouge. Les cinquante arpents sont aussi pareillement sur ce chemin, ayant au nord-ouest la côte Sainte-Geneviève et au nord-est la terre de Pierre de Laporte. Le titre de cette concession fut signé à Paris le 5 avril 1639. L'été de 1637, Jean Bourdon avait arpenté des terrains aux Trois-Rivières, comme aussi en 1641 et en 1643.

La carte de la région environnant Québec, dressée par Jean Bourdon en 1641, met le nom de chaque habitant sur la terre qu'il habite ou qu'il possède, ce qui constitue pour nous un document précieux sur cette première époque de la colonisation. L'île d'Orléans, les côtes de Lévis et de Beauport, la route du Cap-Rouge, tout y est marqué et forme un tableau parfait de l'époque. Le plan de la ville de Québec en 1660 n'est pas moins une pièce de grande valeur, aussi de la main de Jean Bourdon.

En octobre et novembre 1645, d'après M. Sulte,[2] Jean Bourdon commande temporairement aux Trois-Rivières. Il y retourne l'année suivante pour faire des arpentages. En 1646, il va en ambassade chez les Iroquois et commande une patrouille au lac Saint-Pierre. En 1647, il est procureur syndic à Québec et il conduit un renfort au poste de Richelieu, nouvellement établi, maintenant Sorel. En 1646 et 1647 on lui concède les fiefs Saint-François et d'Autray. En 1651, on sait qu'il revient de France. Sa nièce, Marie Bourdon, née en 1636, fille de Louis Bourdon et de Marguerite Prunier, de la paroisse Saint-André-le-Vard, ville

2. **Mélanges historiques**, vol. 14, p. 64.

de Rouen, épousa à Québec, le 9 janvier 1652, Jean Gloria. Elle se remaria en 1669 à Toussaint Toupin et en 1680 à Jean Charest.[3]

Jacqueline Potel, première épouse de Jean Bourdon, décéda et fut inhumée le 11 septembre 1654. Elle mourut des suites d'une chute. Il est probable que ses quatre filles étaient déjà attachées aux Ursulines et aux Hospitalières; ses trois garçons alors vivant étaient fort jeunes.[4]

Le 21 août 1655 Jean Bourdon épouse à Québec Anne Gagnier, veuve de Jean-Clément du Vault, seigneur de Monceaux. Voyons la carrière de cette seconde femme.

Le 29 mars 1649, le bureau des Cent-Associés, à Paris, accorde à Anne Gagnier, veuve de Jean-Clément du Vault, seigneur de Monceaux, la terre en seigneurie que nous appelons Jacques-Cartier, qui porta le nom de Monceaux et aussi celui de Sainte-Jeanne-de-Neuville. On prononçait Mousseau au lieu de Monceaux, comme Mouchy au lieu de Monchy et Moutron au lieu de Montron. Mgr Tanguay dit que Jean-Clément du Vault était chevalier de Saint-Louis, mais cet ordre militaire n'a été créé que cinquante ans après sa mort, en 1693.[5] Ce devait être un second fils de famille portant, selon la coutume de l'époque, le titre de chevalier, ou encore un chevalier de Malte. L'ordre du Saint-Esprit, qui existait en 1640-1650, ne se donnait qu'à de très hauts personnages.

---

3. Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique**, I, 78, 272.
4. Jean-François, né 1647; Henri, né 1650; Jacques, né 1652.
5. Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique**, I, 78. L'édit qui crée l'ordre de Saint-Louis est du 10 avril 1693.

Anne Gagnier devait avoir environ trente-cinq ans en 1649 lorsqu'elle vint dans la colonie. Sa fille Claire-Françoise semble être restée en France jusqu'à 1651. En février 1650, Anne Gagnier fait les exercices religieux à Sillery; en mars, elle fait une retraite à l'Hôtel-Dieu de Québec; en juin, elle conduit les femmes et les enfants à la procession de la Fête-Dieu; ce même mois, elle ensevelit un Sauvage supplicié; puis, le 21 septembre, elle part pour la France et en revient en septembre de l'année suivante. Ce voyage paraît avoir eu pour objet le mariage de sa fille Claire-Françoise à Denis-Joseph Ruette d'Auteuil. D'après ce que l'on rapporte, Ruette d'Auteuil serait arrivé au Canada le 12 octobre 1651 avec Jean de Lauzon. Ne serait-il pas plutôt venu en septembre avec sa belle-mère et sa jeune femme? Leur premier enfant fut baptisé à Sillery le 6 juin 1652.

En 1656, l'année d'après son mariage à Anne Gagnier, Jean Bourdon conduit une expédition qui sort du Saint-Laurent, s'engage dans l'Atlantique et remonte au nord à une distance considérable, mais sans amener aucune découverte.

En 1657, la seigneurie Jacques-Cartier portait le nom de Monceaux. Six ans plus tard, en 1663, "la résidence de Monceaux» est incendiée. En 1681 on n'y voit qu'une seule famille de cultivateur à l'endroit marqué Monceaux, mais Neuville a un grand nombre d'habitants.

Jean Bourdon représentait l'ancienne compagnie de traite dite des Habitants, en janvier 1664, lorsqu'il paraît devant le Conseil Souverain pour

règler des comptes.[6] Le 12 août 1665, lui et sa femme sont témoins au mariage de Henri Brault, sieur de Pomerainville.[7] Cependant, il paraît avoir passé l'hiver de 1664-1665 en France, occupé de la question de la vente de l'eau-de-vie aux Sauvages, la grande querelle du jour au Canada. Les recensements de 1666 et de 1667 le montrent demeurant avec sa famille au fief Saint-François.[8] Il mourut à Québec le 12 janvier 1668; il était alors procureur-général de la colonie. Sa seconde femme ne lui donna point d'enfant; elle mourut à Québec et fut inhumée le 27 juin 1698.

Pour bien comprendre la question de l'immigration des filles dans la Nouvelle-France et le rôle que joua Mme Bourdon en 1668-1669, il faut examiner ce qui concerne les filles envoyées de France ou venues d'elles-mêmes avant 1669. Dans un cas comme dans l'autre le départ a été volontaire. Le mot « envoyé » signifie qu'il y avait parfois un système d'organisation, mais, invariablement, sous les meilleurs auspices. Les témoignages abondent sur ce chapître. Il faudrait être obstiné pour croire aux contes inventés par la malice ou l'imagination de certains écrivains sur ce point, tels que La Hontan et Le Sage, par exemple.

Le Mercure français de 1639 rapporte que la fondatrice des Ursulines destinées à Québec, étant allée chez Anne d'Autriche, à Saint-Germain-en-Laye, lui fit connaître son projet d'envoyer au Canada des filles de l'Hôpital Saint-Joseph de Pa-

6. **Jugements du Conseil Souverain**, I, 11, 18, 19, 31, 39, 184, 298, 309, 441, 469, 594.
7. Sulte, **le Régiment de Carignan**, p. 32.
8. Sulte, **Histoire des Canadiens-français**, IV, 58, 65.

ris, et que la reine promit de lui aider, de sorte que le 15 mai le capitaine Bontemps partait de Dieppe amenant une trentaine de ces filles avec quelques religieuses.[9] Il n'est pas possible de supposer qu'on aurait embrigadé des coureuses de rues pour former ce contingent. Par la suite, Mme de la Peltrie fit encore venir des jeunes filles qu'elle honorait de sa protection.

Ripostant au bruit que ce premier contingent était formé de filles dont la vertu laissait à désirer le Père Vimont écrit à son supérieur en France que «c'est un faux bruit. Pas un vaisseau n'était chargé de cette marchandise. »

En 1649, Mlle Mance amène à Ville-Marie « quelques vertueuses filles.» [10]

En 1653 le groupe de Québec comptait 400 âmes, celui des Trois-Rivières 175 et celui de Montréal 100, quelque temps avant l'arrivé des recrues de Ville-Marie, soit un total de 675 âmes dans toute la colonie.

Au printemps de 1654 la reine Anne d'Autriche envoya, sous la direction de la Mère Renée de la Nativité, religieuse hospitalière, quelques filles « fort honnêtes, tirées des maisons d'honneur, » raconte le Père Le Mercier, car « on n'en reçoit point d'autres dans cette nouvelle peuplade. » Là-dessus il fait l'éloge des bonnes moeurs qui règnent au Canada et il ajoute: « Dix-huit ans se sont écoulés sans que le maître des hautes-oeuvres ait fait un acte de son métier, sinon sur deux vilaines que l'on bannit après avoir été publiquement fustigées. » [11]

9. J.-E. Roy, **le Baron de La Hontan**, p. 172.
10. Emile Salone, **la Colonisation de la Nouvelle-France**, p. 111.
11. **Relations des Jésuites**, 1654, p. 30, 31.

A l'Hôtel-Dieu de Québec il y avait plusieurs demoiselles; on les qualifie parfois de filles du roi. « C'étaient, dit la Soeur Marguerite Bourgeois, de jeunes personnes tombées orphelines ou malheureuses (pauvreté) en bas âge et qui étaient élevées aux frais de l'Etat à l'Hôpital-Général de Paris.[12] On s'aperçut bientôt qu'elles étaient trop délicates pour les travaux du Canada. Cet hôpital de Paris, récemment fondé, recevait spécialement les pauvres femmes. Vers 1684, on construisit la prison des femmes et filles incorrigibles; c'est la fameuse Salpêtrière qu'il ne faut pas confondre avec l'Hôpital-Général de 1654 d'où sortaient nos filles.

En 1658 les ecclésiastiques du Séminaire de Saint-Sulpice, de Paris, exhortèrent et aidèrent de leur bourse des hommes recommandables et des filles pieuses à venir s'établir à Montréal. Il partit donc 60 hommes et 32 filles.[13] tirées des « hospices et maisons d'honneur. » Elles furent confiées à la Soeur Marguerite Bourgeois qui veilla sur elles jusqu'à leur établissement. L'abbé Guillaume Vignal, qui était du voyage, avait engagé deux hommes, l'abbé Gabriel Souart quatre et M. de Queylus vingt-trois, le tout avec la permission de la reine Anne d'Autriche. Il y eut l'année 1659 un envoi de 18 filles pour Québec. Ce n'était pas des racolages dans les rues, puisque ces filles étaient remises en soin à une religieuse.

En 1662 et 1663 arrivent des soldats, des fa-

12. Sulte, Société royale, 1919, p. 205.

13. Non pas 50 comme le dit Rameau, **la France aux Colonies**, p. 283.

milles, des filles, des gens de travail formant un total approximatif de 800 personnes. C'était une nouveauté. Le Canada renfermait à peine 2,500 âmes françaises. Dans les instructions données au sieur Gaudais-Dupont pour faire rapport sur l'état de la colonie, en 1663, on enjoint d'observer s'il y manque des femmes ou des filles « afin d'y en envoyer le nombre nécessaire l'année prochaine. »

Dans les *Jugements et délibérations du Conseil Souverain* on voit que l'immigration était surveillée avec soin et vigueur, afin que l'on n'envoyât point de personnes douteuses ni de gens adonnés à des métiers dont ils ne trouveraient ici ni le besoin ni l'à-propos d'en créer l'emploi. Ce principe de remontrances ou recommandations, aux débuts de la colonie, eut des avantages incomparables. Ainsi, nous n'avons reçu la plupart du temps que des cultivateurs et des artisans choisis et nous n'avons pas à en rougir. Le Canada ne fut jamais une colonie pénale. Le Conseil Souverain renvoyait souvent, presque toujours, en France ceux dont la conduite était mauvaise ou qui ne possédaient point de ressources pour se tirer d'affaires. A l'égard des femmes répréhensibles il faut voir comment on les traitait! Nous étions sous le régime autocratique de la France, qui consistait à obéir sans rien dire, mais nous étions infiniment mieux gouvernés que le royaume sous le rapport de la morale.

Pierre Boucher, des Trois-Rivières, écrivant en 1663, dit: « Il n'est pas vrai qu'il vienne ici de ces sortes de filles (malhonnêtes) et ceux qui en parlent se sont grandement mépris: ils ont pris les

îles de Saint-Christophe (les Antilles) et de la Martinique pour la Nouvelle-France. S'il y en vient ici, on ne les connaît point pour telles (au moment du départ) car, avant de les embarquer, il faut qu'il y ait quelques-uns de leurs parents ou amis qui assurent qu'elles ont toujours été sages. Si, par hasard, il s'en trouve quelques-unes de celles qui viennent qui soient décriées, ou que pendant la traversée elles aient eu le bruit de se mal comporter, on les renvoie en France. »[14]

L'été et l'automne de 1665 il arriva une centaine de filles, suivant un passage de la Mère Marie de l'Incarnation. Ce chiffre, d'après les calculs de M. Sulte, paraît exagéré. La Mère de l'Incarnation est sujet à caution lorsqu'il s'agit de statistiques. La Soeur Morin est dans le même cas. N'ont-elles pas été jusqu'à dire que nous avions reçu en diverses occasions plusieurs milliers de soldats? Le régiment de Carignan, le seul que nous ayions jamais eu au complet, comptait tout au plus 1400 hommes, officiers compris, et ils ne se sont pas tous établis dans la colonie. La Mère de l'Incarnation a certainement fait erreur en disant une centaine; d'ailleurs, *le Journal des Jésuites* ne la rectifie-t-elle pas à la date du 2 octobre de cette même année 1665, lorsqu'il note qu'il est venu 82 filles et femmes, dont 50 d'une maison de charité de Paris, « où elles ont été très bien instruites. » La Mère Marie de l'Incarnation, parlant elle-même aussi de ces personnes, dit: « Elles ne font que d'arriver et les voilà déjà quasi toutes

14. Sulte, **Pierre Boucher et son livre**, M.S.R. 1890.

pourvues (mariées). Le roi en enverra 200 l'année prochaine, et encore d'autres, en proportion, les années suivantes. Il envoie aussi des hommes pour fournir aux mariages, et, cette année, il en est bien venu 500 sans parler de ceux qui composent l'armée. »[15]

Le 18 octobre 1667, la même religieuse dit qu'il « est venu de France 92 filles qui sont déjà mariées, pour la plupart à des soldats (du régiment de Carignan qui s'établissaient en ce pays) et à des gens de travail. » L'intendant Talon, de son côté, écrivant à Colbert, donne des chiffres différents : « On nous a envoyé de Dieppe 84 jeunes filles et 25 de La Rochelle. Il y en a quinze ou vingt d'assez bonnes familles ; plusieurs sont de véritables demoiselles et passablement bien élevées. Elles se plaignent de la fatigue du voyage et du manque de soin. Je ferai mon possible pour leur donner satisfaction, car si elles écrivent à leurs protecteurs en France qu'elles n'ont pas été bien traitées, cela peut mettre obstacle à votre projet de nous envoyer l'an prochain (1668) un bon nombre de jeunes personnes choisies. » Des filles qui ont des protecteurs influents en France ne sont pas filles de rien, comme le disent encore des écrivains mal renseignés.

En 1668 le roi déboursa 40,000 francs ($40,000 de notre monnaie actuelle) pour aider à l'envoi de jeunes filles. L'intendant Talon, lui écrivant à ce sujet, dit : « Entre les filles qu'on fait passer ici il y en a qui ont de légitimes et considérables pré-

15. Sulte, **la Mère Marie de l'Incarnation, M.S.R. 1897, 1901; le Journal des Jésuites, p. 335.**

tentions aux successions de leurs parents, même entre celles qui sont tirées de l'Hôpital-Général de Paris. »

Cet automne 1668 la Mère de l'Incarnation écrit que les navires qui venaient d'arriver portaient comme une marchandise mêlée et qu'il y avait des femmes maures, portugaises, allemandes, hollandaises et autres.[16] Il n'y avait qu'une personne de chacune de ces nations.[17] Elle ajoute qu'il est arrivé un grand nombre de filles françaises venues sans leurs familles. Ce contingent était composé en partie de filles de villes, ce qui ne plaisait pas au Conseil Souverain. La Mère de l'Incarnation dit à ce sujet: « L'on ne veut plus demander que des filles de villages, propres au travail comme les hommes. L'expérience fait voir que celles qui n'y ont pas été élevées ne sont pas propres ici. Le porteur de la présente est M. de Dombourg (anagramme d'un des fils de feu Jean Bourdon) qui va en France pour accompagner madame Bourdon. Je vous prie de les recevoir avec des démonstrations d'amitié parce que c'est une famille que j'aime et chéris plus qu'aucune de ce pays. »[18]

Une partie du régiment de Carignan venait de repasser en France. Environ 400 de ses soldats restaient parmi nous et consentaient à devenir colons; de ce nombre quelques-uns devinrent mal-

16. **Société royale, 1894,** p. 156-8.

17. Le texte de la Mère Marie de l'Incarnation ne laisse aucun doute sur ce point lorsqu'elle dit: "La première mariée est la Mauresque..."

18. Suit l'éloge de Jean Bourdon, sa femme et sa famille Voir **Histoire des Canadiens-français, IV,** 116-23.

heureusement coureurs de bois et furent perdus à la nation; d'autres s'étaient mariés au cours des années 1666, 1667 et 1668; de sorte qu'il restait peut-être environ 300 célibataires prêts à prendre femmes.[19] C'était beaucoup trop d'un seul coup. C'est alors que Mme Bourdon, qui, veuve une première fois, s'était vouée aux oeuvres de piété, comme on l'a vu précédemment, et se trouvant libre de nouveau après la mort de Jean Bourdon (12 janvier 1668), songea à exécuter un projet dont l'idée convenait aussi parfaitement aux hommes influents du Canada: c'était de recruter des filles instruites, laborieuses et de santé, mais non plus de ces « filles du roi » ou de villes qui, ayant reçu une éducation propre à les faire entrer au service des grandes dames, ne devaient point se trouver chez elles au milieu des travaux des champs. Mme Bourdon passa donc en France cet automne de 1668; elle n'a pas dû commencer à agir avant le mois de décembre; par conséquent les envois antérieurs de filles de villes ne doivent plus lui être attribués. Mmes d'Aillebout et Bourdon, la Soeur Bourgeois, la Mère de l'Incarnation, Mlle Mance, d'autres femmes de premier rang dans la colonie, des membres du Conseil Souverain, puis aussi des hommes de nos meilleures familles, s'entendant tous ensemble sur ce sujet, et de plus ayant l'assistance de Colbert, des archevêques de Paris et de Rouen, composaient un bureau des plus respectables. Cela détruit la légende que l'on ramassait des filles au hasard pour les envoyer au Canada.

Mme Bourdon savait fort bien que, de 1640

19. Roy et Malchelosse, **le Régiment de Carignan**, p. 39.

à 1665, il était venu un certain nombre de filles honnêtes, mais peu savantes, tandis qu'elle songeait à nous en procurer de plus instruites pour compléter l'état social de la colonie. Ce désir répondait au besoin du temps. Rendue en France elle s'adressa aux institutions et elle recruta un contingent supérieur sous le rapport physique et intellectuel, et différent, quant à l'ensemble de l'éducation, des jeunes personnes non mariées qui étaient venues pour s'établir en 1668. Ces dernières, règle générale, savaient lire et écrire, mais on voulait davantage et le résultat fit voir qu'on avait vu juste.

Les exposés statistiques de M. Sulte font voir que, de 1634 à 1668, il est arrivé plusieurs filles avec leurs parents, mais la plupart sont venues seules sous la direction de personnes marquantes. En 1665, la Mère de l'Incarnation nous laisse à supposer l'existence d'un bureau quelconque à Paris ou ailleurs. L'année 1668-1669 est la seule où Madame Bourdon s'est occupée du choix des filles pour le Canada. Le fait que La Hontan mentionne cette dame et personne autre a fait croire que son cas était unique et même qu'elle avait recruté à elle seule toutes les filles en question, c'est-à-dire pour la période s'étendant de 1659 à 1669. Nous ne savions pas que de tout temps une chose semblable avait eu lieu et que, de 1634 à 1750, il était venu, comme nous l'avons dit, 1100 filles sans leurs parents, qui s'étaient mariées au Canada. Madame Bourdon paraît en avoir amené tout au plus 150 sur ce nombre total, mais les chiffres de M. Sulte n'en indiquent que 107 connues. Quant à celles qui

venaient d'elles-mêmes, il est juste de supposer qu'elles avaient des amis au Canada.

Au mois d'octobre 1669, la Mère de l'Incarnation salue le retour de Madame Bourdon et de Dombourg. Elle dit que cette dame a amené 150 filles, et elle ajoute: « Un peu auparavant, il était arrivé un vaisseau rochelais chargé d'hommes et de filles et de familles formées.» Sur les petits navires de l'époque il ne fallait pas beaucoup de monde pour faire un chargement.

Voici une phrase de la Mère de l'Incarnation qui, si elle était signée La Hontan, provoquerait des réflexions: « Les vaisseaux ne sont pas plutôt arrivés que les jeunes hommes y vont chercher des femmes et on les marie par trentaines. » Concédons cela en ce qui regarde Québec même, où il a dû se faire une trentaine de mariages, mais non pas des trentaines. Combien de mariages ont eu lieu partout ailleurs dans la colonie? Nos registres paroissiaux le montrent aisément. Nous avons fait à ce sujet un relevé des mariages pour Québec et Montréal et nous pouvons avouer que le mot de la Mère de l'Incarnation n'est pas très juste.

Colbert écrivait le 15 mai 1669 que le roi envoyait 150 filles, celles de Madame Bourdon[20]. Elles appartenaient aux institutions chargées d'élever, aux frais de l'Etat, les enfants pauvres des officiers civils et militaires. Le choix du Canada s'était fait volontairement chez ces jeunes filles.

Le 27 février 1670, Colbert écrivait à Mgr de Harlay, archevêque de Rouen: « Comme il pourrait se rencontrer des filles robustes dans les

20. Sulte, **le Régiment de Carignan**, p. 63.

paroisses aux environs de Rouen, au nombre de cinquante ou soixante, qui seraient bien aises de passer au Canada, je crois que vous trouverez bon d'employer les curés».... pour voir si chacun d'eux serait capable de recruter une ou deux filles.[21]

Le 10 novembre suivant l'intendant Talon écrivait à Colbert: « Il est arrivé cette année cent soixante-cinq filles; trente seulement restent à marier. Je les ai réparties dans des familles recommandables jusqu'à ce que les soldats qui les demandent en mariage soient prêts à s'établir. On leur fait présent, en les mariant, de cinquante livres en provisions de toute nature et en effets. Il faudrait encore que Sa Majesté en envoyât cent cinquante à deux cents pour l'an prochain. Trois ou quatre jeunes filles de naissance trouveraient aussi à épouser ici des officiers qui se sont établis dans le pays. Je vous recommande d'envoyer des engagées. Madame Etienne, chargée par le directeur de l'hôpital général de Paris de la direction des jeunes filles qu'il envoie, retourne en France pour en ramener celles que l'on enverra cette année. Il faudrait recommander que l'on choisit des filles qui n'aient aucune difformité naturelle, ni un extérieur repoussant, mais qui fussent fortes, afin de pouvoir travailler dans ce pays et, enfin, qu'elles eussent de l'aptitude à quelque ouvrage manuel. J'ai écrit en ce sens à M. le directeur de l'hôpital.»[22]

En somme, Madame Bourdon n'a fait que la

21. Emile Salone, **la Colonisation de la Nouvelle-France**, p. 159.

22. Sulte, **le Régiment de Carignan**, p. 65; Rameau, **la France aux colonies**, p. 283.

campagne de 1668-1669. Madame Etienne a continué.

L'automne de 1671, après avoir dit qu'il était venu 150 filles, l'intendant Talon ajoute qu'il serait inutile d'en envoyer davantage vu qu'il y a nombre de Canadiennes à marier. Il dit encore: « N'envoyez plus de demoiselles de condition: nous en avons reçu cette année 15, outre 4 que j'avais amenées.» Les tableaux de M. Sulte montrent que le gros chiffre des filles baisse à 28 en 1672. Cette dernière année, la Soeur Bourgeoys amena de France 11 filles dont 6 destinées à entrer dans son institution et cinq pour les marier. Claude Le Beau, qui vivait à Québec en 1729, dit que ces filles venues de France étaient de bonnes moeurs et qu'elles épousèrent des soldats du régiment de Carignan[23]. Il ajoute que La Hontan aurait dû plutôt porter sa critique sur les filles de joie que l'on avait envoyées à la Louisiane.

En 1673, le roi envoya encore 60 filles. Les tableaux de M. Sulte en indiquent 39 de mariées cette année, mais cela ne veut pas dire qu'elles étaient arrivées en 1673. En 1679, revenant d'un nouveau voyage en France, la Soeur Bourgeoys amena plusieurs filles dont une partie à elle confiées par le Séminaire de Saint-Sulpice, de Paris. Ce fut le dernier contingent. Jusqu'à 1750 les tableux de M. Sulte font voir qu'il n'en venait plus que quelques-unes chaque année. A partir de 1675 à peu près, les Canadiennes ont continuellement fourni aux mariages; elles ont absorbé les contingents de garçons arrivés jusqu'à 1760. Notons que

23. Sulte, **le Régiment de Carignan**, p. 63.

le 20 octobre 1671 l'intendant Talon fit une ordonnance obligeant les garçons célibataires à se marier, puis, le 17 mai 1674, le roi écrit au comte de Frontenac, gouverneur général, « de porter les garçons et filles au mariage aussitôt qu'ils viennent en âge.»

Le Frère Le Clercq, Récollet, arrivé en 1673, s'exprime ainsi: « La population se compose de très honnêtes gens, ayant de la probité, de la droiture et de la religion. On a examiné et choisi les habitants et renvoyé en France les personnes vicieuses et marquées. Quant aux filles envoyées au Canada on eut toujours soin de s'assurer de leur conduite avant que de les embarquer et celle qu'on leur a vu tenir dans le pays est une preuve qu'on y avait réussi.» Pierre Boucher et le Frère Le Clercq parlent de ce qu'ils ont vu. De 1621 à 1661, sur 674 baptêmes qu'il y eut dans la colonie, Mgr Tanguay n'en a trouvé qu'un seul d'illégitime.

La Mère de Sainte-Hélène Duplessis écrivait de Québec, en 1703: « Un certain nombre de ces filles étaient des demoiselles de qualité, d'autres appartenaient à de bonnes familles qui, étant chargées d'enfants, les envoyaient dans ce pays dans l'espérance qu'elles y seraient mieux pourvues; et enfin, on en tira beaucoup de l'hôpital de la Pitié à Paris, où elles avaient été bien élevées dès leur bas âge.»[24]

Le Père Charlevoix écrit en 1720 que « la

24. Mère Duplessis de Sainte-Hélène, **Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec; J.-E. Roy, le Baron de La Honton,** p. 182; abbé Lionel Groulx, **la Naissance d'une race,** p. 62.

source de presque toutes les familles qui y subsistent (au Canada) encore aujourd'hui est pure.»

Une explication pour finir. Il n'existe aucune liste connue des filles passées dans la colonie; les chiffres de l'intendant Talon, de Colbert, de la Mère de l'Incarnation, de la Soeur Bourgeoys, ne s'accordant pas tous, il ne serait pas prudent de les accepter comme de tout repos. M. Sulte, qui n'a pas étudié la question de la valeur de leurs témoignages, nous donne aussi des chiffres inférieurs. Ses calculs ont été faits d'après le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay, le mariage étant considéré comme point de départ. Il arrive ceci, que, beaucoup de registres étant perdus, il a omis un nombre peut-être considérable d'actes de mariages, ce qui réduit d'autant ses sources des origines. La desserte de certaines paroisses se faisant d'abord par voie de mission, les prêtres oubliaient souvent de consigner dans les registres les actes de baptêmes, mariages ou sépultures qu'ils notaient sur des feuillets qu'ils emportaient sur eux et qu'ils perdaient parfois en chemin.

Toutes les statistiques, par ce fait, subissent des variations impossibles à contrôler. C'est ainsi que des filles arrivées en 1668 et qui ne se marieront qu'en 1674 peuvent avoir été aisément mises dans l'immigration de 1673; les tableaux de M. Sulte touchent néanmoins de près l'exacte vérité.[25]

Gérard MALCHELOSSE.

25. Dans sa brochure intitulée **Jean Bourdon et son ami l'abbé Saint-Sauveur,** Mgr Auguste Gosselin a accrédité l'erreur sur l'oeuvre de Mme Bourdon; en reproduisant cette page malheureuse, P.-G. Roy contribue lui aussi à sa diffusion. Il faut enrayer cette légende.

Les faux Sauniers au Canada

Contrairement à ce que les historiens contemporains de Benjamin Sulte ont cru, il ne vint pas de faux sauniers dans la Nouvelle-France du temps de Louis XIV. Il ressort de notre examen attentif des papiers conservés aux Archives fédérales d'Ottawa ayant trait à cette question, que la seule période durant laquelle les faux sauniers sont passés dans la colonie s'étend de 1730 à 1743. Nos devanciers ont pu se méprendre en admettant qu'il était venu deux cents de ces personnes au Canada, soit de 1693 à 1740, car ils n'avaient pas la riche documentation que nous possédons aujourd'hui; en réalité, il est bien immigré dans notre pays un peu plus de six cents faux sauniers en quatorze années à peine. Avant 1730, comme après 1743, nous n'avons trouvé aucune trace de contrebandiers ou faux sauniers expédiés de force ou venus volontairement d'eux-mêmes. Ce chiffre de six cents n'a rien d'extraordinaire si l'on considère que notre population atteignait à cette époque environ 43,000 âmes, et, de plus, les faux sauniers ne nous ont laissé que quelques colons stables, nous en avons la preuve.

Si nous en retraçons parmi nos ancêtres, il ne faut pas en rougir, et nous dirons avec Benjamin Sulte que les faux sauniers, les contrebandiers, les braconniers, les accusés du crime de pointage et autres gens de cette espèce frappés de disgrâce so-

ciale, n'étaient pas des repris de justice ou des criminels; c'étaient au contraire des hommes d'habitudes morales régulières et nos dossiers judiciaires ne nous montrent pas qu'ils aient fait pire que d'autres ici. Ne nous offusquons donc pas de cette origine de second ordre, car ce groupe d'individus ne mérite aucunement la réprobation offensante que des ignorants se sont plu à lui prodiguer volotiers sans connaissance de cause.

Ces nouveaux colons ont dû se trouver *chez eux* parmi nous, car les habitants canadiens chez lesquels ils furent distribués à gage vivaient beaucoup mieux que leurs cousins de France. Jouissant d'une vie autrement plus libre que celle qu'ils avaient connue, mieux nourris, mieux habillés aussi, échappant aux misères qui faisaient le désespoir des paysans pressurés et injustement persécutés dans la mère-patrie, ils n'ont certes pas regretté les abus du régime fiscal et autocratique de Louis XV qui les avaient poussés, peut-être malgré eux, nous est-il permis de supposer, au commerce frauduleux du sel, dont l'Etat avait alors le monopole, comme aujourd'hui le gouvernement français se réserve le privilège de la vente du tabac.

Sous l'ancienne monarchie, et plus encore sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, les impôts sur le sel pesaient lourdement sur les familles qui avaient beaucoup d'enfants. Ce monopole au profit du trésor royal était injuste, car non seulement l'Etat vendait le sel au prix qu'il voulait, mais encore il en imposait la consommation et l'achat. Dans certaines régions, chaque paroisse était obli-

gée de prendre et de payer au grenier à sel autant de fois onze livres trois quarts pesant de sel que la paroisse comptait d'habitants, sans distinction de sexe ni d'âge. Dans d'autres provinces, on n'était taxé qu'à neuf livres par tête. Tandis que les unes payaient le maximum de la taxe ou jouissaient de modération, des provinces obtenaient des privilèges et des exemptions. Par exception, comme faveur de la part du roi, des familles nobles retiraient arbitrairement de leurs censitaires les levées sur le sel. Il n'y avait nulle uniformité, aucun ordre, ou plutôt c'était un désordre réglé. Ce régime corrompu et des plus écrasants de la domination des Bourbons engendra le faux saunage et les faux sauniers. Ce fut une lutte constante et générale des contrebandiers contre la gabelle, c'est-à-dire l'impôt du sel, quoique, par extension, on ait fini par appliquer ce terme à l'impôt sur les divers produits et denrées.

La dureté et les excès du fisc multiplièrent les infractions. Le faux saunage devint une institution, et les faux sauniers une classe dans la société. Des nobles, des militaires, des marchands, des campagnards, des femmes se livrèrent à ce métier dangereux. Les nombreuses vexations auxquelles donnait lieu la levée de la gabelle occasionnèrent à maintes reprises des troubles locaux ou même des soulèvements de provinces entières, que le roi étouffait, à la tête d'une armée, en massacrant indignement les fraudeurs de gabelle. Aussi, aucun impôt ne fut-il jamais plus impopulaire et tant décrié; et malgré les terribles pénalités qu'on infligeait aux faux sauniers, le faux saunage

florissait. Le gentilhomme pris en contravention, s'il n'était pas assez riche ou assez puissant pour acheter son pardon et « graisser » les gabeliers, était déchu de sa noblesse, privé de ses charges, sa maison souvent rasée. Le roturier pouvait être pendu. Les femmes étaient condamnées à l'amende pour une première offense, au fouet pour une seconde, au bannissement pour une troisième. Il fut des années où il y eut 4,000 saisies dans l'intérieur des maisons, 10,000 sur les routes, lieux de passage ou voisinages de marais salants, 300 condamnations aux galères, 1,700 à 1,800 emprisonnements.[1]

Pendant que la cour et les favoris s'amusaient et que les ministres sommeillaient d'une insouciance coupable à leur table de travail sur le sort des plus belles colonies que la France ait jamais possédées, le peuple crevait de faim. La misère était si générale que les pauvres et honnêtes paysans en furent un jour rendus, afin de nourrir leurs enfants, à se faire voleurs, contrebandiers, banqueroutiers, faux monnayeurs, etc.. La révolution de 1789 couvait depuis cent ans et plus quand elle vint mettre fin à ce régime d'autorité abusive et sans exemple, et ses premiers décrets furent pour la suppression de la gabelle.

La déportation était, on peut dire, une des punitions les plus fréquentes réservée aux faux sauniers, car en ces temps de grandes magnificences et de débauches royales, les colonies étaient, ni plus ni moins, considérées comme des dépotoirs nationaux. Le Canada demandait sans cesse des

1. **B. R. H.**, IV, 319, 372-375, article de Ignotus (J.-Edmond Roy); **Nouveau Larousse illustré.**

colons à la mère-patrie, et quand, vers 1730, les prisons de France regorgèrent de prisonniers de toutes sortes, on commença alors à y déporter les faux sauniers dont parle notre Histoire.

Le premier contingent qui semble avoir été envoyé au Canada est celui de 1730. Le président du conseil de la marine écrit à MM. de Beauharnois et Hocquart, le 28 mars de cette année, que le roi « a réglé qu'il ne serait point envoyé cette année de libertins dans la colonie. Je ferai en sorte, continue-t-il, que les envois de gens de cette espèce soient entièrement supprimés puisqu'ils causent du désordre. A l'égard des faux sauniers que vous demandez, je pense qu'ils pourront être utiles à la colonie et j'ai pris des mesures pour en faire passer 30 ou 40 par le vaisseau du Roi « Le Héros, » (armé au port de Rochefort et commandé par le sieur Des Herbiers de l'Estenduère). Je vous en envoyerai le rolle par une lettre particulière et s'ils réussissent dans le pays j'en ferai passer tous les ans autant qu'il sera possible. »[2]

Le 25 avril suivant, le président du conseil de la marine écrit de nouveau au gouverneur et à l'intendant: « Sur la proposition que vous avez faite d'envoyer des faux sauniers en Canada qui pourraient être utiles soit en les incorporant dans les troupes soit en travaillant à la culture des terres, S. M. a bien voulu se déterminer d'y faire passer 26 faux sauniers ou contrebandiers dont le rolle est ci-joint. Ce sont la plupart des jeunes gens dont on

2. Archives du Canada, B.54-1, p. 407.

peut retirer du service et qui pourront dans la suite s'établir dans la colonie. »[3]

Le 4 octobre 1730, le gouverneur et l'intendant écrivent de leur côté au ministre que les faux sauniers envoyés « se sont trouvés gens de bons services, » et qu'il fallait en envoyer d'autres. En sorte que, le 1er mai 1731, M. de Maurepas leur écrit que, comme ils ont été satisfaits des faux sauniers qui sont passés au Canada l'an 1730, il a choisi pour être embarqués à Rochefort sur « Le Héros, » le sieur comte Desgouttes, capitaine commandant, « 60 autres bons hommes, ainsi que 4 contrebandiers condamnés aux galères et dont la peine a été commuée au bannissement pour la vie, et un jeune homme de famille qui s'est dérangé et qu'on veut corriger. Ils sont presque tous veufs sans enfants ou garçons. »[4]

Le 18 décembre, le ministre écrit à M. Fagon : « Des 64 faux sauniers envoyés au Canada, 60 ont été avantageusement distribués aux habitants auxquels ils sont d'un grand secours, 4 ont pris parti dans les troupes... Comme on m'en demande 400, je pourrai en envoyer 100 l'année prochaine par le vaisseau du Roy si les fermiers généraux peuvent me les fournir, et on pourra dans ce nombre y en comprendre 12 qui soient mariés et qui passeront avec leur famille. » Il le prie de lui fournir les signalements des faux sauniers qui sont actuellement en prison afin d'en choisir qui puissent être

3. Archives du Canada, B.54-2, p. 472.

4. Archives du Canada, B.55-2, p. 504.

remis à La Rochelle dans les quinze premiers jours de mai 1732.[5]

Le 8 avril 1732, M. de Maurepas écrit de Versailles que « S. M. a esté bien aise d'apprendre que les 64 faux sauniers et contrebandiers envoyés (1731) par le vaisseau « Le Héros » se soient trouvés gens de bons services, et Elle a donné des ordres pour qu'il en soit envoyé 100 cette année. »[6] Le 22 avril, il écrit qu'il a rendu compte au roi des avantages avec lesquels les faux sauniers et contrebandiers envoyés l'année dernière au Canada furent placés en arrivant à Québec et de la facilité que l'on trouvera à en placer d'autres aussi utilement pour eux et pour les habitants de la colonie et que « S. M. a jugé à propos de donner des ordres pour qu'il en soit encore envoyé cette année un certain nombre. J'ai en conséquence, continue-t-il, choisi parmi ceux qui sont dans les prisons 90 qui m'ont paru les plus propres à estre employés dans la colonie et qui doivent être conduits à La Rochelle pour être embarqués sur le vaisseau « Le Rubis. »[7]

La liste des 90 faux sauniers envoyés cette année 1732 nous est inconnue. C'est la seule qui nous manque pour les treize envois faits de 1730 à 1743 inclusivement. Il ne faudrait pas en déduire pour cela qu'il ne vint pas de faux sauniers en 1732 car, le 21 avril 1733, dans une dépêche à MM. de Beauharnois et Hocquart, M. de Maurepas dit qu'ayant « égard à leurs représentations

5. Archives du Canada, B.57-2, p. 637.
6. Archives du Canada, B.57-2, p. 637.
7. Archives du Canada, B.57-2, p. 670.

sur la manière avantageuse dont ils ont disposé des faux sauniers envoyés en 1732, il a donné l'ordre d'en faire passer d'autres sur « Le Rubis. »

Le 29 décembre 1733, dans une missive à M. Fagon, le ministre se plait à dire que les faux sauniers envoyés au Canada ont été utilement employés. Le gouverneur et l'intendant lui en ayant demandé une soixantaine, il ajoute qu'il « convient de n'envoyer que des garçons qui s'attachent bien mieux à la colonie que des gens mariés. » Comme chaque année, il demande la liste des faux sauniers détenus dans les prisons et leurs signalements afin qu'il puisse choisir ceux qui pourront faire l'affaire.[8] Le 20 avril 1734, en son palais de Versailles, le roi signe un ordre pour l'embarquement de 62 faux sauniers sur « Le Rubis » pour le Canada.[9] « J'ai choisi, écrit à la même date le ministre des colonies, 62 faux sauniers qui ont été classés pour être embarqués sur « Le Rubis, » cape. le chevr. de Chaon... Je vous envoie une liste dans laquelle leurs signalements sont marqués. »[10]

Le 19 avril 1735, autre dépêche du ministre: « Je vous ai marqué par une de mes dépêches qu'il pourrait être encore envoyé cette année un certain nombre de faux sauniers et contrebandiers en Canada. J'en ai choisi en effet, d'entre ceux qui sont dans les prisons du Roi, 62 qui m'ont paru les plus propres à être employés dans la colonie et j'ai fait expédier les ordres nécessaires pour leur conduite à La Rochelle et pour leur embarquement sur le

8. Archives du Canada, B.58-1, p. 434½.
9. Archives du Canada, B.60-1, p. 24.
10. Archives du Canada, B.60-1, p. 24.

vaisseau du Roy « Le Héros, » commandant M. de Forant. Ce nombre sera peut-être diminué, attendu qu'il pourra y en avoir qui seront élargis avant leur départ. Quoiqu'il en soit, ils sont presque tous garçons. »[11] Le 7 octobre suivant, MM. de Beauharnois et Hocquart accusent réception de « 54 faux sauniers qui ont été distribués dans le pays comme engagés. »

Ce système de colonisation a donc été apprécié favorablement dans le temps. Les personnes qui gouvernaient les destinées de la Nouvelle-France, comme aussi les membres du Conseil Souverain, se sont toujours montrés sévères sous le rapport de la morale. Aussi, nous est-il permis de croire qu'ils n'auraient jamais encouragé cette immigration s'ils avaient jugé que les faux sauniers devenaient et une charge et une tare pour nous. M. Sulte avait donc raison de dire que nous avons bien fait d'accueillir ces nouveaux colons de la main gauche, et les nombreux documents découverts depuis qu'il écrivait ces lignes (1897) confirment en tout point ses avancés. La question de la moralité des nouveaux colons, hommes et femmes, était tellement à l'ordre du jour en tout temps que nous la voyons reparaître souvent dans les dépêches de nos administrateurs.

Ainsi, le 26 avril 1736, M. de Maurepas écrivant au gouverneur et à l'intendant dit: « Sur les différentes listes qui m'ont été remises des faux sauniers détenus dans les prisons du royaume, j'en ai choisi 24 qui m'ont paru les plus propres a estre

11. Archives du Canada, B.63, p. 477.

employés au Canada, et j'ai fait expédier les ordres reçus pour leur conduite à Rochefort, et pour leur embarquement sur le vaisseau « Le Héros. » Ce nombre sera peut-être diminué attendu qu'il pourra y en avoir qui seront élargis avant leur départ... Vous donnerez à M. de St-Clair qui commande ce vaisseau la décharge de ceux qu'il vous remettra, et vous veillerez à ce qu'il n'en puisse repasser aucun en France. Mais si vous jugez qu'il y en ait qui doivent y être renvoyés,vous me rendrez compte des raisons et attendrez les ordres du Roy sur cela. Je vous envoie une liste de ces faux sauniers dans laquelle leur état et leurs signalements sont marqués et par laquelle vous verrez qu'ils sont presque tous garçons. S'il s'en trouve qui veuillent servir dans les troupes, M. le Mis de Beauharnois pourra les y faire incorporer. A l'égard des autres, vous les emploierez de manière qu'ils puissent estre utiles à la colonie en les distribuant aux habitants qui en auront besoin et qui en demanderont. »[12]

La pratique de déporter ici des faux sauniers se continua encore durant quelques années, c'est-à-dire jusqu'en 1743 inclusivement, alors que le contingent de cette année semble être le dernier. Le gouverneur et l'intendant exposèrent au ministre la difficulté qu'il y avait à placer d'autres faux sauniers, parce qu'on en avait envoyé déjà beaucoup depuis 1730. Devant cette requête justifiée de nos deux administrateurs, la mère-patrie abandonna cette coutume.

12. Archives du Canada, B.64, p. 433.

A l'aide des correspondances et des listes officielles conservées aux Archives publiques d'Ottawa, et qu'a bien voulu nous communiquer notre excellent ami M. Francis-J. Audet, nous avons pu dresser un tableau approximatif des arrivages, année par année, sauf pour 1732 dont la liste manque, et pour 1738, année où, par suite de la disette du blé au Canada, il ne fut pas envoyé de faux sauniers.[13]

Année 1730,	26	Année 1737,	31
" 1731,	64	" 1738,	(aucun)
" 1732,	90(?)	" 1739,	43[14a]
" 1733,	99	" 1740,	34
" 1734,	62	" 1741,	36
" 1735,	54	" 1742,	35
" 1736,	45[14]	" 1743,	17

Soit un total de 636 personnes, épouses et enfants non compris.

Ces chiffres sont-ils exacts? C'est plus que nous pourrions dire. Il nous est permis de supposer qu'ils sont exagérés. Mais ce que nous pouvons cependant affirmer sans crainte d'être contredit, c'est qu'un très petit nombre des faux sauniers passés au Canada de 1730 à 1743 se sont faits colons stables. Il résulte de nos enquêtes minutieuses et

13. Archives du Canada, B.67, p. 50; B.68, p. 247. Le 13 mai 1738, le ministre écrit à M. Fagon: "La situation où se trouvent cette année le Canada et l'Ile Royale par rapport à la disette des blés, m'a fait juger qu'il n'était pas à propos d'y envoyer des faux sauniers".

14. 57 de nommés sur le rolle, mais 12 marqués "non embarqués."

14a. 60 de nommés sur le rolle, mais 17 non embarqués.

longuement suivies dans le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Cyprien Tanguay et autres sources que, sur 636 hommes supposés être venus au pays, nous n'en avons retracé et identifié que 92. Le nombre des prisonniers était ordinairement diminué au départ, plusieurs étant élargis avant l'embarquement; les uns tombaient malades durant le trajet pénible et hâtif des prisons où ils avaient été détenus au port où devait partir le navire; d'autres désertaient; d'autres encore mouraient en mer. On se rend compte aussi qu'un grand nombre des arrivants échappaient à l'attention des autorités, une fois en Canada, prenaient la clef des champs, et, soit comme rats de cale ou par voie de la Nouvelle-Angleterre, repassaient en France ou ailleurs. C'était à une époque où les Canadiens émigraient facilement au Mississipi, où les moeurs relâchées faisaient contraste avec l'austérité morale des rives du Saint-Laurent, et nous en avons vu un certain nombre qui se firent coureurs de bois avec le dessein exprès de se soustraire à la discipline, tant administrative que religieuse. Les désertions étaient si fréquentes chez les faux sauniers que le ministre s'en plaignit à plusieurs reprises.

Le 30 avril 1737 il écrivait à M. de Beauharnois, gouverneur: « On ne s'aperçoit que trop que parmi les faux sauniers qui sont envoyés au Canada, il y en a qui trouvent le secret de repasser en France... Si vous croyez que les sauvages puissent favoriser leur évasion, vous devrez prendre des mesures pour les en empêcher, et quant aux engagements qu'ils pourraient prendre comme matelots, je ne vois pas qu'il soit difficile, lorsque l'on y don-

nera l'attention convenable, de les empêcher, ou de découvrir les Mes des Batimens qui les recevront et qu'il conviendra de punir à toute rigueur. En un mot on les retiendra certainement dans la colonie lorsque l'on veillera exactement sur leurs démarches. »[15]

Le 14 avril de l'année suivante, le ministre y revient: « Il est à souhaiter que l'ordonnance (10 mai 1736) que vous avez rendue pour empêcher l'évasion des faux sauniers puisse produire de l'effet, et vous ne sauriez être trop attentifs à tenir la main à son exécution. » Puis, le ministre prie dans cette même lettre le gouverneur et l'intendant de lui marquer le nombre de faux sauniers qu'ils voudront pour l'année 1739.[16]

Le 14 février 1742, le ministre remarque qu'il est informé que, malgré les défenses faites aux capitaines de navires qui partent du Canada d'embarquer aucun particulier sans la permission du gouverneur, il arrive que des faux sauniers retournent en France, parfois en passant par les colonies anglaises, et il demande de veiller strictement à la surveillance des ordonnances.[17]

Le gouverneur, l'intendant, des membres du Conseil Souverain et des personnes influentes du clergé composaient à Québec un comité qui s'occupait de secourir les nouveaux colons à leur arrivée à bord des navires, de même que de leur hébergement à terre et, enfin, de leur établissement le plus

15. Archives du Canada, B.65-3, p. 416; B.64, p. 176.
16. Archives du Canada, B. 68, p. 247.
17. P.-G. Roy, **Inventaire des ordonnances des Intendants**, vol. 2, p. 201; Archives du Canada, folio 410, p. 106; folio 411, p. 108.

avantageux, soit dans les troupes ou chez les habitants. Dans les nombreuses dépêches du ministère des colonies, il y est souventes fois question de favoriser l'enrôlement des faux sauniers dans les troupes. Déjà, le 25 avril 1730, le roi fait savoir qu'il «désire qu'on incorpore dans les troupes ceux qui le désireront. M. le Mis de Beauharnois les y fera entrer après avoir pris leur engagement et l'intention de S. M. n'est point qu'ils y servent autrement.» Le 21 avril 1733, il dit encore: «S'il y a des faux sauniers qui préfèrent s'enrôler dans les troupes, ils trouveront bon de les y incorporer.» Et le 20 avril 1734, voici qu'il y revient à loisir lorsqu'il écrit qu'on devra «laisser entrer dans les troupes ceux qui le désireront.»[18]

Les faux sauniers qui optaient pour le service militaire étaient peu nombreux, bien qu'on leur fournit l'habillement, la ration et la solde comme aux autres soldats.[19] Ils étaient plutôt placés chez des habitants et des particuliers et ils ne furent pas, comme le laisse entendre Ignotus,[20] traités en mercenaires. Au contraire, ils purent jouir ici des libertés sociales, droits et privilèges au même rang que les habitants de vieille souche et leur histoire se mêle à celle de ceux-ci d'une façon identique. La plupart sont devenus par la suite des cultivateurs aisés ou des artisans laborieux et nous serions bien en peine de les désigner du doigt dans la phalange nombreuse et digne de nos ancêtres.

18. Archives du Canada, B. 54-2, p. 472, 526, 678; B.58-1, p. 52
19. Archives du Canada, B.54-2, p. 678; B.68, p. 52.
20. B. R. H., IV, p. 374.

Le 20 avril 1734, le ministre écrit au gouverneur: « Le roi n'a point approuvé la proposition que vous avez faite de régler les prix et le temps des engagements des faux sauniers qui entrent chez les habitants; il convient de leur laisser la liberté de faire leurs conditions avec les colons chez lesquels ils prennent du service, et si on les gênait sur cela, ils pourraient se porter à la désertion. »[21]

Le 17 avril 1736, le ministre écrit de nouveau sur ce sujet: « J'ai approuvé que les faux sauniers qui ont été distribués aux habitants y aient été engagés sur le pied de 100 livres par an, et puisque vous jugez que c'est le parti qui convient le mieux pour s'en assurer, on pourra en user de même pour ceux qui sont envoyés cette année. »[22]

La correspondance du temps fait voir que les habitants recherchaient pour leurs travaux des champs les faux sauniers, car ceux-ci étaient en général de beaux hommes, forts et travaillants.[23] On eut toujours soin, aussi, de s'assurer que les faux sauniers envoyés ici puissent se tirer d'affaires par eux-mêmes. De même qu'on renvoyait en France ceux dont la conduite était repréhensible, on refusait les infirmes et les vieillards. Le 5 octobre 1736, le gouverneur et l'intendant informent le ministère des colonies qu'il y a des infirmes qu'il leur faudra éconduire. Le 8 du même mois, ils y reviennent et déclarent que « les infirmités des faux

21 Archives du Canada, B. 61-I, p. 520.
22. Archives du Canada, B. 64, p. 427, 540.
23. Voir lettres de M. de Maurepas, 20-4-1734; 21-4-1733; Rapport des Archives, 1904, p. 328; 1905, vol. I, p. 15, 580.

sauniers et des personnes envoyées par lettres de cachet en faisaient un embarras pour le pays. »[24]

Les révocations des ordres en vertu desquels les faux sauniers avaient été transférés en Canada « pour le reste de leurs jours »[25] furent nombreuses, surtout à partir de 1733.[26] Et c'est ainsi que, peu à peu, partiront les indésirables. Ceux qui restèrent s'adaptèrent nos moeurs, nos coutumes, notre religion. Ils ne sont pas légion, nous le répétons, et ce furent d'honnêtes pères de familles et de vrais patriotes. Nous pourrions en citer dont les fils firent notre orgueil. Mais nous n'anticiperons pas sur le travail que se propose de faire sur ce sujet l'un de nos historiens les mieux avisés et qui complètera l'ébauche que nous venons de brosser brièvement en marge du texte de Benjamin Sulte.

Gérard MALCHELOSSE.

24. Archives du Canada, B.74-2, p. 153.
25. Archives du Canada, B.54-2, p. 496; B.55-2, p. 537; B.54-2, p. 498; B.68, p. 262.
26. Archives du Canada, B.74-2, p. 153, 206. Aussi 509, 574, 577, 568, 519, 461, 435.

Table des Matières

Pages

Préface de M. Aegidius Fauteux 5

DEFENSE DE NOS ORIGINES 11

I — Au Brésil, aux Antilles, en Australie, 1555, 1650, 1788 11

II — Au Canada avant 1608 et jusqu'à 1632. — Le baron de Léry, 1518. — Premiers Colons..... 21

III — De 1608 à 1663. — Les fondateurs de la race canadienne 33

IV — De 1664 à 1675. — Les soldats du régiment de Carignan. — les racontars de La Hontan. — Les filles du roi. 45

V — Origines du parler canadien. — Normands et autres. 57

VI — Nouveaux immigrants, 1675-1740. — Les faux sauniers, 1700-1740. — Captifs de la Nouvelle-Angleterre, 1689-1758 64

VII — Coureurs de bois, 1675-1750 76

VIII — Les Métis du Bas-Canada et du Nord-Ouest..... 83

APPENDICE 91

Madame Bourdon et l'immigration des filles dans la Nouvelle-France 91

Les Faux sauniers au Canada 110

Index Général

Pages

Abénakis, Sauvages .. 86
Acadie .. 21
Acadiens, origine des, .. 25
Aillebout de Coulonge, Mme Louis d', .. 103
Algonquins, Sauvages, .. 84, 85
Anjou, recrue de l', 1653, .. 37, 38, 39, 57, 97
Antilles, les, .. 11, 20, 51, 52, 55, 69, 100
Australie, colonies pénales de l', .. 13-17, 20, 25
Auteuil, Denis-Joseph Ruette d', .. 95
Autray, fief d', .. 93
Autriche, Anne d', .. 96-98
Banque de Law, sa banqueroute, .. 69
Barrès, Maurice, .. 32
Beauchêne, capitaine .. 68, 69
Beauharnois, M. de, gouverneur-général, .. 71
Beauport, .. 35, 39
Bécancour, .. 86
Bienville, Lemoyne de, .. 72
Bois-le-Comte, neveu de Villegaignon, .. 14
Bontemps, capitaine .. 97
Boucher, Pierre .. 71, 99, 108
Boulé, Hélène, épouse de Champlain, .. 24
Bourdon, Jean, .. 39, 92-96, 102, 103
Bourdon, Mme, .. 9, 50, 91-109
Bourdon, Marie, .. 93, 94
Bourgeoys, Marguerite, .. 98, 103, 107, 109
Brault de Pomerainville, Henri, .. 96
Brésil, premières tentatives de colonisation au, ... 11-13, 16, 17,
Bretons, .. 29
Carignan, régiment de, ... 45, 46, 50, 65, 77, 100-102, 107
Cartier, Jacques 11, 21, 23, 25, 26, 28-30
Caughnawaga, .. 86
Cent-Associés, Compagnie des, ... 16, 33, 35, 36, 44, 77
Champlain, Samuel, ... 15, 16, 21, 22, 24, 26, 27, 29, 34, 35, 41, 65
Chansons populaires, nos 62, 78
Charest, Jean .. 94
Chauvin, marquis de, ... 29, 31
Colbert, ministre 54, 55, 66, 70, 103, 105, 109
Coligny, Gaspard de Chastillon de, ... 12, 16
Colin, Michel, .. 24
Colomb, Christophe, ... 12
Colonies, fausses idées des Français sur les, ... 14, 15, 18-20

Pages
Colonisation négligée, .. 33, 42, 54, 63, 66, 80, 81
Colons, se recrutent d'eux-mêmes, .. 33, 37
Colons, premiers, .. 24, 26-28, 34, 36, 58
Colons, choix des, moralité des, .. 7, 30, 36, 40-44, 97-100, 118
Commerce, .. 57, 58, 70
Conseil Souverain, .. 61, 66, 67, 70, 79, 80, 99, 102, 103
Couillard, Guillaume, .. 26, 28, 34, 35, 92
Coureurs de bois, .. 18, 32, 75-83, 103
Cousin, Jean, navigateur, .. 12
Cultures, .. 28, 35, 60
Desdames, Thierry, .. 27
Desportes, Hélène, .. 27
Desportes, Pierre, .. 27, 28, 34
Dombourg, fils de Jean Bourdon, .. 102, 105
Dosquet, Mgr Pierre-Herman, .. 70
Duchesne, Adrien, chirurgien, .. 34
Eau-de-vie, .. 96
Ecossais, highlanders, .. 73
Education, instruction, .. 50, 61, 62, 100, 104
Etienne, Mme .. 106
Faux sauniers, .. 9, 67-70, 110-125
Femmes au Canada, premières, .. 24, 26, 34
Filles, immigration des,
filles du roi .. 7, 8, 27, 34, 37, 38, 48-59, 70, 91-109
Fils de famille, .. 69-71
Floride, .. 16
Fort-Dauphin, massacre de, 1674 .. 53
Fourrures, voir Traites.
Français colonisateurs, les, .. 11-17
Français, caractère du type, .. 79, 80, 84, 85
Gaffarel, Paul, historien, .. 12, 14, 17-19, 32
Gagnier, Anne, voir Mme Bourdon
Gascons, .. 58, 60
Gaudais-Dupont, commissaire, .. 99
Giffard, Robert, .. 27, 34, 35, 39, 92
Gloria, Jean, .. 94
Godefroy de Lintot, Jean, .. 34, 39
Godefroy, Jean-Paul, .. 27, 34, 37
Gosselin, Mgr Auguste, .. 109
Gourdeau, Jacques, .. 92
Guerres, .. 42, 46, 72-75
Guerre de Sept Ans, .. 46
Guyane, .. 20
Habitant, ce terme, .. 78
Habitants, Compagnie des, .. 95
Hébert, Guillemette, .. 26
Hébert, Louis, .. 26, 34, 35
Hertel, Jacques, .. 34, 37, 39
Hospitalières, .. 36

Pages
Hubout, Guillaume, ... 26, 28, 34, 35
Hurons, Sauvages, ... 85
Immigration féminine, voir Filles.
Immigration irlandaise, ... 32, 73, 74
Incarnation, Mère Marie de l', ... 96, 100-105, 109
Indes, Compagnie des, ... 54, 77, 79
Instruction, voir Education.
Irlandais au Canada, premiers, ... 32, 73, 74
Iroquois, Sauvages, ... 77, 84-86
Jacques-Cartier, seigneurie, ... 94, 95
Jésuites, ... 35-37
Jonquet, Joseph-Marie-Etienne, ... 34
Journalisme au Canada, ignorance du, ... 28-30
Juchereau, ... 39
Justice, ... 71
Kertk, frères, ... 26, 27
La Fontaine, fabuliste, ... 52, 69
La Hontan, baron de, ... 7-9, 48-56, 70, 96, 104, 105, 107
Langlois, Françoise, ... 27
Langlois, Marguerite, ... 24, 26
Langue française, voir Parler canadien.
Laporte, Pierre de, ... 92, 93
La Roche, marquis de, ... 25, 29, 30
La Rochelle, ... 58, 59, 64
La Roque, voir Roberval.
La Salle, Cavelier de, ... 53
La Tour, abbé Louis Bertrand de, ... 70
Laudonnière, René de Goulaine de, ... 16
Lauzon, Jean de, grand sénéchal, ... 39, 95
Law, financier, sa banqueroute, ... 69
Le Beau, Claude, ... 71, 107
Le Clercq, Frère, Récollet, ... 108
Législation, ... 59, 71
Lemoyne de Bienville, ... 72
Le Neuf, les deux, ... 39
Léry, baron de, et de Saint-Just, ... 22, 30
Le Sage, Alain-René, ... 54, 68, 69, 96
Lesage, Marguerite, ... 24, 26, 34
Le Tardif, Olivier, ... 27, 34, 92
Louis XIV, se désintéresse du Canada, ... 63, 66, 69, 81
Louisiane, la, ... 52, 53, 72, 107, 121
Madagascar, île, ... 53, 55
Mance, Jeanne, ... 97, 103
Marsolet, Nicolas, ... 27, 34, 37
Martin dit l'Ecossais, Abraham, ... 24, 26, 28, 34, 35
Métiers, ... 36, 44, 60, 61
Métis ou Bois-Brûlés, métissage, ... 17-19, 22-28, 32, 35, 75, 83-90
Michelet, historien, sa fausse conception des colonies, ... 55, 56
Milice, officiers de, ... 47

Pages
Milices canadiennes, ... 41, 47, 100
Monceaux, seigneurie, ... 94, 95
Montagnais, Sauvages du Saguenay, ... 86
Montmagny, M. de, gouverneur-général, ... 41, 65
Montréal, ... 36-39, 57, 58, 84, 97, 98
Moralité des premiers Canadiens, ... 7, 30, 36, 41-44, 97-109, 118
Morin, Soeur, ... 100
Nativité, Mère Renée de la, ... 97
Neuville, seigneurie, ... 94, 95
Nicolet, Jean, ... 34
Normands, ... 33, 34, 57-65
Nouvelle-Angleterre, captifs de la, ... 73-76
Nouvelle-Angleterre, colonies de la, ... 40, 41, 46, 47, 81
Oka, poste d', ... 86
Outlaws, ce mot 76, 82
Parkman, Francis, historien, ... 47, 48
Parler canadien, origine du, ... 57-64
Peltrie, Mme de la, Marie-Madeleine de Chauvigny, ... 97
Percherons, ... 60, 61
Pivert, Nicolas, ... 24, 26, 28, 34, 35
Poitevins, ... 38, 58, 60, 64, 65
Population, ... 33, 42, 63, 65, 73, 80, 84, 97, 99
Portugais au Brésil, les, ... 13
Potel, Jacqueline, ... 92, 94
Prévost, Martin, ... 84
Quatrefages, M. de, ... 19
Québec, ... 21, 26, 28, 30, 33, 84, 85, 97
Québec, Hôtel-Dieu de, ... 70
Québec, plan de, 1660, ... 93
Queylus, abbé Gabriel de, ... 98
Ribaut, Jean, ... 16
Richelieu, cardinal de, ... 15, 16
Richelieu, fort (Sorel), ... 93
Riel, Louis, chef des Métis, ... 18
Roberval, François de la Roque de, ... 14-17, 23, 25, 29, 30
Rollet, Marie, ... 26, 34
Roy, J.-Edmond, ... 9, 53
Roy, P.-G. 109
Ruette d'Auteuil, Denis-Joseph, ... 95
Sable, île de, ... 22, 23
Saint-Esprit, ordre du, ... 94
Saint-François-du-Lac, ... 86
Saint-François, fief, ... 93
Saint-Joseph, fête, ... 92
Saint-Louis, ordre de, ... 94
Saint-Louis, saut (Caughnawaga), ... 86
Seigneuries, ... 40, 46
Sel, commerce du, faux sauniers 67, 110-113
Sillery, ... 86

Pages
Sokokis, Sauvages, ... 86
Sorel, fort, ... 93
Souart, abbé Gabriel, ... 98
Sulte, Benjamin, ... 5-9, 18, 62, 91-93, 100, 104, 107, 109
Talon, Jean, intendant, ... 101, 106, 107, 109
Tanguay, Mgr Cyprien, ... 56, 103, 109
Têtes-de-Boule, Sauvages du haut Saint-Maurice, ... 86
Toupin, Toussaint, ... 94
Traite des Fourrures, ... 25, 26, 33, 35, 36, 58, 77, 79
Trois-Rivières, ... 38, 39, 84, 93, 97
Troupes, ... 41, 47, 100
Ursulines, ... 36, 61, 96
Vault, Claire-Françoise du, ... 95
Vault, Jean-Clément du, seigneur de Monceaux, ... 94
Vaudreuil, Pierre de Rigaud de, ... 72
Vienne, Marguerite, ... 24
Vignal, abbé Guillaume, ... 98
Villegaignon, Nicolas Durand de, ... 12-17
Vimont, Père Barthélémy, ... 97

TROIS-RIVIÈRES D'AUTREFOIS

Tous droits réservés, Canada, 1931.

Mélanges historiques

Volume 18

TROIS-RIVIÈRES D'AUTREFOIS

PREMIÈRE SÉRIE

Etudes éparses et inédites

de

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GERARD MALCHELOSSE

EDITIONS EDOUARD GARAND
1423-1425-1427, rue Ste-Elisabeth
Montréal
1931

Terrains des Premiers Temps

Gilles Rageot, notaire, de Québec, est envoyé aux Trois-Rivières, en 1668, pour dresser une sorte de cadastre. Devant lui Mathurin Gouin, marié à Madeleine Vien, fille et héritière en partie de feu Etienne Vien, et de plus légataire de Marie Denot, sa mère, déclare un emplacement « en cette ville » de vingt toises en carré joignant Philippe Estienne, et d'autre part la rue Saint-Jean, d'autre part Lavallée-Jutras,[1] d'autre part la rue Saint-Pierre, avec maison, étable, etc.

Le 1er avril 1655, dans l'inventaire des biens de feu Mathieu Labat, le mot « ville » des Trois-Rivières est employé pour la première fois. On vient de le rencontrer en 1668. Je le retrouve en 1676 dans le titre de la seigneurie de Gentilly, accordé à Michel Pelletier par l'intendant Duchesneau et daté de « la ville des Trois-Rivières ».

Nous avons ici une rue Saint-Jean qui avoisine la rue Saint-Pierre. Je regarde la carte de M. Noiseux, de 1825, et je vois « rue Saint-Jean » là où nous la voyons de nos jours.[2] Elle portait donc ce nom dès 1668.

De plus, Mathurin Gouin et sa femme possèdent un arpent de front sur vingt de profondeur,

1. Claude Jutras dit Lavallée. Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique**, I, 330.

2. Le nom y est de la rue Notre-Dame à la rue Saint-Pierre, longeant au nord-est le presbytère. C'est la continuation de la rue Saint-Louis. **Chronique trifluvienne**, p. 70, 71.

étant la moitié d'une terre accordée à Etienne Vien en 1650 par M. d'Ailleboust, et en bonne culture en 1668, joignant d'un côté Philippe Estienne et d'autre part Pierre Lefebvre, puis d'un bout au sieur Le Neuf de la Poterie.

Philippe Estienne déclare un arpent de front sur vingt de profondeur, qu'il tient de sa défunte femme, fille d'Etienne Vien, joignant le sieur Le Neuf de la Poterie et Mathurin Gouin.

Séverin Ameau, notaire et greffier, déclare cinq arpents sur vingt au bord de « la rivière des Trois-Rivières » au-dessous du coteau dit le coteau de la Marche, vis-à-vis de la pointe de sable, à la pinière des Pères Jésuites, joignant Pierre Boucher, sieur de Grosbois, et d'autre côté les terres non concédées, le tout en forêt à la réserve d'un arpent ou environ de bois abattu, le tout concédé à Ameau par le dit Pierre Boucher, le 27 juillet 1656. La Marche ne serait-il pas Urbain Beaudry, qu'on appelait toujours Lamarche?

La belle talle de pins qui existait en 1850 à l'endroit indiqué par Séverin Ameau ne peut être que la pinière de 1668. C'est dans le voisinage du cap aux Corneilles.

Pierre Lefebvre, « demeurant au Cap-de-la-Madeleine, étant au lit par maladie », c'est Jacques Aubuchon qui déclare pour lui deux arpents sur vingt-huit, situés au coteau des Pères, joignant Le Neuf de la Poterie et Besnard dit Bourjolly, et d'un autre côté les terres des Sauvages, et d'un bout les terres non concédées. Accordés à Lefebvre par Pierre Boucher, le 7 octobre 1655.

Jacques Aubuchon, « demeurant au Cap-de-la-Madeleine, » déclare posséder aux Trois-Rivières un arpent et demi sur dix-sept à lui concédés il y a vingt-deux ans par M. de Montmagny et mis en valeur, joignant Pierre Lefebvre et Besnard dit Bourjolly et le sieur Le Neuf de la Poterie. De plus, il possède deux arpents faisant partie de quatre de front au fleuve sur dix de profondeur, joignant le dit Besnard dit Bourjolly et les terres non concédées. De plus, une place à lui, concédée par M. de Montmagny, sur laquelle il avait (vers 1645?) fait construire une maison que l'on démolit, en juin 1668, parce qu'elle tombe en ruine. Cette place, d'un tiers d'arpent, joint Pierre Lefebvre, les héritiers Hertel. Lafontaine-Poulain.[3] Aubuchon est tenu de laisser un chemin royal de vingt toises le long du fleuve à l'eau haute. De plus, deux arpents sur vingt situés sur les coteaux, joignant Besnard dit Bourjolly, Médard Chouart, Pierre Lefebvre et les terres non concédées, « le tout en haut bois parce que la guerre des Iroquois l'a empêché de mettre en valeur» . Cette dernière terre avait été concédée à Aubuchon en 1655 par Pierre Boucher. De plus, un emplacement, en ville, de dix-huit pieds sur seize, où Aubuchon a bâti une maison, joignant Le Neuf de la Poterie, le sieur Péré, « la rue Saint-Louis tendante de la grande rue Notre-Dame sur le fleuve », tenant son titre de Charles Pachirini.

Ce Jacques Aubuchon, gros bonnet du temps, avait une terre à Champlain depuis 1643 et y était

3. Maurice Poulain dit Lafontaine. **Les Forges Saint-Maurice, p. 10-15.**

avec deux autres colons vingt ans avant le début de cette seigneurie. Il habitait le Cap-de-la-Madeleine et avait aux Trois-Rivières plusieurs propriétés depuis des années.

Notons la rue Saint-Louis qui apparait pour la première fois dans mes notes.[4] Charles Pachirini, c'est le chef sauvage qui possédait le carré de terrain compris entre le boulevard (rue des Remparts),[5] la rue Notre-Dame, les rues des Casernes et Saint-Louis. Je crois comprendre que les dix-huit pieds sur seize avec maison étaient placés à l'encoignure du boulevard (rue des Remparts) et de la rue Saint-Louis, la maison regardant le fleuve, mais placée sur le fief Pachirini, non pas du côté est de la rue Saint-Louis.

Continuant son enquête, Gilles Rageot nous montre Marie Boucher, veuve d'Etienne Pepin dit Lafond, qui possède deux arpents sur vingt « situés sur le coteau des Pères », joignant par le front aux héritiers d'Etienne Vien, à l'autre bout aux terres non concédées, d'un côté à la veuve et héritiers de Christophe Crevier,[6] et de l'autre au sieur Godefroy de Normanville. Le titre est du 15 novembre 1656 et signé par Pierre Boucher. De cette terre il y a environ quatre arpents en nature et bois coupé. Le titre a été ratifié le 28 avril 1662 par A. Cheffault, à Paris, au nom des Cent-Asso-

4. Sur le plan de M. Noiseux, en 1825, le nom de la rue Saint-Louis y est du boulevard (rue des Remparts) à la rue Notre-Dame, longeant nord-est la place d'Armes; suit la rue Saint-Jean.

5. Sur le plan de M. Noiseux, en 1825, le boulevard est nommé rue des Remparts; elle suit le fleuve et va de la rue des Casernes à la rue Saint-François.

6. Ancêtre de Ludger Duvernay, fondateur de notre société nationale. **La Saint-Jean-Baptiste**, p. 95.

ciés. De plus vingt-quatre arpents « sur le bord de la rivière des Trois-Rivières », joignant Pierre Boucher, Urbain Beaudry, sieur de la Marche, d'un bout la dite rivière et (en arrière?) les terres non concédées. Le titre signé par M. de Montmagny est du 23 juillet 1644. La rente est payable à la Saint-Rémy. Cette terre est en valeur et labourable à la charrue.

Marguerite Hayet, femme de Médard Chouart, auparavant veuve de Jean Véron,[7] comparaît pour elle et les enfants de Véron et d'elle. Chouart est « absent depuis six ans pour être allé à la Nouvelle-Angleterre ». Il était alors à Londres avec le demi-frère[8] de Marguerite Hayet et tous deux fondaient la fameuse Compagnie de la Baie d'Hudson. Marguerite Hayet déclare trente arpents joignant les héritiers de François Marguerie en partie et Godefroy de Normanville représentant les droits de Jean Sauvaget. De l'autre côté, tenant au sieur Le Neuf de la Poterie qui a acheté de Jean Amiot. D'un bout joignant Godefroy l'aîné et de l'autre, Claude David. Cette terre est en valeur. Le titre signé par M. de Montmagny est du 15 août 1645.

De plus, en l'absence de Médard Chouart, Marguerite Hayet, sa femme, déclare deux arpents sur vingt situés « au coteau des Pères » joignant Jacques Aubuchon et Guillaume Pepin; d'un bout sur le front tenant aux héritiers d'Etienne Vien, et de l'autre les terres non concédées. Cette terre « n'est en valeur à cause des incursions des

7. Jean Véron de Grandmesnil fut tué à la bataille de la banlieue le 19 août 1652. **Mélanges historiques,** vol. 5, p. 23.

8. Pierre-Esprit Radisson. **Mélanges historiques,** vol. I, p. 64

Iroquois », mais il y a six arpents de bois abattu. Le titre en faveur de Médard Chouart est de Pierre Boucher « comme gouverneur des Trois-Rivières », daté du 15 juillet 1656, et il y est dit que Chouart doit faire travailler incessamment sur cette terre « s'il n'en est empêché par les guerres ». Jean de Lauzon a ratifié l'acte le 20 juillet, même année 1656.

Ensuite arrive « Jean Pepin, fils de Guillaume Pepin, lequel pour l'absence de son dit père, étant allé aux champs a dit avoir de lui ordre de comparaître par devant nous ». Jean Pepin déclare vingt-sept arpents joignant Godefroy l'aîné, les héritiers de Guillaume Isabel,[9] d'un bout le chemin éloigné de quinze toises de la rivière des Trois-Rivières et l'autre bout Quentin Moral qui est aux endroits de feu François Marguerie à cause de sa femme. Titre accordé à Guillaume Pepin en partie par M. de Montmagny, le 23 juillet 1647, et ratifié le 29 mars 1649 par la compagnie de la Nouvelle-France (Cent-Associés) sous la signature de Lamy. Il y a sur cette terre quatre ou cinq arpents de sapinière. Le reste est propre à la culture.

De plus, Jean Pepin déclare deux arpents sur vingt situés « environ un quart de lieue de la ville des Trois-Rivières, sur le coteau des Pères, » tenant aux représentants d'Etienne Vien, la veuve (Véron?) et Médard Chouart et aux terres non concédées. Le tout en haut bois. Titre du 15 juin 1656 accordé au dit Chouart (?) par Pierre Bou-

9. Isabel fut tué à la bataille de la banlieue le 19 août 1652. **Mélanges historiques**, vol. 5, p. 23.

cher comme gouverneur et ratifié le 20 juillet 1656 par Jean de Lauzon.

De plus, Jean Pepin déclare « un emplacement en cette ville » sur lequel Guillaume Pepin a fait bâtir une maison, grange, étable, y ayant cours et jardin, le tout de vingt toises en carré, joignant Jean de Noyon, Claude David, par devant la grande rue et par derrière Gilles Trottier. Concédé à Guillaume Pepin par M. d'Ailleboust, le 6 juin 1650, « à condition de faire bâtir ainsi qu'il a été fait et de renclore et fermer de bons pieux sous un an ». Acte ratifié le 21 mai 1652 par Jean de Lauzon et contresigné par son secrétaire Florent Boujonnier, notaire.[10]

A son tour, maître Quentin Moral sieur de Saint-Luc, juge prévost en la juridiction du Cap-de-la-Madeleine, déclare posséder deux arpents sur vingt « sur le coteau des Pères » joignant Claude David, Guillaume Pepin et par derrière les terres non concédées; d'autre part il touche aux enfants de Philippe Estienne. Quentin Moral a reçu le titre de Pierre Boucher, gouverneur, le 28 juillet 1656, et ce document a été ratifié par Jean de Lauzon le 2 août suivant.

Un seul Godefroy, Louis surnommé de Normanville,[11] figure dans cette enquête, « au nom et ayant droit cédés par Jean Pouterel sieur Bellecourt,[12] son cousin-germain, par écrit sous seing

10. **Mélanges historiques**, vol. 5, p. 19. Voir **Appendice**, note 1.

11. **Mélanges historiques**, vol. 11, p. 24, 28.

12. Il portait aussi le surnom "du Colombier." Jean-François de Bellecourt qui, en octobre 1663, va devant le Conseil souverain

privé ». Il déclare un arpent de terre pour y bâtir maison, cour et jardin. Plus, trois autres arpents « sur le coteau qui va de ce lieu au lac Saint-Pierre ez lieux non concédés, et cinquante arpents des terres basses, au pied du dit coteau », à la charge de laisser un chemin de cinq perches de large entre ces terres et la rivière; lesquelles terres appartiennent au sieur de Godefroy de Normanville par la cession à lui faite par le dit sieur de Bellecourt qui les tenait par titre des Cent-Associés du 29 mars 1659 signé A. Cheffault. Le cens sera de douze deniers par arpent.

Le dernier propriétaire qui comparait est René Besnard dit Bourjolly, au nom de sa femme Marie Sédillot, veuve de Bertrand Fafard, tutrice des enfants Fafard. Un emplacement de vingt toises en carré joignant Pierre Lefebvre, les représentants de Le Neuf de la Poterie, « par devant l'enclos de la ville », et par derrière les héritiers Jean Véron. Il y a maison, grange, cour et jardin. Concédé au défunt Bertrand Fafard par M. d'Ailleboust le 1er juin 1650, ratifié par Jean de Lauzon le 17 juin 1652, et contresigné par Florent Boujonnier.

Plus, vingt-quatre arpents « en nature de désert et terre labourable à la charrue », joignant Godefroy de Normanville, Jacques Aubuchon et des deux bouts de terre de Le Neuf de la Poterie. Concédés à Bertrand Fafard par M. de Montmagny le 22 juillet 1638.

---

avec Antoine Trottier, était un Pouterel. Le nom de Bellecourt ou Belcourt a été adopté par François, né en 1679, fils d'Antoine Trottier ici-nommé. **Conseil souverain, I, 23.**

Plus, cinquante-trois arpents concédés au dit Fafard par les Cent-Associés, le 16 avril 1657, « joignant et continuant les terres ci-dessus, ce qui ne se trouve pas ». Tenant à Le Neuf de la Poterie (à cause de l'acquisition qu'il a faite du nommé Jean Amiot) et à l'autre bout les terres non concédées, sur lesquelles (cinquante-trois arpents) il y a environ vingt arpents de bois abattu « et le restant en nature de haut bois ».

Plus, quatre arpents sur le fleuve par dix de profondeur, « au-dessus de la ville », tenant au sieur du Hérisson et les terres non concédées; d'un bout au chemin de dessus la grève qui doit être de vingt toises de large lorsque les eaux sont hautes.

Plus, deux arpents de front sur vingt de profondeur « sur le coteau des Pères », joignant Pierre Lefebvre, Jacques Aubuchon et d'un bout le dit coteau; à l'autre bout les terres non concédées. Accordés au défunt Bertrand Fafard par Pierre Boucher, gouverneur, le 14 juillet 1656, et ratifié par Jean de Lauzon, le 20 juillet suivant.

Gilles Rageot ne faisait ni géographie ni topographie. Il nous laisse à deviner la situation sur le sol des propriétés dont il constate les titres, mais en rapprochant son texte de nos autres renseignements, nous parviendrons à débrouiller ce cadastre qui n'a jamais été fait. Attendons.[13]

(1920)

13. M. Sulte était mort depuis cinq ans quand, en 1928, Montarville Boucher de la Bruère apporta une réponse satisfaisante sur les premières propriétés rurales trifluviennes, soit de 1633 à 1650. Voir **la Naissance des Trois-Rivières.**

La Commune

A partir de 1646 il semble que les Trifluviens possédaient bon nombre de bêtes à cornes qui devaient être un peu dispersées dans les défrichements au cours de la belle saison, aussi les Iroquois ne manquaient-ils pas d'attaquer ces animaux, tant pour causer du dommage aux colons que dans le but de se nourrir eux-mêmes.

Il y a apparence que la garde de ce bétail répandu un peu partout devenait onéreuse et que l'on décida de mettre le tout ensemble, de manière à attirer l'ennemi sur un seul point afin de le mieux surveiller.

Le prix d'une vache était de quinze piastres (six peaux de castor), ce qui valait bien soixante-dix piastres de notre argent en 1920 où nous sommes. Quant au castor, en 1644-1646, il atteignait un prix exhorbitant et, dès 1649, il tomba de moitié. Nulle marchandise n'avait une valeur aussi variable que cette pelleterie et pourtant c'était elle qui réglait le prix de toute chose au Canada.

En vertu du pouvoir qu'il tenait des Cent-Associés, M. de Montmagny accorda, le 15 août 1648, aux habitants des Trois-Rivières, le terrain nécessaire au pâturage de la place, savoir:[1]

Borné sud-est par le chemin qui est sur le bord

1. P.-G. Roy, **Inv. des Concessions en fief et seigneurie,** I, 285.

du fleuve. C'est la rue Notre-Dame allant jusqu'à la banlieue.

Borné au nord-ouest par une ligne qui court nord-est, sud-est... Je copie l'acte tel que publié par le gouvernement en 1852. Il est visible que l'on a « sauté » plusieurs mots après « court nord-est ». Ce devrait être « court nord-est et nord-ouest jusqu'à l'angle nord des terres des Jésuites », banlieue. Cette ligne omise dans la copie sépare la commune du fief Sainte-Marguerite qui fut concédé plus tard.

Voyons le côté nord-est. La phrase tronquée dans la copie devrait être: « Borné nord-est par une ligne qui court nord-ouest, sud-est ». Le texte continue ainsi: « Partant d'une borne (vers le flanc ouest du coteau?) qui sépare cette commune des terres du sieur de la Poterie. En 1645, Jacques Le Neuf de la Poterie avait possession d'un fief formant triangle très allongé dont la pointe finissait un peu au-delà de la descente du coteau, de sorte qu'il comprenait tout le terrain entre la commune et la rue des Forges plus tard. C'est le marquisat Du Sablé![2]

Le tracé nord-est se poursuit dans ces termes: « Au nord-est par une ligne qui court nord-ouest, sud-est qui part d'une borne (vers le commencement de la rue Saint-Philippe?) séparant cette commune des terres où sont situées les maisons de Gaspard Boucher et d'Urbain Beaudry dit Lamarche, et celles où sont logés, pour le présent, les Révérends Pères Jésuites, jardins et lieux en dé-

2. P.-G. Roy, **Inv. des Concessions en fief et seigneurie, I, 289.**

pendant, laquelle borne est la même (non, mais sur la même ligne ou rumb de vent) qui sépare les dites terres de la commune de celles du sieur de la Poterie. » De la pointe (nord-ouest) du marquisat Du Sablé, en ligne droite, on va à la rue Saint-Antoine. Les Jésuites, Boucher, Beaudry, étaient donc placés entre les rues Badeaux, des Forges et Notre-Dame.

Maintenant du côté du sud-ouest: « Borné par une ligne qui court nord-ouest, sud-est qui sépare les terres appartenant aux Pères Jésuites des dites terres de la commune ». Les Jésuites possédaient la première terre de la banlieue, près du site du moulin à vent actuel.

Puisque, en 1648, les Jésuites étaient logés dans la basse-ville, nous comprenons que deux ans plus tard ils aient parlé de se construire « un bâtiment » dans la bourgade même.

Le document en question prescrivait l'abattage du grand bois et le défrichement « afin que l'herbe puisse croître et que les Sauvages ennemis ne puissent approcher du fort et des maisons situées proche d'icelui. »

Il est dit dans cet acte que les Jésuites, Jacques Hertel, Jean Godefroy ont cédé chacun un arpent et demi de terrain « le long du chemin qui est sur le bord du fleuve, sur la profondeur comprise dans les dites bornes ». Ceci est vague, mais où prendre l'explication?

Le 9 juin 1650, on agrandit le terrain de la commune en prenant depuis sa limite sud-ouest quatorze arpents allant jusqu'à la première rivière de la banlieue, sur une vingtaine d'arpents en pro-

fondeur. C'est la terre des Jésuites, mais ceux-ci gardent les profondeurs près du coteau et sur cette éminence. On compense les Jésuites par un autre terrain dans la banlieue. Ont signé: D'Ailleboust, Jacques et Michel Le Neuf, Jacques Hertel, Jean Godefroy, Gaspard Boucher, Jacques Aubuchon, Jean Sauvaget, Jean Véron, Guillaume Isabel, Guillaume Pepin, Bertrand Fafard, et, plus bas: Jérôme Lalemant, supérieur en la Nouvelle-France.[3]

Cette transaction resta sur le papier et ne fut ratifiée et mise en vigueur que le 2 mai 1664.

(1920).

---

3. P.-G. Roy, **Inv. des Concessions en fief et seigneurie, I, 285; Greffe d'Ameau.**

La Rue Notre-Dame

Les premières maisons de la ville furent construites *rue sans nom* (des Casernes, plus tard rue Notre-Dame, place d'Armes, rue Saint-Louis, moitié ouest du boulevard, (rue des Remparts), en tournant le fief Pachirini, qui reçut ce titre accordé à son propriétaire, un Sauvage influent, Pachirini, homme qui se tient droit comme un piquet. Pas de rue, des sentiers sans noms.

Lorsque des habitants se placèrent sur la ligne de la rue que nous appelons Saint-Pierre (côté nord) on donna le nom de Grande-Rue à ce qui devint Notre-Dame, depuis le Platon jusqu'à la rue Saint-François. Elle coupait la bourgade en deux. Avec le temps, il surgit des habitations sur cette Grande-Rue allant vers la future rue Saint-François. Vers 1653[1] on fit une palissade entourant ce groupe de maisons, pour se défendre contre les Iroquois. La place d'Armes, au centre, devint le marché, quand cela fut nécessaire.

Ceux qui, les premiers, s'établirent vers la basse-ville, passaient non pas sur le Platon pour arriver au village, mais à son extrémité nord et l'on considéra cette voie non comme une suite de la rue

1. L'on verra plus loin que, dès le mois de fév. 1651, une clôture entourait la ville. Les différents textes connus de l'époque sont assez confus et contradictoires sur les palissades des Trois-Rivières. Voir plus loin le chapitre sur les Fortifications; aussi Montarville Boucher de la Bruère, **la Naissance des Trois-Rivières, p. 28.**

Saint-Pierre mais la continuation de la rue Notre-Dame, malgré le double détour qu'il fallait exécuter pour les réunir. Du bas de cette nouvelle rue Notre-Dame partit un sentier qui est devenu la rue du Platon, pour arriver au fleuve. Là était le port, avant 1634 comme après cette date.

Le Platon, avec son fort de pieux debouts, restait une éminence commandant la basse-ville (à naître), les terrains du nord de la rue Notre-Dame, la Table où était la bourgade, et, du côté sud, le fleuve.

La porte d'entrée de la bourgade était à l'intersection des rues actuelles Saint-Pierre, Bonaventure, Notre-Dame. Des vieillards m'ont dit, vers 1855, en avoir vu les débris aux alentours de 1800.

Le 15 avril 1649, Michel Le Neuf du Hérisson, des Trois-Rivières,[2] achète pour son frère, Jacques Le Neuf de la Poterie, le fief Champflour situé entre les rues actuelles Bonaventure et Laviolette ou des Champs. « Prenant par devant à la rue Notre-Dame » dit l'acte de vente. Ceci montrerait que le nom de Saint-Pierre n'était pas encore adopté. Ce « par devant » c'est notre rue Saint-Pierre, et on la prenait avec raison pour le prolongement, en ligne droite, de la rue Notre-Dame qui venait de la basse-ville. L'acte continue : « Borné au sud-ouest aux Révérends Pères Jésuites ; au nord-est au sieur Godefroy » et, en effet, les Jé-

2. Les Le Neuf étaient aux Trois-Rivières dès 1636. **Mélanges historiques,** vol. II, p. 12.

suites avaient depuis treize ou quatorze ans déjà le terrain compris entre les rues Bonaventure et des Forges, comme Jean Godefroy possédait, depuis 1633,[3] ceux qui vont depuis la rue des Champs ou Laviolette jusqu'à la rue Saint-François. Voilà donc « Notre-Dame » adoptée en 1649 et même un peu avant cette date, car il est évident que Michel Le Neuf du Hérisson emploie un nom connu.

Le 28 mai 1652, le gouverneur Guillaume Duplessis Kerbodot donne à Pierre Dandonneau douze perches de terrain « situées dans l'enclos du bourg, bornées d'un côté à Sébastien Dodier et de l'autre à la rue appelée rue Notre-Dame; d'un autre côté à Antoine Desrosiers, et de l'autre à la clôture du bourg ». Ce devait être au sud de la rue Notre-Dame, soit au fond de la place d'Armes où entre celle-ci et la rue appelée plus tard des Casernes.

A cette époque le fleuve ne devait pas inonder au printemps les terres de la banlieue et de la commune, le déboisement du pays n'étant pas commencé. Ces endroits étaient plantés d'arbres de haute futaie qui en faisaient un immense bocage. Cinq ou six petites rivières les coupaient agréablement et l'on pouvait voguer en canot d'écorce sur leurs eaux qui égouttaient un vaste territoire dans la région des coteaux. Ces décharges n'étaient jamais à sec. Il y avait là des établissements de castors dont les traces ont été retrouvées de mon temps. La chasse offrait abondance de gibier à poil

3. Voir **Mélanges historiques**, vol. 11, p. 11.

et à plume, comme aussi la grève du fleuve pour une foule de volatiles. C'était, par malheur, un lieu d'embuscade dont les Iroquois savaient se servir et ils y rôdaient en toute sûreté comme chez eux.

(1920)

La Rue Saint-Pierre

Les Cent-Associés étant en possession des terres du Canada en accordaient des morceaux sous forme de seigneuries aux personnes qui promettaient de les mettre en valeur. Les Jésuites ayant demandé le lot compris entre les rues Saint-Louis, Notre-Dame, Casernes, le boulevard, la place d'Armes comprise, M. d'Ailleboust, gouverneur général, nommé par les Cent-Associés, reçut d'eux l'autorisation de faire dresser l'acte requis, ce qui eut lieu aux Trois-Rivières, le 5 juin 1651, par la plume du notaire Florent Boujonnier. Il y est dit que ce petit fief est borné au nord-est à Bertrand Fafard; au sud-ouest « au chemin qui va entre le fort et la clôture »; vers le sud par le fleuve; au nord à (illisible) sur le passage.

Bertrand Fafard demeurait où est la rue Saint-Louis, c'est connu par d'autres pièces. La clôture du bourg courait rue des Casernes, côté est de cette rue, et le chemin en question longeait cette palissade en dehors. Le mot que je n'ai pu lire était peut-être « la place » sur le passage et cela signifierait la place d'Armes sur la rue Notre-Dame.

René Robineau sieur de Bécancour,[1] qui était dans la colonie depuis 1646 à peu près et résidait souvent aux Trois-Rivières pour son commerce de

1. Marié en 1652 avec Marie Le Neuf, fille de Jacques Le Neuf de la Poterie, gouverneur des Trois-Rivières, René Robineau de

pelleteries, obtint, en 1657, le petit fief Robineau, dans la basse-ville, près du fleuve où est la rue Saint-René à présent. Tous ces endroits étaient dans l'état primitif, couverts par la forêt ou des broussailles, mais pas encore habités. Le premier colon, Pierre Chabot, ne reçut un emplacement dans ce lieu qu'en 1689.[2]

En 1660, au registre des Audiences, il est fait mention de « la rue Saint-Pierre ». C'est la plus ancienne mention que je connaisse du nom de Saint-Pierre appliqué à cette rue; cependant, notons que, le 7 avril de cette même année, dans le contrat de vente du fief Champflour par Jacques LeNeuf de la Poterie à Pierre Boucher, il y a: « prenant par devant à la rue Notre-Dame », ce qui veut dire que le notaire a copié mot pour mot la délimitation de 1649 fournie dans l'acte de Champflour à LeNeuf de la Poterie, sans tenir compte de la nouvelle manière de désigner ce bout de rue.

Un contrat de Séverin Ameau, en date du 20 juin 1664, nous fait connaître le partage du fief Hertel, situé en dehors de la bourgade, près du ruisseau qui partait du voisinage du cap aux Corneilles et se déversait au fleuve un peu plus haut que le cap Métaberotin ou Pointe-des-Chenaux.

Bécancour servit avec le camp volant de 1649 et prit toujours une part active aux choses de la milice. Il mourut en 1699 laissant six garçons: Robineau, Bécancour, Portneuf, Menneval, Villebon, Neuvillette.

2. Les premiers colons du fief Robineau, aux Trois-Rivières, furent: 1689 Pierre Chabot, 20 x 40 pieds; 1692, Guillaume Beaudry, 54 x 20; 1696, François Delpé-Saint-Cerny, pas de mesure; 1697, Jacques Rondeau, 54 x 45; 1699, Louis Lampron dit Lacharité, 40 x 20.

Sur cette terre, non loin du fleuve, était la maison de feu Jacques Hertel, mort en 1651, laquelle maison passe à François Hertel. Le fief est divisé en trois parties égales: Jean Crevier, époux de Marguerite Hertel, reçoit celle qui est la plus rapprochée du bourg. Louis Pinard, marié à Madeleine Hertel, prend le lot du milieu. Le troisième est attribué à Quentin Moral, qui a épousé la veuve Hertel. Les trois nouveaux propriétaires consentent à ce qu'un chemin coupe ces terres, prolongeant la rue Notre-Dame qui finissait à la rue Saint-François ou peut-être à la rencontre des rues Saint-Louis et Saint-Jean.

Dans les actes concernant la commune (9 juin 1650) on voit que M. d'Ailleboust accorde aux Jésuites permission de prendre du bois en ce lieu « pour leurs bâtiments, sinon du bâtiment de l'église paroissiale ». *Le Journal des Jésuites,* au mois d'avril précédent, note qu'il y a eu conseil des Pères à Québec, au sujet du « bâtiment des Trois-Rivières » et qu'il a été décidé de ne rien demander à la compagnie de Jésus pour aider à cette construction. Ceci peut être autre chose que l'église.

Le 16 mai 1664, aux Trois-Rivières, Mgr de Laval et M. de Mésy, gouverneur général, signent, par devant Séverin Ameau, un acte accordant « une place pour bâtir une église et un presbytère, y faire jardin et cimetière—bornés sud-ouest joignant la grande porte du bourg qui regarde la plateforme; au nord-nord-ouest, joignant la porte de la rue Saint-Pierre; à l'est-nord-est attenante à la palissade du bourg; au sud-ouest au chemin qui est

entre la dite place et la plateforme ». Pas de mention de la rue Notre-Dame qui passe devant la place d'Armes.

La porte de la rue Saint-Pierre s'ouvrait sur le chemin qui a été la rue des Champs, aujourd'hui Laviolette.

L'église fut construite, le portail faisant face à la grande porte du bourg et aussi à cette partie de la rue Notre-Dame qui descend à la basse-ville.

La palissade formait donc un carré long : rues Saint-Pierre, Saint-Jean, Saint-Louis, Boulevard, des Casernes et coude de la rue Notre-Dame. L'ancienne chapelle des Jésuites était sur le boulevard regardant le fleuve.

La plateforme, c'est le Platon, avec son fort au milieu, à peu près. Ce fort a dû disparaître vers 1666.

(1920)

Les Fortifications

Oui, les fortifications des Trois-Rivières. Cela vous étonne? S'il n'y en a pas aujourd'hui, il y en avait autrefois. On peut en parler. La nature du terrain s'y prêtait. Le Platon est une assiette forte par elle-même. Il commande partout autour de lui et ses canons coupent le chenal du fleuve qui en est tout près. C'est même pour cela que le gouvernement fédéral le conserve afin qu'il reste découvert et qu'on puisse y placer de l'artillerie. Et voilà comment il est loué à la ville moyennant une piastre par année.

Toute la côte, la Table, depuis la rue du Château jusqu'au cap Métaberotin, est indiquée pour recevoir des batteries. Impossible de remonter le fleuve sous le feu des pièces, si jamais cette position dominante en est garnie.

Le Platon? C'était la pointe du lac au temps où les vagues battaient le pied des coteaux de Sainte-Marguerite et la bordure nord de la rue des Forges. Bien avant les Français il y avait eu sur cette éminence un fort algonquin dont LaViolette retrouva les ruines le 4 juillet 1634.

Oui, l'endroit est fortifiable et a été fortifié — Platon et ville.

Une pièce découverte dans les archives des Ursulines de Québec, en date du 16 octobre 1648, mentionne que des « dépenses ont été faites pour les bastiments de Québec, » mais que « ceux des

Trois-Rivières n'y sont pas compris. » Ces lignes sont de l'écriture du Père Jérôme Lalemant.

Le Père Buteux écrivait en septembre 1649: « Dans cette résidence des Trois-Rivières où nous donnons nos soins aux Français et aux Sauvages, nous n'avons pas d'autres forts que des forts en bois, d'autres remparts que les marais desséchés. »

Le fort en bois construit sur le Platon en 1634 avait un ou deux bastions. C'était toute la défense de la bourgade .

En décembre 1650, M. d'Ailleboust, gouverneur général, songeait à élever quelque fortification aux Trois-Rivières, mais le projet en resta là.

Au mois de juin suivant, ce gouverneur donna aux Pères Jésuites un terrain entre les rues actuelles Saint-Louis et du Château « à condition de bâtir la renclore fermée du village. »

Le Père LeMercier nous fait entendre que l'automne de 1652, on fit certains travaux de défense aux Trois-Rivières, mais si l'on consulte la « Relation » de l'année suivante on comprend que rien ou très peu de chose était fait à ce sujet.[1]

Le 6 juin 1653, M. d'Ailleboust, étant aux Trois-Rivières, vit que l'on travaillait à mettre la place à l'abri d'une surprise. Il donna ordre à Pierre Boucher de faire exercer la milice au tir à la cible et au maniement des armes.

---

1. Grâce à la découverte de pièces nouvelles, on sait maintenant qu'une clôture entourait le bourg dès le mois de juin 1651. On verra ailleurs (la Rue Notre-Dame, la Rue Saint-Pierre) qu'elle est mentionnée le 5 juin 1651 puis le 28 mai 1652.

La bourgade comptait trente-huit ménages:

....	76	âmes
Hommes non mariés.....	13	"
Jeunes garçons.....	38	"
Jeunes filles.....	26	"
Total.....	153	"

Je ne mentionne pas les engagés. La milice devait former une compagnie de cinquante hommes.

Les instructions du gouverneur à Pierre Boucher lui enjoignent « de faire son possible pour presser la construction de la palissade et tenir mémoire des journées qui seront données, par qui, à quoi et combien.

« S'il arrivait quelques réfractaires au commandement ou qui manquassent aux gardes, il les condamnera à l'amende telle qu'il jugera à propos.

« La palissade et les deux redoutes achevées, il divisera le bourg en trois escouades, ou quatre s'il y a assez d'hommes, dont une entrera tous les soirs en garde dans la redoute qui regarde les champs. Dans un corps-de-garde. il y aura toujours une personne qui veillera et celui qui devrait être en sentinelle fera ronde tout autour du dedans de la palissade et aura l'oreille au guet pour ne se point laisser surprendre du dehors par l'ennemi ni du feu qui se peut mettre par accident en quelque maison.

« Il aura soin de faire qu'un chacun tienne ses armes en bonne état et bien chargées de postes ou de balles. Il excitera souvent ceux qui vont au

travail (des champs) de se tenir sur leurs gardes; surtout il aura l'oeil que les armes soient bien chargées. »

Il est visible que la palissade demandée, en 1651, ne fut plantée qu'au mois de juin 1653. Vers la fin de juillet on mettait la dernière main aux préparatifs de défense. Pierre Boucher avait alors quarante-six hommes exercés, prêts à agir. Le Père LeMercier, qui s'était tenu aux Trois-Rivières depuis le 15 jusqu'au 20 juillet, pour voir aux ouvrages ci-dessus, rentra à Québec le 21 août.

Le gouverneur Jacques LeNeuf de la Poterie étant absent, la direction des Trois-Rivières revenait à Pierre Boucher. [2] Les Iroquois infestaient les environs de la bourgade et tuaient de temps en temps quelques travailleurs isolés.

Le 22 août fut une journée mémorable. Cinq ou six cents Iroquois tentèrent l'assaut de la place, mais ils reculèrent sous un feu meurtrier partant des fusils de la milice et de la bouche de quelques pièces de canon que M. Boucher avait postées fort à propos sur la croupe du Platon pour tirer à feu plongeant.

L'attaque parait avoir été dirigée non pas contre le village, mais contre le fort et cela se conçoit puisque les Sauvages se seraient vus maîtres de tout, après la capture du Platon.

Durant onze années encore les Iroquois continuèrent leurs maraudes autour des Trois-Rivières, escarmouchant ça et là avec nos patrouilles,

2. Sur les gouverneurs des Trois-Rivières, voir **Mélanges historiques, vol. 14, p. 62.**

mais sans oser s'approcher de la place. Après 1665 on ne les revit plus jamais.[3]

Le 16 mai de l'année 1664, M. de Mésy, gouverneur général, et Mgr de Laval signent un acte pour donner aux habitants le terrain destiné à l'érection d'une église paroissiale, « à prendre, du côté du sud-ouest, joignant la grande porte du bourg qui regarde la plateforme; au nord-nord-ouest joignant la porte de la rue Saint-Pierre; à l'est-nord-est attenante à la palissade du bourg; au sud-ouest au chemin qui est entre la dite place et la plateforme. »

La plateforme c'est le Platon. Alors, la palissade courait depuis le boulevard le long de la rue du Château jusqu'au coude de la rue Notre-Dame, où il y avait une porte, et se continuait jusqu'à la rue Saint-Pierre où était l'autre porte. Le terrain de l'église allait de la porte, le long de la rue Saint-Pierre, jusqu'à la rue Saint-Jean.

Je ne saurais dire depuis quand l'enceinte s'étendait ainsi jusqu'à l'intersection des rues Notre-Dame, Bonaventure et Saint-Pierre. En tous cas, le portail de l'église de bois qui fut construite peu après faisait face à cette partie de la rue Notre-Dame qui descend à la rue des Forges.

Le 14 juin 1684, le baron de La Hontan, qui venait de passer aux Trois-Rivières, écrivait que ce lieu n'est protégé ni par des ouvrages en pierre ni par des palissades. Vingt ans avaient donc suffi pour la suppression de la clôture mentionnée en 1664.

3. Sulte et Malchelosse, **le Fort de Chambly**, p. 10.

Remarquons que la guerre des Iroquois paraissait imminente au moment de la visite de La Hontan, aussi le nouveau gouverneur général, M. de Denonville, arrivé de France le 30 juillet 1685, s'empressa-t-il de garnir la petite ville d'un rempart quelque peu rassurant.

Le plan daté du 14 novembre 1685 montre treize bastions dans la palissade, ce qui ne s'accorde pas avec la lettre officielle. Peut-être que les travaux de ce plan n'avaient été exécutés qu'en partie puisqu'on demandait des fonds pour les compléter.

La clôture en question allait du coin des rues Notre-Dame et Saint-Pierre jusqu'au boulevard; de là à la rue Saint-François-Xavier et même plus loin jusqu'à une ravine; ensuite elle courait au nord-ouest, puis au sud-ouest pour atteindre à peu près le site actuel de l'école des Frères, et elle suivait la rue Saint-Pierre d'un bout à l'autre. Si l'on s'en rapporte au plan de 1685, il n'y a aucune maison à l'est, au nord et à l'ouest de ces lignes. Le Platon est nu de muraille, mais il porte sept canons sur des affûts.

La lettre du gouverneur général, le marquis de Denonville, en date du 12 novembre 1685, dit que le poste des Trois-Rivières est entouré de hautes palissades sans postes militaires et qu'elles ne sont pas flanquées, sauf que l'année précédente, on y a commencé deux grandes tourelles qui ne sont pas terminées et qui restent très exposées. « Ce poste est très important; il aurait pu être mieux

placé plus près des trois embouchures de la rivière, mais il est trop tard pour le changer. »[4]

La guerre des Iroquois recommençait et devait durer jusqu'à 1701. Il n'y a pas de doute que la position du cap Métaberotin est plus forte, militairement, que celle du Platon, mais les cultivateurs ne s'étaient pas établis pour faire la guerre.

Je viens de dire une grande vérité, mais voyez la chose étrange: cette même année 1685, La Hontan écrivait que « les Trifluviens sont les meilleurs soldats de la colonie. »

La Hontan, qui était dans le pays, dit que l'été de 1690, le comte de Frontenac fit une visite aux Trois-Rivières et y traça le plan d'un fort.[5] L'hiver suivant la ville fut entourée « d'une très belle palissade, » dit un document officiel.

Les Iroquois se trouvaient maîtres du Haut-Canada, le fort Cataracoui étant abandonné. Tout le gouvernement de Montréal était ravagé par les bandes de maraudeurs qui massacraient les habitants et brûlaient les maisons. Saint-François-du-Lac avait subi un assaut. Plusieurs Français venaient d'être pris au lac Saint-Pierre.

Un contrat du notaire Séverin Ameau, dressé en mai 1692, mentionne la rue que nous appelons Bonaventure, laquelle « regarde la grande porte

4. Le 12 nov. 1685, M. de Denonville écrit: "The post of Three Rivers is formed of lofty palissades, without doors or gates ,and without flanks except two large turrets begun last year, which are entirely exposed and unfinished. Nevertheless, the post is of importance and might have been located more favorably had it been placed nearer the three mouths of the river. But this change is no longer feasible." **Paris Documents, IX, 281.**

5. **Voyages de La Hontan,** éd. de 1728, I, 321.

de la ville, » par conséquent cette porte était au coude ouest de la rue Notre-Dame où commence la rue Saint-Pierre.[6]

La population des Trois-Rivières et autres lieux en remontant jusqu'à Chambly, à Repentigny, à Lachine, avait abandonné les champs pour se réfugier dans des enclos décorés du nom de forts. Ceux qui avaient allumé cette guerre étaient retournés en France, laissant aux colons la mission de défendre le pays.[7]

Le 15 septembre 1692, le comte de Frontenac et M. de Champigny, écrivant au ministre, lui expliquent que la palissade des Trois-Rivières a été reconstruite à neuf avec des redoutes et qu'on y a fait d'autres réparations, mais qu'il faut de l'argent pour augmenter l'enceinte.

Le 24 octobre 1694, M. de Champigny mentionne dans les menues dépenses des "réparations faites aux portes de la ville des Trois-Rivières. »[8] On rendait compte à Versailles de chaque clou enfoncé dans un pieu et de chaque bardeau posé sur une couverture.

Le 4 novembre 1693, MM. de Frontenac et

6. Voir notre plan à l'**Appendice**, note 1.

7. Allusion à la perfidie de M. de Denonville à Cataracoui en 1687.

8. Le 24 oct. 1694, M. de Champigny écrit au ministre que les gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières ne se pressent pas de mettre leurs garnisons au complet, et que dans ces deux places on ne voit pas un seul soldat qui fasse le service. Sous la date du 26 nov. suivant , M. de Champigny signe « l'état de la dépense faite pour les fortifications des Trois-Rivières: Pour réparation aux portes de la ville et fourni 2 pelles de bois: 2 livres 5 sous; pour avoir renduit de terre le corps de garde, fait une trappe et un lit de camp dedans: 9 livres. Grand total: 11 livres 5 sous. »

Champigny font rapport que « la clôture des Trois-Rivières a été réparée et son enceinte augmentée pour fermer la maison du gouverneur et porter la clôture sur la croupe de la hauteur, afin de mieux commander la campagne, et la basse-ville étant auparavant trop retirée. »

Ainsi, on avait prolongé la palissade, côté du sud, pour embrasser le Platon, et vers le nord on enveloppait le terrain des Récollets.

En 1701, Bacqueville de la Potherie remarque que la ville est « entourée de pieux d'environ dix-huit pieds de haut. »

Sur le plan en 1704 la clôture entoure le Platon et dans son ensemble elle nous montre huit bastions. Au nord, elle enveloppe le terrain des Ursulines. Au nord-ouest, la rue Saint-Pierre est toujours la limite de cette fortification. Les portes ne sont pas indiquées, non plus que sur le plan de 1685.

Vers 1704, quelqu'un a dessiné une vue de la place et elle a été publiée. La seule copie que nous connaissions de cette oeuvre a été découverte en Allemagne.[9] Elle donne tous les détails de la palissade, mais elle laisse le Platon sans défense, ce qui nous ferait reculer jusqu'à 1692, pourtant le monastère des Ursulines est à sa place actuelle et cela nous amène à 1700 ou 1702. L'église de la paroisse est sur le site où elle se trouva depuis 1664 jusqu'à 1715. On y voit sur le Platon une maison avec ses dépendances (M. de Ramezay), mais pas le château qui ne fut bâti qu'en 1723. Ce problè-

9. Elle appartient au Dr Arthur Doughty, archiviste du Canada.

me allemand m'intrigue fort. Il est évidemment croyable dans toutes ses parties, sauf l'absence de palissade sur le Platon.

La palissade si gentille du plan de 1704[10] s'accorde bien avec la jolie rangée de pieux du dessin allemand de la même date, mais voilà que, cinq ans plus tard, on déclare pourrie et ruinée toute cette défense.[11]

La guerre contre les colonies anglaises éclatait. On construisit le fameux fort de Chambly[12] et on releva l'enceinte des Trois-Rivières.

En 1721, nous avons un croquis soigné qui représente la palissade s'étendant au-delà du monastère des Ursulines et comprenant tout le Platon. L'aspect en est bien modeste. On ne dirait pas que c'est un ouvrage militaire. L'oeil passe entre les pieux. On n'y voit pas le moindre bastion. Que sont devenus ceux de 1704? N'ont-ils existé que sur le papier? L'ingénieur propose et le roi dispose puisqu'il tient les cordons de la bourse.

De 1744 à 1748 nous eûmes la guerre contre les colonies anglaises.

L'ingénieur Franquet, qui visita Trois-Rivières durant l'été de 1752, note ce qu'il a vu et ajoute ses observations: « Nous parcourûmes les vestiges de l'enceinte brûlée des quarante-cinq maisons et

10. Voir l'**Album des Trois-Rivières,** publié par Benjamin Sulte.

11. En mai et juin 1709, Matanas, espion indien envoyé par les Anglais pour examiner les places du Canada, rapporte que **Troy River** est une petite ville comme Schenectady, renfermant 40 familles, ayant un fort défendu par trente canons, petits et grands. La palissade en est pourrie et peu solide. **London Documents,** V, 86.

12. Voir Sulte et Malchelosse, **le Fort de Chambly.**

du couvent des Ursulines consumés par l'incendie du 19 au 22 mai de cette année. Il a été si considérable, pendant trois jours, qu'on eut toutes les peines du monde d'arrêter le feu. Avant cet incendie la ville était fermée d'une enceinte de pieux de dix à douze pouces de diamètre, sur douze pieds de hauteur, que le feu a brûlée, de manière qu'aujourd'hui elle est ouverte. »

Ainsi, la palissade entourant le village avait été faite en mai-juillet 1653, augmentée, plus tard, reconstruite et changée plusieurs fois; elle fut détruite en mai 1752, ayant subsistée quatre-vingt-dix-neuf ans, mois pour mois.

Franquet proposait de reconstruire l'enceinte, mais il voulait une muraille de brique parce qu'il avait examiné la briqueterie de la commune et disait que la terre était excellente pour cet objet. Il ajoute que le bois favorable pour faire de bons pieux dans les conditions requises ne se trouve pas facilement aux environs.

La guerre de Sept Ans commença sur l'Ohio en 1753. Ni Québec, ni Montréal, ni Trois-Rivières ne reçurent de fortifications. On se battit à la frontière jusqu'à 1759, où Wolfe arriva devant Québec.

Trois-Rivières se relevait malaisément de ses ruines au milieu de la famine ,des expéditions militaires et des privations de tous genres qui marquent cette époque.

J'ai remarqué que, en parlant des Trois-Rivières au cours de la guerre de Sept Ans, les écrivains disent que la palissade était délabrée. Mettons plutôt qu'il n'y en avait pas.

Voici une autre vue des Trois-Rivières prise en 1757. Du fleuve c'est une côte absolument sauvage. Quelques maisons apparaissent au sommet. Le château est visible sur le Platon.

Aucune trace de défense. Ni palissades, ni canons, ni tourelles, ni parapet. L'endroit, à cet égard, était retourné à un siècle en arrière. Il est vrai que les Iroquois n'étaient plus à craindre. Dans le port on voit une goélette, des chaloupes, des canots d'écorce et plusieurs Sauvagesses avec des enfants et quelques hommes de leur nation qui ont l'air de faire la traite. La côte, sous le boulevard actuel, est de plusieurs formes, ayant des creux, des renflements sur le point de s'ébouler, et tout cela est couvert de broussailles, de petits arbres, au milieu desquels sont plantés hardiment de hauts bois blancs, des pins, des épinettes. Ce devait être ainsi en 1634 lorsque LaViolette débarqua pour construire le fort.

Durant tout le régime français et même jusque vers 1800, quand on parlait des Trois-Rivières, c'était toujours dans l'intention d'indiquer le pays situé sur les deux bords du Saint-Laurent et qui embrasse le lac Saint-Pierre en descendant jusqu'à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Cette petite province centrale portait le nom de la ville qui lui servait de chef-lieu. A présent, qui dit Trois-Rivières dit la ville des Trois-Rivières. Les comtés de Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain et Nicolet ont pris de l'importance et nous ne les confondons plus avec les noms de la ville d'où sont partis les premiers colons de ces territoires.

Dans son ouvrage, écrit en 1757, Bougainville

dit: « Trois-Rivières est une ville entourée de quelques mauvaises palissades. Québec, grande ville mal fortifiée. Montréal, aussi mal fortifiée avec un mur crénelé. Le gouverneur des Trois-Rivières a un fort joli logement; celui de Montréal n'en a point. Il y a un lieutenant du roi, un major et un aide-major à Québec, Montréal et Trois-Rivières. De plus, un capitaine au port de Montréal. Le roi entretient pour l'ordinaire un chirurgien aux Trois-Rivières. Les gens des gouvernements des Trois-Rivières et de Montréal l'emportent pour la guerre et les voyages d'En Haut sur ceux du gouvernement de Québec, qui sont plus adonnés à la navigation. »

Le type du « voyageur » ancien, c'est-à-dire de l'explorateur, est éminemment trifluvien. Depuis Pierre Pepin dit Laforce, qui donna son nom à un lac situé près de Saint-Paul, dans le Minnesota, jusqu'à F.-X. Aubry, le « Napoléon des plaines, » les grands voyageurs sont sortis du district des Trois-Rivières durant deux siècles ronds.

Les hommes forts de la Rivière-du-Loup et de Maskinongé ont laissé leur marques dans les souvenirs de plusieurs générations.[13]

Le 12 septembre 1760, quatre jours après la capitulation de Montréal, le garde-magasin du roi de France aux Trois-Rivières reçut ordre de dresser l'inventaire des effets qu'il avait en mains, puisque toutes les propriétés de cette classe passaient aux autorités britanniques.

La pièce en question est signée « G. de Ton-

13. Voir Voyageurs et hommes de cages, **Mélanges historiques**, vol. 3, p. 83; **Défense de nos Origines**, p. 76-83.

nancour, » ce qui veut dire Louis-Joseph Godefroy de Tonnancour, baptisé aux Trois-Rivières le 27 mars 1712, nommé garde-magasin en 1731 et, de plus, procureur du roi en 1740, « homme fort riche, d'une belle figure et de beaucoup d'esprit », disait l'ingénieur Franquet en 1752.[14] Voyons l'inventaire :

1 voile de navire.
5 bateaux de rai.
300 rames à bateau.
100 livres d'étoupe.
1 marmite à bray.
5 canots d'écorce de huit.
42 avirons à canot.
7000 livres de bray gras.
190 colliers de portage.
5 vieilles chaudières.
13 bêches.
10 haches.
38 pioches.
7 poids de 50 livres.
2 poids de 12 livres.
1 poids de 15 livres.
1 fléau de fer.
1 paire de balances garnies en fer.
60 boîtes de balances garnies en fer.
33 peignes.
31 langues de boeuf.
530 paires de souliers tannés.

14. Sur Godefroy de Tonnancour voir **Mélanges historiques**, vol. 11, p. 29.

600 traînes sauvages.
4 frèts de caisse.
8 gamelles.
6 bidons.
6 fourniments.
40 poires à poudre.
31 bayonnettes.
6 vieilles épées de soldats.
6 vieux fusils.
3 gibernes.
2 caisses de pierre à fusil.
245 sacs à plomb.
1800 livres de balles.
6 horloges de sable.

Le lendemain, 13 septembre, on dresse l'inventaire de l'artillerie. Cette pièce est signée: « Taschereau. » Ce devait être Louis-Charles, né le 7 juin 1739, à Québec, car il était l'aîné de ses trois frères. Le père, Thomas-Jacques Taschereau, avait eu des intérêts dans les forges Saint-Maurice dès 1736;[15] il était décédé en 1749; sa fille Charlotte, mariée aux Trois-Rivières en 1752, y résidait encore en 1760. Le jeune Louis-Charles devait être employé au magasin militaire sous les ordres de Godefroy de Tonnancour. Il ne semble pas au fait de sa besogne. J'ai eu de la peine à lire la liste qu'il signe. Par exemple « écrasporon », que je ne comprends pas, et « gourgoueches », dont je fais « gargousses. » Passons à l'inventaire:

15. Sur Taschereau, voir **les Forges Saint-Maurice**, p. 52-54, 85, 86, 89.

5 pièces de canons montées en affuts marins, calibre de 8 livres (Six fautes d'orthographes que je corrige).

3 pièces de canon sur affuts de campagne, même calibre.

1 pièce de canon sans affut, calibre de 4 livres.

290 boulets, calibre de 8 livres.

1 passe-boulets.

186 gargousses en papier sans être pleins, calibre 8.

50 gargousses en papier, calibre 12.

15 sacs à mitraille sans être pleins calibre 8.

7 barils de poudre contenant 700 livres.

597 livres de poudre en 199 gargousses de papier.

1800 livres de balles.

33 boîtes, tant que sacs à mitraille.

2000 pièces à fusil.

5 boute-feux garnis.

3 livres de mêche.

4 épinglets.

33 anspects.

7 clous pour enclouage.

1 marteau de fer.

2 crapauds de fer pour mortier de 6 pouces.

2 paires de écrasporon (?), affut marin de rechange.

Le 4 octobre suivant, le général Amherst, passant aux Trois-Rivières, met sa signature au bas des deux documents en question.

Les papiers du service militaire, transmis à Londres, par la suite, sont restés au bureau de la guerre jusqu'à présent. M. Douglas Brymner les

a fait copier pour l'usage des historiens du Canada, de sorte que je vous donne les deux pièces ci-dessus comme primeures puisqu'elles n'ont jamais été publiées.

L'intérêt qui s'y rattache n'est pas grand ; toutefois, nous aimons à connaître ces choses du temps passé qui disent exactement ce que personne de nos jours n'est capable de nous expliquer. En effet, comment savoir dans quel état de défense se trouvait la ville des Trois-Rivières au moment de la capitulation de Montréal? On a cru que la réponse à cette question était impossible. Voici que, par un instrument authentique, le secret se révèle. Ce n'est pas qu'il fût impénétrable, mais il fallait l'aller découvrir en Angleterre.

L'automne de 1761, un an après la capitulation de Montréal, William Pitt fit savoir qu'il serait disposé à conclure la paix avec la France, car il avait atteint son but, qui était de dominer dans l'Amérique du Nord. Les Français se figuraient que le ministre anglais voulait obtenir des concessions en Europe et qu'il cèderait le Canada en échange.

Sous cette impression, un officier militaire qui avait servi sur le Saint-Laurent et les Grands Lacs, rédigea une suite d'observations concernant la future défense de la colonie. Comme tous ceux de son temps, il ne voyait qu'un moyen de maintenir les établissements français — c'était en faisant la guerre aux voisins. Aussi, explique-t-il que l'on pourrait prendre New-York et tout le reste de la

Nouvelle-Angleterre[16] si les opérations étaient bien conduites de la part de la France. Ensuite, il en vient au cas où nous serions envahis et incapables de garder la frontière. Voici le rôle des villes qui ont à se défendre. Il mentionne Québec à cause de sa position naturellement forte, mais ce n'est pas le coeur du pays. Il dit:

« La situation de Montréal est très désavantageuse; le plus habile ingénieur n'en tirerait qu'un mauvais parti. Je voudrais porter cette place à la porte supérieure de l'île de Montréal. Mais la ville des Trois-Rivières devrait être le dépôt général de toutes les ressources de la colonie et, si le Canada doit expirer, c'est là qu'il doit rendre son dernier soupir. Il faudrait donc fortifier cette ville, tirer parti de sa situation qui est avantageuse; établir là les magasins, les arsenaux, en faire, en un mot, une place telle que la colonie aux abois, avec une armée battue, put, en se réunissant sous son canon, ou dans ses murailles, reculer encore d'un an l'invasion entière. On peut ajouter à cela que les forges du roi n'en sont pas à trois lieues, dans la profondeur, sur la même rive du fleuve. »

Le Français voulait reprendre le Canada afin de faire la guerre. L'Anglais le gardait pour avoir la paix.

---

16. La proposition n'était pas nouvelle. Elle fut formulée dix fois avant 1760. A quoi bon tant de bavardage puisque la France négligeait d'envoyer des troupes pour la défense du Saint-Laurent. Elle put pourtant équiper 75,000 soldats pour aider les Américains à obtenir leur indépendance.

Et voilà comment la ville des Trois-Rivières ne fut pas transformée en Belfort, Metz, Sédan ou Châlons.[17]

(1905).

---

17. John Lambert, qui visita les Trois-Rivières en oct. 1807 et en août 1808, parle des fortifications de la place. **Travels, 1, 479.**

La Poudrière

Il est certain qu'une poudrière existait dans le premier fort bâti sur le Platon en 1634, date de la fondation des Trois-Rivières, mais jusqu'à 1685 je n'en ai rencontré aucune trace.[1] La chasse, la défense de la place rendaient ce petit magasin nécessaire.

Le plan du 14 novembre 1685 dressé par le sieur Villeneuve, ingénieur du roi, montre sept pièces de canon placées en batterie sur le bord du plateau en question, commandant le chenal du fleuve qui se rapproche très près du rivage en cet endroit.[2] En arrière est une construction carrée dont la couverture est à croupe ou quatre pans. Elle n'est pas assez grande pour servir à autre chose qu'à des marchandises, disons de la poudre, et isolée des maisons, comme de tout autre édifice.[3] Il n'y a aucune trace du fort, mais cela ne m'étonne pas puisque j'ai toujours pensé qu'il avait été démoli vers 1666. La maisonnette du plan était peut-être construite sur l'emplacement du fort. En tout cas, par ses dimensions, comparées avec celles des

1. Il y en avait évidemment une puisque non seulement on y traitait de la poudre de chasse, mais encore la petite garnison et les milices ne pouvaient se passer de poudre militaire.

2. Pour tirer à feu plongeant sur le fleuve.

3. Ce pouvait en effet être la poudrière du temps.

maisons de la ville, on voit qu'elle était peu considérable.[4]

En 1704 il est question d'agrandir la palissade de la ville[5] et de faire une poudrière « en colombage » devant le site où sont les Ursulines, entre le fleuve et la rue Notre-Dame, soit à la rue Sainte-Hélène qui vient finir au bord de l'eau.[6]

On avait dû exécuter ce projet puisque le plan ou vue à vol d'oiseau de 1721 montre la poudrière à cet endroit même, en dehors de la nouvelle palissade. C'est alors que fut construit le château du Platon.

Franquet, ingénieur du roi, qui visita la ville en 1752, mentionne« la poudrière enveloppée d'une enceinte de pieux. Elle m'a paru bien se soutenir et n'avoir de défaut que d'être trop petite. »[7] Il ne dit pas où elle est située, mais il ajoute que la ville augmente avec rapidité. Un grand incendie venait d'avoir lieu. Ce magasin ne pouvait être de date récente puisqu'il devenait insuffisant pour les besoins.

---

4. Ce plan ne pourrait pas manquer de nous montrer la poudrière si elle eut été située en dehors de la palissade, car le dessin en question s'étend à peu près jusqu'au site où nous avons vu la poudrière en pierre dont parle **le Trifluvien** du 20 nov. 1889.

On peut admettre que la poudrière était à cette époque dans l'enceinte de la ville, probablement sur le Platon, car on a toujour l'habitude d'isoler ces sortes d'édifices.

5. De manière à embrasser le terrain actuel des Ursulines et l'espace compris de là jusqu'au fleuve, ce qui s'exécuta.

6. Le plan préparé à cet effet place le « magasin aux poudres bâti de colombage » à peu près où est la rue Sainte-Hélène qui aboutit au fleuve après avoir longé les propriétés des Ursulines.

7. D'où il faut conclure que c'était sur un terrain dégagé comme celui que nous montre le site de la poudrière de 1721. Alors, on avait dû planter des pieux alentour, durant les années 1721-1752.

En 1806 le monastère des Ursulines brûle. Le 4 octobre, les citoyens votent des remerciements aux militaires qui ont empêché la poudrière de prendre feu.[8] Etait-ce toujours la construction en colombage? J'en doute.

Enfin, je pense que la trop petite poudrière de 1752 a été rebâtie en pierre par les Anglais, disons vers 1770.[9]

Franquet ne parle ni de bois ni de pierre. En 1815 l'arpenteur général Joseph Bouchette n'est pas plus explicite: « Le monastère des Récollets, construction de pierre, est à présent délapidé; près de là se trouve un magasin à poudre. » Dans le plan qui accompagne son texte, Bouchette indique une petite construction plus longue que large à l'endroit où nous avons vu la poudrière de pierre en 1850 ou vers cette date.[10]

En histoire on marche souvent à tâtons, mais ceci n'est pas trop embrouillé après tout.

Voici des renseignements que j'ai pris en 1903 au ministère de l'Intérieur, Ottawa.

La poudrière était sur le lot No 2194 du cadastre de la ville. En 1854, au départ de la garnison pour la guerre de Crimée, elle cessa d'être en

8. Dans le « Brouillard de la Société du feu de la Ville des Trois-Rivières, » au greffe de la Corporation municipale, on lit qu'à une assemblée spéciale des syndics de la commune des remerciements sont votés au lieutenant-colonel David Shank, commandant les troupes, pour le zèle déployé et les services rendus par ses soldats lors de l'incendie du 2 oct., « incendie dangereux surtout à cause du voisinage de la poudrière ».

9. Il nous semble plutôt que les autorités anglaises, après l'invasion de 1775, ont rebâti en pierre l'ancien dépôt de poudre, en l'agrandissant.

10. Elle mesurait 22 pieds 2 pouces de longueur sur 18½ de largeur et 10 de hauteur.

usage parce que les troupes ne revinrent pas aux Trois-Rivières. Je me rappelle parfaitement leur départ et j'ai donné la main au bord de l'eau à un sergent que je connaissais pour lui avoir vendu des mouchoirs blancs au magasin de Beaudry et Boudreau. Les militaires ne se procuraient généralement que des mouchoirs de couleurs au dépôt des casernes. Mon sergent était un beau garçon soigneux de sa toilette.

En 1856 les ordres arrivèrent de Londres de louer la propriété de la poudrière pour 99 ans et elle passa de cette manière à John Tolland, sergent au 68e régiment d'infanterie, qui vivait à Québec et y mourut en 1860 sans avoir fait ou signé le bail. Son représentant aux Trois-Rivières était un Ecossais avancé en âge qui se nommait MacArthur. Celui-ci entretenait la clôture et continuait, je pense, de cultiver la terre autour de la poudrière. Les autorités militaires impériales laissaient faire comme si le contrat eut existé et aussi comme du vivant de Tolland.

En 1870 toutes les propriétés militaires du Canada passèrent au gouvernement fédéral et la poudrière n'étant pas requise pour la milice, on la mit sous le contrôle du secrétaire d'Etat, Ottawa, qui, en 1873, la vendit aux enchères, et c'est la maison commerciale Georges Baptist, fils et Cie qui l'obtint moyennant $3,730.30 payé comptant. Toutefois, les lettres patentes ou contrat de vente du gouvernement ne furent signées que le 5 juin 1883.

Huit ans plus tard (1891) un nommé Albert M. Macgrath, du Détroit, petit-fils de Tolland, se présenta pour réclamer la propriété, laquelle n'a-

vait été entre les mains de son grand-père que par accident. La vieille histoire! J'en aurais long à raconter sur ce chapitre. Macgrath, sans papier, sans preuve, sans droit d'aucune sorte, s'en retourna ayant l'air d'être convaincu de la nullité de sa cause. Peut-être l'était-il, mais le cas est rare, car les poursuivants d'héritage sont les plus tenaces des crampons.

En 1901, lorsque j'examinai le dossier pour l'information du bureau de milice, Alex. Baptist, marchand de bois, possédait le terrain en question.[11]

En résumé, la poudrière a été construite hors de la ville, en colombage, sur le terrain en face des Ursulines, peu après 1704, et y est restée depuis. Comme Franquet ne dit pas (1752) si elle était en bois ou en pierre à cette époque, contentons-nous de faire remarquer qu'il se plaint de l'exiguité de ses dimensions, ce qui fait croire qu'elle était d'ancienne date.

Soixante ans après vint Bouchette qui, lui non plus, ne parle ni de bois ni de pierre. Or l'édifice de pierre que nous avons connu dans notre enfance était alors ancien. Ce devait être celui mentionné par Bouchette.

Comme nous l'avons vu ci-dessus, la poudrière en colombage devait être placée sur l'extrémité du fief Hertel ou du fief Lintot. Depuis 1634 Jacques Hertel et Godefroy de Lintot et leurs enfants occupaient réellement ces terrains. Il faudrait

11. Ces papiers sont maintenant au Ministère de l'Intérieur, Ottawa.

donc croire que le gouvernement français avait acheté vers 1720 le droit d'y construire, avec un lopin d'une certaine dimension autour de l'édifice pour isoler celui-ci. L'acte se découvrira sans doute, l'un de ces jours, au greffe des notaires.

(1916).

Vieux Moulins

Le Moulin du Platon

A l'aide de plusieurs documents des plus authentiques, que j'ai eu le bonheur de retrouver à diverses époques de mes recherches, nous allons faire l'histoire du moulin à vent du Platon et de la rue qui passait en cet endroit.

Jacques Le Neuf de la Poterie ayant remplacé Pierre Boucher comme gouverneur des Trois-Rivières, au mois de juillet 1658,[1] fit construire à ses frais un moulin à vent sur la pointe du Platon qui regarde la rue Alexandre d'aujourd'hui. On ne dit pas au juste si le moulin était au milieu de cette pointe ou à l'est ou à l'ouest.

M. d'Argenson étant arrivé de France en qualité de gouverneur général, Le Neuf de la Poterie lui demanda la concession du terrain nécessaire à cette entreprise, ce qui lui fut accordé. En conséquence, le 23 avril 1661, Maurice Poulin sieur de Lafontaine, procureur fiscal aux Trois-Rivières, et Séverin Ameau, greffier du tribunal du même lieu, délimitèrent une largeur de vingt toises à partir du bord du Platon qui regarde au nord-ouest et s'arrêtant à une ligne tirée nord-est et sud-ouest. Ces détails sont contenus dans un acte du greffe d'Ameau, qui se lit comme suit:

1. **Mélanges historiques, Vol. 14, p. 67.**

« Aujourd'hui, 23ième jour d'avril 1661, je, Maurice Poulin sieur de la Fontaine, procureur fiscal aux Trois-Rivières, faisant pour et au nom de Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, à la requête de Jacques LeNeuf, écuyer, sieur de la Potherie, gouverneur des dites Trois-Rivières, certifie m'être exprès transporté sur le platton du fort des Trois-Rivières, en compagnie de Séverin Ameau, greffier en la juridiction du dit lieu, pour faire la visite d'une place appartenant aux dits sieurs de la Compagnie, située sur le dit platton, demandée par mon dit sieur de la Potherie, aux fins d'y faire bâtir et construire à ses frais un moulin à vent. Où étant arrivé, aurions bien et duement vu et visité la dite place, laquelle avons trouvée ainsi se comporter qu'il s'en suit, à savoir: un moulin à vent que le dit sieur de la Potherie y a fait bâtir et construire à ses frais sur la dite place, de laquelle il demande concession à Monseigneur d'Argenson, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, sur leur terrain et aboutissants qui s'en suivent, à savoir: la dite place distante du bord du dit platton qui regarde le nord-ouest; attenant au chemin qui est entre le dit platton et les terres des révérends Pères, et de l'étendue en sa largeur de vingt toises, par une ligne qui court nord et sud, et en longueur de toute l'étendue du dit platton par une ligne qui court nord-est et sud-ouest, sans qu'il soit permis à aucun, ni même au dit sieur de Potherie, d'y bâtir ou faire bâtir, afin de conserver le vent nécessaire pour faire tourner le dit moulin. Signé: M. Poulin. S. Ameau. »

Sur le plan des Trois-Rivières, année 1685, on voit le moulin assez près du bord du Platon qui descend à la rue actuelle du Platon, mais plus au sud que ne le fait supposer l'acte de 1661. La porte est ouverte au sud. Le moulin avait-il été transporté?

Un sentier que nous montre une double ligne ponctuée part de la petite rue Notre-Dame (celle qui passe à la Place d'Armes) et traverse le Platon en gagnant un peu au sud, puis descend en allant tout à fait au sud jusqu'au niveau de la rue actuelle du Platon.

Maintenant, voici le plan de 1704. Celui-ci renferme l'ancien état, de plus un projet montrant des changements à faire, dans la palissade.

Le sentier qui traverse le Platon devient une rue droite ayant la même largeur que la petite rue Notre-Dame et aboutit à un bastion qui doit dominer la rue du Platon à feu plongeant, comme aussi la basse-ville. Le moulin est placé sur la ligne nord de la rue projetée et plutôt du côté de la rue du Platon que de la place ouverte située à l'ouest de l'église paroissiale. L'auteur du plan marque que le moulin à vent est en bois et qu'on devrait le transporter dans la gorge du bastion.

La vue des Trois-Rivières en 1721, que j'ai publiée dans mon *Album de l'histoire des Trois-Rivières,* indique la toiture et les ailes d'un moulin à vent précisément au même endroit que le plan de 1704. La vue étant prise du fleuve nous ne voyons pas le corps du bâtiment, mais il est clair que celui-ci n'était pas transporté dans le bastion,

puisque le bastion existe en 1721 et est complètement vide.

Il y a apparence qu'il n'a pas été transporté du tout puisque le croquis de 1784 dont je vous parlerai bientôt, place le moulin juste au même endroit que le plan de 1704, avec porte ouverte au sud comme sur le plan de 1685. Le major Brehm met en note que ce moulin n'existait plus en 1784. La rue qui traverse le Platon est aussi indiquée comme ayant été fermée. Or, c'est vers 1763 que Claude Poulin Cressé obtint du gouverneur Haldimand un terrain dans la commune, en échange duquel il céda au roi le terrain autrefois accordé à Le Neuf de la Poterie.

A Québec, le 26 février 1759, MM. de Vaudreuil et Bigot accordent à Claude Poulin Cressé un emplacement dans le terrain réservé par le roi proche de la ville des Trois-Rivières, vulgairement nommé la commune, de 270 pieds de front sur 90 de profondeur, borné par devant au sud à la rue Notre-Dame; par derrière au nord, au bout de la dite profondeur de 90 pieds; d'un côté à l'est à une rue de 30 pieds réservée entre le susdit emplacement et celui du nommé Marchand; d'autre côté à l'ouest au bout des 270 pieds de front joignant le terrain non concédé... à la charge de 5 sous de rente et de 6 deniers de cens par année envers le domaine de Sa Majesté, payables à la fête de St-Rémy, 1er octobre, et sujet à l'approbation du roi, sous un an de ce jour.[2]

2. En 1760 la conquête était terminée avant que l'on eut reçu l'approbation de Louis XV.

Ceci, nous l'avons dit, est accordé en échange « d'un terrain que le sieur Claude Poulin Cressé possédait dans la ville des Trois-Rivières, attenant à la Place d'Armes[3] de la dite ville et sur lequel avait été ci-devant bâti un moulin à vent, que le dit moulin tombant en ruine, le suppliant Claude Poulin Cressé, voulut, il y a 2 ans, le faire réparer, et même bâtir une maison sur le dit terrain, ce qui lui fut défendu par M. le gouverneur général, qui jugea à propos de réserver ce terrain pour l'agrandissement de la Place d'Armes, pourquoi le dit sieur Cressé nous supplie de vouloir bien lui accorder par forme de dédommagement un emplacement sur le terrain réservé par le roi, proche la dite ville... »

Le 9 septembre 1766 J. Goldfrap, député régistrateur, enregistre ce document à Québec. Dans la marge est écrit: « Le dit terrain appartenant à moi, Eustache-Louis Lambert Dumont, comme étant aux droits de M. Claude Poulin Cressé, aux Trois-Rivières, le 1er septembre 1766. Dumont. »

En compte rond, la rue et le moulin à vent ont existé de 1660 à 1760, soit durant un siècle.

Le Neuf de la Poterie paraît avoir quitté les Trois-Rivières vers 1675. Il vendit ses propriétés en ce lieu à Charles Aubert de la Chesnaye en 1686; il n'est pas fait mention dans l'acte de vente du moulin et du terrain du Platon.

Le privilège du moulin, qui embrassait celui

3. Le moulin était sur le Platon et non pas à côté de la place d'Armes, coin des rues Saint-Louis et Notre-Dame. On pourra consulter sur le premier moulin aux Trois-Rivières l'étude de Montarville Boucher de la Bruère, **la Naissance des Trois-Rivières**, p. 40.

A. The King's House
B. The Guard House
C. D. E. F. S. B. H. I. K. C is all inclosed with the King's ground. K. B. H. I.
L. Where a windmill has stood formerly.

K. O. Where the Street of Notre-Dame has formerly been into Forge Street
R. Formerly belonging to Cressy and for which he has got a part of the Commune by Your Excellency when Governor here.

The dotted oblong square E. F. S. P. is part of the red dotted square D. N. O. P. and claimed by the Church.

M. Pas de renvoi
Soulte

The main Street to Point du Lac

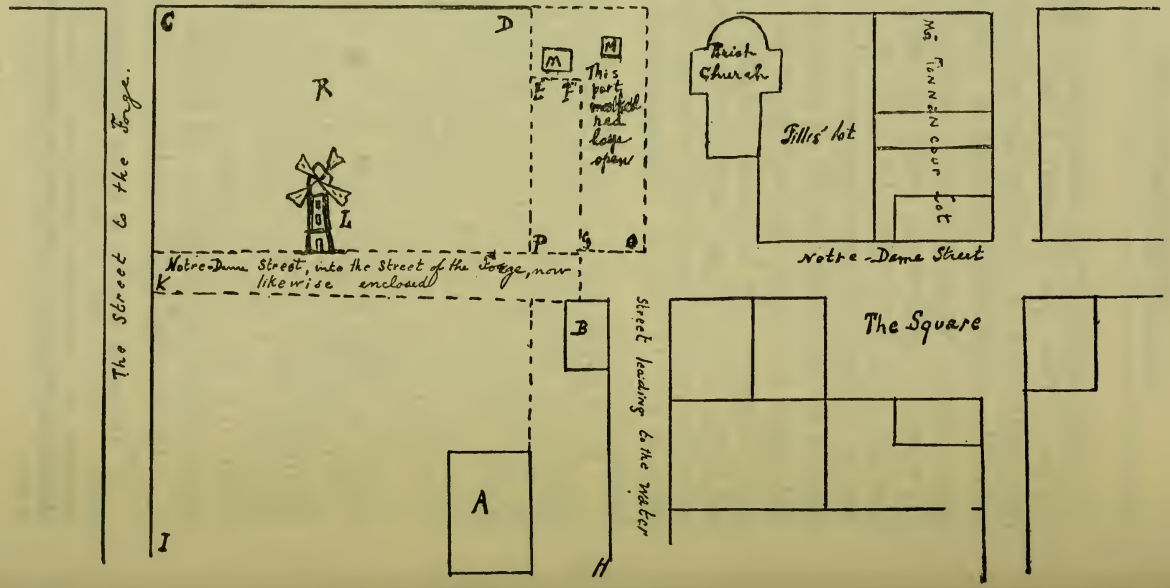

du terrain et de la rue ou sentier, passa donc de main en main jusqu'à Claude Poulin Cressé qui, en 1763 ou vers cette date, le repassa au roi. C'est alors que durent disparaître le moulin et le tracé de la rue, de manière à rendre toute la surface du Platon propre à l'usage des troupes.

Mon ami Alfred Garneau m'a fait voir un jour un croquis sans date, trouvé dans les papiers d'un notaire de Québec, il y a nombre d'années, et qui porte pour titre ou endos: « A sketch by major Brehm of the King's Ground and that claimed by the Church Wardens of 3 Rivers. »

Sur la pointe ouest du Platon, je lis ces mots: « Formerly belonging to Cressy and for which he has got a part of the Commune by your Excellency when Governor here. »

Il n'y a pas à s'y tromper, le général Haldimand étant le seul gouverneur des Trois-Rivières qui soit devenu gouverneur en chef, c'est lui qui avait fait l'échange du terrain en question avec Claude Poulin Cressé, vers 1763, et le croquis que j'ai sous les yeux a été dressé vers 1784.

Son objet était de montrer la situation relative de l'espace de terre compris entre le Platon et les deux rues Notre-Dame, vis-à-vis l'église paroissiale, lequel morceau de terre était demandé pour la construction d'un presbytère.

Les casernes y sont nommées: « la maison du roi ». Le corps-de-garde est situé rue des Casernes et son flanc nord est en ligne avec le côté sud de la petite rue Notre-Dame.

Le croquis montre très nettement qu'il y avait

eu autrefois une continuation de cette rue Notre-Dame à travers le Platon.

Tout le terrain qui se trouve à l'est de l'église paroissiale et que nous avons connu comme cimetière jusque vers 1870, compris entre les rues Notre-Dame et Saint-Pierre est marqué « Fillis lot, » ce que je ne puis expliquer. Le reste du bloc, c'est-à-dire entre les rues Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-Paul, est au nom de Tonnancour.

Aucune rue ne porte de nom excepté la petite rue Notre-Dame devant la place d'Armes, laquelle place est appelée *The Square*. On voit: « Street leading to the water, » c'est la rue des Casernes; « The street to the Forges, » c'est la rue du Platon; « The main street to Point du Lac, » c'est la grande rue Notre-Dame.

Au fond de la place d'Armes se trouve une maison qui a son flanc est sur la rue Saint-Louis.

Au coin des rues Saint-Louis et Notre-Dame est une grande maison, comme celle d'aujourd'hui.[4]

La résidence qui fait l'encoignure des rues Saint-Paul et Notre-Dame, en face la place d'Armes, a les mêmes proportions que celle d'à présent et se trouve englobée dans le terrain marqué « Tonnancour ».

A l'extrémité nord-ouest du terrain demandé par la Fabrique, c'est-à-dire près du Platon, sur la grande rue Notre-Dame, il y a deux petites constructions carrées, l'une moindre que l'autre; rien ne nous dit à quoi elles servaient.

Ce plan est bien le trentième que j'examine

4. Club Saint-Louis en 1900.

sur les Trois-Rivières. Et cependant, on me disait dans ma jeunesse qu'il n'existait aucun plan un peu ancien de cette ville.

(1889)

Le Moulin de la Commune

Le registre des délibérations de la commune du 13 mai 1781 dit que, en 1678, fut accordé le privilège de construire un moulin à vent sur un demi-arpent de terrain qui restera à la commune. En 1690, la commune accorde le droit de construire ce moulin, qui est plus tard appelé Laguerche. Vers 1714, Gédéon de Catalogne dit que Trois-Rivières a deux moulins à vent appartenant à deux marchands.[5] C'étaient: l'un sur le Platon vis-à-vis la rue Alexandre actuelle, dont nous venons de faire l'histoire, et l'autre près la rue Saint-Antoine, basse ville. Ce dernier devait être le moulin Laguerche.[6]

---

5. **Rapport,** p. 234. Archives du Canada, Ottawa, collection de Moreau de Saint-Méry, années 1575-1767, vol. F, 111. Ce rapport paraît être de 1712-1714. La carte cadastrale qui l'accompagne est dans **l'Album des Trois-Rivières.** Par le fait que le major Joseph Desjordis de Cabanac (p. 236, 237) est mentionné comme défunt, ce rapport ne peut avoir été signé avant 1714. Voir **Mélanges historiques,** vol. 14, p. 68.

L'érection du moulin Laguerche ne semble remonter qu'à l'année 1697, alors qu'il fut construit par les sieurs Longval et Laframboise. P.-G. Roy, **Vieux Manoirs, vieilles Maisons,** p. 76; voir **Appendice, note II.**

6. Voir le plan de 1721 dans **l'Album des Trois-Rivières.** Sur les moulins banaux, voir **Mélanges historiques,** vol. 5, p. 39; Doutre et Lareau, **Droit civil canadien,** I, 222; droits et obligations des seigneurs canadiens, Edmond Lareau, **Histoire du Droit Canadien,** I, 190.

Le 13 mai 1781, Samuel Sills, qui représente Nathaniel Day demeurant en Angleterre, cède à la commune le dernier arpent du moulin Laguerche et on lui accorde un demi-arpent à l'autre encoignure de la commune pourvu qu'il y transporte le moulin qu'il aura à démolir d'abord. Il est dit que Laguerche avait vendu à Day.

En 1784, Day retourne en Europe et loue le moulin à Georges Rapper, des Trois-Rivières. En 1789, celui-ci repasse en Angleterre et sous-loue à Michel Giroux, meunier, puis, en 1793, à Jean Doucet, maître boulanger aux Trois-Rivières.

Le 12 décembre 1791, John Crickton qui habite l'Angleterre, autorise Robert Lister et Robert Morrigh, marchands de Québec, à vendre les biens de Day au Canada.

Les 29 et 30 septembre 1796, John Mackenzie, syndic de la commune, fait arpenter par Modeste Pratte le côté sud-est de la commune, partant de l'intersection de la commune et Joseph Gallant[7] allant au sud-ouest[8] jusqu'à Jean Doucet qui est à l'angle sud-ouest de la commune avec la banlieue.

Le 14 octobre 1800, Robert Lister, au nom de John Crickton (exécuteur testamentaire de Day) vend à Louis Gouin, marchand de la Baie-du-Febvre, le moulin, la maison, le terrain de demi-arpent pour 553 livres payées comptant.

Deux jours plus tard, Louis Gouin loue pour cinq ans à Robert Allis, meunier des Trois-Rivièr-

7. Gallant demeurait vers la rue Saint-Antoine.

8. Modeste Pratte divise en 133 lots. D'après J.-G.-A. Frigon, le moulin à vent de la commune fonctionnait encore en 1795 pour le compte de Nathaniel Day, ecr., de Québec, qui l'avait fait construire en l'an 1781 même, mais c'est là une erreur.

res, à raison de 300 minots de blé par année. Le 10 mars 1801 Gouin proteste Allis pour non paiement. John Claprode, meunier d'Allis, a le moulin en main. Le 29 août suivant, Modeste Pratte mesure les terrains avoisinant le moulin. Jean Doucet est voisin, comme en 1796.

Le 9 septembre 1802 Louis Gouin, devenu membre du parlement, vend à Jean Doucet, marchand et boulanger en ville, le moulin, beaucoup de pieux, du bois, etc., et les lots voisins Nos 68-73 au nord-est du chemin du roi. Le No 68 est concédé à Charles Pratte; le No 70 à Alexandre Gouin; le No 71 à John Bulureau; le No 72 à Augustin Turcotte; le No 73 à François Lacoursière. Le prix de la vente est de 700 livres, qui ont été payées en temps convenu.

Le 16 février 1811, Jean Doucet vend des terrains. Le 17 octobre 1815, il vend à William Walker, du bureau de paie, pour sa fille, Ann-Jane Walker, 1o un terrain de la commune situé au sud-est du chemin du roi, 300 pieds de front et en profondeur du chemin à la grève au terrain vendu à Samuel Hopkins et William Walker, joignant au sud-ouest au nord-est aux terrains vendus le 16 février 1811,[9] avec ensemble: un moulin à vent, une maison et dépendances; 2o un lopin au nord-ouest du dit chemin, même lieu, environ 500 pieds de front sur 120 en profondeur, prenant par devant au dit chemin, par derrière à la commune, du côté nord-est à la veuve Parent, au sud-ouest à Pierre Gouin, étant les Nos 68-73 des lots de la commune,

9. Il nous a été impossible de retracer les titres de la vente du 16 février 1811, ni les noms des acquéreurs.

avec hangar, étable, acheté de Louis Gouin devant le notaire Joseph Badeaux, le 9 septembre 1802.[10]

De 1815 à 1829, je trouve les meuniers-locataires suivants: 1815, Joseph Thibodeau, des Trois-Rivières; 1816, Joseph Pothier, de Québec; 1817, Joseph Pothier, de la Baie-du-Febvre; 1821, Pierre-André Pothier et Etienne Duval; 1822, Louis Nolin; 1824, Joseph Bourque, des Trois-Rivières.

Le 18 juillet 1829, Joseph Jones, marchand de Québec, apparaît comme propriétaire; il loue à Christian Baker, meunier d'Yamachiche, « les terrains en deça de la première rivière,[11] par devant au fleuve; par derrière la commune; au sud-est, Pierre Gouin et un autre terrain à Jones; au nord-est, Joseph Bourque et un terrain vacant, avec maison, hangar, étable, moulin à vent. » Le jardinage et légumes ensemencés par Joseph Bourque, meunier actuel. Prix £50 de loyer. Peter Baker, aussi d'Yamachiche, avait été meunier de ce moulin. Il se rend caution avec Christian Baker.

Le 31 mai 1843, par devant Louis Panet et frère, à Québec, Wm. Henry Brehault, avocat, achète de Joseph Jones pour une somme de £300.

Le 8 mai 1845, par devant J. - E. Dumoulin, Brehault, qui demeure à la Rivière-du-

10. Jean Doucet a donc eu le moulin durant treize années, soit de 1802 à 1815. Mgr Henri Têtu (**B. R. H.**, 1907, p. 5) dit qu'il réalisa une petite fortune.

11. Ces terrains relevaient de la commune. Acte du notaire J.-E. Dumoulin. Le 7 mai 1824, les syndics avaient permis à Olivier Larue de construire un moulin à feu dans la commune ou banlieue.

Loup (Louiseville), vend à François Lemaître.[12] 1o un terrain irrégulier de 537 pieds de front sur 234 « dans la ligne sud-ouest, et 86 pieds de front dans la ligne nord-est, exclusivement de la grève, prenant par devant au chemin du roi et par derrière à la grève; du côté sud-ouest au lot ci-après désigné; au nord-est à la commune, avec moulin à vent de pierre, maison, etc.; 2e lot voisin de l'autre côté du chemin du roi, 586 pieds de front sur 120, lots Nos 68-73 de la commune, prenant derrière à la commune; par devant au chemin du roi; au sud-ouest à Pierre Gouin; au nord-est au No 67 de la commune, sans bâtiment; 3o un lot irrégulier, même lieu, de 779 pieds de front au No 67 de la commune; 4o un lot irrégulier, même lieu, de 779 pieds de front sur la profondeur ci-après mentionnée, sur la ligne sud-ouest 358 pieds, au nord-est 234 pieds, autre ligne 211 pieds en gagnant sud-ouest du terrain. Et encore 110 pieds exclusivement de la grève qui joint sa profondeur, prenant par devant au chemin du roi, d'un côté sud-ouest à Pierre Gouin et autres, au nord-est à l'un des lots ci-après désignés (lots de la commune).[13]

12. Lemaître était compositeur et demeurait à Montréal.

13. Les propriétaires successifs furent: Pierre Magnan, de Maskinongé (1848); Louis-Gaspard Bruneau, armurier et cultivateur de Saint-Jean-Deschaillons (1850); Georges Desbarats (1854); etc.

L'intérieur du vieux moulin fut détruit par un violent incendie le 24 janvier 1864. Un coup de vent fit briser les liens qui retenaient captifs les bras ou ailes du moulin qui, depuis dix ans, ne fonctionnait plus. Ils se mirent à tourner avec force et comme les mouvements anciens et usés étaient en bois, la friction agit

Le 18 décembre 1905, P.-A. Gouin en est propriétaire.[14]

(1905)

---

comme un briquet et y mit le feu. La massive maçonnerie seule resta debout et est encore visible. On y a fait il y a quelques années des réparations qui l'ont enlaidie.

14. Au temps où fut écrit cet article, les journaux trifluviens (19 décembre 1905) discutaient sur une motion « mise devant le conseil de ville proposant d'acheter de P.-A. Gouin au prix de $300.00 le Moulin à Vent dans le but de mettre fin aux difficultés que cette question a déjà soulevées .Il y a eu divergence d'opinion et des échevins sont d'avis qu'il vaut mieux aller revendiquer devant les tribunaux les droits de la corporation. L'échevin Vermette a même offert de se porter garant pour les frais. »

Vues des Trois-Rivières

Les anciens plans des Trois-Rivières sont connus, je les ai publiés en 1881.[1] Depuis lors j'en ai trouvé plusieurs autres, dont six sont très intéressants; ils pourraient compléter la collection.

Parmi les pièces nouvelles[2] sont des vues de 1704 et de 1784 fort joliment dessinées et certainement pas des oeuvres de fantaisie puisque j'en ai vérifié les détails.

Vers 1905 un catalogue de livres allemands imprimé à Leipzig, ville célèbre par son commerce littéraire, indiquait un ancien volume de voyages dans l'Amérique du Nord. Le Dr Arthur Doughty, archiviste du Canada, le fit venir.

L'auteur de cet ouvrage maniait le crayon comme la plume. Il a illustré ses récits par des vues de places soigneusement relevées. L'une d'elles représente notre ville aperçue de la batture vis-à-vis la rue du Platon, en 1704. La batture était alors hors de l'eau. C'était un rocher ou petite île.

On voit la basse-ville composée de cinq ou six maisons. La grève du fleuve est dans l'état primitif. — partout du beau sable. Au pied de la rue du Platon, des barques et des canots d'écorce. La côte presque à pic qui va du fleuve au boulevard

1. **L'Album des Trois-Rivières, 1634-1721.** Montréal, 1881.

2. Outre ces pièces, rappelons le croquis du major Brehm (1784) et le précieux plan de M. le grand vicaire Noiseux, en 1825.

actuel et au sommet du Platon est sable et fredoches.

Une palissade de gros pieux entoure la ville, flanc sud-ouest du Platon, flanc qui regarde le fleuve, crête du boulevard, rue Saint-François, rue Saint-Pierre, rue Notre-Dame ou flanc nord-ouest du Platon. La porte de la ville est en face de l'endroit où finissait un chemin qui est devenu la rue Bonaventure.

On voit les clochers de l'église paroissiale, des Récollets et des Ursulines.

Pas de grands édifices sur le Platon, mais un moulin à vent, dont nous avons précédemment parlé.

Cette vue, prise en été, ne donne à peu près que la ville et laisse le paysage indécis. La toiture des maisons est seule visible. Aucune de ces demeures ne paraît dépasser un étage et demi.

Autre trouvaille. Vers 1910, le Dr Doughty remporta d'Angleterre une vue des Trois-Rivières (1784) en original signée de l'ingénieur Peachy dont l'histoire nous est connue. C'était un artiste et le morceau dont je parle le prouve amplement. Il y a mis la couleur, ce qui en fait un tableau complet.

Le panorama est en apparence pris d'un bâtiment mouillé au large du moulin à vent placé à la limite de la commune et de la banlieue. Je dirai même que l'artiste devait être à la tête du mât de ce bâtiment parce que ses regards portaient comme s'il planait sur les maisons situées rues des Volontaires et Alexandre. Les élévations du terrain rues des Forges et du Platon, celles du coteau, che-

min Sainte-Marguerite, le second coteau sortent en relief très nettement et la forêt des grands arbres forme le fond.

La face de la ville qui regarde le fleuve se présente en enfilade et donne une impression pittoresque par le contraste de l'eau qui miroite à ses pieds, les embarcations échouées au rivage, celles qui voguent dans le port actuel et la massive construction du château dominant le tout.

Quand pourrais-je réunir toutes ces choses avec celles déjà publiées de l'ancien Trois-Rivières? Il n'en coûterait qu'un millier de piastres et chacun en aurait la jouissance.

(1921).

La Rue Royale

Elle était royale cette rue parce qu'elle formait partie du grand chemin du roi allant de Québec à Montréal, qui fut commencé vers 1720 et terminé pour les voitures en 1734.[1]

La traverse du Saint-Maurice se faisait en canot et en bac, au Fond-de-Vau, appelé aussi le Passage. C'est un endroit de l'embouchure où les rives sont moins élevées qu'ailleurs. Vau ou val, l'opposé de mont, d'éminence. Au pluriel on dit vaux. « Par vaux et par monts. »

Le chemin royal partait de là pour se rendre à la rue des Forges qui était une route nouvelle à cette date. Il y avait une côte raide à descendre en arrivant à la rue des Forges. Ensuite, par la rue des Forges les voyageurs se rendaient à la rue Notre-Dame qui les conduisait dans la banlieue.

Le nom de « rue » et celui de « Royale » ne furent employés que plus tard, car en 1730 les terrains étaient en culture. La ville entière se concen-

1. **B. R. H.**, 1921, p. 213; **Processions de la Saint-eJan-Baptiste en 1924 et 1925**, p. 255. Les chemins le long du Saint-Laurent, rive nord, furent en effet faits de 1720 à 1734, et Lanouiller de Boisclerc, grand-voyer de la Nouvelle-France, inaugura cette route au mois d'août 1734. L'année suivante, il écrivait le 31 octobre: « J'ay, dans mon voyage, pour l'embellissement et décoration de la ville des Trois-Rivières et pour l'utilité et bien public élargi les rues de douze pieds, et les ay mis en ligne; elles n'avaient que douze pieds de large, et deux charettes n'y pouvoient pas passer de front. J'ay profité du temps, les maisons n'estant actuellement construites qu'en bois et dont la pluspart menacent ruine. »

trait du Platon aux Ursulines et du boulevard actuel (rue des Remparts) à la rue Saint-Pierre. Huit cents âmes en tout.

Vers 1800 des habitations existaient déjà et des rues étaient prolongées sur ces terrains: Bonaventure et des Champs. La route ouverte comme chemin du roi depuis au moins 1730 devint la rue Royale sans même avoir été baptisée, je crois.

Plus tard, les commissaires qui administraient la commune et la ville, élus annuellement, s'avisèrent de faire passer le grand chemin du roi, à partir du Fond-de-Vau, le long du Saint-Maurice jusqu'au cap Métaberotin, pour atteindre en ce dernier endroit le commencement de la rue Notre-Dame. Leur décision est du 4 octobre 1799.

Il y a apparence que ce nouveau tracé avait des inconvénients, mais on s'en servit faute de mieux, puis, en 1817, les commissaires reprirent l'ancienne route en ligne avec la rue Royale.

Ludger Duvernay, qui conduisait la voirie de la ville en 1825, demandait de régler « les difficultés qui se sont élevées au sujet du bord de la rue Royale, » c'est-à-dire que cette rue finissait au bord d'une côte puisqu'elle traversait le plateau et allait tomber à pic dans la rue des Forges. Par décision du 5 octobre 1825 donc, les commissaires enjoignirent que « cette côte, entre Jean Croteau et Modeste Pratte, sera entretenue par les propriétaires de chaque côté et par les habitants de la rue des Forges, à partir du pied de la côte (de la rue Royale) jusqu'au (grand) coteau. »

Il est certain que, de la rue Royale au pied du grand coteau, la rue des Forges avait besoin d'un

nivellement. C'est ce que l'on fit par corvées comme on va le voir. Quant à la rue Royale, la tâche était plus grande.

Modeste Pratte demeurait rue Modeste. De chez lui à la rue des Forges les pentes rendaient la marche des voitures difficile. Jean Croteau possédait le terrain de la rue Royale, côté sud, depuis la rue des Forges jusque vis-à-vis la rue des Volontaires, et Philippe Burns, côté nord, depuis la rue des Forges jusqu'à la rue Plaisante ou tout proche de cette rue. Ludger Duvernay avait son imprimerie dans une grande maison de bois à deux étages qui faisait le coin sud des rues Royale et Plaisante.[2]

Pensant qu'on attendrait en vain pour voir les propriétaires entreprendre la réforme de la rue Royale, Duvernay et Burns organisèrent les habitants de cette rue, du haut en bas, et ceux de la rue des Forges en une brigade qui travaillait la nuit, soit le soir tard ou le matin de bonne heure et, en peu de jours, tout l'ouvrage fut terminé de la rue Modeste (Saint-Modeste) jusqu'au pied du grand coteau. C'était un homme ingénieux que Ludger Duvernay et son pareil se nommait Philippe Burns. Deux joyeux compères menant bien les choses et sachant entraîner les gens.

E.-W.-B. Antrobus était grand-voyer, Ludger Duvernay inspecteur. En 1826 François Rousseau fut nommé sous-voyer « pour toute la rue Royale, toutes les petites rues qui se trouvent en arrière, aussi la petite rue (Modeste?) qui passe

2. C'est plutôt le coin ouest. **La Saint-Jean-Baptiste, p. 71.**

devant Thompson, aussi la rue des Forges depuis chez Pierre Noiseux (pied de la rue Royale) jusqu'au moulin de Sainte-Marguerite, et aussi les deux rues qui passent de chaque côté de la salle d'Audience. »

Enfin, le plan de la ville dressé par M. le grand-vicaire Noiseux en 1825 montre la rue Royale partant de la rue des Forges et allant en ligne droite à la rue des Champs. On tournait alors quelques pas à droite sur cette dernière rue, puis on tournait aussitôt à gauche pour entrer dans la rue du Haut-Boc laquelle finissait à la rue Saint-François-Xavier. Haut-Boc est un terme employé sur des terrains en Normandie et dont je ne connais pas la signification. Il a dû être imposé par Jean Godefroy, Normand, qui, le premier, le 3 décembre 1633, se fit accorder en seigneurie les terres de cet endroit.[3]

La rue des Champs, maintenant nommée Laviolette, était la ligne ou bornage du fief Godefroy. Il arriva sur la question de l'ouverture des rues ce que j'ai observé à Québec et ailleurs; les Godefroy ne voulurent pas continuer la rue Royale ni la rue Saint-Joseph, pour marquer sans doute

3. **Mélanges historiques,** vol. 11, p. 11. **Rapport des Travaux Publics,** Québec, 1901, p. 99. Montarville Boucher de la Bruère, **la Naissance des Trois-Rivières,** p. 13, dit que le premier concessionnaire aux Trois-Rivières, fut Jacques Hertel. Cependant, à la suite de la décision prise dès le mois de mai 1633 par Samuel Champlain de bâtir un fort aux Trois-Rivières et de faire de ce lieu le rendez-vous de la traite d'été, ce qui était connu du peu de gens qu'il y avait dans la colonie, des lettres partirent demandant des concessions de terre dans ce nouveau poste, et la première fut accordée à Jean Godefroy le 3 déc. 1633; celle en faveur de Jacques Hertel est sous la date du 16 déc. 1633, à Paris, pour une étendue de deux cents arpents.

leur domaine séparément des autres fiefs, et voilà pourquoi nous avons en *raccroc* les rues Haut-Boc et Saint-Charles.

A l'encoignure nord de la rue Royale et des Champs, dans une grande maison de bois, Selby Burns tenait une école et enseignait très bien le français dès avant 1800.[4] Il était né en 1769 et mourut aux Trois-Rivières en 1848. Son fils Thomas était avocat; son autre fils William, notaire, occupait tout le terrain depuis la rue Modeste jusqu'au coin de la rue des Champs et un bon morceau sur cette dernière rue. Sa résidence était rue Royale mais éloignée du coin. Le père et le fils étaient entourés de jardins. De plus, William Burns possédait une scierie sur le Saint-Maurice près du cap aux Corneilles. En 1848, au moment de la mort de son père, il y fut écrasé par un éboulis de billots et il s'en réchappa très éclopé.

Vis-à-vis William Burns, qu'on appelait familièrement Willie, rue Royale, était un nommé Germain dit Bélisle entouré de jardins sur trois côtés.

Au coin de la rue Sainte-Julie habitait mon oncle Denis-Flavien Sulte dit Vadeboncoeur, hôtelier, où il y est mort.

La maison de l'autre coin, où demeura l'avocat L.-D. Paquin, était à François Normand, artiste sculpteur qui avait mis la dernière main aux ouvrages si remarquables de l'intérieur de l'église paroissiale.

---

4. C'est dans cette maison que Charles Lassisseraye ouvrit une classe en 1846.

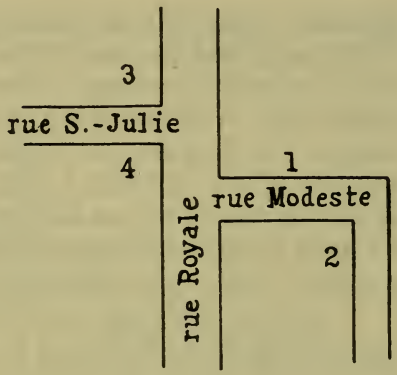

1. Maison de Modeste Pratte.
2. Maison de Jean Sulte, ancêtre de Benjamin Sulte.
3. Maison de Denis-Flavien Sulte.
3. Maison de Frs. Normand.

Modeste Pratte, arpenteur, vivait dans la rue qui porte son nom... pour moi seul, car on l'a changé. C'était un homme influent. On le voit partout comme citoyen actif. Tous les Pratte étaient intelligents. J'ai connu, en 1854, Noël Pratte qui vendait des pianos et des meubles. C'était un artiste, bel homme et joyeux compère.

Après François Normand un jardin dans lequel Hyppolite Duval construisit une jolie et bonne maison vers 1850.

A mi-chemin de la rue Modeste à la rue Bonaventure on voyait une longue maison en bois ou logeaient « les enfants du roi, » des orphelins, sous la garde d'un nommé Marquet dit Périgord. Vers 1856 on transporta ce bâtiment de l'autre côté de la rue Royale, entre Niverville et Bonaventure, pour construire la cathédrale.

De la rue Bonaventure à la rue des Forges, beaucoup de peupliers et autres arbres. Un bocage

partout. Isaac Weld, qui visita Trois-Rivières en 1796, note que les rues de la ville sont « sales et étroites, que les maisons sont en bois, basses et mal construites, » mais c'était mieux que cela, de mon temps, rue Royale. Le beau sable lui servait de trottoir. C'est en 1850, à peu près, que je vis deux choses extraordinaires dans cette rue: des trottoirs de deux planches de large et la pose des poteaux du premier télégraphe électrique.

Au coin nord des rues Royale et Bonaventure était le capitaine Edmond Cartmight, ancien officier du 65e régiment. Il avait un beau jardin soigné et très visité. L'autre coin était la demeure de François Rousseau.

A l'angle des rues Royale et Bonaventure (aujourd'hui carré Champlain), il y avait une vaste maison dans laquelle M. Scannell tenait une école entre 1840 et 1850, peut-être auparavant. En arrière, des arbres fruitiers jusqu'à la rue des Forges appartenant à Aaron Hart, sauf une lisière, rue Royale, qui commençait en arrière de l'hôtel-de-ville actuel et s'étendait jusqu'à la rue des Forges, étant à Jean Croteau. Il n'y avait pas de rue Alexandre entre la rue Hart et la rue Royale.

Ludger Duvernay occupait le coin des rues Plaisante et Royale, comme nous l'avons dit précédemment, exactement où est la belle maison de brique construite vers 1860 par Charles Niverville et qui est maintenant la propriété de la famille Balcer.

Coin des rues Volontaire et Royale, attenant à Duvernay, était Philippe Burns, déjà cité. Ses

terrains sont cultivés, en arrière, des deux côtés de la rue Volontaire et jusqu'à la rue des Forges. C'était beau à voir, du moins dans ma jeunesse.

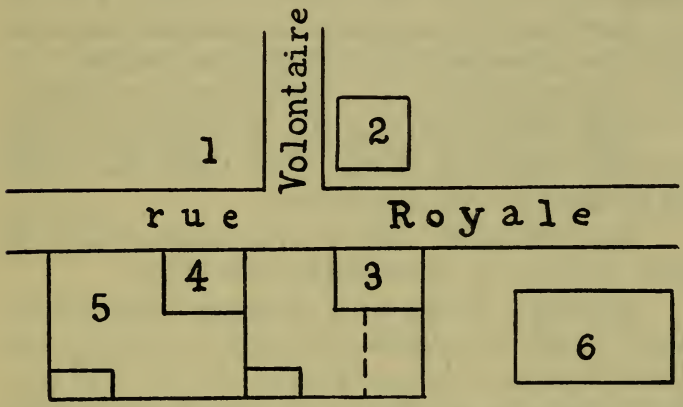

1. Jardin de Philippe Burns.
2. Maison de Philippe Burns.
3. Maison de Joseph Panneton.
4. Maison où est né Benjamin Sulte.
5. Jardin de la famille Sulte.
6. Hôtel de Ville actuel.

Vis-à-vis la rue Volontaire habitait Joseph Panneton, riche cultivateur de la banlieue. Tout auprès, à sa gauche, la maison où je suis né et une pièce de terre achetée par mon père en 1836 de Jean Croteau.

En face de *chez-nous* était le coin de la rue Volontaire, un jardin où L.-U.-A. Genest construisit, après 1850, la maison de brique qu'on y voit encore.

De *chez nous* à la rue des Forges jardins partout. La maison actuelle de Mme Denoncourt fut construite en 1847 par Joseph Hamel qui y demeura assez longtemps.

Sur la hauteur dominant la rue des Forges était Rancour, menuisier, sculpteur, doreur, chantre; sa femme faisait de jolis ouvrages pour les églises.

Les Beaudry occupaient ces plateaux autrefois et on les surnommait les Beaudry des Buttes.

Rue Alexandre, à cause d'Alexandre Hart.

Rue Volontaire, ou des Volontaires, ainsi nommée depuis au moins 1812. Cette rue coupe les terrains de Philippe Burns.

Rue Plaisante, bah! je vous conterai cela un jour. Affaire de jolies filles, sans doute.

Philippe Burns, né à Montréal, était catholique. Sa mère se nommait Josephte Perreault. Aux Trois-Rivières, il se maria deux fois: en 1807 avec Barbe Beaudry des Buttes, et en 1815 avec Sophie Rousseau. Pas de descendance. Je pense que Burns a bâti la maison dans laquelle il a toujours vécu aux Trois-Rivières et dans laquelle je l'ai vu mourir un peu après la guerre de Crimée. Lorsque les troupes sont parties pour cette guerre, il me prit dans sa voiture pour me faire mieux voir le défilé, m'amena jusqu'aux quais et m'en ramena.

Philippe Burns était ami mais pas parent de Selby Burns et de ses deux fils mentionnés ci-dessus. Je le croyais Ecossais, tant il fraternisait avec les Owen, les Young et autres marchands de bois du Saint-Maurice. Il avait été volontaire en 1812, marchand, syndic et commissaire de la commune. Je l'ai connu connétable de la ville, agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les Sauvages

du haut Saint-Maurice campaient sur ses terrains quand ils venaient trafiquer aux Trois-Rivières; ils y raccommodaient leurs grands canots d'écorce et s'y amusaient. Lui-même était tout en gaieté et il parlait français comme nous. Sa cave où il empilait les paquets de fourrures était curieuse. C'est la maison habitée aujourd'hui par L.-G. Jourdain, maître de poste, et où je viens de revoir tant de choses qui ont réveillé mes souvenirs.

(1912).

Les Sous-Voyers de 1825

En 1825 E.-W.-B. Antrobus était grand-voyer des Trois-Rivières et Ludger Duvernay inspecteur. Ils divisèrent la ville en six quartiers, pour les fins de voirie, savoir:

Jean Mercure.—Cette partie de la rue Notre-Dame: depuis la ligne de son emplacement et celui de François Routhier, en gagnant le sud-ouest, jusqu'aux limites de la ville, y compris les petites rues de travers qui pourront se trouver dans cette division.

Isaac Valentine.—Cette partie de la rue Notre-Dame: depuis chez Jean Mercure, jusqu'au coin de René Kimber, et de là continuant dans la rue des Forges jusqu'à la ligne sud de l'emplacement de Pierre Noiseux, y compris la rue du Platon, avec la rue Saint-Georges et la rue Saint-Philippe.

James Dickson.—La rue du fleuve, la rue René, la rue Saint-Antoine, cette partie de la rue Notre-Dame depuis chez René Kimber jusque chez la veuve Armstrong, toute la rue Bonaventure depuis chez mademoiselle de Tonnancour jusqu'au fleuve, et la rue depuis chez Charles Lafrenaye jusque chez Jos. Peterson.

Robert Bews.—Toute la rue des Champs (Laviolette) depuis le coin de dame veuve Bezeau jusque chez dame veuve Jean Leclerc, et de là con-

tinuant dans la rue Saint-Pierre jusque chez Charles Thomas, la petite rue qui passe devant chez Robert Bews et celle devant chez E.-W.-B. Antrobus, la rue Notre-Dame depuis chez Noël Pratte jusqu'au couvent, la rue depuis la prison jusqu'au fleuve, passant devant chez Hugh Fraser, la rue qui passe devant la prison.

Pierre Deveau.—Depuis le Passage (Fond-de-Vau) jusque chez Louis Lefebvre passant devant par le chemin neuf, ainsi que depuis la maison rouge jusqu'au couvent, passant devant chez B.-P. Wagner, avec toutes les petites rues qui se trouvent dans cette division.

François Rousseau.—Toute la rue Royale, toutes les petites rues qui se trouvent derrière la rue Royale, la petite rue (Modeste?) qui passe devant chez Thomas Thompson, la rue des Forges depuis chez Pierre Noiseux (pied de la rue Royale) jusqu'au moulin Sainte-Marguerite, et les deux rues qui passent chaque côté de la salle d'Audience.

Ce comité de sous-voyers exécuta de nombreux travaux pour améliorer la ville. Je citerai, entr'autres, le nivellement de la rue du Platon. L'extrémité sud de cette voie était élevée de trente pieds au-dessus du fleuve, de sorte que pour entrer en ville par la petite anse (entre deux quais aujourd'hui) il fallait grimper cette hauteur.

La couche de terre que Duvernay enleva donna lieu au propriétaire de la seconde maison de cette rue (côté nord-est) de construire un soubassement en pierre. On peut voir que le terrain, dans la cour de cette maison, est encore au même ni-

veau que celui de la rue avant 1826. M. Scannel transporta son école dans cette maison en 1849; ensuite François Rocheleau l'occupa durant de longues années.

(1889).

Marchands d'Autrefois

Dans le *Journal des Trois-Rivières,* années 1847-1848, je rencontre des annonces de marchands qui me rappellent la physionomie des rues Notre-Dame, des Forges et du Platon à cette époque.

Rue du Platon: Hart, grand commerce de fourrures et produits agricoles. Pothier, ferronnerie, etc. Ritter, tabaconiste. Ginnis, je ne sais plus ce qu'il vendait, des jambons fumés, peut-être. William Lanigan, épicier, était son voisin.

Vis-à-vis le magasin de Hart était établi Marcus Hasie, confiseur et pâtissier. La rue n'est plus reconnaissable tant les incendies l'ont ravagée. Les maisons de pierre de Hart et de Hall sont, je crois, les deux seules reliques d'il y a quarante ans, qui restent debout en cet endroit.

Près de la rue Craig il y avait un renflement du sol qui coupait la rue; c'était une pointe du Platon, qui a été nivelée par la suite.

A l'auberge de M. Dupuis, coin des rues Notre-Dame et du Platon, on trouvait de la bière de Berthier, alors fort à la mode. La maison était bâtie d'un premier étage en pierre, qui servait de dépôt pour de grosses marchandises, telles que farine, lard, etc. Le second étage, en bois, commençait bien à dix pieds au-dessus du sol. On y parvenait par un perron immense. Tout au coin était

plantée, sur deux longues perches, une enseigne qui se balançait au vent.

A l'autre coin, était le magasin de chaussures et de cuirs de John Bowles. On y vendait des caoutchoucs unis et fleuris. Grande nouveauté que ces chaussures! La gomme en était brune, transparente malgré son épaisseur, et avait été coulée toute d'une pièce. C'était absolument comme nos sabots de bois. Il n'y avait aucune étoffe mêlée à la composition, pas même de doublure, ni de semelles intérieures. On commençait pourtant à mettre dans le commerce ce que l'on appelait des « claques métalliques de caoutchouc à patente », soit dit nos claques actuelles, mais assez disgracieuses de forme, par exemple! M. Adair fut le successeur de John Bowles. Je vois tous les jours, à Ottawa, un fils de ce dernier: nous nous connaissons depuis 1846.

Le coin ouest formé par les rues Notre-Dame et des Forges était occupé par J.-B. Lajoie, gros marchand, père des MM. Lajoie, aussi marchands aujourd'hui. M. Lajoie a posé le pilier rond, en pierre, qui fait l'angle de son magasin: une bien belle chose en ce temps-là, car les petites fenêtres de tous nos magasins se trouvèrent éclipsées par cette innovation grandiose—qui nous ferait rire à présent.

Le conseil municipal tenait ses séances non officielles, mais sérieuses, chez M. Lajoie. Plus tard ce fut chez M. Adair, au milieu des bottes malouines et des quartiers de cuir à semelle.

Pierre Desfossés avait un grand magasin dans la maison de pierre de la rue des Forges qui fait

encore le coin du marché. A côté, Pierre Nourrie commença un commerce de marchandises sèches, au mois d'août 1846. M. Nourrie a été le dernier survivant de toutes les personnes que je viens de nommer.

Charles Lafrenaye vendait de tout, dans la maison appartenant à Jean Desfossés.

Si j'ai bonne mémoire on commençait alors à construire les magasins de pierre de taille de M. Dumoulin, en face du marché aux denrées.

Philippe Girard était aussi marchand en ville. Un bien brave homme que je n'oublie pas.

Les demoiselles Lanigan, modistes, demeuraient rue Saint-François-Xavier, vis-à-vis la résidence de I. G. Ogden.

En mai 1848, leur frère Richard Lanigan tenait le « magasin du peuple », rue des Forges nord, deuxième porte de la rue Notre-Dame, là où j'ai aussi ouvert une boutique, avec le succès que l'on connaît! Les vers s'étaient mis dedans.

Rue Notre-Dame, il y avait, côté nord, ma tante Sophie Trudel, à l'enseigne de la « Toison d'Or ». Ce superbe mouton avait eu la queue cassée et on lui en avait posée une nouvelle, que j'enlevai en faisant un véritable tour de force par une nuit noire. Il faut avoir dix ans et une grande maigreur pour grimper si haut et si bien, à l'aide d'une simple ficelle.

Louis Lamy vendait des marchandises sèches, et surtout des casques et des boas, alors fort à la mode. Je ne l'ai jamais vu inviter la pratique à acheter ses effets: prenez-en ou n'en prenez pas,

c'est la même chose. Il se tirait d'affaire tout de même.

Auguste Larue, gros marchand, avait la spécialité des ornements d'église. Son magasin faisait presque face à celui de François Royer. Au nouveau magasin de François Royer on tenait des marchandises sèches, des épiceries, de la quincaillerie, peintures, etc.; il avait pour enseigne une enclume d'or et était situé à mi-chemin entre la rue des Forges et la rue Saint-Antoine, côté nord de la rue Notre-Dame, vis-à-vis le magasin de John Keenan.

Ce dernier tenait un assortiment qui variait depuis la térébenthine jusqu'au patchouli, en passant par la faïence, les soieries, les pelles à neige et les ancres de navire; de plus, une salle d'encan était annexée au magasin.

A la porte voisine de Jos. Giroux était le magasin de Timothé Lamb: marchandises sèches, cuirs et quicailleries.

Charles Louthood, épicier, occupait la maison de John Ryan, porte voisine de John Houliston, boulanger, Houliston était établi côté nord de la rue Notre-Dame, en face de la rue Saint-Antoine; sa maison fut expropriée et démolie pour continuer la rue Saint-Antoine. On ne disait pas « M. Houliston », mais « le boulanger anglais », et par habitude: « Monsieur Boulangeanglais ». Une bonne pâte d'homme, allez! Du coeur et de l'intelligence. Lui et John McDougall étaient grands liseurs—ils m'ont prêté des livres.

Madame veuve David Anderson avait une brasserie en face de la résidence de François Routier, rue Notre-Dame. Elle annonçait de la « gros-

se bière », en gros et en détail, des épiceries, du houblon. Elle signait « Marie Ann Anderson ». Je la vois encore comme la première fois où je suis entré dans son épicerie. On m'avait dit d'acheter une livre de sucre et une livre de riz. Ma mémoire faisant défaut, je demande « une livre de chaque ». Eclat de rire de la bonne dame. Moi, voyant ma position ridicule, je me mis à pleurer à chaudes larmes.

(1889).

APPENDICE

NOTE I

Par contrats d'échange passés par le notaire Séverin Ameau, aux Trois-Rivières, de février à mai 1692, les transports de terrains ci-dessous expliqués ont eu lieu:

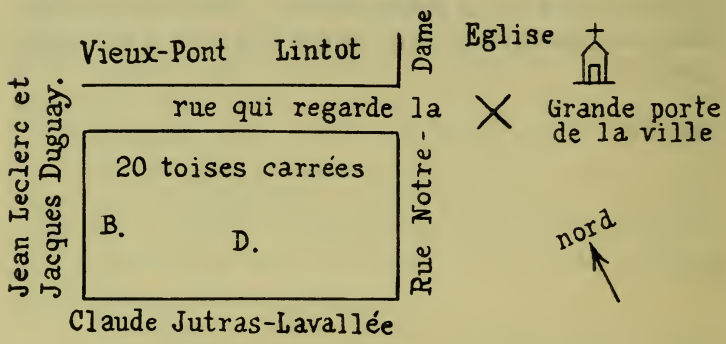

D. Le 6 juin 1650, M. d'Ailleboust, gouverneur général, concède ce terrain à Guillaume Pepin; M. de Lauzon ratifie l'acte le 21 mai 1652. Pepin le passe à son fils Pierre Pepin dit Laforce le 23 avril 1683. Le 5 février 1692, ce dernier l'échange contre un autre terrain pour faciliter l'établissement des Récollets.

B. Jacques Duguay,[1] chirurgien, cède trente pieds de long sur vingt de large qu'il a acquis de Guillaume Pepin (formant partie des vingt toises), à condition que l'on transporte sa maison au lieu qu'il désignera en ville; Michel Poulain s'oblige à exécuter cet ouvrage moyennant 125 bonnes planches que lui livrera Claude de Ramezay agissant pour M. de Frontenac protecteur et père spirituel des Récollets. Duguay se réserve trente pieds de terrain qu'il a acquis de Nicolas Barabé le 21 janvier 1674, lequel Barabé l'avait reçu par jugement du 21 mai 1672 entre un nommé Branchaud

1. Dugué et Duguet anciennes épellations.

pour (?)[2] Alexandre Raoul,[3] vendu par Nicolas Gailloux le 16 août 1662, lequel Gailloux l'avait eu en échange le 8 août 1660 de Jacques Fournier,[4] et celui-ci l'avait eu de Guillaume Pepin le 25 mars 1658.

Michel Poulain et Michel Mouet de Moras avaient leurs maisons vers l'endroit où est la lettre B.[5].

Michel Poulain était marié à Marie Jutras.[6] Il avait acheté de Pierre Pepin dit Laforce, lequel était marié à Louise Lemire.

En échange, Pierre Pepin dit Laforce reçoit le terrain que voici:

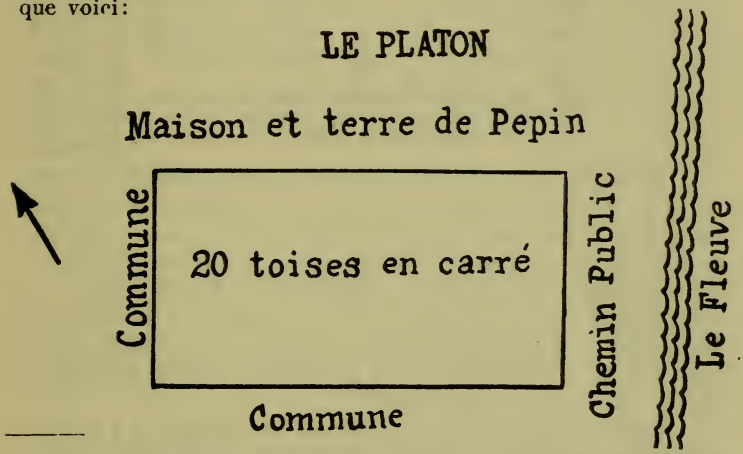

2. Ce texte ne nous paraît pas clair si on la compare à celui de la page 37 des **Forges Saint-Maurice.**

3. Ancêtre de la famille Reau, Rault, Réault, Rhéault, Rho, etc.

4. Jacques Fournier dit le sieur de la Ville. Il était à Québec en 1646. Est-ce lui qui signe "De la Ville" en 1634? Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique,** I, 239, 401, 587; Sulte, **Chronique trifluvienne,** p. 233; **Histoire de Saint-François-du-Lac,** p. 14; P.-G. Roy, **Inv. des Concessions en fief et seigneurie,** I, 277.

5. Dans **les Forges Saint-Maurice,** p. 37, il est dit que Michel Mouet de Moras avait bâti une maison de pièces sur pièces de 32 x 25 pieds, sur la rue Notre-Dame, ce qui, encore, ne paraît pas très clair. En effet, la maison de Mouet de Moras apparaît sur le plan à l'arrière du terrain de vingt toises.

6. **Les Forges Saint-Maurice,** p. 24.

Le dit Michel Poulain et sa femme Marie Jutras donnent aux Récollets le terrain que voici:

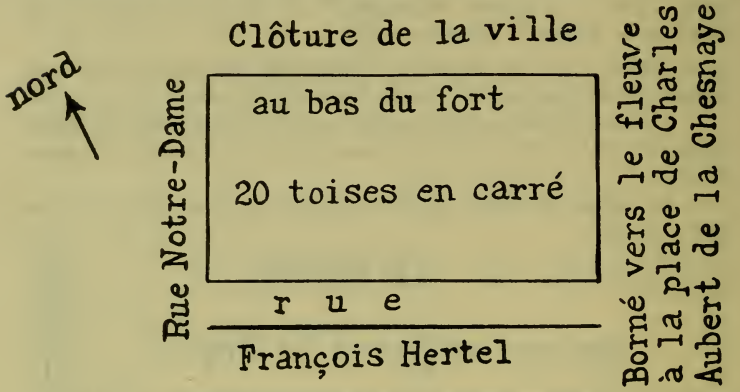

Michel Poulain l'avait acquis de Jeanne Jallaut sa mère; de Jean-Baptiste Poulain de Courval son frère; de François Lemaître dit La Morille son beau-frère, le 19 janvier 1683;[7] de plus, en vertu d'une donation entre vifs par messire Pierre de Repentigny-Francheville, prêtre, du 13 février 1688. Ce terrain avait été concédé à Marin Terrier dit le sieur de Francheville et de Repentigny, premier mari de Jeanne Jallaut, par M. d'Ailleboust, le 13 juin 1650, et l'acte ratifié par M. de Lauzon le 20 mai 1653.[8]

Les principaux citoyens donnent leur adhésion à ces arrangements et signent les actes qui les concernent: Pierre Pepin dit Laforce et sa femme Louise Lemire ne savent signer.[9] Michel Godefroy, écuier, sieur de Lintot,[10] capi-

7. Acte de Séverin Ameau; **les Forges Saint-Maurice**, p. 24; **Conseil souverain**, III, 882; Masères, **Commissions**, p. 214.

8. Marin Terrier était mort quand l'acte de la concession fut ratifié. En effet, il périt le 19 août 1652 à la bataille de la banlieues des Trois-Rivières. **Mélanges historiques**, vol. 5, p. 23; **les Forges Saint-Maurice**, p. 9, 28.

9. Ce n'est pas ce Pierre Pepin qui fut commis au fort de Chambly en 1711, comme nous le disons erronément dans notre travail, **le Fort de Chambly**, p. 28, mais son fils, né en 1683, qui signait Laforce. Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique**, I, 472, 473.

taine du détachement de la marine; il signe « De Lintot ». François Hertel, écuier, sieur de Cournoyer: il signe « Hertel de Cournoyer ». Michel Poulain signe « Poulain ».[11] Jacques de Labadie signe « Labadie ». Claude Jutras de la Vallée signe « Claude Jutras. » Louis Fafard sieur de Longval signe « Louis Fafard ». Jean Fafard sieur de la Framboise signe « Jean Fafard '. Etienne Véron sieur de Grandmesnil signe « Grandmesnil ». Guillaume Beaudry dit des Buttes, arquebusier, signe « Guillaume Beaudry ». Pierre Loiseau est nommé mais ne signe pas. Jacques Lefebvre signe « Jacques Lefebvre ». Michel Lefebvre de Lassiseraye signe « Lassiseraye ». Ignace Lefebvre de Belle-Isle signe « Belle-Isle écuier ». Pierre Lemaître signe « Lemaître ». Jean Amon est nommé mais ne signe pas. Guillaume Pepin n'est pas mentionné comme présent aux actes mais il signe « Guillaume Pepin ». Claude de Ramezay, chevalier, seigneur de Montigny, de Boisfleurant et autres lieux, signe « De Ramesay ».

NOTE II

Il y eut dans les limites des Trois-Rivières trois moulins: le moulin du Platon, le moulin Laguerche, puis le moulin de la commune. M. Sulte a de copieux détails sur le premier et le troisième de ces moulins. Quant au moulin Laguerche, il a déclaré qu'il n'en connaissait pas grand'chose. Ce second moulin a été démoli en 1781 et M. Arthur Béliveau, greffier des Trois-Rivières, a bien voulu nous en fournir l'historique suivant:

Le 21 janvier 1697 le lieutenant général aux Trois-Rivières rend une sentence par laquelle « les sieurs Longval et Laframboise jouiront pleinement d'un arpent de terre dans la commune des Trois-Rivières pour y faire construire un moulin à vent ».

Dans un acte, devant Poulin, du 29 décembre 1719, Fran-

10. Parce qu'on prononçait autrefois Linctot, les actes aux registres sont généralement écrits Linctot, mais Lintot est la vraie épellation. **Mélanges historiques**, vol. 11, p. 10, 24.

11. On écrivait Poulain, Poullain ou Poulin.

çoise Marchand, veuve Jean Fafard dit Laframboise, déclare que « ne voulant pas faire bâtir et rétablir un moulin à vent de pierre qui est commun entre elle et ses enfants (dame Françoise Fafard, épouse du baron Joannès, et Jean-Baptiste) et qui a été le 7 du présent mois (7 déc. 1719) réduit en cendre par un incendie imprévu, » elle vend ce moulin à son fils Jean-Baptiste pour 2000 livres. Ce dernier, en prévision de cette vente, avait fait marché avec Charles Paillé, maître charpentier de la Rivière-du-Loup (Louiseville), le 16 décembre 1719, pour rétablir le moulin.

Le 12 novembre 1751, devant Leproust, Jean-Baptiste Fafard et sa femme, dame LeGardeur, vendent le moulin avec les outils à Joseph Godefroy de Tonnancour, conseiller du roi et son procureur en la juridiction des Trois-Rivières. Fafard déclare qu'il l'avait acquis (pour une demie) de sa mère, (pour un quart) de la succession de son père; l'autre quart était en litige devant le Conseil souverain de Québec, sa soeur dame Joannès s'en prévalant. Il est aussi déclaré dans cet acte que le moulin avait été construit par Jean Fafard dit Laframboise et son frère Fafard-Longval en société et que la totalité du moulin lui était restée par la dissolution de cette société.

Le 17 juillet 1740, sentence du Conseil souverain avait été rendue en faveur des époux Joannès, mais ils s'en désistent par acte devant Pillard, le 6 avril 1746. Cependant, ils revendent ce quart à Godefroy de Tonnancour, par acte de Leproust, le 16 juillet 1752.

Le 18 novembre 1757, Godefroy de Tonnancour vend le moulin avec ses outils et une maison de pieux debouts pour l'usage du farinier située dans la commune près du fleuve à Antoine Laguerche, citoyen des Trois-Rivières.

Le 12 mai 1781, devant Jean-Baptiste Badeaux, Antoine Laguerche et sa femme Barbe Desmarets vendent à Nathaniel Day, député commissaire général des troupes de Sa Majesté en cette province, « un demi-arpent de terre sis et situé dans la commune, sur lequel est une tour en pierre de moulin à vent dans laquelle est seulement le rouet du dit moulin ».

Arthur BELIVEAU.

Index Général

Pages

Ailleboust, Louis d', ... 5, 11, 12, 17, 22, 24, 27, 86, 88
Allis, Robert, meunier, ... 60, 61
Ameau Séverin, notaire, ... 6, 23, 24, 32, 51, 52, 86
Amherst, sir Jeffrey, général, ... 41
Amiot, Jean, ... 9, 13
Amon, Jean, ... 89
Anderson, dame David ou Marie Ann, ... 84, 85
Antrobus, E.-W.-B. 70, 78
Angenson, Pierre Voyer, vicomte d', ... 51, 52
Aubert de la Chesnaye, Charles, ... 55
Aubuchon, Jacques, ... 6, 7, 9, 12, 13, 17
Baker, Christian et Peter, meuniers, ... 62
Baptist, Alex. et Georges, ... 48, 49
Barabé, Nicolas, ... 86
Beaudry des Buttes, Barbe, ... 76
Beaudry des Buttes, Guillaume, ... 23, 76, 89
Beaudry dit Lamarche, Urbain, ... 6, 9, 15, 16
Bellecourt, voir Pouterel. .. ..
Bellecourt, ce nom, ... 12
Bellecourt, Jean-François de, ... 11
Besnard dit Bourjolly, René, ... 6, 7, 12
Bews, Robert, sous-voyer, ... 78, 79
Boucher, Gaspard, ... 15, 17
Boucher, Marie, ... 8
Boucher, Pierre, ... 6-13, 16, 27-29, 51
Bouchette, Joseph, arpenteur, ... 47, 49
Boujonnier, Florent, notaire, ... 11, 12, 22
Bourque, Joseph, meunier, ... 62
Bowles, John, ... 82
Brehaut, William-Henry, avocat 62
Brehm, major, ... 54, 56, 57, 65
Briqueterie de la Commune, ... 36
Bruneau, Louis-Gaspard, ... 63
Bulureau, John, ... 61
Burns, Philippe, ... 70, 74, 76
Burns, Selby, Thomas et William, ... 72, 76
Cartmight, Edmond, capitaine, ... 74
Chabot, Pierre, ... 23
Champflour, fief, ... 19, 23
Chouart, Médard, ... 7, 9, 10
Claprode John, meunier, ... 61
Commune, la, ... 14-17, 20, 24, 54, 57, 60-63, 69
Corvées, ... 70
Crevier, Christophe 8
Crevier, Jean, ... 24
Crickton, John, ... 60
Croteau, Jean, ... 69, 70, 74, 75
Dandonneau, Pierre, ... 20

David, Claude, ... 9, 11
Day, Nathaniel, ... 60, 90
Delpé-Saint-Cerny, François, ... 23
Denonville, marquis de, ... 31-33
Denot, Marie, ... 5
Desbarats, Georges, ... 63
Desfossés, Jean, ... 83
Desfossés, Pierre, ... 82
Desjordis de Cabanac, Joseph, ... 59
Desmarets, Barbe, ... 90
Desrosiers, Antoine, ... 20
Deveau, Pierre, sous-voyer, ... 79
Dickson, James, sous-voyer, ... 78
Dodier, Sébastien, ... 20
Doucet, Jean, meunier, ... 60-62
Duguay, Jacques, chirurgien, ... 86
Du Sablé, marquisat, ... 15, 16
Duval, Etienne, meunier, ... 62
Duval, Hyppolite, ... 73
Duvernay, Ludger, ... 8, 69, 74, 78, 79
Ecoles, ... 72, 74, 80
Eglise paroissiale, ... 24, 25, 30, 34, 57, 58, 66, 72
Estienne, Philippe, ... 5, 6, 11
Fafard, Bertrand, ... 12, 13, 17, 22
Fafard de la Framboise, Jean, ... 59, 89, 90
Fafard de Longval, Louis, ... 59, 89, 90
Fortifications, ... 12, 18-22, 24-45, 53, 66
Fournier de la Ville, Jacques 87
Franquet, ingénieur, ... 35, 36, 39, 46, 47, 49
Fraser, Hugh, ... 79
Frontenac, comte de, ... 32, 33, 86
Gailloux, Nicolas, ... 87
Gallant, Joseph, ... 60
Gentilly, seigneurie, ... 5
Girard, Philippe, ... 83
Giroux, Jos., ... 84
Giroux, Michel, meunier, ... 60
Godefroy, fief, ... 71
Godefroy, Jean, ... 16, 17, 19, 20, 49, 71
Godefroy de Lintot, Michel, ... 88
Godefroy de Normanville, Louis, ... 8, 9, 11, 12
Godefroy de Tonnancour, Joseph, ... 90
Godefroy de Tonnancour, Louis- Joseph, ... 39, 58
Goldfrap, J., député régistrateur, ... 55
Gouin, Alexandre et Louis, ... 60, 61
Gouin, Mathurin, ... 5, 6
Gouin, Pierre, ... 61-63
Gouin, P.-A., ... 64
Guerres, 1684, ... 31
Guerres, 1709, ... 35

Guerres, 1744, .. 35
Guerres, Sept Ans, .. 36
Haldimand, général Frédéric, .. 57
Hamel, Joseph, .. 76
Hart, Aaron, .. 74
Hart, Alexandre, .. 76, 81
Hasie, Marcus, confiseur, .. 81
Hayet, Marguerite, .. 9
Haut-Boc, ce terme, .. 71
Hertel, fief, .. 7, 23, 24, 49
Hertel, François, .. 24
Hertel, Jacques, .. 16, 17, 24, 49, 71
Hertel, Madeleine et Marguerite, .. 24
Hertel de Cournoyer, François, .. 89
Hopkins, Samuel, .. 61
Houliston, John, boulanger, .. 84
Incendies, .. 36, 46, 47, 63, 64, 90
Iroquois, Sauvages, .. 14, 21, 29, 30, 32, 37
Isabel, Guillaume, .. 10, 17
Jallaut, Jeanne, .. 88
Jésuites .. 6, 15-17, 19, 20, 22, 24, 25, 27
Joannès, baron de, .. 90
Jones, Joseph, .. 62
Jutras dit Lavallée, Claude, .. 5, 89
Jutras, Marie, .. 87, 88
Keenan, John, .. 84
Kimber, René, .. 78
Labadie, Jacques de, .. 89
Labat, Mathieu, .. 5
La coursière, François, .. 61
Lafrenaye, Charles, .. 78, 83
Laguerche, Antoine, .. 90
LaHontan, baron de, .. 30-32
Lajoie, J.-B., .. 82
Lamb, Timothé, .. 84
Lambert-Dumont, Eustache-Louis, .. 55
Lambert, John, .. 44
Lampron dit Lacharité, Louis .. 23
Lamy, Louis, .. 83
Lanigan, Richard et les demoiselles, modistes, .. 83
Lanigan, William, épicier, .. 81
Lanouiller de Boisclerc, grand-voyer, .. 68
Larue, Auguste, .. 84
Larue, Olivier, .. 62
Lassisseraye, Charles, .. 72
Lauzon, Jean de, .. 10-13, 86, 88
Laval, Mgr de, .. 24, 30
Leclerc, Jean, .. 78
Lefebvre, Jacques, .. 89
Lefebvre, Louis .. 79

Lefebvre, Pierre, .. 6, 7, 12, 13
Lefebvre de Belle-Isle, Ignace, .. 89
Lefebvre de Lassiseraye, Michel, .. 89
Lemaître, François, compositeur, .. 63
Lemaître dit La Morille, François, .. 88
Lemaître, Pierre, .. 89
Lemire, Louise, .. 87, 88
LeNeuf, Marie, .. 22
LeNeuf de la Poterie, Jacques, .. 6, 7, 9, 12-19, 22, 23, 29, 51-55
LeNeuf du Hérisson, Michel, .. 13, 17, 19, 20
Lintot, fief, — ce mot — .. 49, 89
Lister, Robert, marchand de Québec, .. 60
Loiseau,, Pierre, .. 89
Louthood, Charles, épicier, .. 84
Macgrath, Albert M., .. 48, 49
Mackenzie, John, .. 60
Magnan, Pierre, .. 63
Marchand, Françoise, .. 90
Marguerie, François, .. 9, 10
Marquet dit Périgord, .. 73
Matanas, espion indien, .. 35
McDougall, John, .. 84
Mercure, Jean, sous-voyer, .. 78
Mésy, M. de, gouverneur-général, .. 24, 30
Montarville Boucher de la Bruère, .. 13, 18, 55, 71
Montmagny, M. de, gouverneur-général .. 7, 9, 12, 14
Montréal, mal fortifiée, 1757, .. 38, 43
Moral de Saint-Luc, Quentin, .. 10, 11, 24
Morrigh, Robert, marchand de Québec, .. 60
Mouet de Moras, Michel, .. 87
Moulin à feu, .. 62
Moulins banaux, .. 59
Moulins: de la Commune, .. 16, 59-64, 89
Moulins: Laguerche, .. 59, 60, 89, 90
Moulins: du Platon, .. 51-59, 66, 89
Moulin Sainte-Marguerite, .. 71, 79
Niverville, Charles, .. 74
Noiseux, grand-vicaire, .. 5, 8, 65, 71
Noiseux, Pierre, .. 71, 78, 79
Nolin, Louis, meunier, .. 62
Normand, François, .. 72, 73
Nourrie, Pierre, .. 83
Noyon, Jean de, .. 11
Ogden, I. G., .. 83
Pachirini, chef sauvage, — fief —, .. 7, 8, 18
Paillé, Charles, .. 90
Palissades, .. 12, 18-38, 45, 46, 53, 66
Panneton, Joseph, .. 75
Peachy, ingénieur, .. 66
Pelletier, Michel, .. 5

Pepin, Guillaume, ... 9, 10, 11, 17, 86, 87, 89
Pepin, Jean, ... 10, 11
Pepin dit Lafond, Etienne, ... 8
Pepin dit Laforce, Pierre, ... 38, 86-88
Perreault, Josephte, ... 76
Peterson, Jos., ... 78
Pinard, Louis, ... 24
Pitt, William, ... 42
Place d'Armes, ... 8, 18, 20, 22, 25, 53, 55, 58
Plans des Trois-Rivières, ... 31, 34, 35, 46, 53, 54, 57, 65-67, 71
Platon, le, ... 18, 25-27, 30, 31, 34, 46, 51-53, 66
Portes de la ville, ... 19, 24, 25, 30, 32-35, 53, 54, 66
Pothier, Joseph, meunier, ... 62
Pothier, Pierre-André, meunier, ... 62
Poudrière, la, ... 45-50
Poulin, sieur de Lafontaine, Maurice, ... 7, 51, 52, 89
Poulin, Michel, ... 86-88
Poulin-Cressé, Claude, ... 54, 55, 57
Poulin de Courval, J.-B., ... 88
Pouterel de Bellecourt, Jean, ... 11, 12
Pratte, Charles, ... 61
Pratte, Modeste, ... 60, 61, 69, 70, 73
Pratte, Noël, ... 73, 79
Québec, mal fortifiée, 1757, ... 38
Radisson, Pierre-Esprit, ... 9
Rageot, Gilles, notaire, ... 5, 8, 13
Ramezay, Claude de, ... 86, 89
Raoul, Alexandre, ... 87
Rapper, Georges, ... 60
Récollets, ... 34, 47, 86, 88
Repentigny-Francheville, Pierre de, ptre., ... 88
Robineau de Bécancour, René — fief — 22, 23
Rocheleau, François, ... 80
Rondeau, Jacques, ... 23
Rousseau, François, ... 70, 74
Rousseau, Sophie, ... 76
Routhier, François, ... 78, 84
Royer, François, ... 84
Rues, ... 68, 69, 71, 74
Rue Alexandre, ... 51, 59, 74, 76
Rue Badeaux, ... 16
Rue Bonaventure, ... 19, 20, 30, 32, 66, 69, 74, 78
Rue Des Casernes, ... 8, 18, 20, 22, 25, 57, 58
Rue Des Forges, ... 15, 16, 20, 26, 30, 58, 68, 69, 71, 78, 81-84
Rue Des Remparts, (boulevard), ... 8, 18, 22, 25
Rue Des Volontaires, ... 70, 74-76
Rue Du Château, ... 26, 27, 30
Rue Du Platon, ... 19, 53, 58, 65, 78-84
Rue Hart, ... 74
Rue Haut-Boc, ... 71, 72

Rue Laviolette, (des Champs), ... 19, 20, 25, 26, 69, 71, 72, 78
Rue Modeste, ... 70, 72, 79
Rue Notre-Dame, 5-8, 15-25, 30, 31, 33, 53, 55, 57, 58, 68, 69, 78-84, 87
Rue Plaisante, ... 70, 74, 76
Rue Royale, ... 68-77, 79
Rue Saint-Antoine, ... 16, 59, 78
Rue Saint-Charles, ... 72
Rue Saint-François-Xavier, ... 8, 18, 20, 24, 31, 71
Rue Saint-Georges, ... 78
Rue Sainte-Hélène, ... 46
Rue Saint-Jean 5, 8, 24, 25
Rue Saint-Joseph, ... 71
Rue Sainte-Julie 72
Rue Saint-Louis, ... 5, 7, 8, 22, 24, 25, 27, 55, 58
Rue Saint-Paul, ... 58
Rue Saint-Philippe, ... 15, 78
Rue Saint-Pierre, ... 5, 18, 19, 22-25, 30-34, 79
Rue Saint-René, ... 23, 78
Ryan, John, ... 84
Sauvaget, Jean 9, 17
Scannell, instituteur, ... 74, 80
Scieries, ... 72
Sédillot, Marie, ... 12
Shank, lieutenant-colonel David, ... 47
Sills, Samuel, ... 60
Sulte, Denis-Flavien, ... 72
Taschereau, Louis-Charles, Charlotte et Thomas-Jacques 40
Terrier de Francheville, Marin, ... 88
Thibodeau, Joseph, meunier, ... 62
Thomas, Charles, ... 79
Thompson, Thomas, ... 71, 79
Tolland, John, sergent, ... 48
Trottier, Antoine et François, ... 12
Trottier, Gilles, ... 11
Turcotte, Augustin, ... 61
Trudel, Sophie, ... 83
Ursulines, ... 34, 35, 46, 47
Valentine, Isaac, sous-voyer, ... 78
Véron de Grandmesnil, Jean, ... 9, 10, 17
Véron, Etienne, ... 89
Vien, Etienne, ... 5, 6, 8, 9
Vien, Madeleine, ... 5
"Ville", premières mentions de ce nom, ... 5, 10-13
Villeneuve, ingénieur, ... 45
Voyers, sous-voyers, ... 68, 70, 78-80
Wagner, B.-P. 79
Walker, William et Ann-Jane, ... 61
Weld, Isaac, ... 73, 74
Wolfe, général James, ... 36